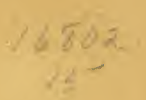

U d'/of OTTAWA
39003001363604



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

XV

NOUVELLE ÉDITION



ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

26, RUE RACINE, PARIS

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Lettres sur l'Angleterre, 1re série, 2 vol. in-8°. 12 fr.
— — 2e — — 12 fr.
L'État et la Commune, brochure in-8. . . . . 1 fr.
Histoire de la Révolution de Février 1848. 2 vol.
grand in-18 jésus. . . . . 7 fr.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT GERMAIN

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

LOUIS BLANC

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE DIX ANS ET DES LETTRES SUR L'ANGLETERRE

TOME QUINZIÈME

NOUVELLE EDITION

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX ET Cie, ÉDITEURS

13, FAUBOURG MONTMARTRE, 13

—

1878

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

LIVRE QUINZIÈME

(SUITE)

CHAPITRE II.

LES « AGENTS DE PARIS. »

Concert entre Pitt et le comte de Puisaye. — Pouvoirs donnés à Puisaye par le comte d'Artois. — Puisaye prépare la guerre civile en Bretagne. — Régiments d'émigrés à la solde de l'Angleterre; contrat passé à ce sujet avec le gouvernement britannique. — Formation des régiments d'émigrés; difficulté de les compléter. — Faction d'Espagne, dans le parti royaliste, opposée à la faction d'Angleterre. — Document curieux sur les tendances et l'origine de la faction d'Espagne. — L'Espagne, Tallien et la fille de Cabarrus. — Politique de la faction d'Espagne. — Les agents de Paris. — L'abbé Brotier. — Duverne de Praile. — Le chevalier Despomelles. — Exigences des conspirateurs. — Pouvoirs donnés aux agents de Paris par Louis-Stanislas-Xavier. — Lemaître. — Machiavélisme des partis. — De la Villeheurnoy. — Le comte d'Entraigues et le duc de Vauguyon à la tête de la faction d'Espagne. — Le duc d'Avaray et les agents de Paris. — Autre agence dirigée par Précy. — Plan des agents. — Leur opinion sur Tallien et Cambacérès. — Dangers courus par les agents. — Haine secrète que les agents et leur parti nourrissent contre l'Angleterre. — Leur ardeur à la décrier, tout en profitant de ses secours. — — Efforts des agents pour perdre Puisaye. — Leur mauvaise foi. — Noires pratiques. — Ce que Puisaye pensait d'eux et de leur faction. — Conclusion.

Le comte Joseph de Puisaye fut, dans le parti royaliste, l'âme de la faction qui s'appuyait sur l'Angleterre. Actif, habile, spirituel et léger de scrupules, Puisaye était parvenu à inspirer au ministre anglais Windham une confiance presque absolue, et convint tout d'abord à Pitt.

Le chef du ministère britannique et le conspirateur français s'entendirent dès la première entrevue. Il y fut décidé :

Que le séjour de Puisaye en Angleterre serait tenu sous le plus grand secret ;

Qu'on lui fournirait les moyens de faire passer aux Bretons soulevés tous les secours nécessaires, soit en armes, soit en argent ;

Que le prince de Bouillon, connu en Angleterre sous le nom de *capitaine d'Auvergne*, serait spécialement chargé de la correspondance avec l'armée catholique et royale de Bretagne, et qu'à cet effet, un commandement particulier lui serait assigné à la pointe de l'île de Jersey ;

Que, quant à l'ensemble des mesures à prendre pour assurer le triomphe des royalistes de l'Ouest par l'appui des Anglais, Puisaye aurait à présenter ses vues à cet égard dans un mémoire qui pût servir de point de départ aux résolutions du Conseil [1].

Toutes les facilités que pouvait désirer Puisaye, on le lui donna, jusque-là que l'arsenal et la Tour de Londres, toujours fermés à l'étranger en temps de guerre, lui furent ouverts, afin qu'il y choisît les armes à envoyer aux royalistes [2].

Dans une première lettre, datée du 15 octobre 1795, le comte d'Artois, en qualité de lieutenant général du royaume, et en vertu des pouvoirs à lui confiés par celui qu'il nommait le régent, avait écrit à Puisaye : « Vous pouvez compter fermement, monsieur, que je confirmerai avec plaisir, lorsque je vous aurai rejoint,

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 51, 52.
[2] *Ibid.*, p. 54.

tout ce que le conseil militaire et vous aurez jugé utile au bien du service du roi [1]. »

Dans une seconde lettre du 6 novembre, datée du château de Zipendal, près Arnheim, il lui écrivait, en termes plus explicites encore :

« Je vous autorise à vous considérer comme lieutenant général au service du roi de France, et à vous faire obéir en cette qualité par l'armée de Sa Majesté très-chrétienne [2]. »

Puisaye se mit à l'œuvre sans autres pouvoirs que ceux qu'il tenait du comte d'Artois. Or il semble qu'ils auraient dû plutôt lui venir de Louis-Stanislas-Xavier, ce dernier étant, aux yeux des royalistes, régent de France. D'où vient qu'il n'en fut pas ainsi ? La raison en est dans les jalousies et les dissensions qui rongeaient le parti des émigrés. Puisaye dit dans ses Mémoires : « Je ne sais par quelle fatalité le régent n'avait pas encore reçu, au commencement de 1797, une seule des lettres que j'ai eu l'honneur de lui adresser dans toutes les occasions qui se sont offertes à moi depuis le mois d'octobre 1794 [3]. » Cette fatalité, c'était, on le verra plus loin, la haine profonde que nourrissaient contre Puisaye les correspondants du soi-disant régent et les hommes de son entourage.

Quoi qu'il en soit, il se crut ou affecta de se croire suffisamment autorisé, et fut obéi. Les missives qu'on va lire donneront une idée de la nature de ses communications avec le « Comité central, catholique-royal, » établi en Bretagne, et des intrigues qui ranimèrent dans ce pays la guerre civile.

« Ne discontinuez pas d'agir. Etendez-vous le plus que vous pourrez. Multipliez les cantons où vous envoyez des jeunes gens, dont vous ferez des chefs. Je vais faire partir trois prêtres du diocèse d'Avran-

1 *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 100 et 101.
Nous avons déjà eu occasion d'établir l'authenticité parfaite de cette correspondance.

2 *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 101.

3 *Mémoires de Puisaye*, t. III, p, 215, 218.

ches, qui vous aideront à donner la main à la Normandie. Ayez surtout les yeux sur le Morbihan. Il peut se faire qu'il devienne le point le plus important... Qu'on s'assure de toute cette côte, et qu'on m'envoie un détail du pays, en embouchant la Villaine et la Loire. Qu'on y répande les assignats, et que l'intérieur de toute cette baie soit travaillé avec le plus grand soin [1]. »

« — Vous recevrez par cet envoi à peu près dix millions, des vestes, des habits, pantalons, écharpes blanches, culottes de peau, ceintures de cuir, deux lettres imprimées de monseigneur le comte d'Artois, dont une vous est adressée et dont je vous porterai l'original (les redingotes ne sont pas encore faites) ; l'habit rouge, boutonné sur la poitrine, avec l'écharpe blanche en bandoulière ; la veste vert-pâle ; la culotte de peau ; le pantalon vert, garni de basane ; la redingote verte ; le chapeau rond, surmonté d'une queue de renard blanc, avec un panache blanc. Je joins à cela soixante paires de bottes, et, successivement, vous aurez tout ce qu'il vous faudra [2]. »

Dans une autre lettre, il annonçait l'envoi de trente mille paires de souliers, de deux cents espingoles, de deux mille havre-sacs, et mandait à ses complices, sur un ton triomphal, qu'il venait de conclure un marché pour cinquante mille fusils [3].

Les agents de Puisaye et du gouvernement anglais, dans ce commerce de trahisons, étaient Houard, Bertin, Tarillon, Maincent, Gouin, Macé, Dufour [4], et surtout Prigent, officier distingué, que Pitt estimait fort et par qui Puisaye lui avait été présenté [5]. Leur chef direct était, comme nous l'avons dit, Philippe d'Auvergne, prince de Bouillon.

Ces intrigues étaient puissamment secondées par

[1] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 115.
[2] *Ibid.*, p. 118.
[3] *Ibid.*, p. 111, 112.
[4] Leur correspondance forme le XIX[e] volume des *Papiers de Puisaye*. Manuscrit du Bristish Museum.
[5] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 460.

quelques dames royalistes, par une comtesse de Gouyon notamment, dont la famille était très-répandue en Bretagne [1].

Dès 1793, du Dresnay avait été autorisé à lever en Angleterre un corps d'émigrés [2] : le 22 janvier 1795, le ministre Windham obtint, pour leur solde, de la Chambre des Communes, quatre cent vingt-sept mille livres sterling [3]. De tous les membres du gouvernement britannique, Windham était le plus ardent à soutenir la cause des royalistes français. Pitt, Dundas, Grenville, hésitèrent quelquefois : Windham jamais [4] !

Les régiments d'emigrés à la solde de l'Angleterre devaient être composés de quinze cent cinquante hommes. ils furent fixés tout d'abord au nombre de sept, et mis sous les ordres du marquis d'Antichamp, du comte de Viomesnil, du marquis de Béthizy, du duc de Mortemart, du duc de Castries, de du Dresnay et du comte d'Hervilly [5].

Voici quelles furent les principales dispositions du contrat passé, à ce sujet, avec le gouvernement britannique :

« Les corps français qui sont à former le seront sous l'autorité dont Sa Majesté le roi d'Angleterre a été investie par acte de la présente session du Parlement, intitulé : « Acte pour mettre les sujets de « France en état de s'enrôler dans des régiments « destinés à servir sur le continent de l'Europe » (on n'avait pas ajouté, par pudeur sans doute : contre la France).

« Chaque régiment se composera de deux bataillons.

« On recrutera parmi les paysans les déserteurs et les troupes de ligne.

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. CIII. — Manuscrits du British Museum.
[2] Journal d'Olivier d'Argens, *Corresp. secrète de Charette*, etc., p. 571.
[3] *Annual register*, vol. XXXVII, p. 173.
[4] *Papiers de Puisaye*, vol. VIII. — Manuscrit du British Museum.
[5] *Articles of agreement for raising French corps for the service of Great Britain*, 9th. of march 1795, STATE PAPERS, *Annual register*. vol. XXXV, p. 163, 167.

« Les fonds nécessaires pour la levée des quinze cent cinquante hommes dont chaque régiment doit être composé, sans compter les officiers d'état-major, seront fournis au taux de trois livres dix schellings par homme, et seront payés entre les mains des colonels.

« Les colonels nommeront leurs officiers, sauf approbation de Sa Majesté; mais, pour être élevé à un rang quelconque, tout officier devra posséder, au service de France, le rang immédiatement supérieur. Ainsi, les lieutenants-colonels seront choisis parmi les colonels, les capitaines parmi les lieutenants-colonels, etc...

« Les colonels s'engagent à compléter leurs régiments dans l'espace de trois mois, à partir du jour où ils auront reçu leurs lettres de service, sous peine de perdre leur position.

« L'uniforme sera rouge, doublé de blanc, avec gilet et culottes de même couleur que la doublure, sans autre ornement que les signes employés pour différencier les rangs. La cocarde sera blanche. Les drapeaux seront blancs et ornés de trois fleurs de lis. Les couleurs distinctives des régiments seront : pour d'Autichamp, le bleu clair; pour Viomesnil, le blanc; pour Béthizy, le jaune; pour Mortemart, le noir; pour de Castries, le vert gai; pour du Dresnay, le vert foncé ; pour d'Hervilly, la couleur peau de buffle.

« Les corps dont il s'agit devront servir pendant toute la durée de la guerre et un an après la cessation des hostilités, à moins que Sa Majesté ne puisse se passer plus tôt de leurs services.

« Pour les cas non prévus et en tout ce qui n'aura point été spécifié dans le présent règlement, les corps à la solde de l'Angleterre devront se conformer aux ordres de Sa Majesté Britannique, relatifs à ses propres troupes, et seront sur le même pied que les troupes anglaises.

« Approuvé, le duc d'HARCOURT,
« GRENVILLE, W. WINDHAM[1]. »

[1] *Articles of agreement for raising French corps*, etc... ubi suprà.

Les émigrés craignaient, plus que toute chose, qu'on ne les confondît avec les troupes de la coalition : ce fut à cause de cela qu'on leur donna le drapeau blanc et la cocarde blanche [1].

L'article du règlement qui autorisait les colonels à enrôler des déserteurs et des paysans témoigne des difficultés qu'avait, tout d'abord, présenté le recrutement.

Ét, en effet, l'idée de périr avec une épaulette ne répugnait pas trop à l'orgueil des émigrés; mais descendre au métier de simples soldats, eux bercés dans le luxe, et sacrifier à la cause du roi jusqu'aux souvenirs de leur éducation, jusqu'aux fiers préjugés de leur naissance, ils n'y pouvaient consentir. En s'adressant à eux, les colonels n'auraient réussi à lever que des régiments... d'officiers [2].

Le gouvernement anglais, pour obvier à cet inconvénient, fournit aux recruteurs des différents corps toutes les facilités nécessaires pour enrôler, en Brabant, dans le Palatinat, dans l'électorat de Trèves et le long des frontières de France, déserteurs et paysans. Mais, ainsi que le remarque Puisaye lui-même, les armées de la coalition fuyaient devant les armées de la République, et les vainqueurs ne désertent pas aux vaincus [3]. Quant aux paysans — et c'est encore Puisaye qui l'avoue — il ne s'était manifesté dans ces pays aucune disposition à la révolte : si les plus braves y avaient pris les armes, c'était uniquement contre les maraudeurs des armées combinées ; et, si l'on n'y aimait pas les républicains, on n'y aimait pas davantage les alliés, ennemis de la France [4].

Faute de déserteurs et de paysans, il fallut enrôler des prisonniers de guerre : dangereuse ressource qui risquait d'appeler des républicains sous les drapeaux

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 39.
[2] *Ibid.*, p. 38.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 40, 41.
[4] *Ibid.*

du royalisme ! Le régiment de du Dresnay ne se composa guère que de soldats de cette catégorie ; ils y figuraient au nombre-de six cents environ[1].

Lors de l'évacuation de Toulon, un régiment d'émigrés toulonnais, le *Royal Louis*, s'était réfugié en Angleterre : d'Hervilly, même au moyen d'un arrangement avec ce corps, ne put porter son régiment qu'aux deux tiers du complet[2].

Les efforts de Mortemart, de Castries, de Viomesnil, de Béthizy n'eurent pas de succès[3].

De cinq ou six cents marins, parmi lesquels beaucoup d'officiers de la marine royale, on parvint à composer un nouveau régiment, celui d'Hector[4].

Enfin, quatre cents canonniers toulonnais commandés par le lieutenant-colonel Rothalier, et une petite brigade d'ingénieurs émigrés, formée par les soins et sous la protection de lord Moira, firent le complément des forces qu'il fut possible de rassembler[5].

On avait compté sur quatorze mille hommes, et le dixième de ce nombre n'était pas atteint[6].

C'était peu pour l'invasion projetée du territoire français ! Aussi Puisaye sollicitait-il avec instance l'appui d'une armée anglaise, Il écrit à ce sujet :

« Quoique M. Windham ne s'ouvrit pas à moi sur ce qui s'agitait au conseil, il ne me fut pas difficile d'entrevoir que, s'il pensait qu'il fallait profiter de l'occasion pour porter un coup décisif, cette opinion n'était pas celle de tous ses collègues[7]. »

Pitt aimait mieux donner la France à déchirer à ses propres enfants.

La demande de Puisaye fut donc repoussée.

Restait à savoir si, avec les émigrés seuls, il pourrait débarquer en Bretagne et s'y maintenir, Interrogé à cet égard, il n'hésita point à répondre affirma-

1 *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 42, 43.
2 *Ibid.*
3 Voy. le *Moniteur*, an III, nº 206.
4 *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 42, 43.
5 *Ibid.*
6 *Ibid.*
7 *Ibid.*, p 184.

tivement, de peur de tout compromettre en paraissant douter du succès [1].

Mais, pendant que Puisaye et ceux de son parti cherchaient à opérer la contre-révolution, à l'aide de l'Angleterre, le parti qui entourait Louis-Stanislas-Xavier ne songeait qu'à s'assurer l'appui de l'Espagne.

Sur l'origine et les tendances supposées de ce dernier parti, il existe, parmi les manuscrits du *British Museum*, un document très-curieux, et qui mérite d'être mis au jour : c'est une lettre que le comte de Puisaye écrivit, de Londres, au prétendant Louis-Stanislas-Xavier, le 3 avril 1797.

En voici les passages les plus saillants :

« Il est une faction qui est la plus ancienne de toutes comme elle en est la plus perfide et la plus adroite... Elle a suivi tous les mouvements de la révolution et s'est pliée à toutes les circonstances... Elle a sacrifié ses agents quand cela lui a semblé utile, et elle a profité des fureurs des partis opposés, dans lesquels elle n'a cessé d'entretenir des espions et des émissaires. L'objet de cette faction est de placer un des infants d'Espagne sur le trône de France. Dès 1791, la maison d'Espagne profita de la nouvelle constitution pour s'y faire un titre particulier et prochain à la succession à la couronne. Il était difficile d'obtenir un acte positif qui rendît nulle dans ses effets la renonciation de Philippe V ; mais la circonstance résultant de la haine qu'on portait au duc d'Orléans était favorable pour se faire un titre négatif, qui, dans les vues de la faction, devait produire le même effet. Par suite de cette tactique qui a si souvent maîtrisé les assemblées délibérantes, on chargea Rewbell de demander à celle-ci une chose qu'on prit en même temps des mesures pour faire rejeter ; et, sur la proposition qu'il fit à l'Assemblée constituante de prononcer par un décret l'exclusion formelle et

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 187, 189.

irrévocable de la branche d'Espagne, en confirmation de la renonciation de Philippe V, il fut déclaré qu'*il n'y avait pas lieu à délibérer.* Dès ce moment on put prévoir le parti que tiendrait le cabinet de Madrid durant le cours de la Révolution, si l'on compare avec cette délibération l'article de l'acte constitutionnel qui déclare abdication de fait ou renonciation à la couronne le refus de rentrer en France de la part des princes auxquels sommation en aura été faite... Les entretiens de Tallien avec les émissaires secrets de l'Espagne à Bordeaux et à Paris; son mariage avec la fille de Cabarrus. dont on connaît l'influence et l'adresse; cette paix partielle, dont une ambition démesurée a pu seule faire surmonter la honte (il s'agit ici de la paix entre l'Espagne et la France, dont il sera fait mention plus loin), ne laisse pas douter de l'assurance avec laquelle ce ministre n'a cessé de compter sur le parti constitutionnel [1]. »

Le but de cette lettre est manifeste. Animé contre ce qu'il appelait la faction d'Espagne, d'une haine qu'elle lui rendait avec usure, Puisaye cherchait à noircir ses ennemis dans l'esprit du prince qui leur avait accordé sa confiance. Ce qu'il disait, toutefois, n'était pas sans quelque fondement à l'égard d'un petit noyau d'hommes politiques qui, voulant une monarchie constitutionnelle, avaient peine à la croire possible ou désirable, avec un héritier direct de Louis XVI sur ce trône que Louis XVI avait taché de son sang. Et même, rien ne prouve qu'aux yeux de ceux-là, l'offre de la couronne de France à un infant d'Espagne ait jamais été autre chose qu'un *en cas.*

La vérité est qu'il existait parmi les royalistes un parti qu'on pouvait en effet désigner sous le nom de faction d'Espagne, en ce sens que c'était de l'Espagne seule qu'il attendait le rétablissement de la monarchie. Les hommes qui conduisaient ce parti comptaient sur l'appui de Charles IV, Toutes les sympathies

[1] *Papiers de Puisaye,* vol. I. — Manuscrits du British Museum.

du marquis de Las Casas leur étaient acquises[1]. Ils avaient en horreur et l'Angleterre et Puisaye. Ils entouraient Louis-Stanislas-Xavier, travaillaient sourdement à l'irriter contre son frère le comte d'Artois, et se partageaient en espoir les avantages que les personnes plus particulièrement attachées à ce dernier prince auraient pu se promettre d'un succès dû à ses efforts et au concours des Anglais[2]. Loin de pousser aux révoltes à main armée, ils les jugeaient désastreuses et les condamnaient comme étant de nature à jeter sur la cause du roi un jour odieux. Ils croyaient et s'étudiaient à faire croire que l'unique but de Pitt, en fomentant les désordres de l'Ouest, était de détruire la France au moyen de la France elle-même. Aussi leur plan, à eux, consistait-il à épier les progrès de la réaction thermidorienne et à en activer la marche, à se servir de l'or de l'Espagne pour semer la corruption, à flatter les ressentiments, à encourager les espérances, à préparer enfin la contre-révolution par l'intrigue.

Les principaux acteurs de ce drame ténébreux étaient, à Paris, l'abbé Brotier, le chevalier Duverne de Praile [3] et le chevalier Despomelles.

Ces trois hommes et les complices principaux qui, successivement, leur furent adjoints, furent désignés, dans les correspondances royalistes, sous le nom d'*Agents de Paris.*

L'abbé Brotier, neveu du savant Gabriel Brotier avec lequel il avait travaillé, et dont il publia plusieurs ouvrages manuscrits [4], était un caractère violent et difficile. L'abbé Maury, dont il avait élevé les neveux [5], et qui le connaissait bien, écrivaient aux

[1] Première déclaration de Duverne de Praile, dit Dunan, *Moniteur*, an v, nº 353.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 42, 43.

[3] On lit partout de *Presle*, mais la véritable orthographe est celle que nous donnons ici, d'après des lettres autographes de ce conspirateur, qui sont sous nos yeux.

[4] Exposé de la conduite et des principes de A. C. Brotier, lu à la séance du conseil de guerre permanent, de la 17e division militaire, le 12 germinal an v.

[5] Discours de Lebon, défenseur de Brotier, *Moniteur*, an v, nº 193.

princes en parlant de lui : « S'il ne s'agissait que de tout brouiller, on ne pouvait faire mieux que d'employer l'abbé Brotier : il désunirait les légions célestes[1]. » On lui imputait d'être l'auteur de certains libelles contre la reine[2] : ce qui est sûr, c'est qu'il y avait peu de fond à faire sur le désintéressement et la sincérité des opinions qu'il professait. Il aimait à s'intituler ex-prêtre, cet homme choisi pour aider au rétablissement de l'autorité du monarque très-chrétien, et, dans une lettre de lui, du 25 mai 1795, on lit : « Je suis prêtre du Seigneur, je le dis à ma confusion, car je ne suis guère chrétien, quoique bon catholique[3]. »

Quant à son associé, Duverne de Praile, il était entré dans la vie active en passant par l'Ecole militaire, où il se trouvait encore lorsque, en 1778, la guerre éclata entre la France et l'Angleterre. Cette circonstance le conduisit à s'engager dans la marine[4]. Mais il n'y fit pas un long séjour, et il courut, après l'avoir quittée, la carrière des aventures. Puisaye assure que « tandis que nos provinces étaient arrosées du sang de leurs habitants, Duverne de Praile gagnait sa vie à vendre du poivre et des vieux livres[5]. » Ses rapports avec l'abbé Brotier commencèrent en 1795, et il a lui-même raconté en ces termes comment il fut chargé d'une mission dans l'Ouest, lors de la première pacification : « Les troubles de l'Ouest subsistaient toujours, j'y avais été totalement étranger. Un de mes anciens amis me rencontre au Palais-Royal ; il me propose de porter en Bretagne une lettre du frère aîné de Louis XVI ; je me laisse aller à ses sollicitations, et je pars. Il était alors question d'un accommodement entre les commissaires de la Convention et les insurgés. Consulté par les chefs sur ce

1 Journal de l'adjudant général Ramel, Londres, 1799.
2 *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 466.
3 *Moniteur*. an v, nº 354.
4 Compte rendu de la vie de Duverne de Praile, par lui-même. — Débats du procès instruit par le conseil permanent de la 17e division militaire, contre Brotier, de la Villeheurnay, Dunan, etc., nº 16, p. 255.
5 *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 394.

que je pensais qu'ils devaient faire, je les engageai à accepter les conditions qu'on leur offrait... Je revins à Paris, et je rendis compte par écrit à mon ami, qui n'y était plus, du message dont j'avais été chargé. Mon ami crut devoir envoyer mon compte rendu au régent... Ce dernier y trouvant apparamment des principes de modération qui lui convenaient, me fit écrire pour m'engager à ne pas m'en tenir au service que je venais de rendre, et m'envoya de nouvelles lettres que je transmis aux royalistes [1]. » Duverne de Praile faisait de fréquents voyages à Vérone; et la preuve de l'empressement avec lequel ses visites y étaient accueillies, résulte d'une lettre que Louis-Stanislas-Xavier adressait au chevalier d'Andigné le 25 mai 1795 : « J'attends avec impatience M. Duverne de Praile [2]. » Ce fut pourtant cet homme qui, lorsque la conspiration eut été découverte, en révéla, soit crainte de la mort, soit cynisme de la trahison, les détails principaux[3].

Despomelles avait été maréchal de camp avant la Révolution [4]. Son portrait a été tracé par l'abbé Brotier lui-même dans le passage suivant d'un *Mémoire sur l'agence de Paris*, écrit de la main de ce dernier et que nous avons sous les yeux: «Parlerai-je d'Antonelle (de Despomelles[5]) ? Il est en vérité dérisoire de voir encore nommer dans la manufacture (dans l'agence) un homme qui ne prend part à rien que de loin en loin, et qui se tient constamment à une distance de plus de quatre lieues du centre des observations. Il peut, du reste, conserver son titre, sans préjudice, dans la manufacture (dans l'agence) ; car il craindrait de se compromettre, même en voulant nuire. Il est donc nul, à moins qu'on ne regarde comme un inconvénient

[1] Compte rendu de la vie de Duverne de Praile, par lui-même, *ubi suprà*.
[2] *Papiers de Puisaye*, vol. I. Manuscrits du British Museum.
[3] Voy. ses deux déclarations dans le *Monieur*, an v, nº 353.
[4] *Moniteur*, an v, nº 353.
[5] L'abbé Brotier emploie dans son manuscrit des noms supposés, mais les noms vrais auxquels ceux-là correspondent se trouvent écrits en interligne par Duverne de Praile. Nous les donnons entre parenthèses.

très-grave l'objection qu'on pourrait nous faire à chaque instant lorsqu'on ne voit que deux directeurs se mettre en avant, quoique le titre soit conféré à trois [1].» De son côté, dans les révélations qu'il fit plus tard, Duverne de Praile décrivit Despomelles comme un homme prompt à vanter ses relations avec MM. de Ségur, dont il promettait l'appui, mais d'une prudence qui rendait sa bonne volonté à peu près stérile. « Il habitait une campagne dans le bourg de l'Egalité, et venait très-rarement en ville [2]. »

C'était donc sur Brotier et Duverne de Praile que pesait tout le poids du travail, ainsi qu'ils le mandaient à Louis-Stanislas-Xavier, dans un *Mémoire sur l'agence de Paris* [3].

Ce mémoire est devant nous. Il fut écrit après la mort du fils de Louis XVI, c'est-à-dire à l'époque où Louis-Stanislas-Xavier se parait du titre de roi. Les extraits qui suivent présentent sous un jour curieux les rapports des « agents de Paris » avec le prétendant. Jamais valets ne parlèrent à leur maître avec cette froide insolence :

« Nous avons à nous plaindre essentiellement des lenteurs avec lesquelles on a expédié plusieurs demandes faites par nous, et même du silence absolu qu'on a gardé sur quelques-unes... Une chose nécessaire est le secret. Et cet article est tellement essentiel, que nous ne croyons pas manquer à l'Institut (au roi), en *exigeant* qu'il se fasse un devoir de ne dire jamais notre position à personne, de ne jamais parler de nous, et de ne jamais produire les originaux de nos lettres en entier. L'Institut (le roi) pourra y produire les faits ou plans qui en seront l'objet comme de lui-même, d'après ses notions particulières, mais jamais d'après nous, nommément. Le même ordre exige que nos lettres ne tombent jamais entre les mains des femmes (des ministres ou secrétaires du Conseil).

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits de British Museum.
[2] Deuxième déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an V nº 353.
[3] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV, Manuscrits du British Museum.

Leurs places sont de faveur, et les faveurs souvent passent aussi vite que les qualités éphémères qui les font mériter [1]. »

Le même document montre à quel prix l'abbé Brotier et Duverne de Praile mettaient leurs services occultes, et de qu'elle énorme autorité ils entendaient être investis.

« Il y a un an, on demanda un conseil revêtu de toute la plénitude des pouvoirs de l'Institut (du roi). Jamais il ne fut plus nécessaire que dans ce moment, où Cadet (le comte d'Artois) n'a pu opérer son plan. L'anarchie des pouvoirs délégués par l'Institut (le roi) et par Cadet (le comte d'Artois) peut occasionner, sinon des chocs fréquents, du moins des incertitudes sur la volonté directrice, et une apathie plus préjudiciable que l'opposition la plus formelle... Si les regards de l'Institut (du roi) s'arrêtent sur nous, il faut que dans les pouvoirs qu'il nous enverra, il nous désigne nommément l'un et l'autre, Baudin (Duverne) et moi, comme ses deux seuls directeurs (agents) de Paris. Nous regarderions nos services comme inutiles à l'Institut (au roi), dès là même qu'il nous associerait, sans notre avis préalable, d'autres directeurs (agents), ou qu'il donnerait ses pouvoirs à d'autres pour agir séparément de nous... Nous supplions l'Institut (le roi) de donner assez d'extension à nos pouvoirs pour que nous soyons autorisés non-seulement à transmettre les ordres de l'Institut (du roi) partout où besoin sera, mais encore, à faire ou sanctionner des comptes (des proclamations), même des emprunts, et à hypothéquer au nom de l'Institut (du roi) portion de ses biens présents et à venir, en faveur des personnes disposées à verser des fonds [2]. »

C'était beaucoup demander. Tout fut accordé cependant. Le mémoire d'où sont tirés les extraits qui précèdent, et dont nous nous avons parlé ici par

[1] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.
[2] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye, ubi suprà.*

anticipation, fut rédigé le 17 décembre 1795; et le 25 février 1796, Louis-Stanislas-Xavier signait la pièce suivante, qui fut aussitôt expédiée aux agents :

« Le roi donne pouvoir aux sieurs Brotier et Duverne de Praile, ses agents à Paris, d'agir et parler en son nom, en tout ce qui concerne le rétablissement de la monarchie ; ils pourront se donner un adjoint à leur choix, qui partagera leurs fonctions et leurs pouvoirs.

« Fait à Vérone, le vingt-cinquième jour du mois de février, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-seize, et de notre règne le premier.

« *Signé* LOUIS[1]. »

Pour rassembler dans un seul tableau les divers traits qui se rattachent à l'agence de Paris, nous avons dû anticiper un peu sur les événements; revenons sur nos pas. Aussi bien les agents entrèrent en action, au nom et pour le compte de Louis-Stanislas-Xavier, bien antérieurement à l'envoi des pouvoirs qui viennent d'être transcrits, témoin la pièce suivante, que nous trouvons parmi les *Papiers de Puisaye*, écrite de la propre main de Louis-Stanislas-Xavier, et qui porte la date du 9 juillet 1794 :

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER, fils de France, oncle du roi, (le fils de Louis XVI existait encore à cette époque), régent du royaume ;

« Les sieurs chevalier Despomelles, l'abbé Brotier et Lemaître étant restés en France par les ordres et pour le service du feu roi notre frère, auxquels ils n'ont cessé de donner des marques de l'attachement le plus pur et du zèle le plus ardent, et n'étant demeurés, depuis la mort funeste du roi, sur une terre coupable que par nos ordres exprès et pour le service du roi, notre seigneur et neveu ;

1 Procès-verbal de l'arrestation de Brotier, Duverne, etc... Pièces trouvées sur les prévenus, nº 4.

« Nous rendons par ces présentes, témoignage authentique au courage, à la fidélité et au dévouement dont les sieurs Despomelles, l'abbé Brotier et Lemaître ont donné et donnent encore des preuves constantes et dangereuses pour leur sûreté.

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER, »

« Par Monsieur, régent,

« Le baron de FLACHSLANDEN. »

Le Lemaître dont le nom se trouve ici rapproché de ceux de Brotier et Despomelles était effectivement, comme eux, un des « agents de Paris; » mais ce n'était pas de concert avec eux qu'il agissait : il avait sa sphère à lui d'influence et d'activité. Ni Brotier, ni Duverne de Praile ne se fussent accomodés de son voisinage ; les lignes qu'on va lire, tracées par Brotier lui-même, en fournissent la raison :

« Boissy (Lemaître) avait une imagination brillante, l'art de peindre à l'esprit et une âcre causticité. Avec les deux premiers avantages, il a su captiver les sots, les intrigants, les gens du monde, qui n'ont d'autre mérite que celui de se donner la teinte de l'esprit d'autrui. Sa causticité mettait sous sa dépendance tout ce qui n'avait pas assez de caractère pour ne pas craindre les traits envenimés d'une mauvaise langue ou la malignité d'un sourire sardonique... Nous n'avions jamais voulu communiquer avec lui. Nous avions même prédit que les communications qu'on aurait du dedans avec lui finiraient par nous compromettre, malgré l'éloignement où nous nous tenions de lui et de ses alentours. L'initiation de Boissy (de Lemaître) dans la manufacture (dans l'agence) a amené la révélation de mille turpitudes[1]. »

La vérité est que Lemaître, âme inquiète et ardente, caractère frondeur, réunissait en lui, sinon

[1] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrit du British Museum.

toutes les qualités qui constituent le génie des conspirations, du moins la plupart des défauts qui en donnent le goût. Il remplissait, avant la révolution, les fonctions de secrétaire général du conseil des finances. Ayant perdu cet emploi, il était allé rejoindre les princes émigrés en Allemagne, avait été chargé de leur correspondances avec l'intérieur, s'était établi à Bâle, vers 1794, et n'avait cessé, depuis lors, d'entretenir des relations d'intrigue avec les royalistes restés en France. A l'époque où nous sommes arrivés, il se trouvait avoir fixé à Paris le centre de ses manœuvres. Un fait curieux, c'est que cet infatigable royaliste avait été autrefois mis à la Bastille comme auteur d'un écrit contre la reine; et, chose plus étrange encore, cet agent de Louis-Stanislas-Xavier passait pour avoir dirigé contre lui un pamphlet intitulé *Seconde lanterne magique.* « Je n'ai pas la preuve, dit le marquis Beaupoil de Saint-Aulaire, dans une note par lui remise à Puisaye, que Lemaître fut l'auteur de ce pamphlet, mais j'en ai la conviction. Ce qui est à ma pleine connaissance, c'est qu'il le lisait à ses amis avec sensualité, et surtout avec le ton burlesque du genre [1].

Toujours est-il que sa correspondance secrète abonde en observations sarcastiques et en plaintes amères ; les Puissances étrangères y sont couvertes de mépris; les Anglais, les Autrichiens, les Espagnols même, c'est-à-dire, dans le langage de Brotier, les *épiciers*, les *chandeliers*, et les *vizirs*, sont partout dénoncés par Lemaître comme des vampires que les royalistes français sont condamnés à nourrir de leur substance [2].

Bien que l'ordre des dates ne nous amène point à placer ici le récit de la mort tragique de Lemaître, laquelle n'eut lieu que plus tard, lorsque déjà la Convention avait cessé d'exister, indiquons-en dès à pré-

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 462, 463.

[2] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

sent les causes : elles font ressortir d'une manière terrible le machiavélisme des partis.

Lemaître s'était mis en rapport, dans la Convention, avec un certain nombre de députés qu'il avait cru pouvoir gagner à la cause royaliste, en les flattant de l'espoir d'une monarchie mixte. Voici quelles furent, pour Lemaître, selon l'abbé Brotier[1], les conséquences de ces dangereuses tentatives d'embauchage :

« Ceux qui votent au fond de leur âme pour ce demi-parti (la monarchie mixte) feraient immoler demain l'homme qu'ils pourraient croire avoir pénétré leur secret. Et voilà précisément ce qui a conduit Boissy (Lemaître) au pied du mur. Cet infortuné, pressé par son imagination exaltée autant que par les insinuations de quelques dégraisseurs (émigrés) qui ont toujours pensé qu'on pouvait gagner à l'ouvrage (au royalisme) des députés de la Convention, avait dressé des articles qui devaient être signés, peu avant le 12 germinal, par cent et quelques gens d'esprit (députés), dont Lakanal (Saladin) et François (Rovère). Mais tous ne pouvaient être portés à la signature de ces articles par une nécessité aussi impérieuse pour eux que pour les deux que je viens de nommer en dernier lieu. Ceux-ci s'aperçurent, chez leurs collègues, de certaines oscillations qui les déterminèrent, l'un et l'autre, à reculer d'abord, puis à rejeter tout à fait la signature. Sur ces entrefaites, Lemaître est examiné, et sa tête est le prix d'une confidence indiscrète. Chacun veut le voir mourir, pour qu'il n'ait personne à faire rougir ou périr[2]. »

Et cette involontaire révélation de Brotier se trouve confirmée en ces termes dans une lettre d'un autre

[1] Il est à remarquer que le mémoire dont nous donnons dans ce chapitre de si curieux extraits, n'était pas destiné à voir le jour. C'etait un travail adressé à Louis-Stanislas-Xavier, et à lui seul. On ne peut donc pas dire que les faits y soient falsifiés ou arrangés en vue de l'effet à produire sur le public.

[2] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

agent de Londres : « Ce fut Talien qui dénonça Lemaître. Il est mort renversé, à la Convention, par ceux-là mêmes qui craignaient qu'il ne parlât. Nos amis l'ont tué [1] ! »

Aux conspirateurs royalistes dont la physionomie vient d'être esquissée, il faut joindre de la Villeheurnoy, homme de mœurs douces et dont la nature avait été façonnée par l'habitude du monde. Ancien maître des requêtes, il avait suivi le torrent de l'émigration à Coblentz, où Puisaye l'a peint jouant dans les antichambres le même rôle qu'il avait joué à Versailles, ne se montrant jamais que les mains et les poches pleines de papiers, traversant les appartements à toute heure du jour d'un air mystérieux, et donnant de la sorte une haute idée de sa capacité, jusqu'au jour où l'on apprit que l'emploi de son génie se bornait à faire quelques extraits pour l'usage du Conseil [2].

Les correspondants des agents de Paris étaient : Cormatin, en Bretagne, et à Londres, un certain Dutheil, que Brotier regardait comme un intrigant de bas étage et un imposteur [3].

Quant à la petite Cour de Vérone, les agents communiquaient habituellement avec elle par l'intermédiaire du comte d'Entraigues. C'était ce grand artisan de complots qui avait recommandé Lemaître à Louis-Stanislas-Xavier; c'était lui qui tenait tous les fils de la correspondance royaliste. Etabli à Venise dans les premiers mois de 1795, il y recevait de Duverne, de Praile, de Lemaître, de Despomelles, de Brotier, des renseignements qu'on lui adressait sous des noms supposés [4], et qu'il transmettait au baron

[1] En citant cette lettre, extraite de la *Correspondance secrète de Stofflet, Charette, Puisaye et autres*, Puisaye fait observer avec raison que sa date, 23 novembre 1794, est erronée. C'est 1795 qu'il faut lire, soit que l'erreur soit une faute d'impression ou une distraction de l'auteur de la lettre.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 467.

[3] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrit du British Museum.

[4] Voy. la deuxième déclaration de Duverne de Praile, dans le *Moniteur*, an v, nº 353.

de Flachslanden, lequel, à son tour, les mettait sous les yeux du Conseil de Louis-Stanislas-Xavier [1].

Lorsque le duc de Lavauguyon fut appelé à faire partie de ce Conseil, ce fut à lui que les communications aboutirent, et sa présence à Vérone imprima une nouvelle activité à la faction d'Espagne. En réalité, il en devint, avec le comte d'Entraigues, le directeur suprême. Et cela devait être. Il y avait longtemps, en effet, que le duc de Lavauguyon s'était prononcé, dans le monde diplomatique, en faveur de l'Espagne et contre l'Angleterre. Nommé ministre près des états généraux des Provinces-Unies en 1776, il n'avait rien négligé pour miner dans ce pays la prépondérance des Anglais, qu'y servait le stathouder. Plus tard, en 1774, nommé à l'ambassade d'Espagne, il avait gagné l'affection du duc de Florida-Blanca, qui dirigeait alors le cabinet de Madrid, et s'était vu élever par Charles IV, en 1778, à la dignité de chevalier de la Toison d'or [2]. Rien, conséquemment, de plus explicable que cette déclaration de Duverne de Praile dans le procès où il se trouva enveloppé au mois d'avril 1797, en compagnie de Brotier et de la Villeheurnoy : « Il existe un parti extérieur qui compte sur l'appui de l'Espagne. A la tête de ce parti sont MM. de Lavauguyon et d'Entraigues [3]. »

Une chose à noter, c'est que l'intime ami de Louis-Stanislas-Xavier, le duc d'Avarey, n'inspirait aux agents de Paris aucune confiance [4]. Il ne correspondait point avec eux, bien que Puisaye, dans ses Mémoires, les appelle *son conseil exécutif* [5], et il ne leur transmit jamais ni aucune instruction ni aucun ordre [6].

[1] Béziade d'Avaray, *Réponse à M. le comte Joseph de Puisaye*, p. 1.
[2] Durozoir, *Biographie universelle* (supplément), art. *Lavauguyon*.
[3] Déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an v, nº 353.
[4] Cela résulte clairement d'une note de Duverne de Praile, écrite en marge du Mémoire sur l'agence de Paris par l'abbé Brotier. Voy. ce Mémoire, vol. LXXXIV des *Papiers de Puisaye*. Manuscrit du British Museum.
[5] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 351.
[6] Béziade, duc d'Avaray, *Réponse à M. le comte Joseph de Puisaye*, t. I.

L'agence de Paris dont l'action s'étendait sur une grande partie de la France, n'était pas la seule qu'on eût organisée dans le parti royaliste; il y en avait une autre qui comprenait dans son ressort la Franche-Comté, le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne et tout le Midi. Celle-ci agissait de concert avec la première. Le comte de Précy la dirigeait [1].

La mission des agents était :

De ne rien négliger pour gagner au parti du roi les autorités constituées;

De tenter, par l'appât des promesses, les représentants du peuple;

De lier à l'idée du rétablissement de la monarchie celle de la réforme des abus qui s'étaient introduits dans l'ancien régime ;

De pousser les royalistes aux assemblées primaires ;

De les classer en deux catégories composées, l'une de fervents, l'autre de tièdes;

De former les plus courageux en compagnies et de leur fournir, jusqu'à concurrence de l'argent dont on pourrait disposer, armes et munitions;

De repousser, au moyen de ces compagnies, tout parti, armé ou non, qui s'opposerait à la liberté des élections ;

De forcer les royalistes à se rendre aux élections, soit par voie de menaces ou autrement;

De recourir enfin aux procédés militaires, quand il y aurait chance raisonnable de succès [2].

Amnistier d'avance, et d'une manière générale, ceux des régicides qui se laisseraient ramener à la royauté, on ne l'aurait pu sans faire naître, dans le camp royaliste, un effroyable scandale. D'un autre côté, il y avait dans l'Assemblée certains régicides dont l'immoralité faisait signe à la corruption d'approcher, et dont il eût été impolitique de mépriser l'influence. Pour tout concilier, il fut convenu que les

[1] Première déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an v, nº 353.
[2] *Ibid.*

juges qui avaient voté la mort du roi pourraient exceptionnellement être pardonnés, dans le cas où le rétablissement de la monarchie serait dû à la grandeur de leurs services; et les agents eurent ordre de prendre ce point de départ dans leurs tentatives d'embauchage [1].

Aussi ne craignirent-ils pas de s'adresser à des hommes tels que Tallien et Cambacérès.

Il existe une lettre d'eux, datée du 1er janvier 1795, dans laquelle ils promettent au Conseil de Louis-Stanislas-Xavier *de le mettre en correspondance avec le nouveau mari de la Cabarrus, aujourd'hui femme avouée de Tallien.* « Tallien, est-il dit dans cette lettre, est au pinacle. Il est maître du champ de bataille. Lui seul et son parti ont une véritable influence. Il accapare tous les écrivains, entre autres Montjoie, auteur de l'*Ami du Roi*. Brotier ne tardera pas à voir madame Tallien et en rendra bon compte [2]. »

Pour ce qui est de Cambacérès, le comte d'Entraigues écrivait, en parlant de lui à Lemaître : « Je ne suis nullement étonné que Cambacérès soit du nombre de ceux qui voudraient le retour de la royauté [3]. »

Mais les agents royalistes ne pouvaient entrer en rapport avec les membres de l'Assemblée, lorsqu'ils en connaissaient de corruptibles, qu'à la condition de s'exposer à d'immenses périls, parce que ceux-ci, dès qu'ils se croyaient soupçonnés, avaient hâte, pour se sauver eux-mêmes, de dénoncer et de sacrifier les corrupteurs. Nous avons dit quel fut le sort de Lemaître. Selon l'énergique expression de Brotier, les représentants dont l'opinion chancelait « se présentaient aux agents avec la patte de l'agneau et les saisissaient ensuite avec les griffes du tigre [4]. »

[1] Première déclaration de Duverne de Praile, *ubi suprà.*

[2] Lettre c tée par Puisaye, qui avait l'original dans les mains. Voy. ses Mémoires, t. VI, p. 361.

[3] Lettre saisie chez Lemaître, et lue à la Convention par Ysabeau, séance du 2 brumaire, an IV. Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 38.

[4] Mémoire sur l'agence de Paris, *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

Quoi qu'il en soit, pour jouer son rôle, l'agence de Paris avait besoin d'argent, et, sous ce rapport, l'appui du dehors lui était indispensable. Mais, si elle acceptait les secours de l'Angleterre comme ceux de l'Espagne, ce n'était ni avec les mêmes sentiments de gratitude, ni avec le même esprit. Les agents ne mettaient pas en doute la bonne foi de l'Espagne et la sincérité de ses efforts[1], tandis qu'ils regardaient les services du gouvernement anglais comme des services perfides, dont l'unique but était l'entière ruine de la France[2]. La volumineuse correspondance du baron de Nantiat avec le comte de Blangy met vivement en relief la haine profonde qui animait contre le gouvernement anglais une fraction notable du parti royaliste : « Vienne et Londres n'ont que des vues perfides pour la France, c'est affiché.., Je crois lord Moira bien intentionné, mais il est Anglais... Vous pouvez regarder Pitt comme l'homme le plus immoral des Trois-Royaumes, ennemi de la maison de Bourbon et de nos princes en particulier... » Voilà comment parlait de l'Angleterre un homme qui était le protégé du comte de Blangy, qui avait acquis la confiance du maréchal de Castries, un des principaux membres du Conseil des princes, et qui avait charge d'informer ce dernier de tout ce qui se passait à Londres[3].

Aussi les agents traitaient-ils l'Angleterre, tout en la ménageant, comme une puissance ennemie. S'ils avaient des renseignements à lui faire parvenir, ils s'étudiaient à ne lui donner que ceux qui pouvaient profiter à la cause royaliste, en lui dérobant avec soin la connaissance de tout ce qui eût été de nature à faciliter aux Anglais la prise d'une de nos villes maritimes[4]. S'ils écrivaient à Charette, c'était pour

[1] Voy. la lettre du 24 avril 1795, citée dans le t. VI des *Mémoires de Puisaye*, p. 363.
[2] Première déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an v, nº 353.
[3] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t V, p. 230, 344, 370.
[4] Première déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an v, nº 353.

lui recommander de se défier de la politique de Pitt[1]. Les princes avaient-ils à se plaindre des hésitations ou de la froideur de la cour de Vienne, nul doute, selon les agents, que cela ne tînt aux sourdes manœuvres du cabinet de Saint-James[2], auquel, par une conséquence naturelle de ces défiances, ils s'étudiaient à faire un secret de leurs négociations avec le gouvernement espagnol[3].

Toutefois, ils se gardaient bien de maudire l'Angleterre à haute voix, parce que son or leur était nécessaire. Car, pendant qu'ils la vilipendaient sous main, ils ne rougissaient pas de lui demander l'aumône. Le 8 août 1795. Brotier recevait mille louis du ministre anglais[4]. Duverne de Praile avait obtenu l'assurance d'une somme de 60,000 liv. st. pour dépenses préparatoires, et d'une autre somme de 30,000 liv. st., qui devait lui être payée dans le mois de la proclamation du roi[5]. Précy était autorisé à tirer sur Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, pour les fonds dont il aurait besoin, sauf approbation de celui-ci[6]. En un mot, la conduite des agents à l'égard de l'Angleterre consistait à la décrier secrètement, à ruiner ses desseins par de ténébreuses menées, et à se servir de son argent contre elle-même.

On devine, d'après cela, sous quel jour leur apparaissait Puisaye. Ce qu'ils abhorraient en lui c'était *l'homme de Pitt*[7]. Ils s'attachèrent à le noircir dans l'esprit de Louis-Stanislas-Xavier, empêchèrent ses proclamations d'être imprimées, combattirent ses plans, détournèrent l'argent qui lui était destiné, et contribuèrent, ainsi qu'on le verra plus loin, à faire

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 367.
[2] Correspondance des agents citée par Puisaye, t. VI de ses Mémoires, p. 367.
[3] Voy. une lettre de Brotier, à Cormatin, du 20 mai 1795, citée par Puisaye, t. VI de ses Mémoires, p. 363.
[4] Correspondance des agents. *Ibid.*, p. 377.
[5] Première déclaration de Duverne de Praile, *Moniteur*, an v, nº 353.
[6] *Ibid.*
[7] *Correspondance secrète de Puisaye, Charette, Stofflet et autres*, t. I, p. 5.

sortir de sa plus importante entreprise un épouvantable désastre [1].

De fait, ils n'étaient gens à s'arrêter devant aucun scrupule.

L'art de tuer moralement ses rivaux et de compromettre les instruments, voilà comment ils définissaient la politique [2]. En parlant d'eux, Puisaye écrit : « Ce qui a perdu le parti royaliste, c'est le manque de bonne foi depuis que les agents de Paris et de Londres s'y sont introduits [3]. » Le faux leur était une arme familière [4]. Il excellaient dans l'arrangement des signes de reconnaissance, dans la composition des encres sympathiques [5], et leur vanité transformait en occupations d'hommes d'Etat ces noires pratiques. Ils aimaient aussi à se cacher sous toutes sortes de noms d'emprunt. Brotier s'était donné le nom de *Bouillé* ; la Villeheurnoy, celui d'*Etienne* ; Despomelles, celui de *Thébault*. Brotier était quelquefois désigné dans la correspondance sous les initiales *QQ*. Lemaître s'appelait tantôt *le Juif*, tantôt *Castel Bianco*. Duverne de Praile avait été tour à tour M. Duval, M. Bertrand, M. Mallet, M. Adrien, M. Bonneval, M. Dunan. Dans les lettres de l'abbé Brottier, Louis-Stanislas-Xavier était nommé l'*Institut*, et dans celle du comte d'Entraigues, 49 [6].

Ils ne manquaient pas, du reste, d'une certaine aptitude à varier leur langage, suivant les hommes et suivant les circonstances. Devant les partisans de l'ancienne monarchie, ils affectaient beaucoup de

[1] Voy. les *Mémoires de Puisaye, passim ;* le procès de Brotier dans le *Moniteur*, an V, nº 188, et, dans le présent volume, le chapitre relatif à l'affaire de Quiberon.

[2] Voy. la *Correspondance secrète de Puisaye, Charette, Stofflet*, etc., t. I, p. 2.

[3] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 249, 250.

[4] Puisaye cite une lettre supposée de lui, qu'ils adressèrent au ministre anglais, Windham, et que ce dernier lui remit, apostillée de sa main. *Ibid.*, p. 63.

[5] *Ibid.*, p. 66.

[6] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p 352, et t. V, p. 206. — Les *Débats du procès de Brotier, la Villeheurnoy*, etc., nº 17. — Le rapport d'Ysabeau sur les pièces trouvées chez Lemaître, *Moniteur*, an IV, nº 38. — La correspondance des agents dans les *Papiers de Puisaye*, *passim*.

dédain pour les monarchiens constitutionnels. Devant les modérés, ils dénonçaient la folie des procédés insurrectionnels, ne voulaient ni armées ni combats, et montraient une confiance absolue dans le mouvement pacifique de l'opinion. Aux révolutionnaires repentants, ils promettaient l'oubli du passé. Aux royalistes exaltés, ils disaient : « Le roi par donnera, mais les parlements feront justice [1]. »

Malheureusement, là se réduisait toute leur science ; et quant au parti sur lequel ils s'appuyaient, on peut juger de la force qu'il leur communiquait par les lignes suivantes, tombées de la plume d'un royaliste :

« Les royalistes de l'intérieur, modérés ou à double face, n'osaient se montrer et même communiquer entre eux qu'à de rares intervalles, lorsque le régime de la Terreur, momentanément suspendu, semblait donner quelque répit à la frayeur. Alors ils couvraient les pavés des rues et remplissaient les cafés de Paris ; mais à la moindre apparence du danger, ils disparaissaient comme de concert et rentraient dans leurs caves. Rien ne ressemble plus à cette espèce d'hommes durant la Révolution qu'une troupe d'enfants que l'on voit s'agiter tumultueusement et se livrer à toutes les espiègleries de leur âge aussitôt que le régent vient à quitter la salle, mais qui ne manquent pas de courir précipitamment se remettre à leurs places dès qu'ils croient entendre sa voix ou apercevoir le pan de sa robe [2]. »

Dans un autre passage de son livre, Puisaye donne pour collaborateurs au duc d'Avaray lequel exerçait sur l'esprit de Louis-Stanislas-Xavier une influence souveraine, des prêtres apostats et sans mœurs : Brotier, des empoisonneurs ; Verteuil, des assassins : Fournier et la Haye. »

En ce qui touche le duc d'Avaray, Puisaye se trompe en lui supposant des relations intimes avec les agents

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 59, 60.
[2] *Ibid.* t. III, p. 472.

de Paris, dont l'action relevait plutôt du duc de Lavauguyon, du comte d'Entraigues, du baron de Flachslanden. Et, d'autre part, il ne serait pas juste de donner comme un arrêt sans appel les invectives d'un homme parlant de ses ennemis. Mais si telle était l'opinion de Puisaye sur les « agents, » que penser de lui-même qui, pour exposer la France à tomber dans de pareilles mains, se mettait à la solde de l'Angleterre et se préparait froidement à porter la guerre civile dans son pays ?

CHAPITRE III.

CRIMES DES CHOUANS.

Protestation de Stofflet contre la paix conclue par Charette. — L'armée des côtes de l'Ouest confiée à Canclaux. — Jugement de Mallet du Pan sur Canclaux. — Charette appuie les républicains contre Stofflet. — Succès des républicains. — Stofflet abandonné par ses principaux officiers. — — Attaques de grand chemin. — La révolte attisée par les prêtres. — Charette se prépare à la trahison. — Horrible situation de Nantes. — Soumission de Stofflet. — Paix mendiée et achetée, pacte entre la bassesse et le mensonge. — Résultats de la *pacification* de Saint-Florent : pillages, incendies, assassinats. — Etat des choses en Bretagne. — Effroyables déprédations. — Vil caractère de la politique thermidorienne. — Plan de Hoche. — Ses instructions. — En quoi elles étaient blâmables. — Son système de concentrer ses forces. — Plaintes que ce système provoque. — Hoche dénoncé par Baudran et Dubois-Dubais. — Insolence de Coquereau, un des chefs des Chouans. — Traité de la Mabilaye ; conditions avilissantes subies par le gouvernement thermidorien. — Le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg retiré à Hoche et confié à Aubert-Dubayet. — Manière de combattre des Chouans décrite par Hoche. — Abominable hypocrisie de Cormatin et des chefs chouans. — La révolte organisée à l'ombre de la pacification. — Crimes de toutes sortes commis par les Chouans : vols, massacres, contributions forcées, dévastation des campagnes, mesures pour affamer les villes. — Règlement de police rédigé par Cormatin. — Les prêtres réfractaires, fauteurs de la guerre civile. — Progrès de la Chouannerie. — Le général républicain Hubert sous l'uniforme de Chouan. — Plan de la faction espagnole. — Offres faites aux royalistes par l'Espagne. — Impudence de Cormatin ; ses menées. — Il est découvert et arrête. — Soulèvements des Chouans réprimés. — La tête de Boishardy promenée au bout d'une pique ; généreuse indignation de Hoche.

Pendant que les « agents de Paris » nouaient leurs intrigues, tout n'était que trahison dans les provinces de l'Ouest, ou le royalisme était en force.

On a vu avec quelle fougue Stofflet s'était séparé de Charette, lors des conférences de la Jaunaye[1] : le 12 ventôse an III (2 mars 1795), il convoqua ses offi-

[1] Voy. dans le treizième volume, le chapitre intitulé *La contre-révolution en Vendée*, p. 318.

ciers à Jallais; et tous, réunis en conseil, ils signèrent contre la pacification une protestation véhémente. Elle portait que « vivement affectés du *lâche abandon* qu'avaient fait de leur poste MM. de Charette, de Couetus, Sapinaud, Fleuriot, Debruc, Béjary et Prudhome, ils invitaient à se joindre à eux dans le plus court délai les officiers fidèles à Dieu et au roi[1]. »

Cette protestation était l'ouvrage de Bernier, curé de Saint-Laud, de ce même Bernier qui, selon la remarque de Savary, « vendit ensuite son parti pour avoir un évêché[2]. »

Un décret du 13 ventôse (3 mars) avait mis le général Hoche à la tête des armées réunies des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg; le même décret confia le commandement en chef de l'armée des côtes de l'Ouest au général Canclaux[3].

Ainsi, c'était sur le plus tiède des généraux républicains que le parti dominant se reposait du soin de dompter le plus opiniâtre des généraux royalistes. Ce choix fut-il désagréable aux rebelles? On en jugera par ce mot d'une lettre que Mallet du Pan écrivait, un mois après, au comte de Sainte-Aldegonde : « On dit le général Canclaux destitué, *c'est un malheur[4]!* » Mallet du Pan n'aurait sans doute pas déploré aussi amèrement la destitution de Hoche, qui disait avec raison en parlant de lui-même : « Ma figure peut paraître de glace lorsqu'on ne me connaît pas, mais en matière de liberté, mon âme est de feu[5]. »

Cependant, Canclaux se disposait à marcher contre Stofflet. Le 24 ventôse (14 mars), le représentant du peuple Delaunay en informa la Convention, ajoutant que Charette agirait de concert avec les républicains[6]. Et en effet, le bruit courut que, pour favoriser

[1] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 386 et 387.
[2] *Ibid.*, p. 392.
[3] *Moniteur*, an III, nº 165.
[4] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, chap. VIII, p. 172.
[5] *Correspondance de Hoche.* Lettre au représentant du peuple Boursault, 9 fructidor an III.
[6] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 397

l'expédition dirigée contre Stofflet, Charette avait établi un cordon de troupes sur les lignes qui séparaient son territoire de celui de son rival[1]. Ce qui est certain, c'est qu'il donna ordre à ses lieutenants Fleuriot et Sapinaud d'escorter avec cinq cents hommes un convoi considérable de subsistances destiné par Canclaux aux troupes qui devaient se réunir près de Chollet. Le convoi parvint à sa destination, et seize mille rations de pain s'étant trouvées de trop, ce fut grâce à la même protection qu'elles purent sans danger rétrograder sur les Sables-d'Olonne, où elles furent distribuées aux soldats de Charette[2].

Le 5 germinal (25 mars), les colonnes républicaines se mettaient en mouvement et s'emparaient, sans rencontrer aucune résistance, de Cérisais, de Bressuire, de Châtillon, de Maulevrier, de Chollet[3]. Le général Caffin, qui commandait la division Dubreuil, entra, de son côté, à Chemillé, le 11 germinal (31 mars), mais non sans avoir perdu, au passage de Layon, deux braves officiers que l'armée regretta fort : l'adjudant général Bardon, et Rateau, chef d'escadron au 11e régiment de hussards[4].

Ces premiers et rapides succès accusaient vivement la faiblesse de Stofflet. La vérité est qu'il n'avait pu parvenir à former un rassemblement ; jusque-là que Caffin écrivait au représentant du peuple Bézard, dès le lendemain de l'occupation de Chemillé : « Nos patrouilles vont jusqu'aux Gardes, Trémentine et Jallais. On ne rencontre personne, si ce n'est quelques hommes épars[5]. »

Quelques jours après, le représentant du peuple Dornier se rendait seul à Saint-Macaire, où il avait invité les principaux officiers de Stofflet à se réunir pour y traiter de la paix.

[1] *Mémoires sur la Vendée, par un ancien administrateur militaire*, p. 189.
[2] « Par mes soins, » dit l'administrateur militaire aux Mémoires duquel nous empruntons ce détail caracteristique.
[3] Lettre des représentants Dornier et Morisson au Comité de salut public, *Moniteur*, an III, no 198.
[4] *Moniteur*, an III, no 198.
[5] *Ibid.*, no 204.

Là fut signée par Bérard, Rostain, Mounier, Lhuilier, Lejeay, Germain Bez, Desormaux, tous officiers de Stofflet, une déclaration dans laquelle ils prenaient l'engagement de ne jamais porter les armes contre la République.

Mais, chose honteuse! A cette poignée de rebelles qui ne posaient les armes que faute de pouvoir les garder plus longtemps, le gouvernement permit d'écrire en tête de leur déclaration : « Des attentats inouïs contre notre liberté, l'intolérance la plus cruelle, les injustices et les vexations les plus odieuses, nous ont mis les armes à la main[1]. »

En d'autres termes, les signataires ne juraient fidélité à la République qu'à la condition de l'insulter. Et voilà ce que les Thermidoriens étaient condamnés à souffrir!

Encore si cette défection des principaux officiers de Stofflet eût réellement mis un terme aux maux qui désolaient ces contrées! Mais non : à une guerre régulière qui de la part des royalistes était devenue impossible, avait succédé une guerre de brigandage, et celle-là n'était pas près de finir. Il n'y avait plus de vrais combats, mais il y avait toujours des attaques de grand chemin. Le transport des subsistances ne pouvait avoir lieu qu'au prix d'une vigilance de tous les instants; le meurtre secondait la rapine, et, presque toujours, la religion venait jouer un rôle dans ces fureurs. Le 20 germinal (9 avril), le bataillon d'Ille-et-Vilaine ayant eu à protéger contre une attaque soudaine et violente un convoi qu'il escortait, les rebelles perdirent un drapeau orné d'un écusson qui représentait saint Jean-Baptiste, avec cette légende : *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi*[2]. Ainsi se révélait l'influence des prêtres.

D'un autre côté, l'attitude de Charette commençait

[1] Voy. cette déclaration dans Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 450 et 451.

[2] Lettre du général Caffin au général Canclaux, en date du 21 germinal (10 avril) 1795.

à donner de sérieuses inquiétudes. Le traité conclu avec lui n'empêchait pas que la côte ne fût encore au pouvoir des rebelles, depuis l'île de Bouin jusqu'aux environs de Saint-Gilles. Savin commandait à Palluau. Dabbayes, dans le Marais, avait son quartier général à Saint-Jean-de-Mont. Pajot était du côté de Beauvoir. Dans les communes qu'on avait si follement placées sous l'autorité de Charette, il se formait des comités qui ne se cachaient pas pour agir au nom du roi. On faisait circuler des listes de proscription sur lesquelles se trouvaient inscrits les noms des hommes qui avaient le mieux servi la République [1]. Vainement les administrations adressaient-elles à Charette plaintes sur plaintes : à peine eût-il daigné y répondre, si la nécessité de préparer le succès de la trahison qu'il méditait ne lui eût fait une loi de la dissimulation. Encore ne croyait-il pas indispensables les précautions de ce genre de prudence qu'enfante la peur ; car les administrateurs de Challans eurent avis qu'il avait osé dire à ses soldats, cantonnés à Belleville : « Mes sentiments n'ont point varié. Je ne suis nullement pour la République. La disette des blés m'empêche seule de rassembler mes forces. Prenez patience [2] ! »

Il fit savoir au chevalier Tinténiac, par un officier de confiance, qu'il était prêt à reprendre les armes ; qu'il avait des soldats aguerris et brûlant d'en venir aux mains ; que ce qu'il lui fallait, c'était de la poudre. Il demandait aussi qu'on lui envoyât deux mille Français enrégimentés, et qu'on l'avertît quinze jours d'avance [3].

Du reste, la situation de Nantes à cette époque disait assez en quoi consistait la *pacification* de la Ven-

[1] Rapport de l'administration du district de Challans au Comité de salut public, en date du 21 germinal (10 avril) 1795.

Ce rapport, ainsi que plusieurs des rapports et lettres que nous citons dans ce chapitre, se trouvent reproduits par ordre de date dans le t. IV du livre de Savary. Leur ensemble constitue une sorte d'histoire officielle de la Vendée.

[2] Rapport de l'administration du district de Challans, *ubi suprà*.

[3] Lettre du chevalier de Tinténiac à M. Windham, mentionnée dans les *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 177.

dée. Cette situation était effroyable. Chaque jour, les Vendéens venaient acheter à Nantes des subsistances, des armes, des munitions, sans qu'il leur fût permis d'y apporter un œuf. Ainsi l'avaient décidé les meneurs royalistes, dont on souffrait lâchement qu'ils prissent les ordres. Affamer la ville, telle était la consigne donnée aux avant-postes des rebelles. Aussi la livre de beurre se payait-elle vingt livres, et le prix des autres denrées était en proportion [1].

Or, pendant que les Nantais étaient condamnés au tourment de cette disette organisée, les Chouans travaillaient avec une ardeur farouche à soulever les campagnes ; ils faisaient de grands achats de poudre ; ils appelaient sous le drapeau de la guerre civile quiconque avait de seize à quarante ans ; ils tenaient dans chaque arrondissement de cinq communes des assemblées factieuses où leurs prêtres venaient bénir les instruments des meurtres commis ou à commettre ; ils se livraient à toutes sortes d'horreurs. Des hommes, des femmes, des enfants, appartenant à la classe des patriotes, étaient retournés à Clisson, parce qu'ils mouraient de faim à Nantes ; ils furent noyés dans la Sèvre. Des volontaires qui escortaient la diligence entre Varades et Ancenis, ayant été attaqués, vingt-huit d'entre eux furent pris, conduits à quelque distance de la route, forcés de creuser eux-mêmes leurs fosses et fusillés [2]. Voilà de quelle espèce de pacification la Vendée était redevable aux Thermidoriens !

Sur ces entrefaites, la nouvelle se répand que Stofflet est décidé à entrer en négociation avec le gouvernement républicain. Le 11 germinal (31 mars),

[1] Rapport de l'agent national de Nantes au Comité de salut public, en date du 24 germinal (13 avril) 1795. — Lettre de Darbefeuille au représentant du peuple Lesage (d'Eure-et-Loir), en date du 26 germinal (15 avril) 1795.

[2] Voy. pour la confirmation de tous ces faits le Rapport de l'agent national de Nantes au Comité de Salut public, en date du 24 germinal an III. — La lettre de Darbefeuille à Lesage (d'Eure-et-Loir), en date du 26 germinal an III. — La lettre du représentant du peuple Lareveillère-Lepaux au citoyen Creuzé Latouche, membre du Comité de Salut public, en date du 4 floréal an III.

il avait adressé à Canclaux, pour lui faire part de ses bonnes dispositions, une lettre [1] à laquelle la défection de ses principaux officiers était venue, depuis, donner beaucoup de poids. Sa soumission, d'ailleurs, paraissait inévitable. On y croyait si bien que, à partir du 22 germinal (11 avril), les mouvements des troupes furent suspendus, et que le représentant du peuple Dornier se crut autorisé à réunir à dîner, dans la ville de Chollet, plusieurs chefs royalistes au nombre desquels figurait l'abbé Bernier[2]. Mais les républicains ne tardèrent pas à comprendre qu'on les trompait. Dornier lui-même, tout confiant qu'il était, s'aperçut que les rebelles n'avaient d'autre but que de profiter de l'inaction des troupes pour se concerter et former de nouveaux rassemblements [3]. Il fallut en revenir à une surveillance active.

Bientôt Stofflet, pour dernière ressource, dut s'enfoncer dans la forêt de Vezin; mais les colonnes républicaines la fouillèrent ; et lui, poursuivi, traqué comme une bête fauve, fut enfin réduit à se sauver seul à pied. Son homme de confiance, son chirurgien, son tonnelier furent faits prisonniers[4], et lui-même se voyait au moment de partager leur sort, lorsqu'une entrevue que l'état désespéré de ses affaires le contraignit de demander[5] lui fut accordée.

Elle eut lieu dans un champ, près de Saint-Florent, le 13 floréal (2 mai).

« Stofflet est un scélérat, » écrivait le général Hoche au Comité de salut public[6] : appréciation violente que ne saurait admettre la justice de l'histoire ! Ce qui est vrai, c'est que Stofflet était un homme grossier, brutal, insolent et sans lumières. Mais à un courage indomptable il joignait des qualités qu'on eût en

[1] Voy. Savary. *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 418.
[2] *Ibid.*, p. 458, 459.
[3] *Ibid.*
[4] Lettre du général Canclaux au Comité de Salut public, en date du 4 floréal (23 avril) 1795.
[5] Lettre du représentant du peuple Delaunay au Comité de salut public, en date du 28 floréal (18 mai) 1795.
[6] Lettre datée de Rennes, 12 germinal (1er avril) 1795.

vain cherchées dans la plupart de ses compagnons d'armes : il avait un grand fonds de loyauté ; il n'était ni intrigant comme Puisaye, ni ambitieux, dissimulé et froidement sanguinaire comme Charette. Malheureusement, l'infériorité de son esprit l'avait soumis tout d'abord à l'ascendant de l'abbé Bernier, qui, en l'enveloppant de ses conseils, lui communiqua la lèpre de ses vices. L'astucieux curé de Saint-Laud fut en réalité le chef de l'armée d'Anjou, après la mort de Marigny. C'était lui qui correspondait avec les émigrés ; lui qui traçait la ligne de conduite à suivre ; lui qui rédigeait les proclamations à publier, et ce fut avec lui que la République traita lorsque Stofflet se vit dans l'impossibilité de tenir plus longtemps[1].

Le même caractère d'imprévoyance et de bassesse qui, de la part du gouvernement thermidorien ou de ceux qui le représentaient dans l'Ouest, avait marqué la pacification de la Jaunaye, marqua celle qui fut signée à Saint-Florent. Stofflet, après avoir soufflé tout autour de lui la révolte, déchaîné dans son pays la guerre civile, et plongé ses bras jusqu'aux coudes dans le sang des républicains, reçut de la République, pour prix d'une soumission, non pas même volontaire, mais forcée, deux mille gardes territoriaux, que le trésor s'engageait à solder, et une indemnité de deux millions[2] !

Le représentant Ruelle, dans la séance du 20 floréal (9 mai), disait, en parlant de Stofflet : « Ce chef n'a voulu entendre à aucune proposition, tant qu'il ne lui a pas été prouvé que sa résistance serait inutile[3]. » Et c'était pour que Stofflet voulût bien cesser cette résistance *inutile*, qu'on lui donnait deux millions et une garde prétorienne !

Les négociateurs, du côté des républicains, étaient Ruelle, Dornier, Jarry, Challiou et Bollet[4]. Leur col-

[1] Voy. la *Biographie universelle* de Michaud, art. *Bernier*.
[2] *Ibid*
[3] *Moniteur*, an III, nº 233.
[4] Lettre des représentants du peuple près les armées des côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest à la Convention nationale. *Moniteur*, an III, nº 233.

lègue Delaunay, qui était aussi sur les lieux, refusa son adhésion au traité, le jugeant impolitique et dangereux [1].

Quoi qu'il en soit, les conférences ne furent pas plutôt terminées, que les chefs des rebelles passèrent la Loire et allèrent dîner à Varades avec les représentants du peuple. Comme gage des sentiments nouveaux qui étaient censés les animer, ils avaient arboré la cocarde républicaine et se montraient parés de panaches tricolores [2]. L'air retentissait des cris de *Vive la République! Vive la Fraternité* [3]*!* Pour mieux démontrer la sincérité de leur soudaine conversion, les Chouans remirent aux commissaires pacificateurs un paquet récemment envoyé d'Angleterre, qui contenait un million en faux assignats très-bien imités [4]. Il est vrai que cette démonstration de patriotisme ne resta pas tout à fait sans récompense ; car tandis que les chefs royalistes consentaient au sacrifice de leurs *faux assignats*, on leur offrait en échange non-seulement des assignats vrais, mais du numéraire. C'était, par exemple, en espèces sonnantes que Trotouin, major général de Stofflet, avait fait stipuler, avant la conclusion du traité, le payement des cinquante mille livres, prix de sa soumission [5] !

La pacification de Saint-Florent n'était, comme celle de la Jaunaye, qu'un pacte entre la bassesse et le mensonge : les aveugles furent bien vite amenés à le comprendre. Ruelle, toujours prêt à afficher un optimisme qui lui donnait de l'importance, s'était hâté de dire à la Convention : « Si l'on en croit quelques *terroristes*, il n'y a point de paix conclue avec les Vendéens et les Chouans; ce n'est qu'un simulacre de

[1] Lettre du représentant du peuple Delaunay au Comité de salut public, datée de Saumur, 29 floréal an III.
[2] Compte rendu de Ruelle, *Moniteur*, an III, n° 233.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Lettre des représentants Delaunay, Ruelle et Bollet, au Comité de salut public, datée de Paris, 10 ventôse (20 mars) 1795.

paix[1]. » Il n'était certes pas besoin d'être *terroriste* pour croire cela !

Et en effet, douze jours ne s'étaient pas écoulés depuis la signature du traité, que déjà un des commissaires pacificateurs, Jarry, en décrivait les résultats dans les termes suivants :

« Les chefs chouans, sous prétexte de ramener les campagnes à la paix, parcourent les paroisses, mettent les hommes en réquisition depuis seize jusqu'à quarante ans, les rassemblent à des jours indiqués, et principalement le dimanche. La messe sert de prétexte pour passer des revues ; on s'y rend en armes ; on y porte des cocardes et des panaches blancs ; on y pousse le cri de *vive le Roi !* Des Chouans ont établi des quartiers généraux autour de Nantes. Dans un instant, ils pourraient interdire l'arrivage des subsistances [2]. »

A la même date, le représentant du peuple Delaunay écrivait d'Angers :

« Les Chouans ne veulent laisser sortir aucuns grains... Il faut mourir de faim, ou chercher du pain à la baïonnette... La pacification de Rennes nous tue ici[3]. »

De tous côtés partaient des plaintes analogues. La formation des gardes territoriales fournissait aux meneurs royalistes un admirable prétexte d'enrôlement : ils enrôlèrent... pour le renouvellement de la guerre civile. Après avoir désarmé la campagne, ils eurent l'insolence de venir désarmer, dans les villes, les citoyens des faubourgs. Encouragés par une basse tolérance, l'orgueil et la tyrannie des chasseurs de Stofflet ne connurent plus ni frein ni limites. Les bes-

1 *Moniteur*, an III, n° 233.

2 Lettre du représentant du peuple Jarry au Comité de salut public, datée de Nantes, 24 floréal (13 mai) 1795.

3 Lettre de Delaunay au Comité de salut public, datée d'Angers, 24 floréal (13 mai) 1795.

tiaux enlevés ; les maisons mises au pillage; des républicains bâtonnés en plein jour sous prétexte de *terrorisme ;* les autorités au désespoir ; la désertion parmi les troupes devenue effrayante ; les patriotes n'osant rentrer dans leurs foyers, ou assassinés s'ils l'osaient, tels furent les effets de l'acte par lequel Stofflet et ses officiers avaient déclaré « se soumettre aux lois de la République une et indivisible [1]. »

Dans la séance du 20 floréal (9 mai), Ruelle n'avait pas craint d'assurer à la Convention que le pain, dans la Vendée, coûtait seulement huit sous la livre en assignats; que les autres denrées s'y vendaient à proportion ; qu'on n'y faisait aucune différence entre l'assignat et l'argent; que les troupes y recevaient des rations de trente-deux onces de pain ; en un mot, que les subsistances abondaient dans le pays [2].

Mensonge ou erreur, ces assertions provoquèrent des démentis terribles. Bientôt on sut, à n'en point douter, que c'était précisément le contraire de ce qu'avait dit Ruelle qui était la vérité. Les campagnes refusaient absolument les assignats ; le grain était hors de prix ; et l'on souffrait tellement à Nantes de la pénurie des subsistances, que la livre de pain s'y vendait de six à sept francs [3].

Quant aux subordonnés de Charette, leurs jeux étaient de piller, de voler, d'assassiner ; et lorsqu'on s'en plaignait à lui, il se contentait de répondre qu'il ne pouvait avoir l'œil à tout, qu'il redoublerait de surveillance et punirait les coupables : promesses dérisoires dont on ne voyait jamais l'accomplissement [4].

[1] Voy. Lettre de Delaunay au Comité de salut public, datée de Saumur, 29 floréal (18 mai) 1795. — Rapport de l'administration du district de Nantes au Comité de salut public, même date. — Rapport de l'administration d'Angers au Comité de salut public, daté d'Angers, 3 prairial (22 mai) 1795. — Lettre de l'adjudant général Savary au général Grouchy, datée de Chollet, 11 prairial (30 mai) 1795.

[2] *Moniteur*, an III, nº 233.

[3] Lettre de Jarry au Comité de salut public, datée du 24 floréal (13 mai) 1795.— Rapport de l'administration du district de Nantes, daté du 29 floréal (18 mai) 1795.

[4] *Mémoires sur la Vendée, par un ancien administrateur militaire*, p. 199, 200. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

Le fait suivant, emprunté des Mémoires d'un homme qui était sur les lieux et qui écrit sans passion, donnera une idée de la manière dont les gens de Charette comprenaient l'observation de la paix.

Deux jeunes gens, attachés à l'administration des fourrages, avaient reçu ordre de porter des fonds au préposé de ce service à la résidence de Machecoul. Le lendemain de leur arrivée, grand dîner au quartier général de cette place. Charette et les deux voyageurs en étaient. Un de ces derniers ayant consulté sa montre, la Roberie, capitaine général de la cavalerie de Charette, jette un œil d'envie sur le bijou, qui était garni de diamants. Le lendemain, comme les deux voyageurs retournaient à Nantes, des cavaliers vendéens, placés en embuscade, fondent tout à coup sur eux et les arrêtent. On les conduit à la Roberie, qui s'empare de la montre, et en étend le possesseur à ses pieds d'un coup de pistolet. Puis se tournant vers ses cavaliers : « Quant à l'autre, sa dépouille vous appartient. » Le malheureux fut sur-le-champ égorgé. Son compagnon avait été blessé grièvement. On le crut mort ; et cette circonstance, en lui sauvant la vie, préserva le souvenir de cet odieux épisode[1], dont le héros est qualifié par Puisaye de « jeune homme plein d'intelligence, de *loyauté*, d'intrépidité et de zèle[2]. »

Voyons ce qui, pendant ce temps, avait lieu en Bretagne.

Le surlendemain du jour où la paix de la Jaunaye fut signée, Hoche écrivait aux chefs chouans Boishardy, Chantreau, Colmnaret, de la Roche : « Venez, messieurs, venez voir ce que sont les Français républicains, ils vous tendent les bras. Consultez vos envoyés et M. Thomas lui-même. Ils vous indiqueront le degré de confiance que vous devez avoir en des

[1] *Mémoires sur la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, p. 200-202.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. III, p. 271.

hommes qui brûlent de vous embrasser comme des frères et des amis [1]. »

Or, sept jours, seulement sept jours après l'envoi de cette invitation touchante, l'adjudant général Champeaux mandait de Vannes, au Comité de salut public :

« La position de ce département devient plus embarrassante de jour en jour. A chaque instant on apprend de nouveaux assassinats. On annonce que les rassemblements généraux vont s'effectuer ; on est à la veille d'une insurrection complète. Des patrouilles de vingt-cinq hommes, allant porter des ordres dans les cantonnements, ont été attaquées. Les courriers sont assassinés. Il faut une escorte nombreuse pour voyager, et des forces imposantes pour approvisionner les magasins militaires [2]. »

Ce tableau n'était que trop fidèle : loin de mettre un terme aux fureurs de la Chouannerie, la nouvelle de la soumission de Charette portée en Bretagne, semblait n'avoir fait qu'imprimer au désordre une activité dévorante [3]. Les volontaires étaient massacrés, les archives des municipalités pillées et brûlées, les officiers municipaux mis en fuite, les arbres de liberté abattus [4]. Le bourg de Louvigné fut livré aux flammes [5]. Malheur à quiconque avait montré quelque attachement à la République ! Plus de sûreté pour les acquéreurs de biens nationaux. La terreur planait sur les campagnes [6]. Excités, conduits par les prêtres réfractaires [7], les Chouans n'avaient pas honte de présenter Dieu comme le complice de leurs vols à main armée et de

[1] Correspondance de Hoche, lettre du 1er ventôse an III (19 février) 1795).

[2] Rapport de l'adjudant général Champeaux au Comité de salut public, 8 ventôse an III (26 février 1795).

[3] Rapport de l'agent national au Comité de salut public, Domfront, 11 ventôse an III (1er mars 1795).

[4] *Ibid.*

[5] Rapport de l'agent national au Comité de salut public, Vitré, 2 germinal an III.

[6] L'administration de Vire au représentant du peuple Lozeau, 24 germinal an III (13 avril 1795). — L'administration de Domfront au Comite de salut public, 21 germinal an III (10 avril 1795).

[7] *Ibid.*

leurs meurtres. La pièce que voici est caractéristique :

« De par la loi de Jésus-Christ, crucifié pour toi comme pour moi, nous, chef des armées catholiques et royales, nous demandons à Ambroise Claime, de la commune d'Argentré, pour ses fermages de la closerie et deux maisons de la Courbe appartenant à M. de la Touche Rondeloup, ci-devant curé de Genais, la somme de huit cents livres pour l'année 1794, faute de quoi nous ferons arrêt sur les biens et revenus. A faute de contribuer, nous entrerons en jouissance, et on vous regardera comme rebelle aux lois du roi.

« *Signé :* MÉAULE, premier chef de Chouans [1]. »

Une chose aidait au succès de ces déprédations effroyables et assurait l'impunité de ces crimes : c'était le mouvement de réaction auquel les Thermidoriens s'étaient abandonnés sans réserve. « On avait soin, écrit Savary, de désarmer les *terroristes*, — nous avons dit quelle extension absurde, cruelle, avait été donnée à ce mot, — et l'on se plaignait que les patriotes restassent sans défense, livrés aux poignards des Chouans [2]. »

Hoche était au désespoir [3]. A quels remèdes recourir contre tant de maux ? Ceux qu'il jugeait pouvoir être efficaces furent ainsi présentés par lui-même :

« Hâter le moment de la pacification avec les Chouans, les traiter avec douceur et fermeté, leur inspirer la confiance, qu'ils paraissent ne pas avoir ; agir avec eux de bonne foi.

« Quant aux avantages à leur accorder :

« Mettre en liberté les prêtres réfractaires, leur

[1] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 492.
[2] *Ibid.*, p. 494.
[3] Voy., dans sa correspondance, la lettre qu'il écrivit au Comité de salut public sur les crimes des Chouans, le 30 ventôse an III (20 mars 1795).

laisser dire messe et complies, les acheter, s'en servir contre les chefs du parti ;

« Diviser ces derniers en achetant les uns et en flattant l'amour-propre des autres ;

« Confier à ceux-ci la partie de la police de l'intérieur du pays qu'ils pourraient faire avec les gardes territoriales qu'on voulait créer, en les faisant surveiller par des républicains de bonne trempe, et placer ceux-là dans des corps aux frontières ;

« Répandre habilement de l'argent parmi la classe intelligente ;

« Faire circuler des écrits sagement rédigés, cal mants, religieux et patriotiques ;

« Entretenir dans le pays un corps de vingt-cinq mille hommes campés sur différents points ;

« Environner les côtes de Bretagne de chaloupes canonnières, qui changeraient de poste tous les dix jours ;

« Conserver de l'infanterie sur les côtes pour s'opposer aux petits débarquements ;

« Faire rentrer les munitions des arsenaux des villes et les porter dans ceux des places fortes ;

« Tirer peu du pays parce qu'il n'y avait presque rien ;

« S'emparer de Jersey et de Guernesey ;

« Etablir une Chouannerie en Angleterre ;

« Réorganiser d'une manière conforme aux principes de justice les administrations, et enfin imposer publiquement silence aux malveillants qui attaquaient la confiance due par le peuple à des républicains qui, journellement, se dévouaient à la mort pour servir la patrie [1]. »

Ce plan était fort sage. Toutefois, il impliquait l'adoption d'une mesure très-impolitique, et que Hoche lui-même avait précédemment déclarée telle [2]. Rien

[1] Lettre de Hoche au Comité de salut public en date du 30 ventôse an III, (20 mars 1795), *ubi suprà*.

[2] Lettre de Hoche au représentant du peuple Bollet, en date du 6 ventôse an III (24 février 1795).

de plus dangereux en effet que de placer sous l'influence des chefs vendéens, si l'on traitait avec eux, des gardes territoriales ; car, d'une part, c'était leur fournir un prétexte à l'abri duquel on pouvait prévoir qu'ils formeraient de nouveau des rassemblements ; et, d'autre part, c'était mettre à leur disposition un noyau d'armée.

Hoche fut-il conduit à fermer les yeux sur un aussi grand péril par son impatience d'arriver à une solution pacifique ? C'est probable, et c'est aussi par là que s'explique sans doute un triste passage de ses instructions aux officiers généraux :

« Avec un peu d'adresse, vous parviendrez bientôt, par le canal des prêtres, à vous faire obéir de tous... Engagez sous main quelques officiers et soldats à assister à leurs cérémonies religieuses, messes, etc... Faites attention, surtout, qu'elles ne soient pas troublées. La patrie attend de vous le plus entier dévouement. Tous les moyens de la servir sont bons, lorsqu'ils s'accordent avec les lois, l'honneur, et la dignité républicaine [1]. »

Il écrivait aussi au général Lebley : « Que la religion ne t'arrête pas. Fais dire la messe, et assistes-y, s'il est nécessaire [2]. »

Il est douloureux de voir un homme du caractère de Hoche ranger l'hypocrisie au nombre de ces moyens de servir la patrie qu'avouent la dignité républicaine et l'honneur. Qu'on laissât les prêtres dire la messe et qu'on ne les troublât point dans l'exercice de leurs cérémonies religieuses, rien de mieux : à cela, le respect dû à la liberté de conscience ne trouvait pas moins son compte que la politique ; mais recommander à des soldats de fléchir les prêtres en *simulant* la dévotion, cela n'était pas républicain.

Une mesure de Hoche qui lui attira de vifs reproches, ce fut celle qui tendait à masser les troupes autour de lui. En cela il avait un double but, qui était : d'a-

[1] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 429.
[2] *Ibid.*

bord, de se mettre en état de repousser victorieusement la descente qui se préparait, et ensuite, d'étaler un appareil de force assez imposant pour amener les Chouans à se soumettre. Mais il ne pouvait remplir son objet qu'à la condition de dégarnir les départements circonvoisins, et c'est ce qu'il fit. Il retira, bataillon par bataillon, des départements d'Eure-et-Loir, de l'Orne et de la Sarthe, les troupes qui les protégeaient contre les ravages de la Chouannerie; et de ces pays, abandonnés de la sorte aux brigands, de grandes clameurs s'élevèrent. On entendit des patriotes s'écrier : « On nous avait vendus, on nous livre aujourd'hui. » Les représantants du peuple Baudran et Dubois-Dubais écrivirent au Comité de salut public, le premier de Laval, le second de Chartres, qu'on réduisait aux abois les départements confiés à leur surveillance. « Hoche s'efforce d'organiser une nouvelle Vendée, » disait amèrement Dubois-Dubais ; et Baudran demandait avec véhémence si l'on avait résolu de perdre cet infortuné pays, pour le reconquérir ensuite [1].

Tandis que ces dénonciations injustes ébranlaient le crédit dont Hoche jouissait auprès des membres du Comité de salut public, le résultat auquel tendait la mesure dénoncée était à la veille d'être obtenu ; et l'œuvre de la pacification, facilitée par une suspension d'armes, avançait.

Malheureusement, il n'était que trop aisé de juger à l'attitude des Chouans et à leur langage que cette pacification serait chose dérisoire. Le général Lebley ayant demandé à Coquereau, un des chefs des Chouans, de lui envoyer des grains, celui-ci, dans la lettre qui expliquait son refus, eut l'audace de dire au général républicain : « Vous devez être persuadé que je ne suis point ennemi de la paix ; je la désire, mais je n'y croirai que lorsque je verrai un roi. Mort aux patauds [2] ! »

[1] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 487 et 488.
[2] Cette lettre de Coquereau au général Lebley, qui fut écrite le 21 germinal an III (10 avril 1795), était datée du *camp de l'honneur*.

Ainsi que nous l'avons constaté par anticipation [1], Cormatin eut l'insolence d'exiger, et les commissaires pacificateurs eurent la bassesse d'ordonner que Hoche s'abstînt de paraître aux conférences, lesquelles s'étaient ouvertes à la Prévalaye, près Rennes. Cet encouragement donné à la rébellion porta ses fruits. On brava ouvertement un pouvoir auquel ses propres serviteurs manquaient de respect. Ce fut la rougeur au front et l'indignation dans le cœur que Hoche se plaignit du nombre des personnes « qui se rendaient à la Prévalaye pour faire la cour aux Chouans, et qui étaient assez déhontées pour ôter la cocarde nationale [2].

Des agents de Puisaye et du Cabinet britannique, Vasselot, Boisbaudron, Bellay, Prigent, avaient été arrêtés porteurs de dépêches qui les constituaient coupables du crime de haute trahison. On ne croirait jamais, si le fait n'était établi par la déclaration officielle de ceux qu'il accuse, que la mise en liberté de Prigent et de ses complices fut réclamée par Cormatin comme condition *sine quâ non* de la paix, « la vérité, l'honneur et le devoir lui faisant une loi irrésistible de ne pas consentir à une pacification où ils ne seraient pas compris [3]. »

Les représentants pacificateurs qui subirent des conditions à ce point humiliantes étaient Guezno, Chaillou, Bollet, Jarry, Grenot, Corbel, Guermeur, Ruelle, Lanjuinais et Defermon [4].

A l'exemple de Charette, Cormatin se fit payer cher des engagements qu'il comptait bien ne pas tenir; et, à la suite de négociations où l'on peut dire que l'honneur de la République coula par tous les pores, Lanjuinais, Defermon et leurs collègues écrivirent au Comité de salut public, le 1er floréal (20 avril) : «Nous

[1] T. XIII.
[2] Correspondance de Hoche. — Lettre aux représentants du peuple, en date du 12 germinal an III (1er avril 1795).
[3] Arrêté des représentants pacificateurs. Rennes, 1er floréal an III (20 avril 1795).
[4] *Ibid.*

vous annonçons, citoyens collègues, l'heureuse issue de nos conférences. La pacification a été signée ce soir à six heures par les chefs des Chouans [1].

C'est cette pacification qui est restée connue sous le nom de traité de la Mabilaye.

Elle fut signée le jour même où les plaintes de Baudran et de Dubois-Dubais amenaient la Convention à retirer au général Hoche le commandement d'une des deux armées qui lui avaient été confiées [2]. On laissa sous ses ordres celle des côtes de Brest, et l'on mit sous les ordres d'Aubert-Dubayet celle des côtes de Cherbourg [3].

Or, une semaine après la signature du traité, Hoche écrivait au général qu'on venait de lui donner pour coopérateur :

« Je vais vous esquisser le genre de guerre que nous ont faite et *que nous font encore* des bandes composées de voleurs, de prêtres, de contrebandiers, d'émigrés, d'échappés des galères et de déserteurs. Réunis sous des chefs qui sont ordirairement du pays, les Chouans se répandent imperceptiblement partout, avec d'autant plus de facilité qu'ils ont partout des agents, des amis, et qu'ils trouvent partout des vivres et des munitions, soit de gré, soit de force. Leur principal objet est de détruire les autorités civiles ; leur manœuvre, d'intercepter les convois, d'assassiner les patriotes des campagnes, de désarmer nos soldats lorsqu'ils ne peuvent les embaucher, d'attaquer nos cantonnements, postes ou détachements lorsqu'ils sont faibles, et enfin, de soulever les habitants des villes mêmes en les affamant ; leur tactique est de combattre derrière les haies... Vainqueurs, ils égorgent et pillent. Vaincus, ils se dispersent, et

[1] Lettre des représentants près des armées les départements de l'Ouest au Comité de salut public. Rennes, 1er floréal an III (20 avril 1795).

[2] Correspondance de Hoche. Lettre au citoyen Laugier, 6 floréal an III (25 avril 1795).

[3] *Moniteur*, an III, n° 214.

assassinent les bons habitants des campagnes que la terreur et le fanatisme divisent [1]. »

Si l'effet de la pacification eût été de couper court à ces horreurs, il en faudrait bénir la mémoire ; mais, et c'est le royaliste Puisaye lui-même qui en fait la remarque : « Loin de nuire matériellement aux forces et à l'ensemble des royalistes, l'acte de pacification ne servit qu'à leur fournir de nouveaux moyens d'ajouter aux unes et de consolider l'autre, en leur donnant la facilité d'agir publiquement, et en levant les entraves qui avaient gêné jusqu'alors la liberté des communications [2]. »

En réalité, c'était là le but que s'étaient proposé les chefs royalistes, dont la conduite, en cette circonstance, fut marquée au sceau de la plus noire hypocrisie, comme l'ont prouvé, depuis, leurs propres aveux.

Le 22 ventôse (12 mars), durant le cours des négociations, Cormatin avait écrit au général Hoche : « Tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, je serai le même. Vous avez ma parole, la Convention a ma signature, je ne puis vous en dire plus. Il serait indigne, infâme d'un homme d'honneur (*sic*) de chercher à tromper celui qu'il estime [3]. » Eh bien, le soir du jour où la paix fut conclue, Cormatin recevait des canonniers qu'il avait poussés à la désertion, les faisait conduire en cachette dans une chambre haute du château de la Prévalaye, ordonnait qu'on leur apportât du vin, et buvait avec eux, dans le même verre, à la santé du roi [4]. »

Et cette détestable hypocrisie ne fut pas le crime de Cormatin seulement ; car, avant de se séparer, tous les autres signataires royalistes du traité dirent au chevalier de Tinténiac : » Soyez témoin du ser-

[1] Correspondance de Hoche. — Lettre de Hoche au général Aubert-Dubayet, 9 floréal an III (28 avril 1795).

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 176.

[3] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. IV, p. 425.

[4] Mémoires du général (vendéen) Beauvais, cités par Puisaye, t. V, p. 175 de ses *Mémoires*.

Beauvais était présent.

ment que nous faisons de poignarder le premier qui abandonnerait la cause de Dieu et des Bourbons. » Et, après avoir mandé cette circonstance à M. Windham, Tinténiac ajoutait : « Je vous assure, monsieur, que jamais serment ne fut fait plus sincèrement[1]. »

Celui-là, oui ; mais l'autre !

Comment s'étonner, après cela, des désastres que la pacification engendra, à partir du jour même où elle fut conclue ! Tinténiac, au sortir de la Prévalaye, avait parcouru tous les arrondissements « *pour les maintenir dans leurs bonnes dispositions*[2]. » Le comte de Silz et les chefs du Morbihan se tenaient à leurs postes, prêts à seconder le débarquement des Anglais[3]. D'autres chefs de Chouans, tels que Chantereau, Caqueray, Busnel, faisaient dire à Puisaye que « jamais cette partie (l'arrondissement des Côtes-du-Nord) n'avait été mieux disposée[4]. » Et en effet, plus de cent compagnies furent organisées dans l'espace de quinze jours. La seule division du chevalier de Boisguy comptait trois mille hommes exercés[5]. Ce chevalier de Boisguy, chef renommé parmi les royalistes, était un enfant de quinze ans[6].

Inutile de dire que ce mouvement s'appuyait sur l'Angleterre. Des communications actives, incessantes, existaient entre Londres et Guernesey, Guernesey et les côtes de France[7]. Le ministre anglais Windham correspondait avec les royalistes d'une manière suivie. Les secours fournis à ceux-ci consistèrent, d'abord en faux assignats, puis en louis d'or, puis en billets de la banque d'Angleterre[8]. L'incendie, on le voit, ne manquait pas d'aliments !

[1] Puisaye déclare avoir entendu de la propre bouche de Tinténiac, à Londres, la confirmation du fait raconté dans cette lettre du chevalier de Tinténiac à M. Windham.

[2] *Memoires de Puisaye*, t. V, p. 176.

[3] *Ibid.*, p. 79.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*, p. 180.

[7] *Annual register*, vol. XXXVII, p. 68.

[8] « A constant correspondence was kept up between the royalists and

Aussi, dès le lendemain de la conclusion du traité, le Comité de salut public fut-il assiégé de rapports qui, tous, en dénonçaient la violation. Laissons la parole aux documents officiels :

Le représentant Bouvet, au Comité de salut public :

« Si la paix doit produire les mêmes effets que la suspension d'armes qui l'a précédée, au lieu d'être un bien, c'est un véritable désastre. Vous frémiriez, si j'énumérais tous les crimes qu'ils ont commis [1]. »

Le commissaire du tribunal de Dol au Comité de législation :

« Les Chouans continuent de désarmer, d'assassiner les patriotes, ceux qui vont à la messe des prêtres assermentés, les fonctionnaires publics... Le pillage est à l'ordre du jour [2]. »

Le chef de l'état-major, Chérin, au Comité de salut public :

« Les chefs chouans sont des parjures... L'insurrection se propage... [3] »

L'administration de Rennes, au représentant Defermon :

« Les Chouans, malgré leur serment, organisent une armée, exercent leurs troupes, enlèvent les armes dans les campagnes, défendent de vendre et de porter des vivres aux républicains. Les assignats n'ont point de valeur [4]. »

Hoche, aux représentants du peuple :

« Partout les Chouans organisent la guerre ; partout ils manquent de parole [5]. »

Mr Windham. The money with which they were supplied consisted, at first, in false assignats, afterwards in louis d'or and guineas, and, lastly, in English bank-notes. » *Annual register*, vol. XXXVII, p. 67.

[1] Rapport daté d'Avranches, 12 floréal an III (1er mai 1795).
[2] Lettre en date du 14 floréal an III (3 mai 1795).
[3] Lettre datée de Rennes, 15 floréal an III (4 mai 1795).
[4] Rapport en date de Rennes, 15 floréal an III (4 mai 1795).
[5] Correspondance de Hoche. Lettre du 17 floréal an III (6 mai 1795).

Chartier, juge au tribunal du district de Craon, au Comité de salut public :

« La soumission de Rennes n'est pas de bonne foi. Aucun Chouan n'est rentré dans ses foyers. Ils restent en armes avec la cocarde blanche; ils forcent les gens de la campagne à marcher avec eux. Les charrettes rompues, les essieux brisés, le transport des denrées défendu sous peine de mort, les bestiaux et les meubles des patriotes enlevés, leurs propriétés saisies, des contributions levées au nom de Louis XVII, la défense de moudre pour les villes, les patriotes traitées de terroristes et de buveurs de sang, les armes et les munitions enlevées à tout prix, tel est l'affligeant tableau de nos malheureuses contrées[1]. »

L'administration de Vitré, au Comité de salut public :

Dans ce district, et bien au loin, les Chouans ont plus volé, plus incendié et plus massacré de républicains qu'ils n'en avaient fait auparavant. Juste ciel, quelle paix[2] ! »

La justice défend de taire que, du côté des républicains, deux meurtres furent commis, au mépris de la fois jurée. Après la signature du traité, deux royalistes, nommés Geslin et Lhermite, furent rencontrés, comme ils revenaient du congrès de Rennes, par un détachement de soldats, et fusillés, quoiqu'ils eussent répondu au cri de *qui vive?* par celui de *vive la paix! vive l'union*[3]*!* Mais ce que la justice défend aussi de passer sous silence, c'est que le Comité de salut public, instruit de ce crime, donna aussitôt l'ordre d'arrêter les coupables et de les juger[4].

[1] Rapport en date du 18 floréal an III (7 mai 1795).
[2] Rapport en date du 23 floréal an III (12 mai 1795).
[3] Rapport de l'administration de la Flèche au Comité de salut public, en date du 14 floréal an III (3 mai 1795).
[4] Note de Treilhard. Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 53.

A son tour, Cormatin fit, à l'usage des Chouans, un règlement de police qui déclarait infâmes et punissables selon les lois de la guerre, les habitants et soldats qui se porteraient aux vols, pillages et contributions forcées [1]. Un autre article de ce règlement invitait les habitants du pays, enrôlés dans les compagnies royalistes, à rentrer au sein de leurs familles, pour les aider dans leurs travaux champêtres et faire refleurir l'agriculture [2].

Si Cormatin n'avait employé que pour des fins semblables le pouvoir qui lui avait été laissé, l'histoire ne devrait que des éloges à sa mémoire. Malheureusement, le règlement de police dont il s'agit contenait, à côté de dispositions calmantes et sages, des prescriptions qui semblaient calculées de manière à en détruire l'effet, celle-ci, par exemple : « Jusqu'à ce que chacun retrouve sa famille, son existence et le bien-être dont il jouissait avant ces années de malheur et de proscription, les bandes royalistes ne doivent pas se dissoudre [3]. » L'importance du règlement de police, signé Cormatin, Tranche-Montagne, Jambe-d'Argent, Sans Regret, etc... [4], était tout entière dans cette recommandation, dont le reste paraissait n'avoir pour objet que de couvrir l'audace sinistre : *Les bandes royalistes ne doivent pas se dissoudre.*

Ce qui est certain, c'est que de toutes les clauses du règlement, celle-là fut la seule que les Chouans observèrent. Les brigandages continuèrent de plus belle, et, loin de songer à se dissoudre, les bandes royalistes ne songèrent qu'à se recruter. Les jeunes gens des campagnes furent enrôlés, publiquement exercés au maniement des armes, et obligés, sous peine de mort, de se rendre aux rassemble-

[1] Voy. ce règlement de police dans la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 223-227.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

ments[1]. Une espèce de conseil royaliste s'établit au bourg de Grandchamp, à deux lieues de Vannes [2]. Les prêtres réfractaires n'avaient jamais déployé plus de hardiesse. Dans le district de Sillé-le-Guillaume, un d'eux, nommé Lamarre, se mit à prêcher ouvertement le mépris de la Convention et du gouvernement républicain. « Pendant qu'il chantait la messe, un Chouan, le mousquet sur l'épaule et un panier sous le bras, criait aux assistants : *N'oubliez pas les soldats du roi*[3]. »

L'impunité que la pacification assurait aux rebelles les encouragea au point que, bientôt, leur cri favori fut : *Vive le roi, l'Angleterre et Bonchamp*[4] *!* A Beaumont, ils allèrent jusqu'à proclamer le rétablissement de la royauté [5].

L'audace attire les hommages lorsqu'elle revêt les apparences de la force. Placés entre la révolte qui marchait tête levée, et un gouvernement qui semblait déserter son principe, beaucoup d'hommes à convictions peu fortes commencèrent à se demander de quel côté il était prudent de pencher. Hoche eut à réprimander sévèrement le général républicain Humbert, pour n'avoir pas rougi de se montrer sous l'uniforme de Chouan[6]. Ce trait est caractéristique.

Cependant, Puisaye, à Londres, préparait tout pour une descente en Bretagne ; et la réalisation prévue de ce projet inspirait à ses rivaux, les hommes de la « faction espagnole, » une inquiétude jalouse. Ils voulaient bien la victoire du parti royaliste, mais seulement à condition qu'eux seuls seraient les vainqueurs. Pour faire avorter le dessein de Puisaye et ruiner ses espérances, ils imaginèrent le plan qu'on va lire, et que nous donnons tel que nous l'avons

[1] Le procureur général syndic de Vannes, au Comité de salut public, 30 floréal an III (19 mai 1795).

[2] *Ibid.*

[3] Rapport du général Aubert-Dubayet au Comité de salut public.

[4] Correspondance de Hoche. — Lettre aux représentants du peuple, en date du 23 floréal an III (22 mai 1795).

[5] L'administration de Caen, au Comité de sûreté générale (18 mai 1795).

[6] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 70.

trouvé dans les *Papiers de Puisaye* lui-même déposés au British Museum.

Il fut posé en principe par les royalistes appartenant à la faction espagnole, unis à certains membres du parti thermidorien, à demi gagnés, que le gouvernement anglais trompait les princes et les émigrés ; que la cour d'Espagne seule avait l'intention de placer le roi prétendu légitime sur le trône de France, et qu'elle en fournirait les moyens. Chose curieuse, et qui montre assez combien peu les auteurs du plan connaissaient les vrais sentiments de Hoche ! Ce fut en partie sur lui qu'ils comptèrent pour seconder les dispositions favorables de l'Espagne, et ils ne désespérèrent pas de l'amener à réunir aux forces royalistes celles qui avaient été placées sous ses ordres. A cet effet, les premières, organisées en bataillons sous le nom de gardes territoriales, devaient continuer de porter l'uniforme gris que les chefs avaient adopté. Cormatin était désigné pour commander en chef toutes les gardes territoriales de la Bretagne, du Maine et du haut Anjou. Les autres chefs de ces provinces devaient conserver leur commandement dans cette nouvelle forme et sous les ordres de Cormatin. On se flattait de l'espoir de faire prévaloir le même arrangement dans les pays soumis à Charette et à Stofflet, en offrant à ces deux chefs les mêmes avantages, la direction suprême des deux armées étant, d'ailleurs, réservée à Hoche. Pour dégarnir l'intérieur, on devait travailler, par le moyen de ceux des thermidoriens influents qu'on croyait acquis ou qu'on espérait acquérir, à faire pénétrer l'armée de Rhin-et-Moselle et celle de Sambre-et-Meuse aussi avant que possible en Allemagne, tandis que les armées du Sud s'enfonceraient en Italie. L'Espagne aurait fait tous les fonds nécessaires et tenté une descente dans la baie de Quiberon. Alors Louis XVII devait être proclamé, et l'armée royaliste, réunie à l'armée espagnole d'une part, et d'autre part aux soldats républicains défectionnaires, marchait sur Paris, hors d'état de rece-

voir des renforts, vu l'éloignement des troupes républicaines employées au Nord et au Midi. En même temps, une armée commandée par les officiers dont Hoche et ceux qui lui étaient dévoués redoutaient la surveillance, et composée de l'écume des partis, devait, sous le nom d'*armée noire*, tenter une descente en Angleterre, pour y donner de l'occupation au gouvernement, et porter coup à ses finances, en ébranlant son crédit [1].

Ce qu'un tel plan présente de chimérique, loin d'affaiblir l'autorité des affirmations de Puisaye, semble presque les confirmer, tant il était conforme aux habitudes du parti royaliste, à cette époque, de se nourrir de chimères !

Quoi qu'il en soit, le 1er prairial (20 mai), une assemblée de royalistes, convoquée à Grandchamp, était en train de délibérer sur les moyens de remplir les engagements pris par Puisaye avec l'Angleterre, lorsque parut un courrier dépêché de Paris par les « agents. » L'objet de ce message était d'offrir aux royalistes de la Bretagne l'appui du gouvernement espagnol, dans le cas où ils consentiraient à se soumettre à sa direction. Le commissaire d'Espagne prenait, au nom de son maître, l'engagement de fournir au parti royaliste une somme de quinze cent mille livres [2]. « Heureusement, raconte Puisaye, d'Allègre était là. Il entrevit le piége, en préserva ses amis, sans articuler un refus, et l'on s'en remit à moi pour la réponse à faire [3]. »

Mais, mieux que l'habileté de Puisaye, un événement imprévu déjoua les projets de ses rivaux.

A partir du jour où la pacification avait été signée, Cormatin s'était cru un personnage important. Bientôt il trancha du petit souverain. Établi à Rennes où quelques royalistes lui composèrent une sorte de

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. I. Lettre de Puisaye au prétendant, en date du 3 avril 1797. Manuscrits du British Museum.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. V, p. 204 et suiv.
[3] *Ibid.*, t. VI, p. 108.

cour; « cajolé par les belles dames qui avaient mis l'uniforme chouan à la mode en le portant[1]; » applaudi au spectacle, applaudi dans les rues; flatté et fêté par les siens outre mesure, l'orgueil lui monta tout d'un coup à la tête et le poussa aux imprudences les plus fatales. Dans une lettre à Aubert-Dubayet, il osa prendre le titre de *général des Chouans*[2]. Il se répandait en vanteries factieuses. Il ne se cachait pas pour dire que, s'il recommençait la guerre, il couperait toutes les communications et empêcherait les provisions d'arriver en ville. A l'entendre, il n'avait qu'à lever le doigt, et la Bretagne était à lui[3]. »

Hoche avait l'œil sur les menées de Cormatin, dont l'attitude et le langage l'irritaient profondément. Le 17 floréal (6 mai), il écrivit aux représentants du peuple :

« Cet homme n'a-t-il pas l'impudence de publier que, dans trois mois, le pays sera tranquille? Mais comment l'entend-il? Entend-il que les lois de la République seront mises en vigueur? Ou n'entend-il pas plutôt que la descente que vont faire les Anglais procurera la tranquillité au pays, en nous chassant? Et en effet, à qui sont destinés ces approvisionnements considérables faits par les Chouans et payés en numéraire? Pourquoi ces achats de chevaux et d'étoffes noires, ces confections d'habits uniformes anti-nationaux? Pourquoi ces embauchages? Pourquoi ces rassemblements de Chouans, dans lesquels ils se nomment des chefs qui les exercent au maniement des armes et à la marche? Pourquoi, sous ce prétexte de pacifier, Cormatin envoie-t-il des agents dans les chefs-lieux de district, à Dinan, Lamballe, Saint-Malo? Que signifie le « quartier général » de cet

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 108.
[2] Rapport d'Aubert-Dubayet au Comité de salut public. Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 56.
[3] *Correspondance secrète de Puisaye, Charette, Stofflet et autres*, t. I, p. 235-236.

homme? Quelle est son autorité, pour commander ainsi qu'il le fait[1]? »

Quelques jours après, Hoche renouvelait ses plaintes :

« La conduite de Cormatin est abominable. Les propos qu'il tient sont d'un forcené. Il a, en vérité, perdu la tête et se croit le dictateur de la Bretagne[2]. »

L'impudence de Cormatin était grande effectivement, mais moins grande encore que son hypocrisie ; car voici ce qu'il écrivait à la Convention, le 26 floréal (15 mai), à propos des dispositions que Hoche prenait pour la défense des côtes :

« Nous avons fait la paix, nous y avons donné l'adhésion la plus formelle; elle a été suivie de notre part des preuves les plus convaincantes, et l'on ne cesse de nous traiter en ennemis. Des troupes considérables s'avancent dans une province qui reconnaît la Républiqne, et qui lui a fait, par notre bouche, le serment de ne jamais porter les armes contre elle[3]. »

Et dans le même temps, de la même plume, ce misérable imposteur mandait au comte de Silz : « Envoyez-moi votre signature en blanc pour former un emprunt que j'autorise. Il y a quatre signatures : Boishardy, vous, Chantreau et moi... Nous avons besoin de fonds[4]. »

Il mandait aussi aux membres du conseil du Morbihan, conjointement avec Boishardy et Chantreau, de prendre bien garde qu'ils n'étaient plus un parti

[1] Correspondance de Hoche. Lettre du 17 floréal an III (6 mai 1795).
[2] *Ibid.* Lettre du 21 floréal an III (10 mai 1795).
[3] Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 79.
[4] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 231. Lettre de Cormatin au comte de Silz, en date du 21 mai 1795.

isolé, mais qu'ils *tenaient à tous les royalistes de France*[1]. Du reste, il leur conseillait d'empêcher les rassemblements, sur ce que le moment n'était pas encore venu de se battre; sur ce que leurs ressources n'étaient pas encore suffisantes; sur ce qu'il importait d'ôter, en attendant, tout motif de méfiance aux républicains; et il ajoutait : « Quelque douloureux qu'il soit de dissimuler, nous y sommes contraints, et la nécessité est partout une loi irrévocable[2]. »

Mais cet art ignoble dont Cormatin recommandait si souvent la pratique, son extrême vanité l'empêcha de le pratiquer lui-même jusqu'au bout avec succès. Ses continuelles vanteries avaient fixé sur lui l'attention : sa manie de « dépêcher autant de courriers qu'un ministre[3] » le perdit. Un de ces courriers ayant été arrêté, chargé de lettres secrètes de Cormatin pour le conseil du Morbihan, tout fut enfin découvert.

Rien ne donne une idée plus saisissante de la politique de lâcheté à laquelle le gouvernement thermidorien s'était condamné à l'égard des royalistes, en acceptant leur appui contre les Jacobins, que l'attitude du Comité de salut public en cette circonstance. Informé de ce qui venait d'avoir lieu par les représentants de Brue, Guezno et Guermeur, qui s'exprimaient nettement sur la nécessité d'arrêter les chefs[4], le Comité de salut public répondit :

« Nous sentons la nécessité de prendre de fortes mesures pour arrêter les désordres qui se perpétuent. Le Comité n'ayant reçu que des copies de lettres, doit vous faire observer qu'il faut bien s'assurer si ces lettres sont en effet écrites et signées par les chefs. Au reste, il faut être en force avant de faire un éclat[4]. »

[1] *Correspondance secrète de Charette*, etc., t. I, p. 233-235.
[3] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 107-108.
[4] Lettre des représentants de Brue, Guezno et Guermeur au Comité de salut public, Vannes, 4 prairial an III (23 mai 1795).
[5] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 95.

Dans une lettre subséquente du Comité de salut public à Aubert-Dubayet, le même esprit d'hésitation et d'incertitude se révèle : « Nous croyons qu'il est prudent de temporiser encore sur les mesures que nous devons prendre à l'égard de cet homme (Cormatin) et des autres chefs[1]. »

Mais les représentants du peuple qui étaient sur les lieux n'attendirent pas pour agir l'autorisation du Comité. Parmi les chefs des Chouans, huit furent arrêtés, savoir : Cormatin, Jarry (il y avait, on l'a vu, en Vendée, un autre Jarry, représentant du peuple), Gazey, Lanouraye, Solilhac, Dufour, Boisgontier, Delahaye[2]; et le 6 prairial (25 mai), les représentants en mission près les armées des côtes de Brest et de Cherbourg annoncèrent la saisie des pièces trouvées sur le courrier de Cormatin, dans une proclamation qui commençait en ces termes :

« Français républicains,

« Lisez ! lisez ! Voyez la bonne foi trompée, trahie, les serments violés, et la plus épouvantable hypocrisie, à l'ombre des douces paroles de paix, méditant la révolte et le massacre[3]. »

C'en était fait : le voile était déchiré ! Le camp de la Prévalaye fut investi et dispersé[4]. Les brigands, réunis en grand nombre dans le Morbihan, furent battus trois fois par le général Josnet[5]. Telle était l'indignation des républicains, qu'un détachement de grenadiers ayant envahi la maison de campagne de Boishardy, les soldats ne se contentèrent pas de le

[1] Voy. Savary, *Histoire des guerres de la Vendée*, t. V, p. 105 et 106.
[2] *Ibid.*, p. 104.
[3] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 229-231.
[4] Puisaye, dans ses *Mémoires*, t. VI, p. 110, 111, ose parler du « camp *paisible* de la Prévalaye, et des *malheureux qui dormaient sur la foi des traités.* » Et cela dans le même livre où il raconte tout au long comment il se concertait, de Londres, pour préparer le succès de la descente des Anglais, avec *ces malheureux qui dormaient sur la foi des traités !*
[5] *Correspondance* de Hoche. Lettre au Comité du salut public ; Rennes, 20 prairial an III (8 juin 1795).

massacrer, mais promenèrent sa tête au bout d'une pique. Hoche, instruit de cet acte d'ignoble férocité, fit aussitôt arrêter les officiers du détachement qui s'en étaient rendus coupables et marqua d'une flétrissure publique ce qu'il définissait avec raison « un crime envers l'honneur, l'humanité et la générosité française[1]. »

Tel était l'état des choses en Bretagne, lorsque l'invasion de la France fut tentée par les royalistes émigrés à la solde des Anglais. Mais, avant d'aborder le récit de cette expédition criminelle, voyons ce qui se passait au Temple.

[1] *Correspondance* de Hoche. — Lettre de Hoche à l'adjudant général Crublier, en date du 30 prairial an III (18 juin 1795).

CHAPITRE IV.

MYSTÈRES DU TEMPLE.

Doute historique. — Les faux Dauphins. — Simon et sa femme. — Leur déménagement de la prison du Temple; histoire du cheval de carton. — La femme Simon aux Incurables (femmes); faits étranges racontés par elle. — Changements singuliers dans le régime intérieur du Temple, après le départ de Simon. — Précautions pour empêcher l'enfant d'être vu. — Laurent, nommé gardien. — Visite de Barras au Temple. — Gomin donné pour assistant à Laurent. — Affirmations contradictoires de Gomin. — Inhumanité du gouvernement thermidorien; paroles odieuses prononcées par Mathieu. — L'enfant laissé seul; *histoire fermée*. — Motion de Lequinio. — Rapport de Cambacérès ; parole de Cambacérès paraissant se rapporter à la possession d'un grand secret. — Mot horrible de Brival. — Visite faite à l'enfant du Temple par Harmand (de la Meuse), Mathieu et Reverchon; l'enfant muet. — Gomin et Lasne, faux témoins. — La visite d'Harmand sans résultat. — Harmand envoyé aux Grandes Indes. — Hue demande la faveur de soigner l'enfant malade; refus. — Desault, nommé médecin de l'enfant. — Mort subite de Desault; documents curieux sur les causes de cet événement. — Mensonge officiel, au sujet de la mort de Desault. — Mort subite du pharmacien Choppart; étranges coïncidences. — Le docteur Pelletan et le docteur Dumangin. — Paroles faussement attribuées à l'enfant; détails fantastiques sur ses derniers moments. — Manière dérisoire de constater l'identité; le corps vu dans le demi-jour. — Déclaration singulière contenue dans le procès-verbal d'ouverture du corps. — Irrégularité de l'acte de décès. — Rapport de Sevestre. — Bruits d'empoisonnement. — Bruits d'évasion et de substitution. — Enfant arrêté comme étant le Dauphin évadé. — Destinée mystérieuse. — Conduite extraordinaire des successeurs de Louis XVII à l'égard de ses restes et de sa mémoire. — Enseignement.

L'enfant qui mourut dans la tour du Temple, le 20 prairial an III (8 juin 1795), était-il le Dauphin, fils de Louis XVI, ou bien un enfant substitué ?

S'il faut en croire une brochure de M. Labreli de Fontaine, ancien bibliothécaire de feu la duchesse douairière d'Orléans, les souverains alliés, en 1814, avaient de tels doutes sur la mort du fils de Louis XVI, qu'ils les auraient consignés dans le traité secret de Paris.

Suivant l'auteur, il était dit, dans l'article Ier de ce traité, que les « hautes parties contractantes » donnaient ostensiblement le titre de roi à Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, parce qu'ainsi le voulait l'état de l'Europe, mais que, pendant deux années, ils le considéraient seulement comme régent du royaume dans leurs transactions secrètes, se réservant de faire, durant l'intervalle, toutes les recherches de nature à amener la découverte de la vérité[1]. »

Une chose est, en tout cas, certaine : c'est que la mort du fils de Louis XVI au Temple a été, pendant longtemps, regardée en Europe comme un point à éclaircir. Brémond, ancien secrétaire intime de Louis XVI, lorsqu'il fut interrogé à cet égard par le tribunal de Vevey, s'exprima en ces termes :

« Nos travaux (pour le rétablissement de l'orphelin du Temple sur le Trône) avaient cessé depuis quelques mois, à cause de la prétendue mort du Dauphin au Temple, quand un jour Son Excellence M. l'avoyer de Steiger me fit appeler pour me dire qu'il avait été informé par des courriers expédiés à Vérone par des généraux vendéens, que le jeune prince n'était pas mort au Temple, mais qu'on l'avait, au contraire, sauvé de prison. Environ trois mois après cette nouvelle, M. de Steiger me la confirma, en m'assurant qu'il venait de recevoir des renseignements très-certains sur l'évasion du royal orphelin[2].

Que cette évasion ait été, pour un grand nombre de royalistes, une espèce d'article de foi, rien ne le prouve mieux que le succès prodigieux qui, au commencement de ce siècle, couronna les efforts de Jean-Marie Hervagault. Cet homme, fils d'un tailleur de Saint-Lô, ne se fut pas plutôt donné pour le fils de Louis XVI, qu'il vit se grouper autour de lui des mil-

[1] Sur quoi, John Hanson, l'auteur du livre publié à New-York, en 1854, sous ce titre, *The lost prince*, fait observer avec raison que, selon toute probabilité, un homme dans la position de M. Labreli de Fontaine n'aurait pas avancé légèrement un fait de cette importance : « A person of his position would scarcely make such a statement without good authority. »

[2] Voy. la plaidoirie de M. Jules Favre en faveur des héritiers de Naündorff, dans la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851.

liers de partisans. Kotzebue nous a conservé le souvenir de la sensation que produisit à Vitry-le-Français la présence d'Hervagault : ce fut du délire. Logé splendidement dans la maison de madame de Rambecour, dont le mari se fit gloire de lui servir de valet, l'audacieux aventurier eut bientôt à ses pieds une cour idolâtre. Ce n'étaient que bals, concerts et fêtes en son honneur. Quiconque lui parlait était de tenu de l'appeler « *mon prince.* » Son portrait était dans toutes les mains, son éloge dans toutes les bouches. Les personnages les plus considérables par leur richesse ou leur naissance s'estimaient heureux de pouvoir remplir auprès de lui les plus vils emplois. On assurait que, pour être certain de le reconnaître, le pape avait imprimé sur la jambe de ce Dauphin retrouvé une marque particulière et distinctive. Fouché, apprenant qu'Hervagault poussait les choses jusqu'à distribuer des dignités, nommer à des fonctions, en un mot composer une cour, le fit arrêter; mais cela même redoubla l'enthousiasme qu'il inspirait. Le premier soir de son emprisonnement, une fête magnifique lui fut donnée dans sa prison. Pour ses fidèles, il était resté *Monseigneur*. Sa signature, qu'il traçait par la main d'un secrétaire, était « Louis-Charles : » la signature de l'enfant royal ! Quand il allait à la messe, un laquais portait respectueusement derrière lui son livre de prières et un coussin. Que dire encore? L'empressement de la foule à lui rendre hommage fut tel, que le maire de la ville dut interdire l'accès de la prison [1].

Non moins surprenant que le succès d'Hervagault fut le nombre de ses successeurs : Mathurin Bruneau, Naündorff, Richemont, Eléazar Williams, ce dernier, missionnaire chez les Indiens du Nord de l'Amérique. Et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que chacun de ces prétendants, poussés à diverses périodes sur le

[1] *Travels from Berlin through Switzerland to Paris in the year* 1804, *by Augustus von Kotzebue, translated from the German*, vol. III, p. 50. London, Phillips, 1804.

devant de la scène, y a paru avec son cortége de fidèles. Mathurin Bruneau n'eut-il pas l'honneur de fournir le sujet d'une grande mise en scène sous la Restauration? Et l'honneur, plus grand encore, d'être l'objet de tentatives réitérées d'assassinat, ne fut-il pas le lot de Naündorff, reconnu pour être bien le fils de Louis XVI, par M. Marco de Saint-Hilaire, huissier de la chambre de ce monarque, et par madame de Rambaud, nourrice du Dauphin depuis sa naissance jusqu'à son emprisonnement au Temple[1] ?

Le nombre des faux Dauphins, leur assurance, leur audace et le succès momentané que les tentatives de quelques-uns d'entre eux eurent auprès de personnes graves et marquantes, loin de ruiner l'hypothèse d'une substitution, semblent, au contraire, attester la force des apparences qui l'étayent. Il n'y aurait pas eu tant de faux Dauphins, si l'impossibilité de rencontrer le véritable eût été démontrée d'avance.

La vérité est que les circonstances mystérieuses qui précédèrent la mort du fils de Louis XVI, les souvenirs étranges qu'elle réveille, le caractère contradictoire des témoignages qui s'y rapportent, les doutes qu'elle fit naître à l'époque même où elle arriva, les mensonges officiels et publics auxquels elle donna lieu, l'obscurité qui couvre le fait de l'enterrement, et enfin l'indifférence extraordinaire que montrèrent pour la mémoire d'un jeune prince, mort roi selon les principes monarchiques, ses parents et successeurs, tout contribue à mettre l'événement dont il s'agit au rang des problèmes historiques[2].

[1] Voy. la *Gazette des Tribunaux*, du 31 mai 1851.

[2] Ce problème, M. A. de Beauchesne prétend l'avoir résolu dans le livre qu'il a publié sur *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort;* livre auquel les royalistes ont fait un grand succès. Ce chapitre montrera d'une manière péremptoire, nous l'espérons, combien peu la prétention de M. de Beauchesne est justifiée, et sur quelles bases fragiles son succès repose. Tout ce qu'il apporte de nouveau dans la question résulte des dires de deux hommes que leurs propres déclarations, faites à diverses époques, et rapprochées, prouvent avoir été tous les deux de faux témoins !

En attendant, nous citerons le jugement que porte de l'ouvrage de M. de Beauchesne un critique célèbre, dont toutes les sympathies politiques, qu'on le remarque bien, sont celles de M. de Beauchesne lui-même.

« M. de Beauchesne, en fait de choses essentielles, a ajouté peu, nous

Le récit qu'on va lire ne résout certes pas la question, mais il en exposera du moins les divers éléments.

Nous avons raconté déjà, dans un des précédents volumes de cet ouvrage, comment le fils de Louis XVI fut enfermé au Temple avec sa famille ; comment on le sépara de sa mère et ce qu'il eut à souffrir de la part de l'homme brutal et barbare qu'on lui donna pour gardien.

En 1794, Simon se trouvait âgé de cinquante-huit ans. La dureté de son visage répondait à celle de son cœur. Etabli comme cordonnier dans la rue qui est aujourd'hui celle de l'Ecole-de-Médecine, il s'était fait remarquer par son assiduité aux séances du club des Cordeliers, qui touchait à sa boutique, et son exaltation révolutionnaire l'avait signalé au choix de la Commune. C'est une grande honte pour la Révolution, d'avoir souffert que le sort d'un enfant — qu'elle n'avait d'ailleurs nul droit de retenir prisonnier — ait été confié à de pareilles mains. Ou la *raison d'Etat* est un mot vide de sens, ou ce mot est employé pour couvrir une injustice. Il ne faut pas se lasser de le dire : Raison d'Etat, crime d'Etat !

Marie-Jeanne Aladame, femme de Simon, avait comme son mari un extérieur repoussant et des façons grossières ; mais elle appartenait, après tout, à un sexe qu'il est facile d'émouvoir : une femme est bien vite désarmée par un enfant.

Les fonctions de Simon finirent au commencement de 1794. A cette époque, forcé d'opter entre la charge de gardien et celle de municipal, il préféra la seconde[1].

pouvons presque dire rien, à ce qui a été si abondamment détaillé dans les *Mémoires* de MM. Rue, Cléry, Turgy, et dans ceux de la duchesse d'Angoulême, qui habitait le Temple, et aussi dans les *Mémoires historiques* de M. Eckard : judicieux et intéressant résumé des autorités susmentionnées. De ces ouvrages bien connus, M. de Beauchesne emprunte les trois quarts de son livre au moins, et quoiqu'il les cite occasionnellement, il n'avoue pas l'étendue de ses obligations, particulièrement envers M. Eckard, aussi largement que, selon nous, il aurait dû le faire, etc., etc.

Essays on the early period of the French Revolution by the late right hon. John Wilson Croker. Essay V, p. 242, London, 1857.

[1] *Récit des événements arrivés au Temple, par Madame Royale, fille du roi*, p. 242. Collection Berville et Barrière.

Ici commence le mystère.

« Le 19 janvier, écrit la fille de Louis XVI, nous entendîmes chez mon frère un grand bruit qui nous fit conjecturer qu'il s'en allait du Temple, et nous en fûmes convaincues quand, regardant par le trou de la serrure, nous vîmes emporter les paquets. Les jours d'après, nous entendîmes ouvrir la porte et marcher dans la chambre et nous restâmes toujours persuadées qu'il était parti[1]. »

Que s'était-il passé?

Quelques-uns ont prétendu :

Que le 19 janvier 1794, jour du déménagement de Simon et de sa femme, un enfant muet fut substitué, dans la tour du Temple, au fils de Louis XVI ;

Que cet enlèvement eut lieu par les soins de MM. de Frotté et Ojardias, émissaires du prince de Condé, qui avaient gagné Simon ;

Que, quant au fils de Louis XVI, il fut conduit en Vendée, y séjourna *incognito*, se rendit à l'armée de Condé, après la publication officielle de sa prétendue mort, et fut, dans les dernières années de 1796, confié par le prince de Condé à Kléber, qui le fit passer pour un orphelin, fils d'une de ses parentes, et le garda auprès de lui comme aide de camp[2].

Telle est la version que les partisans de Richemont, un des soi-disant Dauphins, ont présentée, en l'appuyant de nombreux certificats dont ils affirment l'authenticité[3].

Mais des certificats peuvent être parfaitement au-

[1] *Récit des événements arrivés au Temple, par Madame Royale, fille du roi*, p. 242. Collection Berville et Barère.

[2] *Preuves de l'existence du fils de Louis XVI, réunies et discutées*, par J. Suvigny, avocat, p. 1-40. Paris, 1851.

[3] Le livre de M. Suvigny s'ouvre par la déclaration suivante :

« Les soussignés, prenant Dieu à témoin de leur sincérité, déclarent que tous les certificats sans exception, cités dans cet ouvrage, émanent réellement des signataires auxquels ils sont attribués, désignés par les initiales ou par les noms ; qu'ils les ont vus, lus, tenus entre leurs mains, qu'ils en connaissent ou en ont connu les auteurs, vivants ou morts, soit personnellement, soit par des intermédiaires dignes de foi.

« Paris, le 1er octobre 1851.

« J. Suvigny, avocat; Foyatier, sculpteur, membre de l'Institut historique ; Noyer et Pascal, médecins »

thentiques, sans être pour cela bien concluants. Or, parmi les témoignages dont il s'agit ici, il en est qui ont pour objet de prouver l'évasion et la substitution : ceux-là nous ont paru valoir qu'on ne les écartât pas avec dédain ; et il en est d'autres par lesquels on prétend établir que Richemont était bien réellement le fils de Louis XVI enlevé de la prison du Temple : ceux-là nous ont paru constituer un pur roman[1].

Nous n'avons donc à tenir compte que des premiers, les seuls, du reste, qui se puissent rattacher à la nature et au cadre de cet ouvrage.

La veuve de Simon passa les derniers temps de sa vie aux Incurables (femmes), rue de Sèvres, à Paris, où elle mourut le 10 juin 1819[2]. Or les sœurs de l'hospice ont déclaré avoir toujours entendu dire à la veuve Simon que le Dauphin n'était pas mort au Temple ; qu'il en avait été enlevé, qu'elle et son mari avaient contribué à l'évasion, et que le moment choisi pour cette évasion avait été celui de leur déménagement. D'après le dire de la veuve Simon, l'on aurait amené dans une voiture plusieurs meubles, une manne d'osier à double fond, et, dans cette manne, entre autres joujoux destinés au jeune prince, un cheval de carton ; de ce cheval de carton, l'on aurait tiré l'enfant qui devait être substitué au prisonnier, et l'on aurait mis celui-ci dans la voiture, sous un tas de linge appartenant à la femme de Simon. A la sortie du Temple, les gardiens auraient fait mine de visiter la voiture, mais la femme de Simon, qu'on avait alors toutes sortes de motifs pour ne point soupçonner, aurait feint beaucoup d'emportement, se serait écriée que c'était son linge sale et on l'aurait laissé passer[3].

[1] Voici une objection entre mille : Dans l'hypothèse de l'évasion due aux efforts d'émissaires du prince de Condé, comment expliquer la proclamation de ce prince, qui se termine par ces mots : *Messieurs, le roi Louis XVII est mort; vive Louis XVIII !* »

[2] Ceci constaté par M. Beauchesne lui-même, *Louis XVII, sa vie, son agonie*, etc., t II, p. 193.

[3] Voy. les témoignages indiqués dans le livre de M. J. Suvigny, *ubi suprà*, p. 1-40.

A l'époque où elle racontait ces choses, la veuve Simon était en pleine possession de ses facultés[1]. De plus, elle avait intérêt à ne pas encourir par des mensonges de ce genre l'animadversion de la famille royale. Toutefois, l'on doit reconnaître que le langage de la femme de Simon, aux Incurables, serait loin d'être à lui seul une preuve, parce qu'en parlant de la sorte, elle pouvait céder au désir de se disculper du reproche d'avoir maltraité un enfant, à l'envie de se donner de l'importance et à la tentation d'étonner autrui par un récit merveilleux, par la révélation d'un secret d'Etat. Il est donc nécessaire de chercher quel lien existe entre son témoignage et l'enchaînement des faits; d'autant qu'il est naturel de se demander pourquoi, dans l'hypothèse d'un enlèvement favorisé par Simon, ce dernier, gagné à prix d'or, ne chercha pas à fuir, au lieu d'attendre à Paris un dénoûment redoutable.

La première singularité qui se présente est celle-ci : Jusqu'au jour du déménagement de Simon, l'enfant avait eu un gardien spécial : tout à coup, et sans que rien semblât nécessiter ce changement, le gardien spécial fut supprimé, et l'enfant abandonné, pendant six mois, à la surveillance mobile de commissaires qu'on renouvelait tous les jours, comme si l'on eût voulu empêcher l'attention de se fixer sur le prisonnier[2].

On fit mieux : on le relégua seul au fond d'une pièce « obscure[3], » et il dut recevoir ses aliments au moyen d'une espèce de tour, sans être vu et sans voir[4]. M. de Beauchesne lui-même raconte, sans

[1] Dans sa réplique à M. Jules Favre, lors du procès des héritiers de Naündorff, M. Dupré-Lasale, substitut du procureur de la République, déclara rondement, et sans en donner la moindre preuve, que la femme Simon, aux Incurables, était folle ; mais c'est précisément le contraire qui résulte des déclarations des sœurs de l'hospice. Voy. J. Suvigny, *Preuves de l'existence du fils de Louis XVI*, etc., p. 24, 28, 33.

[2] Laurent ne fut nommé gardien du Temple que le 11 thermidor an II (29 juillet 1794). Registre des arrêtés des Comités de salut public et de sûreté générale.

[3] Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 210. Paris, 1817.

[4] *Ibid.*, p. 211.

paraitre se douter de la conclusion qu'on pourrait tirer de circonstances aussi étranges, qu'après le départ de Simon, le logement du prisonnier fut restreint à une pièce; que l'enfant fut relégué dans la chambre du fond; que la porte de communication entre l'antichambre et cette pièce était coupée à hauteur d'appui, scellée à clous et à vis, et grillée du haut en bas avec des barreaux de fer; que la lumière fut écartée; que la chambre était chauffée seulement par le tuyau d'un poêle placé dans la première pièce, et éclairée seulement par la lueur d'un réverbère suspendu vis-à-vis des barreaux; enfin que les grilles et abat-jour étaient devenus, de la part du Conseil, l'objet d'une sollicitude incessante[1].

Précautions incompréhensibles, à moins que leur but n'ait été d'empêcher l'enfant *d'être vu !*

Ajoutez à cela qu'après le départ de Simon, le prisonnier fut condamné à la solitude[2]. Il y eut défense de le laisser se promener au jardin ou sur la plate-forme de la tour; défense de le laisser communiquer avec sa sœur Marie-Thérèse; défense de permettre même qu'ils se rencontrassent[3]. Mathieu signifia cette prohibition de la manière la plus formelle[4]. Tout semblait dénoncer, de la part du gouvernement, la résolution bien arrêtée de soustraire l'enfant à la vue de ceux qui connaissaient le Dauphin !

Le 11 thermidor an II (29 juillet 1794)[5], un nommé Laurent fut nommé seul gardien du Temple. La grande crise politique, dont le souvenir se rattache à

[1] M. A de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie, son agonie*, etc., t. II, p. 190-191. — M. de Beauchesne cite un extrait du registre des délibérations du Temple, qui prouve en effet combien était vive la sollicitude du Comité relativement aux *abat-jour!*

[2] *Récit des evénements arrivés au Temple*, par Madame Royale, fille du roi, p. 242. — M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 257.

[3] *Récit des événements arrivés au Temple*, etc., *ubi suprà.*

[4] *Ibid.*

[5] Date indiquée d'une manière précise par M. Jules Favre, dans sa plaidoirie en faveur des héritiers de Naündorff, comme étant celle qu'il a lui-même vérifiée dans les archives. Voy. *Gazette des Tribunaux*, du 31 mai 1851.

cette date, venait de s'accomplir; Barras figurait au premier rang des vainqueurs : ce fut lui qui désigna Laurent — une de ses créatures [1].

Dans le procès auquel donna lieu, en 1851, la réclamation des héritiers de Naündorff, leur avocat, M. Jules Favre produisit trois lettres de Laurent à Barras, constatant toutes les trois le fait de la substitution d'un enfant muet au fils de Louis XVI[2]. Ces lettres, assurait-on, avaient été déposces, en 1810, entre les mains de M. Lecoq, conseiller de justice à Berlin. Si les originaux avaient été montrés, cela suffirait pour trancher la question; mais, comme on ne montra que des copies, dont l'authenticité pouvait être mise en doute, cette circonstance doit être écartée [3].

Toutefois, il est à remarquer que Laurent, qui, selon le témoignage de la fille de Louis XVI, la traita toujours avec respect[4], n'eut pas à beaucoup près les mêmes égards pour le prisonnier. Il est bien vrai qu'elle dit, en parlant de son frère ou de celui qu'elle croyait tel : « Laurent lui fit prendre des bains et lui ôta la vermine dont il était couvert. » Mais la fille de Louis XVI rend compte ici de choses qu'elle ne vit pas et qu'elle n'a pu savoir que par ouï-dire.

Or ce qui lui fut dit à cet égard est réfuté de la manière suivante dans l'interrogatoire que subit, en 1834, devant les tribunaux, Lasne, un des successeurs de Laurent :

« LE PRÉSIDENT : A quelle époque avez-vous été préposé à la garde du Dauphin?

[1] M. Wilson Croker pense que l'influence de Joséphine de Beauharnais liée dès cette époque avec Tallien et Barras, ne fut peut-être pas étrangère à la nomination de Laurent, qui, comme elle, était créole. *Essays on the early period of the French Revolution*. Essay. V, p. 280.

[2] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851.

[3] C'est ce que fit observer avec raison, dans sa réplique à Jules Favre, M. Dupré-Lassale, substitut du procureur de la République. Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851.

[4] *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale, fille du roi, p. 252. Collection Berville et Barrière.

« LASNE : En fructidor an III.

« LE PRÉSIDENT : Etait-il malade quand vous êtes arrivé ?

« LASNE : Depuis deux mois. Un nommé Laurent avait gardé le prince, et, sans pourtant le frapper, il le négligeait, le laissait sans soins et dans un état de saleté extraordinaire[1]. »

Quoi qu'il en soit, le 13 thermidor an II (31 juillet 1794), plusieurs membres du Comité de sûreté générale ayant visité l'enfant, le trouvèrent immobile, le dos voûté, les bras, les jambes et les cuisses singulièrement allongés aux dépens du buste. Les souffrances de la prison avaient-elles changé à ce point le prisonnier, qu'il en fût venu à différer de ce qu'avait été le Dauphin, même sous le rapport de la conformation physique ? Sous d'autres rapports, le changement était plus extraordinaire encore : l'enfant que les députés du Comité de sûreté générale visitèrent, le 13 thermidor, ne parlait pas. M. de Beauchesne s'exprime en ces termes, touchant la visite dont il s'agit : « Ils l'appelèrent, il ne répondit pas ; ils ordonnèrent d'ouvrir la chambre : un des ouvriers attaqua si vigoureusement les barreaux du guichet, qu'il put bientôt y introduire la tête, et, apercevant le malheureux enfant, il lui demanda pourquoi il n'avait pas répondu, l'enfant garda le silence... Cent questions lui furent faites, il ne répondit à aucune[2]. »

A la vérité, l'auteur finit par lui mettre dans la bouche ce mot touchant : « Je veux mourir[3]. » Mais quelles sont ses autorités pour affirmer que cette parole fut prononcée ? Il ne les cite pas, et c'eût été nécessaire. On verra plus loin combien peu dignes de foi, ou, plutôt, combien misérables sont les témoignages sur lesquels M. de Beauchesne s'appuie, en attribuant au prisonnier certains mots semblables à

[1] *Gazette des Tribunaux* du 31 octobre 1834, procès de Richemont.
[2] *Louis XVII, sa vie, son agonie*, etc., t. II, p. 251 et 252.
[3] M. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 251-252.

celui qui vient d'être cité; mais ces témoignages, quelque vains qu'ils soient, il ne peut pas même les invoquer ici, puisque Gomin et Lasne, ses deux grandes autorités, n'étaient pas encore au Temple à cette époque.

Il existe, toutefois, un récit que M. de Beauchesne semble avoir ignoré, et qui dément, s'il est exact, l'hypothèse du mutisme : c'est celui de la visite de Barras au Temple, après le 9 thermidor. S'il faut ajouter foi aux *Mémoires de Lombard*, Barras ayant trouvé l'enfant sur une espèce de berceau où il avait de la peine à s'étendre, lui aurait demandé pourquoi il ne préférait pas son lit, à quoi l'enfant aurait répondu qu'il souffrait moins sur cette couchette. L'auteur ajoute que le petit prisonnier avait pour vêtement un gilet et un pantalon de drap gris. Le pantalon paraissant être trop étroit, Barras le fit fendre des deux côtés, et s'aperçut que les jambes étaient prodigieusement gonflées. Il recommanda qu'on fît venir un médecin, gronda le commissaire et le garçon de service sur la malpropreté où ils laissaient l'enfant, et se retira [1].

Le 19 brumaire (9 novembre 1794), un assistant fut donné à Laurent dans la personne d'un tapissier nommé Gomin [2].

Selon M. de Beauchesne, écrivant cette fois d'après les communications personnellement à lui faites par Gomin lui-même, le nouveau gardien ne fut pas plus tôt entré au Temple, que Laurent lui demanda s'il avait vu autrefois le prince : « *Je ne l'ai jamais vu*, » répondit Gomin; sur quoi, Laurent dit : « En ce cas,

1 *Mémoires de Lombard*, t. I, chap. XVI, p. 128-130. — Paris, 1823.

2 M. Jules Favre, dans sa plaidoirie en faveur des héritiers de Naündorff, dit : « Nous avons été aux Archives. Nous y avons trouvé la date des nominations et les états de payement des gardiens du Temple... Gomin a été nommé gardien le 9 novembre 1794. » Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

Suivant M. de Beauchesne, cette nomination aurait eu lieu le 8 novembre.

Mais qu'elle ait eu lieu le 9 ou le 8, toujours est-il que la date vraie n'est pas celle que donna Gomin lui-même. Interrogé par la justice, il in-

il se passera du temps avant qu'il vous dise une parole [1]. »

A qui croire de Gomin racontant cela à M. de Beauchesne, ou de Gomin faisant devant la justice la déclaration suivante :

« Antérieurement à la détention, *je l'avais vu plusieurs fois* (le Dauphin) et de très-près, étant, à cette époque, commandant d'un bataillon de la garde nationale de Paris, dans le jardin dit du Prince, aux Tuileries, où il avait l'habitude de jouer, accompagné de sa gouvernante, madame de Tourzel [2] ? »

Il importe de remarquer que, de ces deux affirmations contradictoires, la seconde est la seule que Gomin fût intéressé à faire, attendu qu'il était attaché au service de la duchesse d'Angoulême, qui l'avait fait nommer concierge du château de Meudon en 1814, et de laquelle il recevait une pension [3]; or, que la duchesse d'Angoulême ait toujours montré une répugnance extrême, soit à admettre, soit à permettre qu'on accréditât l'idée que son frère n'était pas mort au Temple, c'est là un fait certain, de quelque manière qu'on l'explique [4].

Mais si, comme il l'affirma en présence de Laurent, Gomin n'avait jamais vu le Dauphin, quelle valeur

diqua comme date de son entrée au Temple, *vers le* 9 *thermidor* an II (26 août 1794). Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

Or, en premier lieu, le 9 thermidor ne correspond aucunement au 26 août; et, en second lieu, le gardien qui fut nommé immédiatement après le 9 thermidor fut Laurent, comme on l'a vu, et non pas Gomin.

Maintenant, voyons ce que dit de la *mémoire* de ce Gomin, M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie, son agonie*, etc., t. II, p. 268.

« Je l'ai beaucoup connu dans les dernières années de sa vie. Cet homme, qui avait vieilli au souffle des orages, avait, à quatre-vingts ans, une mémoire et une activité de trente ans. »

Et c'est un homme doué d'une mémoire aussi prodigieuse qui, interrogé sur une date de nature à se graver profondément dans son esprit, répondit : *Vers le* 9 *thermidor* an II (26 août 1794) !

Encore si l'on n'avait à lui reprocher que d'avoir manqué de mémoire !

[1] M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 270 et 271.

[2] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

[3] Voy. la plaidoirie de M. Jules Favre, en faveur des héritiers de Naündorff, dans la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851, et le livre de M. A. de Beauchesne lui-même, t. II, p. 330.

[4] Sur la façon singulière dont il accueillit les communications de M. Morel de Saint-Didier, et sur son refus obstiné de voir madame de Rambaud, le procès des héritiers de Naündorff renferme des détails curieux auxquels nous renvoyons le lecteur.

attacher à tout ce qu'il a pu dire, depuis, sur l'identité du Dauphin et de l'enfant qui mourut au Temple ?

Quant à la réplique de Laurent, telle que les communications de Gomin à M. de Beauchesne la constatent, elle serait incompréhensible, s'il ne fallait pas l'interpréter comme l'attestation par Laurent lui-même de cette circonstance singulière que l'*enfant ne parlait pas*. Car le fait que Gomin n'avait jamais vu le Dauphin ne pouvait être une raison pour que le prisonnier s'abstînt pendant lontemps de lui parler. Le dialogue rappelé doit donc, pour avoir un sens, être complété et traduit de cette manière : « Laurent : Avez-vous vu autrefois le prince royal ? — Gomin : Je ne l'ai jamais vu. — Laurent, d'un ton ironique : *En ce cas*, ce n'est pas de lui que vous apprendrez qui il est : il se passera du temps avant qu'il vous dise une parole ! »

Cependant, à mesure que la réaction se développait, les royalistes cherchaient de plus en plus à diriger vers le Temple les préoccupations du public. Peu de temps après la nomination de Gomin, le *Courrier universel*, journal rédigé par Nicolle et Poujade, publia un article où il était dit que « le Comité de sûreté générale, persuadé que, pour être fils de roi, on ne devait pas être dégradé au-dessous de l'humanité, venait de nommer trois commissaires, hommes probes et éclairés, pour remplacer le défunt Simon. » De ces trois commissaires, suivant le même article, « deux étaient chargés de l'éducation de l'orphelin, et le troisième avait mission de veiller à ce qu'il ne manquât point du nécessaire, comme par le passé [1]. »

Ces éloges de la feuille royaliste émurent le Comité de sûreté générale d'un vif sentiment de colère. Qu'il sût ou non la vérité sur l'identité de l'enfant du Temple, il regarda comme une insulte l'hommage rendu à ses sentiments supposés d'humanité, et Mathieu s'empressa d'aller démentir, du haut de la tri

[1] Voyez le *Moniteur*, an III, nº 74, séance du 12 frimaire (2 décembre 1794).

bune, le récit « calomnieux [1] » du *Courrier universel*. Il exposa « qu'un gardien ayant paru insuffisant, le Comité en avait nommé deux, et que si chaque jour un des comités civils des quarante-huit sections de Paris avait à fournir un de ses membres pour remplir pendant vingt-quatre heures les fonctions de gardien concurremment avec les deux nommés d'office, c'était dans le but de « compléter et d'assurer d'autant mieux la détention des enfants du tyran. » Et Mathieu ajoutait : « Par cet exposé, l'on voit que le Comité de sûreté générale n'a eu en vue que le matériel d'un service confié à sa surveillance, *qu'il a été étranger à toute idée d'améliorer la captivité des enfants de Capet* ou de leur donner des instituteurs. Les Comités et la Convention savent comment on fait tomber la tête des rois, mais ils ignorent comment on élève leurs enfants [2]. »

Parmi les membres du Comité de sûreté générale, au nom de qui Mathieu s'exprimait en ces termes, on voyait figurer Barras, Harmand (de la Meuse), Clauzel, Bourdon (de l'Oise) [3].

C'étaient là les hommes qui prétendirent, plus tard, avoir renversé Robespierre par humanité ! Les supposer humains à l'égard d'un pauvre enfant sans défense, c'était, de leur propre aveu, les calomnier !

Ce n'est pas qu'il faille ajouter foi à toutes les horreurs dont le Temple aurait été le théâtre, à en croire certains écrivains, très-habiles à cacher, sous des dehors élégiaques, les haines implacables de l'esprit de parti. Pour ces écrivains, c'était une bonne fortune que de pouvoir peindre la Révolution s'acharnant à martyriser l'enfance. Malheureusement, ils ont tous oublié d'apprendre à la postérité par quel merveilleux moyen ils étaient parvenus à connaître jour par

[1] Voy. le *Moniteur*, an III, n° 74, séance du 12 frimaire (2 décembre 1794).
[2] *Ibid.*
[3] Voy. le t. XXXVII de l'*Histoire parlementaire*, p. 97.

jour, heure par heure, presque minute par minute, ce qui se passait dans une chambre bien fermée, bien verrouillée, bien obscure, et, où était laissé *seul* cet enfant dont pas un mouvement, pas un geste, n'a été perdu pour eux ! Qui croirait, par exemple, qu'après une description minutieuse à l'excès des souffrances du prisonnier, description qui va jusqu'à nous montrer ce prisonnier, qu'on laissait seul, se levant dans les ténèbres, abandonnant son lit aux rats et aux araignées, se plaçant sur une chaise, et passant le reste de la nuit, les deux coudes appuyés sur la table [1]... M. de Beauchesne s'écrie : « Voilà, autant qu'on peut lire dans une *histoire fermée*, quels furent les jours et les nuits du jeune roi pendant cette *séquestration* [2] *!* Il n'est pas effectivement facile de comprendre comment l'*histoire fermée* d'un prisonnier, qui n'a jamais ni rien raconté ni pu rien raconter à personne des faits relatifs à sa *séquestration*, ait été cependant connue à ce point qu'on nous puisse donner le compte rendu détaillé de ses jours et de ses nuits [3] !

En ce qui touche l'intérieur du *Temple* pendant la période qui suivit la mise en liberté de Cléry, l'unique récit qui ait quelque autorité est celui de la fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême [4]; et encore

[1] M. A de Beauchesne. *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 234.

[2] *Ibid.*, p. 230.

[3] Il est à noter que, pour les détails auxquels nous faisons allusion ici. M. A. de Beauchesne n'a pas même la ressource de dire qu'il les tient des deux gardiens Gomin et Lasne, puisque ces détails se rapportent à une époque antérieure à l'entrée du Temple de ces hommes. Il est vrai que, pour prouver comme quoi l'enfant se levait pendant la nuit, se plaçait sur la chaise, appuyait ses deux coudes sur la table, etc., etc..., M. A. de Beauchesne, qui en général ne cite pas ses autorités, cite, chose assez plaisante, M. Simien-Despréaux, auteur d'une rapsodie publiée en 1817. sous le titre de *Louis XVII.* Il est surprenant que M. Simien-Despréaux lui-même, que M. de Beauchesne appelle par erreur *Desparaux*, et qui n'était pas au Temple, lui non plus, encore moins dans la chambre de l'enfant, pendant la nuit, ait si bien pu savoir ce qui s'y passait !

[4] L'ouvrage de M. Hue ne peut faire foi que pour ce qui s'est passé au Temple avant le 2 septembre. Cléry n'a pas poussé son journal au delà de la mort de Louis XVI. Les *Mémoires* de l'abbé Edgeworth de Firmont ne se rapportent qu'aux derniers moments de ce monarque. Les *Quelques souvenirs* de M. Lepitre remontent à une époque antérieure à celle dont nous nous occupons. Il en est de même des notes communiquées à M. Eckart par M. Turgy, qui quitta le Temple le 16 octobre 1793. Voilà pour les sources.

ne doit-on pas perdre de vue qu'à partir du jour où elle fut séparée de son frère, elle ne put elle-même connaître ce qui regardait l'enfant que d'une manière indirecte, très-accidentellement et très-confusément. « Nous savions quelquefois des nouvelles de mon frère par les municipaux, mais cela ne dura point[1]. »

Ainsi donc, tout ce qu'il est permis d'affirmer historiquement sur le traitement que l'enfant du Temple eut à subir dans la période qui nous occupe, c'est qu'on le réduisit à une solitude absolue; c'est qu'on parut s'étudier à le dérober à tous les regards, c'est enfin qu il végéta dans l'abandon. Et certes, sa destinée, ainsi décrite, se présente sous des couleurs assez sombres, pour que l'histoire flétrisse l'iniquité et la cruauté des passions ou des calculs politiques qui la lui infligèrent !

Un instant, les âmes sensibles et justes purent se flatter de l'espoir qu'un terme serait mis à cette captivité, que rien ne justifiait. Le 8 nivôse an III (28 décembre 1794), Lequinio demanda que, par « l'expulsion » de l'enfant du Temple, « on purgeât le sol de la Liberté du seul vestige du royalisme qui y restât encore ; » et cette motion ayant été renvoyée aux Comités, l'homme qu'ils chargèrent du rapport fut Cambacérès[2].

Dans les *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, de la comtesse d'Adhémar, qui avait été dame du palais de la reine, on lit[3] :

« Malheureux enfant, dont le règne s'est écoulé dans un cachot, où toutefois il n'a pas trouvé la mort ! Certes, je ne veux en aucune manière multiplier les chances qui s'offriront à des imposteurs ; mais, en écrivant ceci au mois de mai 1799, je certifie, sur mon âme et conscience, être particulièrement sûre que Sa Majesté Louis XVII n'a point péri dans la prison du

[1] *Récit des événements arrivés au Temple* par madame Royale, p. 226.
[2] Voy. le *Moniteur*, an III, n° 125.
[3] *Souvenirs sur Marie-Antoinette*, t. III, liv. XIX, p. 142.

Temple... Mais, je le répète, je ne m'engage pas à dire ce que le prince est devenu ; je l'ignore : le seul Cambacérès, homme de la Révolution, pourrait compléter mon récit ; car là-dessus il en sait beaucoup plus que moi.[1] »

On lit encore dans un compte rendu de l'ouvrage intitulé *Histoire secrète du Directoire*[2] :

« Il paraît certain qu'on a trompé le public sur la véritable époque et sur le lieu de la mort de Louis XVII. Cambacérès en convenait, mais il ne voulut jamais révéler ce qu'il savait sur ce point[3]. »

Quoi qu'il en soit du degré d'importance qu'il faille attacher à ces assertions, qui, sans avoir un véritable caractère historique, tirent quelque valeur des ménagements dont les Bourbons, à l'époque de leur retour en France, usèrent envers Cambacérès, et de l'empressement avec lequel ils firent séquestrer ses papiers après sa mort[4], il est certain que le rapport de Cambacérès sur la motion de Lequinio fut précisément tel qu'on aurait dû l'attendre d'un homme initié au secret de l'évasion ; car non-seulement le rapporteur conclut contre la mise en liberté de l'enfant du Temple, mais il prononça ces paroles singulières, où la réapparition éventuelle du fils de Louis XVI est si clairement prévue, et qui semblent avoir été calculées de manière à en détourner d'avance l'effet : « Lors même qu'il aura cessé d'exister (le fils de Louis XVI), on le retrouvera partout, et cette chimère

[1] Ce passage est remarquable, mais l'ouvrage dont il est tiré ne doit être lu qu'avec défiance, étant une des nombreuses compilations pseudo-historiques du baron Lamothe-Langon. Néanmoins, comme Lamothe-Langon, auditeur au Conseil d'Etat sous l'Empire, était un des habitués du salon de Cambacérès, il a été en position d'apprendre là beaucoup de choses, et il y a des renseignements à puiser dans les anecdotes dont il a fait son profit.

[2] Cette *Histoire secrète du Directoire* a été attribuée au comte Fabre (de l'Aude), mais le savant M. Quérard incline à croire que c'est une œuvre supposée.

[3] *Journal du Commerce* du 3 décembre 1832 et *Histoire secrète du Directoire*, t. I, chap. XI, p. 186-189. — Paris, 1832.

[4] Ainsi que M. Gruau de la Barre en fit avec raison la remarque dans un mémoire par lui adressé, en décembre 1840, au tribunal de police correctionnelle. Voy. ce Mémoire, p. 125.

servira longtemps à nourrir de coupables espérances[1] ! »

Ce fut dans cette séance et à cette occasion, que Brisal laissa échapper un des mots les plus horribles qui aient jamais souillé la tribune parlementaire : Je m'étonne, dit-il, qu'au milieu de tant de crimes inutiles, commis avant le 9 thermidor, on ait épargné les restes d'une race impure[2]. » — « Il n'y a pas de crimes utiles, » répondit Bourdon (de l'Oise) : cri admirable, mais dans quelle bouche ! Brival avait excité de violents murmures : Bourdon (de l'Oise) fut, au contraire, vivement applaudi ; et comme on demandait que le premier fût rappelé à l'ordre, il dit : « Je m'y rappelle moi-même[3]. »

Le mot de Brival n'était pas de ceux qu'il est facile d'oublier : on verra plus loin quelle signification tragique lui donnèrent certains soupçons nés de circonstances inexplicables et inexpliquées.

L'enfant du Temple dépérissait : au mois de février 1795, le chirurgien du district fut appelé ; une députation de la Commune se rendit au Temple pour constater l'état du prisonnier, et fit un rapport duquel il résultait « que le petit Capet avait des tumeurs à toutes les jointures, et particulièrement aux genoux : *qu'il était impossible de tirer un mot de lui ;* qu'il ne se levait jamais de sa chaise ou de son lit, et qu'il refusait de prendre toute espèce d'exercice[4]. »

Sur ce rapport, le Comité de sûreté générale envoya au Temple trois députés, Harmand (de la Meuse), Mathieu et Reverchon. C'était le 9 ventôse an III (27 février 1795).

[1] Rapport de Cambacérès, dans la séance du 3 pluviôse (22 janvier 1795) *Moniteur*, an III, n° 125.

[2] *Moniteur*, an III, n° 125.

[3] *Ibid.*

[4] Wilson Croker, *Essays on the early period of the French Revolution*, *Essays V*. p. 287.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que M. Wilson Croker possédait, une magnifique collection de documents relatifs à la Révolution française. collection qu'il avait passé plusieurs années de sa vie à recueillir, qu'il vendit au British Museum, lorsqu'il fut nommé à l'amirauté, et où nous avons beaucoup puisé.

Ils trouvèrent l'enfant assis auprès d'une table sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer, quelques-unes pliées en forme de boîtes et de caisses, d'autres élevées en château. Il était occupé de ces cartes, lorsque les députés parurent, et ne quitta pas son jeu. Harmand (de la Meuse), après lui avoir expliqué le but de cette visite, lui dit que les commissaires étaient autorisés à lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pouvait désirer. Pendant ce temps, l'enfant regardait d'un œil fixe, dans un état d'immobilité complète, l'homme qui lui parlait. Il semblait écouter avec la plus grande attention, mais pas un mot ne tomba de ses lèvres[1]. Harmand (de la Meuse) lui dit : « J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur, si vous désirez un cheval, un chien, des oiseaux, des joujoux de quelque espèce que ce soit, un ou plusieurs compagnons de votre âge que nous vous présenterons avant de les installer près de vous ; voulez-vous, dans ce moment, descendre dans le jardin ou monter sur les tours ? Désirez-vous des bonbons ? des gâteaux ? » Pas de réponse. Harmand imagina de passer d'un ton caressant à un ton impérieux. Inutile[2]. Il essaya de le toucher en lui disant que son obstination à ne pas répondre compromettait les députés chargés de le visiter, parce qu'ils ne pourraient rien rapporter au gouvernement qui les avait envoyés. Toujours même silence[3]. Mais, chose remarquable, l'enfant mit beaucoup de bonne grâce à faire tout ce qu'on lui demanda, à l'exception de ceci : *parler !* Harmand lui demanda de tendre la main, et il la tendit aussitôt ; de se lever, et il se leva ; de marcher, et il marcha[4] : preuve évidente que, s'il ne parlait pas, c'était impuissance et non mauvaise volonté.

[1] Récit d'Harmand (de la Meuse). Voy. les *Éclaircissements historiques* placés à la suite du *Journal de Cléry*, p. 332. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.
[2] Voy. les *Éclaircissements historiques*, *ubi suprà.*
[3] *Ibid.*
[4] Récit d'Harmand (de la Meuse), etc., *ubi suprà.*

Toutefois, interrogés par Harmand sur la cause à laquelle ils attribuaient un silence aussi extraordinaire, les commissaires, c'est-à-dire Laurent et Gomin[1], répondirent que ce silence datait du jour où l'on avait si odieusement forcé le Dauphin à faire et à signer une déposition contre sa mère. « *Ils nous protestèrent*, écrit Harmand (de la Meuse), *que depuis le soir de ce jour-là, le prince n'avait point parlé*[2]. »

Comme Laurent et Gomin n'étaient pas au Temple pendant les jours qui suivirent la déposition contre la reine, leur réponse, en ce qui touche le moment précis au l'enfant cessa de parler, est absolument sans autorité ; mais ce qu'elle prouve sans réplique, c'est qu'eux du moins, depuis leur entrée au Temple, — et ils étaient entrés l'un et l'autre postérieurement au départ de Simon, — ils n'avaient jamais entendu parler l'enfant.

C'est à peine s'il est nécessaire de réfuter, tant elle est absurde, l'hypothèse qui montre un enfant de neuf ans, faible, infirme, malade, prenant tout à coup la résolution de ne plus prononcer un mot de sa vie et y persévérant jusqu'à la fin : hypothèse difficile à admettre, même s'il s'était agi d'un homme plein de santé, plein de force, doué d'une volonté de fer. Et il n'est pas moins ridicule de donner pour motif à cette prétendue résolution le remords d'avoir signé la trop fameuse déposition dont Hébert eut l'infamie de s'armer contre Marie-Antoinette : tout concourt, en effet, à démontrer que, lorsqu'il signa cette déposition, le Dauphin en comprenait à peine le sens et ignorait complétement l'usage qu'on en voulait faire, usage dont rien ne vint l'instruire depuis, attendu qu'on lui cacha soigneusement la mort de sa mère. Reste donc ce fait, qu'il faut absolument expliquer, si l'on

[1] Impossible en effet de supposer qu'Harmand ait voulu parler de commissaires autres que les gardiens, qui étaient présents et pouvaient seuls expliquer ce que les députés désiraient connaître.

[2] Chose qui ne saurait être trop remarquée ! ces mots : *Ils nous protestèrent*, etc., sont omis par Eckard, dans la citation qu'il donne du récit d'Harmand, sans que l'omission soit même indiquée par des points ! Voy. *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 245.

nie celui de l'évasion suivie d'une substitution : à l'époque de la visite d'Harmand (de la Meuse), l'enfant se trouva être... muet.

M. de Beauchesne, dont l'ouvrage repose tout entier sur la méconnaissance de ce fait, et à tel point que, si le mutisme est établi, cet ouvrage est un livre à refaire, M. de Beauchesne met sur les lèvres de l'enfant, dans diverses circonstances, des paroles, tantôt très-touchantes, tantôt très-philosophiques, quelquefois même d'une profondeur étonnante [1] ; et cela, sur la foi de ce que lui auraient raconté en tête-à-tête, Gomin d'abord, et ensuite Lasne, autre gardien donné à l'enfant par le Comité de sûreté générale le 14 germinal an III (3 avril 1795) [2].

Malheureusement, M. de Beauchesne — et l'on a lieu d'en être surpris — a ignoré que Gomin et Lasne ont fait en public, à l'occasion du procès fameux, des déclarations inconciliables avec celles qu'ils lui ont faites en particulier, et, ce qui est pire, inconciliables entre elles

Un simple rapprochement donnera une idée de la confiance que méritent les rapports faits en particulier à M. de Beauchesne par les deux hommes qui lui ont fourni les seules choses neuves qu'il y ait dans son livre.

DÉPOSITION DE LASNE EN 1834.

« D. Avez-vous causé avec l'enfant? — R. Tous les jours. — D. Sur quels objets? — R. Jamais que sur des objets sérieux et graves. Ces conversations ont laissé des souvenirs profonds chez moi... Je surprendrais l'auditoire, si je voulais dire ce qu'il me disait [3]. »

[1] Nous les citerons plus loin.
[2] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.
[3] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 octobre 1834. Procès de M. de Richemont.

DÉPOSITION DE LASNE EN 1837.

« Au milieu des souffrances les plus aiguës, le prince montrait une impassibilité extraordinaire : aucune plainte ne sortait de sa bouche, et jamais il ne rompait le silence. » Ici, Lasne raconte qu'un jour, ayant présenté à l'enfant une potion stomachique que ce dernier hésitait à prendre, comme s'il eût craint qu'elle ne fût empoisonnée ; lui, Lasne, pour le rassurer, porta le verre à ses lèvres ; sur quoi, l'enfant se serait écrié : « Tu as donc juré que je boirai ce verre ? Eh bien, donne, je vais le boire. » Et il ajoute : « Ce sont les seules paroles que je lui ai entendu proférer pendant tout le temps que j'ai passé près de lui [1]. »

Ainsi, le Lasne de 1834 *avait causé tous les jours* avec l'enfant, au Temple, et le Lasne de 1837 ne l'avait entendu parler *qu'une fois !*

Ce n'est pas tout : dans cette anecdote où, en 1837, Lasne se met lui-même en scène, il avait fait figurer, en 1834, un autre que lui. Voici sa version de 1834 : « Le médecin lui dit : « Vous croyez donc cette potion empoisonnée ? Eh bien, je vais la boire, et il la but. L'enfant lui dit : « On a donc juré que je la boirai aussi ? » Ce qu'il fit [2]. »

Poursuivons.

DÉPOSITION DE GOMIN EN 1837.

« Pendant sa maladie, le prince, que je voyais, causait sans effort ; il a même parlé une heure avant de mourir... J'ajouterai que plusieurs membres de la Convention sont venus visiter cet enfant, à l'époque où il était confié à ma garde, et que jamais il n'a fait

[1] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.
[2] *Ibid.*, 31 octobre 1834.

de réponses aux questions qu'ils lui adressaient, ce qui a pu accréditer la version qu'il était muet. Il répondait volontiers aux sieurs Laurent et Lasne, ainsi qu'à moi [1]. »

Qui croire de Gomin, affirmant que l'enfant du Temple *causait sans effort*, parlait *volontiers* à Lasne, ou de Lasne affirmant, en 1837, que l'enfant *ne rompait jamais le silence*, et que ces mots : « Tu as donc juré que je boirai ce verre ? Eh bien, donne, je vais le boire, » sont *les seules paroles* qu'il lui ait jamais entendu prononcer ?

Rien de plus frappant que l'empressement de Gomin à prévenir l'objection qu'on pouvait tirer de la visite du 31 juillet 1794, du rapport ultérieur de la Commune et de la nouvelle visite que ce rapport provoqua. Appelé par le gouvernement d'alors à opposer son témoignage à des prétentions dont la dynastie régnante n'est pas sans prendre souci, Gomin répète la leçon qui lui a été faite, et il a soin d'aller au-devant d'une objection trop facile à prévoir, en avouant, ce qu'il eût été téméraire de nier, que l'enfant, visité par plusieurs conventionnels, ne répondit jamais aux questions qu'ils lui adressaient. Mais avouer le fait n'est pas l'expliquer. Si devant Gomin, Lasne et Laurent, l'enfant *causait sans effort*, *volontiers*, d'où vient qu'Harmand, après tant d'autres, ne put lui arracher une parole, même en l'interrogeant avec bonté, même en lui témoignant un vif intérêt, plus que cela, en lui adressant des questions qui touchaient de si près à son bien-être ? Or, à cet égard, l'affirmation d'Harmand est formelle, sans compter qu'il prend à témoin de sa véracité ses deux collègues, Mathieu et Reverchon, qui vivaient encore : « Est-il possible, dit-il, qu'à l'âge de neuf ans, un enfant puisse former une telle détermination (celle de ne jamais parler) et y persévérer ? C'est ce qui n'est pas vraisemblable sans doute ; mais je réponds à ceux qui douteraient

[1] Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

ou qui nieraient, par un fait et par des témoignages que j'indique et auxquels on peut recourir [1]. »

Reprenons le fil de la narration.

On a vu qu'après le départ de Simon, l'enfant avait été relégué dans une pièce obscure : ce ne fut point dans celle-là qu'eut lieu la visite d'Harmand et de ses deux collègues [2]. La pièce où ils trouvèrent l'enfant était propre et bien éclairée. Elle renfermait, non loin d'un bois de lit sans coucher, un lit dont le coucher et le linge leur parurent beaux [3]; mais qui ne pouvait être celui du petit prisonnier, puisqu'il n'occupait plus alors la chambre où était ce lit. On apporta son dîner. Il consistait dans un potage noir couvert de quelques lentilles, un petit morceau de bouilli, noir aussi, un plat de lentilles et six châtaignes, plutôt brûlées que rôties. Point de couteau. Pas de vin [4].

Harmand, dans son livre, qu'il publia sous la Restauration, et qui porte la trace du changement qu'avaient subi ses opinions politiques, s'écrie : « Tel était le dîner du fils de Louis XVI, de l'héritier de *soixante-six rois :* tel était le traitement fait à l'innocence [5] ! » Mais, à supposer qu'il eût pris l'enfant pour l'héritier de *soixante-six rois*, à l'époque où il le visita, malgré les circonstances racontées par lui-même et qui auraient dû tout au moins éveiller ses doutes, il fallait que ses sentiments d'alors fussent bien différents de ceux qu'il manifesta depuis; car, au lieu de dénoncer bien haut, comme la justice et l'humanité le lui commandaient, l'indigne « traitement fait à l'innocence, » il convint avec ses collègues de tenir secrets les résultats de leur visite au Temple, et

[1] Récit d'Harmand (de la Meuse), *Eclaircissements historiques*, à la suite du *Journal de Cléry*. p. 337.

[2] Ce qui le prouve, c'est que la chambre où Harmand vit l'enfant est, d'après sa propre description, celle où Simon avait eu son lit, *ubi suprà*, p. 331. Or, celle dans laquelle on avait depuis relégué le prisonnier était, comme le dit M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 190 et 191, celle qu'avaient occupée Cléry d'abord, et ensuite la femme de Simon, pendant sa maladie.

[3] Récit d'Harmand (de la Meuse), *ubi suprà*, p. 331.

[4] *Ibid.*, p. 335.

[5] *Ibid.*

et de n'en rendre compte qu'au Comité, à huis clos, sous le prétexte, vraiment misérable, de sauvegarder l'honneur de la nation, qui, selon lui, ignorait ces choses; l'honneur de la Convention, qui, à ce qu'il prétend, les ignorait aussi, quoique son devoir fût d'en être instruite, et enfin l'honneur de la coupable municipalité, qui, ajoute-t-il, savait tout et causait tous ces maux[1]!

Ce qui est certain, c'est que ce gouvernement thermidorien, qui se vantait sans cesse d'avoir coupé court à la Terreur, ne donna aucune suite au rapport *secret* d'Harmand, Mathieu et Reverchon. Non-seulement la liberté ne fut point rendue à un enfant qui, quel qu'il fût, — héritier vrai ou supposé de *soixante-six rois*, — n'avait point mérité de la perdre, mais rien ne fut tenté de ce qui aurait pu adoucir ses souffrances ou prolonger sa vie. Pour ce qui est d'Harmand, il n'est pas inutile de faire observer qu'on se hâta de l'écarter de la scène : selon son propre récit, une intrigue, sur laquelle il ne s'explique pas, lui valut la faveur d'être envoyé commissaire aux Grandes-Indes, peu de jours après sa visite au Temple[2]! Craignait-on qu'il ne se laissât aller tôt ou tard à une indiscrétion?

Les jours s'écoulaient; la santé de l'enfant déclinait de plus en plus : enfin, le 17 floréal (6 mai), un médecin lui fut donné. C'était le célèbre Desault. L'arrêté qui le nommait était signé Mathieu, Pémartin, Auguis, Sevestre, Kervelegan, Pierre Guyomard, Perrin, Calès, membres du Comité de sûreté générale, et il portait — précaution caractéristique — que Desault ne serait admis à visiter l'enfant qu'en présence des gardiens[3].

Une circonstance à noter, c'est que Hue sollicita la faveur de soigner celui qu'il croyait être le fils de

[1] Récit d'Harmand (de la Meuse), *ubi suprà*, p. 337.
[2] *Ibid.*, p. 357.
[3] J. Suvigny, *Preuves de l'existence du fils de Louis XVI*, p. 41.

son ancien maitre, et vit sa demande rejetée[1], comme si l'on eût craint qu'il ne reconnût pas le Dauphin dans le malade qu'on lui eût donné à soigner!

Desault questionna l'enfant sans pouvoir obtenir de lui une réponse[2]. Il lui prodigua les soins de son art, et — nouveau mystère en cette histoire pleine de mystères — on ne tarda pas à apprendre la mort... non du malade, mais du médecin. En effet, dans la nuit du 10 au 11 prairial (29-30 mai), Desault fut saisi tout à coup d'une fièvre qui débuta par un délire violent[3]. Le 13 prairial (1er juin), il n'était plus.

Profonde et sinistre fut l'impression que produisit dans Paris la nouvelle de cette mort si soudaine et si prématurée. Les uns, se rappelant le mot de Brival et la théorie des *crimes utiles*, crurent que Desault avait été empoisonné, pour avoir refusé de se prêter à des desseins criminels sur la vie du malade qu'il soignait[4] : hypothèse absolument gratuite ; les autres, avec beaucoup plus de fondement, pensèrent qu'on avait voulu se défaire de lui, parce qu'il n'avait pas reconnu le Dauphin dans l'enfant rachitique et muet de la tour du Temple.

Il convient d'observer, à ce sujet, que Desault ayant été autrefois appelé à soigner le Dauphin aîné, mort à Meudon en 1790, il avait eu plusieurs fois l'occasion de voir le second fils de Louis XVI, dont nul conséquemment n'était mieux en état que lui de constater l'identité.

[1] Eckard, *Mémoires historiques*, etc., p. 254.

[2] C'est ce que dit M. A. de Beauchesne lui-même, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 241. Il est vrai qu'il ajoute : « Les bons traitements lui rendirent la parole. Il n'avait point eu de voix pour maudire, il en eut une pour remercier. » Selon son usage, M. de Beauchesne oublie d'apprendre au lecteur sur quelle autorité il s'appuie, quand il assure que, « n'ayant point eu de voix pour maudire, l'enfant en eut une pour remercier. » Si c'est de Gomin ou de Lasne qu'il tient cela, on sait maintenant ce que pèsent de tels témoignages. Et ce n'est certes pas le témoignage de Desault qui pourrait être invoqué ici, puisque, dans les papiers de Desault, on n'a trouvé aucune note relative à ses visites au Temple. Il n'est pas, d'un autre côté, fort aisé de comprendre pourquoi l'enfant aurait d'abord été tenté de *maudire* le médecin qui venait le soigner. Pure question d'antithèse !

[3] Voy. la *Biographie médicale*, art. Desault, t. III, p. 443.

[4] *Ibid.*

Le document qui suit montrera quelle était, dans la famille de Desault lui-même, l'opinion qu'on avait de la nature et des causes de sa mort :

« Je soussignée, Agathe Calmet, veuve de Pierre Alexis Thouvenin, demeurant à Paris, place de l'Estrapade. 34,

« Déclare que, du vivant de M. Thouvenin, mon mari, neveu de M. le docteur Desault, j'ai souvent entendu madame Desault, ma tante, me raconter que, le 17 floréal an III de la République, le docteur Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, fut appelé pour visiter l'enfant « Capet, » qui était à cette époque enfermé au Temple, — ce sont les expressions dont se servent les membres du Comité de sûreté générale de la Convention dans l'ordre écrit qui fut transmis à M. Desault. — Lorsqu'il fit sa visite au malade qui était au Temple, on lui présenta un enfant *qu'il ne reconnut pas pour être le Dauphin*, qu'il avait vu quelquefois avant l'arrestation de la famille royale. Le jour où M. Desault déposa son rapport, après avoir fait quelques recherches pour tâcher de découvrir ce que pouvait être devenu le fils de Louis XVI, puisqu'on lui avait présenté un autre enfant à sa place, un dîner lui fut offert par les conventionnels. Au sortir de ce repas, en rentrant chez lui, le docteur Desault fut pris de violents vomissements, à la suite desquels il cessa de vivre, ce qui laissa croire qu'il avait été empoisonné.

« Paris, le 5 mai 1845.

« Signé : A. THOUVENIN[1] »

A côté de cet important témoignage se place celui de M. Abeillé, élève de Desault, qui affirma toujours et invariablement, soit en France, soit aux Etats-Unis, où il avait, depuis, cherché refuge, que le docteur

[1] Extrait du livre de M. J. Suvigny, p. 42 et 43.

avait été empoisonné, à la suite d'un rapport où il attestait n'avoir pas reconnu le Dauphin dans l'enfant qu'il avait visité au Temple [1].

Une circonstance remarquable, c'est que le rapport de Desault sur l'état du malade confié à ses soins ne fut jamais produit. Le texte de sa déclaration est indiqué dans la table du *Moniteur* comme devant se trouver au numéro 263 du journal officiel, et, chose singulière, le numéro 263 ne contient rien de tel [2] !

Autre fait non moins étrange : Sevestre, dans la séance du 21 prairial (9 juin), vint annoncer à la Convention, et cela au nom du Comité de sûreté générale dont il était membre, que Desault était mort le 16 prairial (4 juin)[3]. Or cela était faux : la date vraie était celle-ci : 13 prairial (1er juin) [4].

Il est difficile de comprendre que le Comité de sûreté générale, qui avait à sa disposition l'acte de décès de Desault, ait pu se tromper à ce point sur une date qu'il avait à préciser officiellement; et si l'on suppose que l'erreur ait été volontaire, quelle autre

[1] Ce fait se trouve mentionné dans un article publié en 1817, par l'*Américan bee*. Voy. le *Mémoire* de M. Gruau de la Barre, p. 13, et l'ouvrage publié, en anglais, par M. Hanson sous ce titre : *The lost prince*, p. 160.

Dans sa plaidoirie en faveur des héritiers de Naündorff, M. Jules Favre dit :

« S'il m'est permis de me citer, je dirai que, lorsque je suis allé plaider à Périgueux, là, un homme, ancien oculiste de la duchesse de Berry, ami intime de Desault, m'a fait appeler. Cet homme, très-âgé, ne conserve pas le moindre doute sur la cause de la mort de Desault. Il est mort empoisonné. » Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 31 mai 1851.

[2] C'est ce que nous engageons le lecteur à vérifier.

[3] *Moniteur*, an III, nº 263.

[4] Voici le texte de l'acte de décès de Desault :

« Ville de Paris, rég. 51, nº 548.

« Extrait du registre des actes de décès de la municipalité de Paris, pour l'an III.

« Du *quatorze* prairial de l'an III, acte de décès de Pierre-Joseph Desault, du jour d'*hier*, dix heures du soir, chirurgien, âgé de cinquante ans, natif de Lure, département de la Haute-Saône, demeurant à Paris, enclos de la Raison, 18, marié à Marguerite Thouvenin.

« Sur la déclaration faite à la maison commune par Xavier Bichat, âgé de vingt-deux ans, officier de santé, demeurant à l'hospice de l'Humanité : le déclarant a dit être l'ami du défunt; et par Antoine Fontaine, âgé de trente-sept ans, demeurant à Paris, même enclos, 18 : le déclarant a dit être aussi ami.

« Signé : X. Bichat, Fontaine, Bois. »

cause lui assigner que le désir de détourner l'opinion publique de certains rapprochements estimés dangereux ?

L'empressement de la feuille officielle à donner le change au public sur les circonstances liées à la mort de Desault mérite aussi d'être signalé. Dans l'article nécrologique que le *Moniteur* consacra au célèbre médecin, on lisait : « Les derniers complices de nos tyrans ont *causé* sa mort : la journée du 1er prairial a *causé* la crise désespérée qui l'a précipité, à l'âge de quarante-neuf ans, au tombeau [1]. »

Madame Desault, on l'a vu, non contente de croire à l'empoisonnement de son mari, s'en expliquait assez librement devant témoins : le décret qui, le 1er messidor (19 juin), lui accorda 2,000 livres de pension [2], eut-il pour objet de lui fermer la bouche, ou seulement de reconnaître les services rendus par le défunt à l'humanité [3] ?

Six jours après la mort subite de Desault eut lieu la mort subite du pharmacien Choppart, qui fournissait les remèdes [4], et qui avait commencé avec Desault, son ami, le traitement du jeune malade [5]. Desault et

[1] *Moniteur*, an III, n° 250.
[2] *Courrier républicain*, n° 593.
[3] A tant de frappants indices, M. A. de Beauchesne, qui ne paraît pas même en avoir soupçonné l'existence, n'avait rien à opposer. Il se borne à dire : « M. Desault, qui avait été médecin des enfants de France, n'a jamais douté que son jeune malade ne fût le Dauphin. » Voilà, certes, une manière tranchante et commode de résoudre les questions. Mais les preuves ? M. A. de Beauchesne n'en donne aucune, et ne cite aucune autorité à l'appui. Il ajoute : « Non-seulement il le reconnut à ses traits (et la preuve ? la preuve ?), mais il lui eût été impossible de lui donner des soins pendant huit jours sans acquérir la plus intime conviction de son identité. » (ou de sa non-identité). M. A. de Beauchesne suppose ici précisément ce qui est à démontrer. Une pétition de principes, voilà sa manière d'en finir avec les problèmes historiques.
[4] Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. VI, p. 196.
[5] Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 268.
M. A. de Beauchesne, *Louis XVII, sa vie*, etc., t. II, p. 353, dit : « M. Choppart n'a jamais paru a la tour du Temple, et ce n'est pas chez lui que les médicaments fournis au prisonnier étaient préparés, mais bien chez M. Robert, et plus tard, chez M. Bacoffe, pharmacien, demeurant presque en face du Temple. » Ici, selon son habitude, M. A. de Beauchesne oublie de citer ses autorités et de mettre la source du renseignement à côté du renseignement. Si ses autorités, sur ce point, sont Gomin et Lasne, le lecteur aura à se décider entre le témoignage de ces deux faux témoins, et celui de Beaulieu, qui était contemporain de Desault, qui le connaissait

Choppart étant liés d'amitié, indépendamment des rapports que nouaient entre eux les habitudes et les devoirs de leurs professions respectives, on suppose naturellement que le secret découvert par le premier avait été révélé au second, et que de ce dernier aussi on avait cru important de se défaire [1].

Quoi qu'il en soit, le 17 prairial (5 juin), le Comité de sûreté générale nomma, pour remplacer Desault auprès de l'enfant malade, le docteur Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité. C'était remplacer par un médecin *qui ne connaissait pas le Dauphin* [2], un autre médecin qu'on soupçonnait d'être mort empoisonné, *pour l'avoir trop bien connu!* Choix fort étrange assurément, puisque le meilleur moyen de combatre et de faire tomber les soupçons si généralement répandus, si on les savait mal fondés, eût été d'envoyer au malade un médecin qui, l'ayant vu autrefois, eût qualité pour constater son identité et la constatât.

Le délai de cinq jours mis entre ce qu'on pourrait appeler la disparition du docteur Desault et la nomination du docteur Pelletan, était une autre particularité bien propre à fournir aliment aux conjectures.

Le docteur Pelletan s'adjoignit d'abord le docteur

personnellement, et qui dit en propres termes : « M. Desault étant mort lui-même peu de temps après, *ainsi que le pharmacien qui fournissait les remèdes*, on n'a pas manqué de dire qu'on les avait sacrifiés à un secret qu'il importait de garder. » De son côté, Eckard assure non-seulement que le pharmacien Choppart était l'*ami* de Desault, mais qu'il *avait commencé avec lui le traitement du jeune malade.*

Ce qui est vrai, c'est que ceux-là se sont trompés qui ont présenté Choppart comme ayant *succédé* à Desault dans le traitement du prisonnier du Temple. Mais la question n'est pas là ; elle n'est pas même dans le point de savoir qui fournissait les remèdes. Il suffisait que le médecin et le pharmacien fussent amis, pour que Desault ait pu et dû naturellement lui confier ses impressions relativement au malade.

[1] L'auteur de l'article Desault, dans la *Biographie médicale*, t. III. p. 443, oppose aux bruits d'empoisonnement, qu'il constate, l'opinion de certains hommes de l'art qui, dit-il, après l'ouverture du corps de Desault, certifièrent que le poison n'avait eu aucune par à sa mort. Mais il aurait fallu donner les certificats de ces hommes de l'art, et on ne les donne pas ; il aurait fallu au moins les nommer, ces hommes de l'art, et on ne les nomme pas ! Comment, du reste, s'arrêter aux assertions vagues contenues dans un article dont l'auteur a été si mal renseigné, qu'il fait succéder Choppart à Desault, dans le traitement du prisonnier du Temple?

[2] On en trouvera plus loin la preuve irrécusable dans un procès-verbal signé du docteur Pelletan lui-même.

Dumangin, lequel, pas plus que lui, ne connaissait le Dauphin, puis MM. Lassus et Jeanroy, sur l'observation de Dumangin, que les rapports de M. Lassus avec mesdames de France, et ceux de M. Jeanroy avec la maison de Lorraine, donneraient plus de poids aux signatures de ces deux derniers [1]. Mais ce qui eût véritablement donné du poids à leurs signatures, c'est qu'ils eussent été choisis par le Comité de sûreté générale lui-même comme ayant connu personnellement le Dauphin, et qu'ils eussent reçu du gouvernement mission expresse de constater l'identité.

Suivant M. J. Suvigny, les nouveaux médecins auraient questionné l'enfant, mais sans succès : avertis par les gardiens et les municipaux *qu'il ne disait mot*, ils auraient cessé de l'interroger plus longtemps [2].

Suivant M. de Beauchesne, au contraire, le docteur Pelletan n'aurait pas plutôt paru et ouvert la bouche, que l'enfant, sans qu'on se fût adressé à lui, et de son propre mouvement, aurait dit : « Parlez plus bas, je vous en prie, j'ai peur qu'elles vous entendent, et je serais bien fâché qu'elles apprissent que je suis malade, car cela leur ferait beaucoup de peine [3]. »

Il est dommage que ni M. de Beauchesne, ni Eckard, qui, avant lui, avait enregistré cette anecdote, avec quelques légères variantes et sans indication de source [4], n'aient pris la peine ni d'établir si elle était vraie, ni même d'examiner si elle était vraisemblable.

L'appartement que Marie-Antoinette et madame Elisabeth avaient occupé et que la fille de Louis XVI occupait encore ne communiquait pas avec celui de l'enfant ; il en était éloigné, trop éloigné pour qu'il fût matériellement possible d'entendre dans l'un ce qui se disait à haute voix dans l'autre; et cela, l'enfant

[1] Lettre de M. Dumangin et à M. Pelletan. dans la polémique qui eut lieu entre eux en 1817.

[2] J. Suvigny, *Preuves de l'existence du fils de Louis XVI, etc.*, p. 50.

[3] *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, t. II, p. 346.

[4] *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 258.

ne pouvait l'ignorer, si c'était le fils de Louis XVI : comment donc se serait-il préoccupé d'une crainte qu'il savait tout à fait chimérique? D'autre part, ce n'était pas la première fois qu'on s'entretenait à haute voix devant lui de sa maladie : d'où vient qu'il avait attendu si tard pour exprimer la crainte dont il est ici question? Enfin, circonstance non moins singulière, — il aurait parlé spontanément, sans être interrogé, à un homme qu'il n'avait jamais vu, qu'il ne connaissait pas, lui à qui les sollicitations amies, et cent fois répétées, d'Harmand n'avaient pu arracher une seule parole ! Ce qu'on donne comme un fait est donc une invention pure, et une invention absurde.

Pour ce qui est de beaucoup d'autres paroles que, sur la foi de Gomin et de Lasne, M. de Beauchesne prête au prisonnier, il suffira de les citer pour montrer que ce sont des paroles imaginées à plaisir et arrangées.

« Vous êtes seul, aurait dit un jour Gomin au prisonnier, et c'est bien triste ; mais vous n'avez pas ici, comme on a ailleurs, le spectacle de tant de méchants hommes et l'exemple de tant de mauvaises actions, » à quoi l'enfant aurait répondu : « Oh ! j'en vois assez, mais je vois aussi de braves gens, et ils m'empêchent d'en vouloir à ceux qui ne le sont pas. » Gomin lui aurait dit alors : « N..., que vous avez vu souvent ici comme commissaire, a été arrêté et il est maintenant en prison. » Le prince : « J'en suis fâché. Est-ce ici ? — Non, ailleurs, à la Force, dans le faubourg Saint-Antoine. » — L'enfant, après une longue pause : « J'en suis fâché, car voyez-vous, il est plus malheureux que moi ; il mérite son malheur[1]. »

Socrate n'aurait pas dit mieux. Cela rappelle Lasne

[1] *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort*, t. II, p. 361 et 362.
Nous lisons en note, p. 361, à propos du municipal désigné seulement par la lettre N*** : « Malgré tous ses efforts, Gomin, qui se rappelait parfaitement le fait, n'a pu se souvenir du nom de ce municipal. » Il est vraiment regrettable que Gomin, dont M. A. de Beauchesne ailleurs vante tant la mémoire, ait juste oublié ce qui aurait pu fournir un moyen de vérification !

mentionnant en 1834 les discours surprenants que l'enfant lui tenait tous les jours sur des objets graves, et finissant par déclarer, en 1837, qu'il ne rompait jamais le silence !

Et ce langage si profond, si élevé, si philosophique, à qui s'avise-t-on de le prêter? A un enfant de dix ans dont une captivité dure et barbare avait dû anéantir les facultés, qui se mourait; à un enfant que la fille de Louis XVI peint de la manière qui suit : « ... Il est vrai que mon frère se négligeait; il aurait pu avoir un peu plus de soin de sa personne, et se laver au moins, puisqu'on lui mettait une cruche d'eau; mais ce malheureux enfant mourait de peur; il ne demandait jamais rien, tant Simon et les autres gardiens le faisaient trembler. Il passait la journée à ne rien faire; on ne lui donnait pas de lumière; cet état faisait beaucoup de mal à son moral et à son physique. Il n'est pas étonnant qu'il soit tombé dans un marasme effrayant[1]... Il avait eu beaucoup d'esprit; mais la prison et les horreurs dont il a été la victime l'avaient bien changé; et même, s'il eût vécu, il est à craindre que son moral n'en eût été affecté[2]. »

Inutile d'insister, et de donner place dans un livre sérieux aux détails fantastiques dont Gomin et Lasne ont composé leur roman de la mort du prisonnier du Temple. Il n'était certes pas besoin de ces efforts d'imagination pour intéresser les cœurs amis de la justice et de l'humanité au sort d'un pauvre enfant, livré de si bonne heure aux tourments d'une captivité non moins imméritée que cruelle; et nous trouvons, pour notre compte, une bien plus grande puissance d'émotion dans le récit simple et sobre de la fille de Louis XVI que dans les élégies en prose que certains écrivains royalistes ont essayé de substituer, et à ce récit, et à l'histoire.

[1] *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale, p. 243. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution.
[2] *Ibid.*, p. 256.

L'enfant du Temple mourut le 20 prairial (8 juin)[1].

Les circonstances étaient telles, que le gouvernement aurait dû, ce semble, prendre les précautions les plus minutieuses pour que l'identité fût bien constatée : au lieu de cela, le soin de constater, non l'identité, mais simplemsnt la mort de l'enfant, fut abandonné aux « officiers et sous-officiers de la garde montante et descendante[2], » c'est-à-dire à ceux qui se trouvaient là !

La chambre dans laquelle ils furent admis à voir le corps était si obscure, que lorsque les docteurs Pelletan, Dumangin, Lassus et Jeanroy furent appelés à faire l'autopsie, le demi-jour de cette chambre fut jugé incompatible avec l'accomplissement de leur mission. M. Jeanroy en fit la remarque, et les commissaires durent dresser dans la première chambre, près de la fenêtre, une table sur laquelle le cadavre fut apporté ; de sorte qu'on eut, pour tout moyen de constater l'identité , l'inspection du corps dans le *demi-jour* par les *officiers* et *sous-officiers de la garde montante et descendante*[3]!

Les quatre médecins craignirent à ce point de se compromettre en affirmant l'identité, qu'ils rédigèrent le procès-verbal de l'ouverture du corps dans les termes caractéristiques que voici ;

« Arrivés tous les quatre, à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement , dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'*un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils du défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu*

[1] Voy. ci-après l'acte de décès.

[2] M. A. de Beauchesne lui-même le dit ainsi, *Louis XVII, sa vie, etc.*, t. II, p 370 et 371.

[3] Cette conclusion n'est pas celle de M. A. de Beauchesne, mais elle résulte invinciblement de son *propre recit*, auquel nous renvoyons le lecteur. Voy. *Louis XVII, sa vie, etc.*, t. II, p. 370, 371 et 372.

pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis plusieurs jours, etc. [1]. »

A cette époque, comme aujourd'hui, en cas de décès dans une prison, il en devait être donné avis sur-le-champ à la municipalité, qui se transportait immédiatement sur les lieux, vérifiait le décès et signait l'acte; qu'arriva-t-il, cependant? L'enfant était mort le 8 juin, et l'acte de décès fut dressé le 12 seulement! Pourquoi ce délai inusité? Y eut-il hésitation sur la question de savoir s'il valait mieux avouer l'évasion ou faire un faux [2]?

Quant à l'acte de décès lui-même, — cet acte, qui devait attester la mort d'un enfant pour les prétendus droits duquel des flots de sang avaient coulé et coulaient encore, — au lieu d'être dressé de manière à écarter tous les doutes, il fut fait en dehors des prescriptions légales, en l'absence du *commissaire de section* préposé par la loi spéciale du temps à la garde du prince, et fut signé par deux témoins obscurs, lorsque deux jours déjà s'étaient écoulés depuis l'enterrement du corps [3].

1 *Moniteur*, an III, n° 266.

2 Nous empruntons cette remarque au livre de M. J. Suvigny, p. 50 et 51.

3 Extrait du registre des actes de décès du 24 prairial de l'an III de la République (12 juin 1795) :

« Acte de décès de Louis-Charles Capet, du 20 de ce mois (8 juin), trois heures après midi, âgé de dix ans deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié aux tours du Temple, section du Temple.

« Fils de Louis Capet, dernier roi des Français, et de Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne-d'Autriche.

« Sur la déclaration faite à la maison commune;

« Par :

« Etienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, gardien du Temple, domicilié à Paris, rue et section des Droits de l'Homme, 48;

« Le déclarant a dit être voisin;

« Et par :

« Remi Bigot, employé, domicilié à Paris, vieille rue du Temple, n° 61:

« Le déclarant a dit être ami;

« Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de ladite section, du 22 de ce mois (10 juin);

« *Signé* : LASNE, BIGOT, ROBIN, *officier public.*

« Pour copie conforme. »

Cet acte, dressé *quatre jours après le décès*, est, dit avec raison M. Gruau de la Barre, avocat, dans le mémoire publié par lui au mois de décembre

Cet enterrement eut lieu, en effet, le 22 prairial (10 juin), à huit heures et demie du soir[1]. Ceux qui se sont autorisés de cette circonstance pour prétendre que l'inhumation fut faite clandestinement, pendant la nuit, n'ont pas pris garde qu'on était alors aux plus longs jours de l'année[2]. Ce qui est vrai, c'est que le corps, mis dans un cercueil de bois, fut transporté, sans aucune cérémonie, au cimetière de la paroisse de Sainte-Marguerite[3].

Le 21 prairial (9 juin), c'est-à-dire la veille, Sevestre avait présenté, au nom du Comité de sûreté générale, le rapport qui contenait, sur la date de la mort de Desault, la déclaration inexacte — erreur ou mensonge — qui a déjà été signalée. Pour ce qui est de la mort du prisonnier du Temple, elle était annoncée dans le rapport brièvement et sèchement[4].

Beaucoup crurent que l'enfant avait été empoisonné, et quelques-uns le croient encore aujourd'hui ; mais cette supposition est sans fondement. Beaulieu écrit, à ce sujet : « Le fameux chirurgien Desault, avec qui j'avais fait connaissance en prison, m'a dit, après l'avoir visité, qu'il ne le croyait pas[5]. » De son côté, Mercier affirme en ces termes que l'enfant ne fut pas empoisonné : « Lié d'amitié depuis trente-cinq ans avec le chirurgien qui fit l'ouverture du corps et dressa procès-verbal, j'atteste que c'est l'homme du monde le plus incapable de signer autre chose que la vérité[6]. » Or la conclusion du procès-verbal de l'ouverture du corps est celle-ci : « Tous les désordres dont nous venons de donner le détail sont évi-

1810, « la seule pièce authentique qu'on ait représentée pour attester la « mort d'un roi, dans des circonstances où il importait qu'un événement « aussi grave ne laissât pas le moindre doute dans l'esprit de qui que ce « soit... Il suffit de le lire pour se convaincre qu'il ne mérite aucune foi. »

[1] Eckard, *Mémoires historiques de Louis XVII*, p. 261.

[2] Cette observation est de M. A. de Beauchesne, qui, en ceci, a complétement raison.

[3] Eckard, *Mémoires historiques. ubi suprà*, p. 261.

[4] Voy. le texte du rapport dans le *Moniteur*, an III, n° 263, séance du 12 prairial (9 juin 1795).

[5] *Essais historiques sur la révolution de France*, t. VI, p. 196.

[7] Le *Nouveau Paris*, t. III, chap. LXXXIII.

demment l'effet d'un vice scrofuleux existant depuis longtemps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant[1]. »

Reste la question de l'enlèvement et de la substitution.

Les bruits qui coururent à cet égard se répandirent, tout d'abord, avec tant de rapidité et prirent une telle consistance[2], qu'ils provoquèrent, au mois de juillet 1795, dans la petite ville de Thiers, l'arrestation d'un enfant de dix ans, nommé Morin de la Guérivière. Des propos mal interprétés ayant fait croire à l'autorité locale que cet enfant était le Dauphin évadé, il fut mis sous bonne garde, et on ne le relâcha, informations prises, que sur un ordre exprès de Chazal, représentant du peuple en mission[3].

Cette arrestation eut-elle lieu en exécution d'un arrêté du Comité de sûreté générale prescrivant la recherche du Dauphin? Plusieurs l'ont dit[4], mais ne l'ont pas démontré; et le fait en lui-même ne prouve pas autre chose que le zèle, trop prompt à s'alarmer, de l'autorité locale de Thiers. Rien, d'ailleurs, de moins vraisemblable que l'existence de l'arrêté dont il s'agit, dont on a beaucoup parlé sans jamais le produire. On conçoit, en effet, que, si les membres du gouvernement d'alors ou quelques-uns d'entre eux, les plus influents, étaient dans le secret d'un enlèvement et d'une substitution, ils se soient étudiés soigneusement à couvrir leur responsabilité vis-à-vis des républicains, en faisant passer pour la mort du Dauphin celle de l'enfant substitué; mais on ne concevrait pas que, dans cette hypothèse, ils eussent ordonné des poursuites et si tardives et si propres à

[1] *Moniteur*, an III, nº 266.

[2] La presse d'alors les constate. Voy. notamment le *Courrier républicain*, nº 585.

[3] Ces faits, ainsi que cela résulte d'un article de la *Quotidienne* du 6 novembre 1823, furent portés, dans ce temps-là, à la connaissance de la duchesse d'Angoulême, par M. Morin de la Guérivière, lequel avait gardé et possédait l'original de l'ordre signé Chazal. Voy. pour plus amples détails, le mémoire publié en 1840 par M. Gruau de la Barre.

[4] M. Jules Favre, par exemple, dans sa plaidoirie en faveur des héritiers de Naündorff. Voy. la *Gazette des Tribunaux* du 7 juin 1851.

accréditer l'idée d'une évasion qu'ils s'étaient jusqu'alors efforcés de tenir secrète.

On demandera sans doute comment il se peut, s'il est vrai que le fils de Louis XVI ne soit pas mort au Temple, que son existence n'ait pas été reconnue, depuis, d'une manière certaine et son identité solennellement constatée. Il y a effectivement lieu de s'en étonner. Et toutefois, l'étonnement diminuera, peut-être, si l'on considère :

Qu'à l'époque indiquée comme celle de l'évasion, le Dauphin n'avait pas encore neuf ans ;

Qu'il était conséquemment livré sans défense à toutes sortes d'embûches ;

Que, dans ce temps-là, l'Europe entière vivait dans un état d'effroyable confusion ;

Que le parti royaliste était un foyer d'intrigues ;

Que ses principaux meneurs ne voyaient dans le rétablissement de la monarchie qu'une proie à dévorer, et, entre des prétentions rivales, se tenaient prêts à soutenir celles qui leur promettaient une plus large part dans la curée des emplois [1] ;

Que le comte de Provence, appelé à ceindre la couronne, faute d'héritier direct, joignait à une astuce profonde le plus violent désir de régner ;

Qu'il avait un intérêt puissant à laisser dans l'ombre dont les événements l'avaient enveloppée, la destinée de son neveu ;

Qu'après la Restauration, qui mit sur le trône Louis XVIII, le fait de Louis XVII retrouvé, reconnu, aurait tout remis en question et créé des embarras incalculables ;

Que, dans cette situation, un gouvernement peu scrupuleux a pu faire fléchir les considérations de famille devant les exigences de ce qu'on nomme la raison d'Etat, ou s'il ignorait la vérité, s'étudier à ne pas la connaître !

[1] Voy. ce que dit à ce sujet Puisaye lui-même, t. IV de ses *Mémoires*, p. 240 et 241.

Il est, certes, possible que, parmi les faux Dauphins qui, à diverses époques, mirent en éveil la curiosité publique, certains, tels que Mathurin Bruneau, aient été suscités par le gouvernement lui-même pour étouffer toute prétention de ce genre sous le ridicule, et il n'est pas douteux que d'autres aient été d'audacieux imposteurs : reste la question de savoir pourquoi les successeurs de Louis XVII ont fait plus d'efforts pour épaissir les ténèbres qu'il ne leur en eût peut-être fallu pour les dissiper ; et, ce qui est plus inexplicable encore, pourquoi ils ont toujours montré une répugnance invincible à attester par un acte public que, dans leur conviction, l'enfant mort au Temple était bien le fils de Louis XVI !

Le cœur, à la suite de l'autopsie, avait été dérobé par le docteur Pelletan, conservé par lui : il fut offert à la famille royale, et refusé, sans autre motif que le prétendu doute que jetaient sur cette circonstance les dénégations de Lasne[1].

Quant à la dépouille mortelle de l'enfant, portée, comme nous l'avons dit, dans le cimetière de Sainte-Marguerite, elle avait été déposée dans la fosse commune. Mais, dans une des nuits qui suivirent, le cercueil où étaient renfermés ces restes fut retiré de la fosse commune par deux fossoyeurs qui, avant de le confier à la terre, l'avaient marqué d'un signe particulier avec de la craie blanche ; ils le placèrent dans un lieu à part, près de le porte d'entrée du cimetière dans l'église[2]. Lors de la Restauration, le curé de Sainte-Marguerite, M. Lemercier, fit une démarche formelle auprès de la duchesse d'Angoulême, pour qu'on recherchât ces restes et qu'on les mît en un endroit plus convenable, offrant de les placer dans une chapelle de son église, qu'on aurait disposée à cet effet. La duchesse d'Angoulême pleura beau-

[1] Il y eut, à cette occasion, entre le docteur Pelletan et le docteur Dumangin, une polémique que M Wilson Croker a quelque raison de trouver scandaleuse.

[2] Eckard, *Mémoires historiques sur Louis XVII*, p. 279, 280.

coup, mais refusa d'ordonner aucune recherche, sous prétexte qu'il « fallait bien se garder de réveiller le souvenir de nos discordes civiles ; que la position des rois était terrible, et qu'ils ne pouvaient pas faire tout ce qu'ils voulaient[1]. »

Les 17 et 18 janvier 1816, la Chambre des pairs et la Chambre des députés votèrent une loi statuant, entre autres choses, qu'un monument serait élevé, au nom et aux frais de la nation, à la mémoise de Louis XVII[2]. Rien de semblable n'eut lieu : pourquoi ?

Le 4 mars 1820, un nommé Caron, qui avait été employé au service de la bouche de Louis XVI, qui était parvenu à s'introduire au Temple, après le transfert de la famille royale dans cette prison, et qui possédait ou prétendait posséder, sur l'enlèvement du fils de Louis XVI, des détails secrets et importants, disparut tout à coup, à la suite de plusieurs visites d'un grand personnage de la Cour, sans que sa famille ait jamais pu retrourver sa trace[3] : comment expliquer cette disparition ?

Arrêtons-nous. On vient de voir à quelles machinations ténébreuses peut donner lieu le principe de la monarchie de droit divin, de la part de ceux qui le redoutent ou réussissent à le faire tourner à leur profit : on va voir maintenant à quels attentats il peut donner lieu de la part de ceux qui le servent.

[1] Voy. la pièce n° 30, dans le livre de M. J. Suvigny, p. 63, 64.
[2] Eckard, *Mémoires historiques, etc*, p. 282.
[3] Voy. à ce sujet la déclaration du fils même de M. Caron, p. 149 du livre de M. J. Suvigny.

CHAPITRE V.

LES ÉMIGRÉS A QUIBERON.

L'expédition de Quiberon met à la voile. — En quoi elle consistait. — Cri des thermidoriens : « Haine aux Anglais ! » — Rencontre navale du 29 prairial. — Combat naval du 5 messidor. — Deux généraux en chef : mésintelligence entre Puisaye et d'Hervilly. — Débarquement des émigrés à Quiberon. — Accueil fait aux émigrés par les Chouans. — Lettre de Puisaye à Pitt. — Les Chouans sur la plage. — Mécontentement de d'Hervilly. — Jugement porté par Puisaye sur les émigrés à la solde de l'Angleterre. — D'Hervilly peint par Puisaye. — Divisions intestines. — Impression produite à Paris par la nouvelle du débarquement; calme attitude de Hoche. — Frayeur des agents de Paris. — Le comte d'Entraigues. — Brochures menaçantes des royalistes; cri de ralliement des républicains. — Proclamation de Puisaye corrigée par Pitt. — Secours demandés par Puisaye à M. Windham. — Contraste entre les émigrés et les soldats républicains. — Plaintes des émigrés à la solde de l'Angleterre. — Dispositions militaires prises par les royalistes. — Plan de Puisaye; opposition de d'Hervilly. — Le ministère anglais appelé à décider entre les deux rivaux. — Les royalistes s'emparent de la presqu'île de Quiberon. — Le pavillon du roi d'Angleterre sur le fort Penthièvre. — Les émigrés et les Chouans se disputent les vivres. — Nouveaux secours demandés. — Défaite de Tinténiac et de Dubois-Berthelot; succès partiel de Vauban. — Vauban désobéit aux ordres de d'Hervilly. — Retraite en bon ordre effectuée par les soldats de Vauban et de Georges Cadoudal. — Scène de confusion sous les forts. — Mot terrible de Vauban à d'Hervilly. — Les émigrés enfermés dans Quiberon. — Humanité et fermeté de Hoche. — Dispute parmi les royalistes sur la solde et sur la ration. — Les Chouans renvoyés de Quiberon. — Jean-Jean et Lantivy envoyés du côté de Quimper, et Tinteniac en Bretagne. — Arrivée d'un convoi aux ordres du comte de Sombreuil. — Les troupes soldées, mises par le ministere anglais sous le commandement de Puisaye. — D'Hervilly soupçonné de trahison par Puisaye. — Récit imprimé de Puisaye opposé à son récit manuscrit. — Bataille du 16 juillet; défaite des royalistes. — D'Hervilly blessé mortellement. — Un frère de Charlotte Corday parmi les royalistes. — Perte des royalistes dans la bataille du 16 juillet. — Ordre relatif au dépouillement des morts. — Sort de l'expédition de Tinténiac. — Sort de l'expédition de Jean-Jean et Lantivy. — Machiavélisme de « agents de Paris. » — Comment le gouvernement anglais répond aux demandes de Puisaye. — Républicains parmi les débarqués. — Conversation du marquis de Contades et du général Humbert. — Activité de Hoche. — Le fort Penthièvre. — Renseignements fournis à Hoche par des déserteurs. — Tallien dans le camp de Hoche. — Nuit du 20 au 21 juillet. — Le fort Penthièvre surpris par les républicains. — Retraite des émigrés qui ont survécu; paysans en fuite; effroyable confusion. — Puisaye se rembarque. — Sombreuil forcé de se rendre. — Documents nouveaux. —

Actes de désespoir. — Y eut-il capitulation ? — Emigrés et paysans se jettent à l'eau. — Les embarcations anglaises retenues par l'agitation de la mer. — Scènes affreuses. — Etendue de la catastrophe. — Générosité des soldats républicains. — Aspect de Quiberon après la victoire des républicains. — Les prisonniers envoyés à Auray. — Commissions militaires. — Tallien et ses scènes à poignard. — Les habitants d'Auray et les prisonniers. — Hoche fait offrir à Sombreuil les moyens de fuir ; refus de Sombreuil. — Exécutions à Vannes. — Mort de Sombreuil et de l'évêque de Dol. — Lettre de Sombreuil à Hoche. — Lettre de Sombreuil contre Puisaye. — Représailles de Charette.

Pendant ce temps, l'Angleterre se tenait prête à seconder l'invasion de la France par les royalistes en armes.

« Le soir du 6 juin, raconte Puisaye, j'allai avec M. Windham à l'amirauté, où M. Nepau me remit un paquet cacheté qu'on me dit contenir les dernières instructions du gouvernement et que je ne devais ouvrir qu'en pleine mer[1]. »

Les préparatifs terminés, le jour venu, l'expédition mit à la voile. Elle se composait de cinquante bâtiments de transport, protégés par une escadre anglaise de neuf vaisseaux : *le Robuste*, *le Tonnant*, *l'Etendard*, *la Pomone*, *l'Anson*, *l'Artois*, *l'Aréthuse*, *la Concorde*, *la Galathée*[2].

Sur cette escadre, aux ordres de sir John Borlase Warren, on embarqua le régiment d'Hervilly, celui de du Dresnay, celui d'Hector ou de la Marine, le régiment connu sous le nom de Royal-Emigrant, et un corps d'artillerie sous le commandement de Rotalier, le tout s'élevant à environ trois mille hommes, — plus une brigade de dix-huit ingénieurs, un petit nombre de gentilshommes officiers, l'évêque de Dol et cinquante prêtres[3].

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 58.
[2] *Naval chronicle*, vol. III, *Biographical Memoir of sir John Borlase Warren*.
[3] Voy. les *Mémoires de Puisoye*, t. VI, p. 60, et les *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, par le comte de *** (Vauban), p. 50 et 51.

Puisaye, qui fut bien réellement « l'homme de Pitt » dans les rapports de ce ministre avec les royalistes, et qui est intéressé à vanter la bonne foi du gouvernement anglais, pour échapper à l'accusation d'avoir été « dupe ou traître, » assure dans un endroit de ses mémoires qu'on embarqua des vivres pour une armée de six mille hommes pendant trois mois, et une quantité considérable d'uniformes, de fusils, de baïonnettes, de cartouches, de selles, sabres, pistolets, bottes, souliers, etc. [1]... Et lui-même, dans un autre endroit du même livre, il écrit : « A mesure que le débarquement des effets s'avançait, on s'aperçut qu'il nous manquait beaucoup d'objets nécessaires à une guerre régulière, et même une partie de ceux qui étaient portés sur les états remis par le gouvernement à sir John Warren [2] ! »

Quant aux fonds mis à la disposition des royalistes par le gouvernement anglais, ils ne consistaient que dans une misérable somme de dix mille louis, à laquelle Puisaye avait ajouté une « ample quantité de *bons* à l'effigie de Louis XVIII, remboursables au trésor royal, et faits sur un papier de couleur transparente, dans la confection duquel on avait introduit des signes de reconnaissance [3]. »

Ainsi, ce fut sur la foi d'états menteurs, et avec un trésor dû à l'art des faussaires, que les émigrés, au nombre de trois mille, partirent, en compagnie des Anglais, pour la conquête de leur pays !

Le moment étant venu où Puisaye était autorisé à prendre connaissance du paquet reçu par lui au départ, il l'ouvrit et y lut qu'il aurait le commandement des troupes, aussitôt après leur débarquement sur les côtes de Bretagne [4]. Il va trouver d'Hervilly et lui communique le contenu du paquet. « J'ai aussi mes instructions, » répond ce dernier froidement. — Mais

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 59-60.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 304.
[3] *Ibid.*, p. 25.
[4] Lettre de service en date du 6 juillet 1795, et signée W. Windham.

elles ne peuvent être que pour le cas où vous ne débarqueriez pas en Bretagne? — Elles sont pour tous les cas, car aucun n'y est spécifié. » Et d'Hervilly produisit la commission qui lui donnait, sans mentionner aucune restriction, le commandement des troupes à la solde de l'Angleterre[1].

Il y avait donc deux chefs suprêmes. Lequel des deux était le véritable? Qui commanderait? A qui allait-on obéir?

Nul doute que l'ambiguïté des ordres du gouvernement britannique ne fût de nature à tout perdre, en donnant naissance à de funestes rivalités : cette ambiguïté cachait-elle quelque noir dessein?

Un autre fait bien étrange, c'est que Puisaye seul avait été mis dans le secret de la direction que le convoi devait prendre. Seul, parmi les émigrés, si l'on en excepte d'Allègre, Tinténiac et Dubois-Berthelot, il savait qu'on allait en Bretagne[2]. D'Hervilly, quoique chargé du commandement des troupes pendant la traversée, croyait qu'on allait en Vendée. On devine combien la préférence donnée à Puisaye sur lui à cet égard dut, quand il en fut instruit, entrer avant dans son cœur!

D'un autre côté, si l'intention du gouvernement anglais était réellement de servir la cause des Bourbons, de les replacer sur le trône, d'où vient qu'au lieu de débarquer sur les côtes de France une poignée d'émigrés, ivres d'espérances folles, il ne prépara pas une expédition imposante, conduite par un prince de la maison qui était à la poursuite de la couronne, et appuyée par une armée anglaise ?

Tout cela frappa les esprits soupçonneux. Parlant de cette descente des royalistes depuis longtemps annoncée, le *Bonhomme Richard*, journal qui représentait, dans la presse de Paris, l'alliance des Thermidoriens avec l'ancienne Gironde, publia l'article

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 64.
[2] *Ibid.*, p. 62.

suivant, expression fidèle des sentiments de la Convention :

« Ne croyez pas que l'Angleterre veuille replacer *le roi* sur le trône; elle hait les Bourbons. Ce qu'elle veut, c'est nous voir déchirer les uns les autres...; elle veut s'agrandir par nos discordes. Non, ce n'est point pour venger Louis XVI qu'elle a pris les armes... C'était bien à elle, qui avait laissé Cromwell monter sur le trône de Charles Ier, jugé par le parlement d'alors, de reprocher aux Français la chute d'un roi qu'ils avaient voulu rendre plus puissant que jamais, puisqu'il n'aurait eu à redouter ni la rivalité de la noblesse, ni l'orgueil dominateur du clergé, s'il eût été de bonne foi roi constitutionnel ! Non, ce n'est point Louis XVI que l'Angleterre a voulu venger[8]. »

Telle était aussi, on l'a vu, l'opinion sourdement mais activement propagée par les « agents de Paris. »

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il n'était pas un pays en Eusope, pas même l'Angleterre, où l'on ne dénonçât, à propos des secours, à la fois trop et trop peu effectifs, fournis aux royalistes, ce qu'on appelait le machiavélisme de Pitt. On lit dans l'*Annual Register* :

« Beaucoup pensèrent que le plan du ministère anglais était, non de mettre au service de Louis XVIII une expédition de quelque importance, mais de porter sur un point de la France la ruine et la mort : conviction qui rendit le ministère anglais odieux non-seulement à un grand nombre de royalistes, mais aux autres partis en France, et à beaucoup d'amis de l'humanité partout[2]. »

L'histoire se doit d'enregistrer jusqu'aux impres-

[1] *Journal du Bonhomme Richard*, no 6.

[2] To many it appeared that it was not the plan of the English ministry to trust any important expedition into the hands of Lewis XVIII, but only to waste and destroy a part of France : a conviction which rendered the English administration odious, not only to the royalists, but to the other parties in France, and not a few of the friends of humanity in all nations. » *Annual register*, vol. XXXVII, p. 68.

sions des temps écoulés ; mais elle se doit aussi de ne pas accepter à la légère des jugements prononcés, au plus fort de luttes sans exemple, loin, bien loin des régions sereines qu'elle habite.

En tout cas, ce qui fut imputé au gouvernement de Pitt ne pouvait en aucune façon être imputable à la patrie de Fox, de Stanhope et de Priestley.

Avant que l'escadre de sir John Warren fût arrivée à sa destination, on jugea nécessaire d'en détacher deux frégates, chargées de porter à Charette des armes, des munitions, de l'argent[1]. En même temps, sur dix pièces de campagne, deux étaient envoyées au général vendéen[2]. Non-seulement le signal des frégates n'obtint pas de réponse, mais il fut impossible de mettre un homme à terre. Charette avait reçu l'ordre, au nom du roi de France, — selon le titre que se donnait le prétendant — de ne pas reprendre les armes avant que l'expédition, repoussée des côtes de la Bretagne, ne se portât sur celles de la Vendée[3]. Tant le parti royaliste était ardent à se déchirer de ses propres mains les entrailles !

Le gouvernement conventionnel avait été informé à point nommé du projet du cabinet britannique, l'indiscrétion et la jactance des « agents de Paris » étant, pour le Comité de salut public, une source de renseignements plus que suffisante[4]. Dix jours avant le débarquement de Quiberon, Boudin, député de l'Indre, se trouvant à dîner avec Rivery (de la Somme), dit : « Nous savons que les émigrés vont mettre en mer et aborder sur la côte de Bretagne. Je plains ces malheureux, ils nous sont livrés d'avance[5]. »

En attendant, le parti qui alors dominait la Convention ne négligeait rien pour enflammer contre l'Angleterre les haines nationales. Par un de ses organes,

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 189.
[2] *Ibid*, p. 60.
[3] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 189.
[4] *Ibid*, t. VI, p. 58 et 63
[5] L'abbé Montgaillard, t. IV, p. 339, cite à l'appui de ce fait le témoignage recueilli par lui-même de l'hôte de Boudin.

le *Bonhomme Richard*, il criait de manière à être entendu de tous :

« C'est l'Angleterre qui a fait naître le cancer rongeur de la Vendée et le nourrit... Ces misérables brigands s'intitulent l'*armée catholique*, et l'Anglais qui les soutient abhorre les *papistes !*

« C'est l'Anglerre qui, d'accord avec d'Orléans, souffla dans son âme vile le désir d'être roi, pour n'avoir pas elle-même à payer les révoltes dont elle avait besoin.

« C'est l'Angleterre qui a fait incarcérer les soixante-treize et massacrer les vingt-deux, parce qu'elle craignait la foudre de leur éloquence et le flambeau de leurs lumières.

« C'est elle qui s'est réjouie des fusillades à Lyon, rivale de ses manufactures.

« C'est elle qui se fit livrer Toulon et qui voudrait y voir son commerce consolidé sur les ruines de Carcassonne, Lodève, Nîmes et Avignon...

« C'est elle qui paraît avoir dicté le traité que nous avons fait avec la Toscane, pour se ménager le droit d'aller déposer à Livourne, devenu port neutre, toutes les marchandises qui garnissent les comptoirs d'Italie.

« C'est elle qui a fait révolter les Corses, pour avoir dans la Méditerranée un point d'appui, d'où elle pût porter le feu de la discorde dans nos ports de Provence et tarir notre commerce du Levant...

« Oui, la même main qui a mis le feu à Copenhague, payé une vaste conspiration en Suède, fomenté l'insurrection qui vient d'éclater à Berlin, est celle qui tient la torche qui consumera le reste de nos trésors, si l'on n'y apporte un prompt remède[1]. »

Et le journal girondin donnait pour conclusion à ces déclamations furieuses, cette abjuration, plus furieuse encore :

[1] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 6.

« Femmes, vieillards, citoyens de tous rangs, de tous les âges, de tous les sexes, criez tous d'un commun accord : « Guerre à l'Angleterre, guerre à mort ! » Qu'au berceau, vos enfants balbutient : « Guerre à l'Angleterre ! » Que, lorsque vous vous rencontrerez l'un l'autre dans les rues ou que vous vous visiterez l'un l'autre, votre bonjour et vos adieux soient : « Guerre à l'Angleterre ! » Que ce soit l'hymne unique de tous les amis de l'humanité ! Que le mourant expire satisfait, s'il peut encore prononcer ces mots : « Guerre à l'Angleterre[1] ! »

Cependant, puisqu'on savait qu'une escadre portant les émigrés menaçait nos côtes, la question était de prévenir le débarquement en faisant face sur mer à l'ennimi.

Dès le 21 prairial (9 juin)[2], Villaret-Joyeuse était sorti du port de Brest, pour aller dégager le contre-amiral Vence qu'on croyait bloqué, à Belle-Isle, par le vice-amiral anglais Cornwallis. C'était une erreur. Vence se trouvait avoir quitté sans encombre le mouillage de Belle-Isle, et retournait à Brest, lorsque Villaret-Joyeuse le rencontra à quelques lieues de l'île Groix[3]. Les deux flottes réunies formaient un ensemble de douze vaisseaux de ligne et de onze frégates[4].

Le 29 prairial (17 juin), au point du jour, l'escadre anglaise que commandait lord Cornwallis est aperçue. Elle ne se composait que de cinq vaisseaux de ligne et de deux frégates. L'amiral français se mit aussitôt en devoir de lui donner la chasse. On s'en était déjà beaucoup rapproché, quand Villaret-Joyeuse et le représentant Topsent quittèrent le vaisseau *le Peuple*, et montèrent une frégate, pour diriger les forces de l'avant-garde[5]. La variété dans les vents ayant été

[1] *Journal du Bonhomme Richard*, n° 9.
[2] *Courrier républicain*, n° 617.
[3] *James' Naval History of Great-Britain*, p. 264. London, 1859.
[4] *Ibid.*
[5] Rapport d'un officier présent à l'action, *Courrier républicain*, n° 617.

très-favorable, les vaisseaux français *le Zélé* et *les Droits de l'homme* furent, dès quatre heures du matin, en position de combattre, et, à neuf heures, *le Zélé* ouvrit son feu sur *le Mars*, qui formait l'extrême arrière-garde de l'ennemi, et qui était en même temps assailli avec beaucoup de hardiesse et de vigueur par *la Virginie*, simple frégate que commandait Bergeret, un de nos plus intrépides capitaines. Tout à coup, au grand étonnement de l'armée[1], *le Zélé* cesse le feu et abandonne le combat, quoique rien n'annonçât qu'il eût subi des avaries majeures, et qu'il n'eût encore eu personne de tué à son bord[2]. Il est, à l'instant même, remplacé par *le Tigre,* capitaine Jacques Bedout ; et *le Mars* allait succomber, lorsque l'amiral anglais envoya à son secours, en compagnie du *Triomphe*, *le Royal-Souverain*, vaisseau à trois ponts, qui, lâchant sa puissante bordée, sauva le navire en péril. Le feu continua partiellement jusqu'à six heures du soir, après quoi la chasse fut abandonnée.

Quels motifs poussèrent l'amiral français à laisser ainsi échapper une proie que la fortune lui mettait sous la main. Les explications diffèrent.

L'historien de la marine anglaise, William James, prétend que Villaret-Joyeuse se laissa prendre à une ruse de guerre ; que des signaux menteurs, habilement employés, lui firent craindre l'approche d'une force ennemie prête à se joindre à celle qui était engagée : crainte que, par un pur effet du hasard, aurait confirmée l'apparition de quelques petits vaisseaux dans le lointain[3].

Selon les rapports français, au contraire, le mal serait venu de l'insubordination de quelques équipages et de la désobéissance aux signaux[4].

[1] Rapport d'un officier présent à l'action. *Courrier républicain*, n° 617.

[2] *Ibid.*, William James, dans son *Histoire navale d'Angleterre*, dit, vol. I, p. 265, que *le Zelé* avait perdu le perroquet du grand mât et avait souffert dans son engagement avec *le Mars*.

[3] *James' Naval History of Great-Britain.* Vol. I, p. 268.

[4] Rapport de Doulcet de Pontécoulant, au nom du Comité de salut public,

Ce qui est certain, c'est que nulle part le royalisme ne trouvait plus d'appui que dans les rangs de la marine; au point que parmi ces émigrés que la flotte française avait à repousser de nos côtes, près de sept cents appartenaient à l'armée navale, et avaient été les compagnons d'armes de ceux qu'on chargeait maintenant de les combattre. Des deux côtés, il y avait beaucoup de nobles. Villaret-Joyeuse lui-même appartenait à l'ordre de la noblesse; son frère, le marquis de Villaret, servait dans l'armée de Condé[1], et, lui, comme Puisaye le fait observer, « était loin d'être républicain[2]. » Seulement, on le savait homme d'honneur, et aucun soupçon de trahison ne pouvait l'atteindre. Mais qu'il eût été mal secondé par quelques-uns des marins qui servaient sous lui, et cela de parti pris, c'est ce que l'événement semblait prouver, et ce que la suite tendit à prouver bien mieux encore!

L'escadre française avait repris sa route. Au moment où elle allait entrer dans la baie d'Audierne, un coup de vent de nord-est, tel qu'on n'en avait pas essuyé de semblable de tout l'hiver, l'éloigna des côtes d'environ vingt lieues. Elle s'en rapprochait, quand elle rencontre le convoi que sir John Warren escortait. Encore une faveur de la fortune! Car la supériorité des forces était du côté de la flotte républicaine. Y eut-il méprise dans l'estimation qui fut faite du nombre des vaisseaux de ligne dont le commodore pouvait disposer? Toujours est-il que, suivant l'expression de William James, Villaret-Joyeuse perdit une belle occasion de rendre un grand service à son pays[3], en laissant à sir John Warren le temps de l'éviter et d'envoyer un lougre à la recherche de lord Bridport, qui avait fait voile de Spithead avec quatorze vaisseaux de ligne et cinq frégates, et tenait le large pour

Moniteur, an III, nº 287. Voy. aussi le compte rendu déjà cité d'un officier présent à l'action, *Courrier républicain*, nº 617.

1 Voy. l'article Villaret-Joyeuse dans la *Biographie universelle.*

2 *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 84.

3 « ... Missed a fine opportunity to benefit his country. « *James' Naval history of Great-Britain*, vol. I, p. 271.

s'opposer, au besoin, à la flotte de Brest[1]. Lord Bridport arriva.

La grande escadre qui était sous son commandement comprenait deux vaisseaux de ligne de cent canons, *le Royal-George* et *la Reine-Charlotte* ; six vaisseaux de quatre-vingt-dix-huit, *la Reine, le Londres*, *le Prince de Galles*, *le Prince*, *le Barfleur*, et *le Prince-George;* un vaisseau de quatre-vingts, *le Sans-Pareil;* cinq vaisseaux de soixante-quatorze, *le Vaillant*, *l'Orion*, *l'Irrésistible*, *le Russell*, *le Colosse*, et enfin cinq frégates[2].

En outre, lord Bridport, croyant les forces qu'il avait en tête plus considérables qu'elles n'étaient, envoya demander à sir John Warren, dont l'escadre se trouvait maintenant séparée par la sienne de celle de l'amiral français, de lui envoyer trois vaisseaux de ligne, *le Robuste*, *le Tonnant* et *l'Etendard*[3].

Villaret-Joyeuse avait sous ses ordres, outre quinze frégates, les vaisseaux dont voici la liste : *le Peuple*, de cent vingt canons ; et *l'Alexandre*, *les Droits de l'homme*, *le Formidable*, *le Fougueux*, *le Jean-Bart*, *le Mucius*, *le Nestor*, *le Redoutable*, *le Tigre*, *le Wattignies*, *le Zélé*, tous de soixante-quatorze canons seulement[4].

Ainsi, sans compter les trois vaisseaux demandés par lui à sir John Warren et qui s'efforçaient de le joindre, lord Bridport avait à opposer, à douze vaisseaux français, dont un seul à trois ponts, quatorze vaisseaux, dont huit à trois ponts : disproportion considérable, et qui, de l'aveu même de l'historien anglais, autorisait Villaret-Joyeuse à décliner le combat[5].

L'Alexandre qui, ayant été fort endommagé par le coup de vent, était remorqué par une frégate et ne pouvait marcher aussi vite que le reste de l'escadre,

[1] *Naval Chronicle*, vol. III, nº 18.
[2] *James' Naval History of Great-Britain*, vol. I, p. 270-271.
[3] *Ibid.*, p. 274.
[4] *Ibid.*, p. 264.
[5] *Ibid.*, p. 276.

fut cause que Villaret-Joyeuse ne put effectuer sa retraite et que le combat s'engagea[1].

A six heures du matin, le 5 messidor (23 juin), *l'Irrésistible* ouvrit son feu sur *l'Alexandre*, que, pour sa sûreté, la frégate qui le remorquait avait dû abandonner; et, quelques instants après, *l'Orion* étant survenu[2], *l'Alexandre*, vaisseau de soixante-quatorze, eut à lutter contre deux vaisseaux de même force.

Vers six heures et quart, *le Formidable*, qui précédait *l'Alexandre*, essuya la bordée de tribord de *la Reine-Charlotte*, à laquelle il riposta sur-le-champ par sa bordée de bâbord, et un quart d'heure après, *le Sans-Pareil* commença à le canonner. Cette lutte, si inégale, entre un vaisseau de soixante-quatorze, et deux, dont l'un était de cent, et l'autre de quatre-vingts, fut bientôt rendue tout à fait impossible par un accident étranger au combat. Une fatalité cruelle, « une de ces fatalités, dit Doulcet de Pontécoulant à la Convention, *qui ne se peuvent concevoir*, » fit que le feu prit à bord du *Formidable*. Le brave et malheureux capitaine qui le commandait, Durant-Linois, voyant le feu se propager avec violence, se jette aussitôt au milieu des ennemis, pour sauver son équipage[3].

Cette manœuvre dérangeant l'ordre de la retraite, le vide laissé dans la ligne est à l'instant rempli par un vaisseau anglais, qui coupe *le Tigre*, déjà engagé contre trois autres vaisseaux à trois ponts. Pressé à la fois par *la Reine-Charlotte*, *le Sans-Pareil*, *le Londres* et *la Reine*, *le Tigre*, que commandait le capitaine Jacques Bedout, se défendait d'une manière héroïque, et eût été sauvé probablement puisqu'il n'était qu'à une lieue de la pointe de Groix, si le

[1] Compte rendu d'un officier présent à l'action, *Courrier républicain*, nº 617. Voyez aussi le rapport de Doulcet, *Moniteur*, an III, nº 286.

[2] Voyez le récit de William James, *Naval History of Great-Britain*, t. I, p. 273.

[3] *Courrier républicain*, nº 617. — *Moniteur*, an III, nº 286. — William James dit bien que le feu prit à bord du *Formidable*, mais il ne dit pas que ce fut par un accident étranger au combat.

signal d'arriver fait au vaisseau de vent eût été exécuté. Mais, ô honte! cette fois encore, les signaux ne furent pas obéis[1], et *le Tigre*, abandonné, tomba au pouvoir des Anglais.

Tel fut aussi le sort de *l'Alexandre*, qui, attaqué par *la Reine-Charlotte*, ne put résister aux bordées d'un aussi puissant adversaire, surtout dans l'état de délabrement où l'avait mis une résistance vaillante et prolongée[2].

Le désastre était dû, en partie du moins, à une insubordination dont il importait d'approfondir le mystère; et, en d'autres temps, une enquête sévère eût déchiré le voile. Le gouvernement thermidorien, qui n'avait plus de force que contre lui-même, craignit d'en trop savoir. On laissa les soupçons se dissiper en rumeurs. Et ce qui montre assez qu'il y avait lieu de porter la lampe dans ce triste drame, c'est que, l'escadre étant rentrée à Lorient, il y eut des équipages qui désertèrent et coururent se joindre aux royalistes[3].

Eux, ne se possédaient pas de joie. Ce fut leur crime et leur châtiment d'avoir à s'enorgueillir des humiliations de leur pays, d'avoir à les désirer. « J'espère — écrivait plus tard Puisaye, faisant allusion au combat naval du 5 messidor — j'espère que la flotte républicaine va être encore plus complétement battue que la dernière fois. *Si nous sommes assez heureux pour cela*, alors nos espérances redoubleront et nous serons assurés de réussir en grand[4] ! »

Ce fut le 7 messidor (25 juin), que les émigrés jetèrent l'ancre dans la baie de Quiberon. Deux gé-

[1] Rapport de Doulcet, au nom du Comité de salut public. *Moniteur*, an III, nº 286. Voy. aussi le compte rendu déjà cité, nº 617 du *Courrier républicain*.

[2] « In a very crippled state from the gallant resistance she had previously made. » William James, *Naval history of Great-Britain*, vol. I, p. 273.

[3] *Mémoires de Vauban*. p. 52.

[4] Lettre de Puisaye au Comité central catholique-royal, en date du 25 décembre 1795. Voyez la *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye*, etc., t. I, p 121-122.

néraux royalistes, le chevalier de Tinténiac et le comte Dubois-Berthelot, sont débarqués sur-le-champ et chargés de s'enquérir de l'état des choses dans l'intérieur. Ils revinrent dire que tout était prêt[1]. Puisaye, impatient, demande aussitôt à débarquer. D'Hervilly s'y oppose ; il voulait juger par lui-même de l'état des choses. A bord d'un lougre, il fit le tour de la baie, une lunette d'approche à la main, au grand désespoir de Puisaye, qui écrit amèrement : « Cette puérilité nous fit perdre vingt-quatre heures[2]. »

Quoique d'Hervilly « n'eût rien vu, » il n'en persista pas moins à s'opposer à la descente, soit exagération de l'esprit de méthode, soit secret dessein de faire échouer l'expédition en Bretagne, pour que, conformément aux vues des « agents de Paris, » on la dirigeât sur la Vendée. Il fallut tenir un conseil de guerre. Puisaye, placé au point d'intersection du royalisme et de l'Angleterre, n'eut pas de peine à ranger sir John Warren à son avis ; d'Hervilly dut retirer son opposition ; Tinténiac et Dubois-Berthelot retournèrent vers les royalistes de l'intérieur, et le 9 messidor (27 juin), les émigrés débarquèrent sur la plage de Carnac, entre le golfe du Morbihan et la presqu'île de Quiberon, sans rencontrer de résistance, au milieu des cris de : Vive le roi[3] !

Ce jour-là même, Tinténiac qui, à la tête de sept cents Chouans, attendait l'expédition, débusqua un détachement de deux cents républicains d'un poste qu'ils occupaient sur un monticule appelé le Mont Saint-Michel. Au pavillon républicain, Tinténiac, à défaut de pavillon blanc, substitua sa chemise. Les républicains, qui avaient les Chouans en dos et les émigrés en tête, se dispersèrent, laissant quelques-uns des leurs sur le carreau[4].

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 52. — Puisaye, *Mémoires*, t. V, p. 92-96.
[2] Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 96.
[3] Vauban, *Mémoires*, 53. — Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 141.
[4] Puisaye ne dit pas que les républicains, au nombre de deux cents seulement, eurent affaire à sept cents Chouans. Je tire ces chiffres d'un récit inséré dans le *Naval Chronicle*, vol. III, nº 18, récit déclaré très-exact par Puisaye lui-même.

Les choses semblaient s'annoncar aux royalistes sous un jour favorable. Les Chouans accouraient en foule, appelant les nouveaux débarqués leurs libérateurs, leur amenant des voitures remplies de provisions, chassant devant eux leurs bestiaux et faisant offre de leurs denrées. Un instant Puisaye crut tenir dans sa main les destinées de la monarchie et la France. Il disait à d'Allègre : « Après-demain nous coucherons à Vannes [1]. » Il mandait au gouvernement britannique que sir John Warren « s'était conduit comme un ange [2]. » Il écrivit à M. Windham : « Si vous aviez vu comme moi cette foule d'hommes simples et vertueux, leur dévouement, leurs transports ! L'hiver prochain, j'irai vous dire tout cela [3] ; » et, après avoir pressé le ministre anglais d'envoyer un renfort d'un vaisseau de ligne et de deux frégates, il ajoutait : « Avec cela, je réponds de la Bretagne entière avant deux mois [4]. » Une seule chose l'inquiétait : toute la France devant nécessairement accourir au-devant de lui, aurait-il des vivres en quantité suffisante ? Il suppliait donc M. Windham de lui faire passer sans retard 40,000 liv. sterl. en or, « parce que, disait-il, il aurait bientôt 80,000 hommes à nourrir et que, pour inspirer confiance, il fallait tout payer [5]. » Quant à l'active coopération de Charette, et de Stofflet, il n'en doutait pas ou affectait de n'en pas douter, car il écrivait à ses patrons de Londres : « J'ai reçu de Charette, Stofflet, etc..., l'assurance positive qu'ils vont nous seconder par des diversions utiles [6]. »

Du reste, à côté de Puisaye triomphant, d'Hervilly se faisait remarquer par son air soucieux et le mé-

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 151.

[2] *Correspondance de Puisaye avec le gouvernement britannique. Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum,

[3] Lettre de Puisaye à Windham, datée de Carnac, 28 juin 1795, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. IX, Manuscrits du British Museum.

[4] Lettre de Puisaye à Windham. — *Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrit du British Museum.

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

contentement de son attitude. C'était avec un mépris à peine dissimulé, et d'un air sombre, qu'il regardait défiler sur la plage, mêlés à de gauches villageois, ces Chouans aux souliers percés, aux vêtements en lambeaux, au visage farouche, ces Chouans pour la plupart desquels le royalisme n'avait été qu'un prétexte de brigandage et comme un passe-port de l'assassinat [1].

Et puis, il y avait parmi eux une foule de femmes et d'enfants hors d'état de porter les armes. La confusion était si grande, qu'on eût pu aisément en profiter pour armer des gens malintentionnés : ce danger frappa Puisaye lui-même, qui s'en ouvrit au marquis de la Jaille, non sans un air d'inquiétude [2].

De leur côté, quelques-uns des officiers nobles ne purent se défendre d'un étonnement railleur en voyant quels étranges auxiliaires Puisaye leur avait ménagés. Les uns s'échappèrent en plaisanteries; les autres s'étudièrent à accréditer parmi les troupes à la solde de l'Angleterre l'idée qu'elles n'avaient rien de commun avec les Chouans et ne devaient aucune obéissance aux officiers qui ne portaient pas l'uniforme anglais [3].

Ajoutez à cela que certains corps à la solde de l'Angleterre avaient la cocarde noire, et les Chouans la cocarde blanche [4] : frappante image de la discorde qui allait régner au camp !

La correspondance manuscrite et privée de Puisaye avec le ministre anglais Windham nous a livré le secret du jugement que Puisaye portait sur les émigrés à la solde de l'Angleterre. Ce secret vaut la peine qu'on le révèle :

« Le plus grand nombre, et surtout ceux payés trop chèrement par vous, n'ont pas apporté parmi nous

[1] Dans la Correspondance de Hoche et d'Aubert-Dubayet, hommes d'honneur l'un et l'autre, et ennemis loyaux de ceux qu'ils avaient à combattre, les Chouans sont sans cesse qualifiés d'*assassins*.
[2] Recit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
[3] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 150 et 166.
[4] *Ibid.*, p. 200.

l'esprit qu'on aurait dû leur supposer après six années d'exil et de malheurs : même légèreté, mêmes intrigues qu'autrefois, mais plus de perfidie ou d'insouciance pour leur pays et pour la cause de leur roi, un un égoïsme affreux et un attachement à la paye, qu'ils craignent de ne plus recevoir [1]. »

Dans la même lettre, Puisaye décrivait d'Hervilly comme « un homme ambitieux, vain, et aussi dénué de vrais talents que plein d'orgueil et de dureté [2]. »

La mésintelligence des chefs éclata tout d'abord. Comme on procédait à la distribution des armes, un sergent de Port-Louis, dont les Chouans ne comprenaient pas le langage et dont les manières rudes les irritèrent, réclame une caisse qui leur avait été livrée par mégarde et qui appartenait au régiment d'Hervilly; une rixe s'élève. D'Hervilly survient, s'emporte, veut faire, sans plus tarder, rembarquer les troupes. Déjà l'ordre de battre la générale était donné, quand Puisaye, paraissant à son tour, parvint à calmer le tumulte [3]. Une explication s'ensuivit entre les deux chefs, explication dans laquelle, selon le comte de Vauban, ami de Puisaye, celui-ci fut très-poli, très-froid, très-digne; d'Hervilly, au contraire, très-âcre et très-véhément [4]. il s'agissait de savoir qui commanderait; mais c'est ce que le gouvernement anglais pouvait seul décider, et l'ambiguïté de ses instructions sur ce point, qu'elle eût été calculée ou volontaire, commençait à porter ses fruits. La question resta indécise. Puisaye eut son quartier général au petit hameau de la Genèse; d'Hervilly, au bourg de Carnac, au milieu de son régiment [5].

Cependant, l'agitation était extrême en Bretagne et

[1] Lettre de Puisaye à Widham, datée de l'Ile-d'Houat, 29 juillet 1795. *Papiers de Puisaye*, vol. IX. — Manuscrits du British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 147-150.

[4] *Mémoires du comte de Vauban*, p. 53. — Ce fait est rapporté en termes absolument identiques dans le journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits de British Museum.

[5] Puisaye, dans ses *Mémoires*, se plaint fort de cet arrangement, qu'il n'eut pas pouvoir d'empêcher.

au delà. L'apparition des royalistes en armes, le nom de l'Angleterre associé à la nouvelle de leur débarquement, la retraite précipitée des petits détachements épars le long des côtes ; l'affluence des Chouans sur les routes qui menaient à Quiberon, le bruit répandu que les autorités constituées de la province, districts et municipalités, ne songeaient plus qu'à se réfugier à Rennes, avec leurs papiers et leurs archives, tout contribuait à grandir, dans les imaginations émues, le spectre de la guerre civile. La Convention, que ne dirigeaient plus des hommes au cœur indomptable, se sentit inquiète. Le Comité de salut public se troubla [1].

Hoche, seul, mesurait le péril d'un air dédaigneux. Il fit demander du renfort à Dubayet et à Canclaux, se bornant à recommander « du secret et du calme [2]. » Son dessein était d'éviter les affaires particulières, qui auraient aguerri les Chouans, et de les amener à une action générale, comptant pour les écraser d'un coup sur la discipline et la valeur des soldats républicains [3].

Chose remarquable ! Le parti que la nouvelle du débarquement alarma le plus fut celui des « agents de Paris. » Ils écrivirent : « Puisaye est descendu auprès d'Auray, avec les régiments d'Hector, d'Hervilly, etc... Lui et les Anglais vont être maîtres de la Révolution, si l'Espagne ne se hâte [4]. »

Ce sentiment d'une fraction importante du parti royaliste n'était pas ignoré des Thermidoriens, grâce aux rapports secrets de Tallien avec les meneurs aux gages de l'Espagne [5]. Aussi, dans leur ardeur à diviser de plus en plus le parti royaliste, les Thermidoriens crièrent-ils bien haut que Pitt trahissait les princes tout en combattant les républicains ; que sa

[1] C'est ce qu'avoue Rousselin, dans sa *Vie de Lazare Hoche*.

[2] *Correspondance de Hoche*. Lettre au géneral Chérin, en date du 9 messidor.

[2] *Ibid*. Lettre du 13 messidor.

[4] *Correspondance des agents*, citée par Puisaye, *Memoires*, t. VI, p. 375.

[5] Voy. le chapitre précédent, *Les Agents de Paris*, et le chapitre ci-après, *Les Armées pendant la Réaction*.

prétendue sympathie pour la cause royale cachait l'affreux dessein de donner la France à déchirer à des Français, et rien de plus. Le *Journal du Bonhomme Richard* raconta, comme une anecdote caractéristique, que, dans une de nos colonies, quelqu'un disant à un Anglais : « Mais vous tuez également le royaliste et le républicain ! » — L'Anglais répondit froidement : « Laissez donc faire ; ce sont toujours deux Français de moins[1]. »

Sur ces entrefaites, le comte d'Entraigues fit réimprimer et répandre dans Paris ses *Observations sur la conduite des Puissances coalisées*. Ce comte d'Entraigues était le même qui, en 1788, avait, dans son célèbre *Mémoire sur les États généraux*, prêché la croisade des peuples contre les souverains, et appelé la noblesse héréditaire « le présent le plus funeste que le ciel irrité ait pu faire à l'espèce humaine[2]. » Depuis, devenu royaliste furieux, il avait émigré, et un traitement de trente-six mille francs que lui faisaient les diverses cours pour services occultes[3] l'encourageaient à infester son pays de pamphlets où la folie le disputait à la violence. Dans celui dont il est question, il déclarait régicides au premier chef tous ceux qui avaient prêté le serment du Jeu de paume, ajoutant qu'il n'était au pouvoir d'aucune justice humaine de leur pardonner, et que les monarchistes coupables d'avoir pactisé avec la Révolution devaient être plus impitoyablement châtiés que les Jacobins. En même temps paraissaient des brochures atroces, une entre autres intitulée *Révélations importantes*, où l'on se vantait d'avoir provoqué les excès des Jacobins pour déjouer les constitutionnels et armer les Puissances. C'est en rendant compte de ces publications, œuvre d'esprits en délire, que le royaliste Mallet du Pan, désespéré, écrivait au comte de Sainte-Aldegonde : Je vous laisse à penser l'impression que ces horreurs

1 *Journal du Bonhomme Richard*, nº 9.
2 Beaulieu, *Biographie universelle*, art. d'Entraigues.
3 *Ibid*.

ont faite à Paris. Chacun y a lu sa destinée; chacun s'est dit : « Entre des ennemis si implacables et les républicains qui nous tendent les bras, il n'y a pas à hésiter[1]. »

Il est facile de deviner quel effet Doulcet de Pontécoulant dut produire lorsque, au nom du Comité de salut public, il vint dire à la Convention, à Paris, à la France : « Jusqu'ici les républicains ont combattu pour la gloire; aujourd'hui, tous les Français combattront pour leur vie. Républicains anglomanes de 1789, constitutionnels de 1791, le même sort vous est réservé. Marchez donc tous, marchez ensemble pour exterminer des bourreaux qui n'ont d'autre désir que la vengeance[2]. »

A Paris, la majorité de la garde nationale était, selon l'expression de Mallet du Pan : « 89[3]; » et Raffet, qui la commandait, figurait parmi les constitutionnels : comment les paroles de Doulcet de Pontécoulant auraient-elles pu être perdues? Il n'y eut qu'un seul cri : Anathème sur ceux qui ont mendié de l'Angleterre le glaive qui doit servir à nous égorger[4] !

De son côté, Puisaye lançait, de son quartier général, une proclamation où, pour ne point paraître l'instrument de l'étranger, il prenait le titre de « commandant en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne, en vertu des pouvoirs à lui donnés par Monsieur, régent de France. » Mais lui-même nous apprend que cette proclamation, rédigée quand le fils de Louis XVI vivait encore, avait été soumise à l'examen et à la révision des ministres anglais. Parmi les corrections qu'ils y firent, une mérite d'être citée. Puisaye avait dit : « Il est beau de recevoir le prix du courage des mains d'un roi qu'on a couronné : » aux trois

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, chap. VIII, p. 173.
[2] *Ibid.* Lettre de Mallet du Pan au comte de Sainte-Aldegonde,
[3] *Ibid.*
[4] Voy. ce qu'un royaliste, observateur sensé, écrivait sur ce point à Mallet du Pan, dans les *Mémoires et correspondance* de ce dernier, t. II, chap. VIII, p. 174.

derniers mots, Pitt fit substituer : « Qu'on a rétabli dans ses droits [1], » soit que ce trait fût dirigé contre l'ambition sans frein qu'on supposait au comte de Provence, très-peu aimé du gouvernement anglais, soit que Pitt voulût par là repousser l'accusation qui le montrait lui-même disposé à placer la couronne sur la tête du comte d'Artois, et à semer ainsi en France le germe de nouvelles discordes [2].

Si l'on en juge par la correspondance de Puisaye, il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir du vide de ses espérances. Il est très-vrai de dire que les Chouans affluaient; qu'ils demandaient à grands cris des armes ; qu'on en arma plusieurs milliers en trois jours [3]. Mais les nourrir ! Comment les nourrir ? Puisaye, qui, dans ses *Mémoires*, assure, page 60 du tome VI, que l'Angleterre lui avait donné des vivres pour une armée de six mille hommes pendant trois mois, et qui, page 144, nous montre « les bons Morbihannais accourant de toutes parts, et conduisant leurs bestiaux, leurs voitures, à ceux qu'ils appelaient leurs libérateurs, » Puisaye cite, page 209, la lettre suivante que, le surlendemain même du débarquement, il écrivait à M. Windham : « Notre position est brillante, mais nous allons bientôt manquer de tout. Je vous supplie de ne pas perdre un instant. Les minutes sont précieuses. La Bretagne serait à nous, si nous avions le strict et très-strict nécessaire [4]. »

Or, pendant qu'on était en peine du strict et très-strict nécessaire, les émigrés à la solde des Anglais, par un trait qui peint l'ancienne noblesse, déclaraient bien haut que des personnages de leur espèce n'étaient pas faits pour chouanner; ils se plaignaient

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 47 et 48.

[2] Cette dernière interprétation est celle que Puisaye était intéressé à donner et qu'il donne.

[3] Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 152, dit 17,000 ; Vauban, *Mémoires*. p. 61, dit 10,000.

[4] Lettre de Puisaye à M. Windham, en date du 29 juin. Le débarquement, on s'en souvient, s'était opéré le 27. — Ce passage des *Mémoires* imprimés de Puisaye est fidèlement reproduit du manuscrit que nous avons sous les yeux,

de n'avoir pas leurs aises ; ils songeaient à briller ; il leur fallait des chevaux de selle, des chevaux de peloton ; il leur fallait... tout ce qui manquait [1].

Chez les républicains, rien de semblable. Hoche, qui, après avoir rassemblé et échelonné une partie de ses troupes sur Rennes, Ploërmel et Vannes, pour garder ses derrières, marchait avec le reste sur Auray, avait su répandre autour de lui l'ardeur de son âme de feu. Dans ses rangs, tout respirait un enthousiasme viril, la simplicité des camps, le rude génie de la guerre; et Puisaye ne put se défendre d'un serrement de cœur douloureux, la première fois qu'il aperçut de loin des officiers républicains conduisant les travaux en manches de chemise, sans autre chose qui les distinguât du soldat que leur hausse-col [2].

Au surplus, Puisaye n'avait pas compté un seul instant sur la régularité militaire pour le succès. Le plan qu'il avait apporté d'Angleterre consistait à pousser en avant ses troupes, à peine débarquées, à soulever les campagnes, à étonner les villes, à ne rien attendre que de l'insurrection. D'Hervilly s'opposant à l'exécution de ce plan, Puisaye dut écrire au gouvernement anglais de décider à qui, de d'Hervilly ou de lui, appartenait le commandement suprême. En attendant la réponse, les deux chefs restèrent chargés, l'un de la direction des troupes soldées, l'autre de la direction des Chouans ; et, au lieu de faire une pointe dans le pays, on se contenta de former une ligne de défense.

On avait sous la main quatorze mille Chouans environ : on en forma trois divisions, qui furent mises sous les ordres, l'une du comte Dubois-Berthelot, l'autre du chevalier Tinténiac ; la troisième, du comte Vauban. La division Dubois-Berthelot fut postée à une demi-lieue à droite, à une montagne située de-

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 206.
[2] *Ibid.*, p. 274.

vant la ville d'Auray; la division de Tinténiac prit position à une lieue à gauche, devant la petite ville de Landevant; Vauban, qui reçut le commandement de toute la ligne, occupa Mendon, au centre [2].

L'objet de ces dispositions était de couvrir une attaque projetée sur la presqu'île de Quiberon.

Cette presqu'île, liée à la grande terre par une langue de sable très-étroite qu'on nomme la *Falaise*, était défendue, du côté de la terre, par le fort Penthièvre, qui s'élevait à l'entrée même, c'est-à-dire au point où la *Falaise*, en se rétrécissant, vient aboutir.

Le jour fixé pour l'entreprise, Puisaye attaque la presqu'île du côté de la mer, avec trois mille hommes, parmi lesquels cent cinquante Anglais, pris des garnisons des vaisseaux, tandis que d'Hervilly marchait sur le fort, le long de la *Falaise*. La garnison, composée en partie de soldats qui avaient appartenu à l'ancien régiment de la Reine, se rendit sans combat, et Puisaye eut la triste satisfaction de pouvoir arborer sur le fort Penthièvre, en France, le pavillon du roi d'Angleterre à côté de celui de Louis XVIII [2] !

De nouveaux démêlés entre d'Hervilly et Puisaye, une nouvelle rixe occasionnée par la distribution des logements que se disputèrent avec fureur les Chouans d'une part, et, d'autre part, les troupes soldées, voilà ce que produisit ce premier succès des émigrés [3]. Il rassurait si peu le vainqueur, que, le jour même de la prise du fort, Puisaye écrivit à Windham : « Des renforts ! Des hommes ! De l'argent ! Des armes, surtout des armes! de la cavalerie, ne fût-ce que six cents hommes ! Mais point de délai ! L'armée ennemie se grossit [4]... »

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 62.
[2] C'est lui-même qui le raconte, *Mémoires*, t. VI, p. 230.
[3] Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 256.
[4] La lettre est datée du 3 juillet 1795. *Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum.

Et de plus, elle s'avançait, d'un pas rapide, d'un pas sûr !

Tinténiac, qui avait occupé Landevant, et Dubois-Berthelot, qui avait occupé Auray, ne tardent pas à y être attaqués. Voyant Tinténiac en péril, Vauban se porte rapidement du centre à la gauche avec deux mille hommes. Il arrive; la déroute commençait. Il essaye de l'arrêter, mais elle l'entraîne, et, pour rejoindre le reste de sa division à Mendon, il lui faut traverser deux bras de mer à la nage [1].

Pendant ce temps, l'aile droite, attaquée aussi, avait plié. Mais les républicains qui avaient forcé Dubois-Berthelot à la retraite n'étant guère que deux mille, Vauban les contraignit à abandonner la poursuite et à se renfermer dans Auray, en faisant mine de les attaquer avec la division du centre, qui ne s'élevait pas alors à moins de huit mille hommes [2].

Cessant ainsi d'être menacé à sa droite, il retourne à la gauche pour tomber sur les vainqueurs de Tinténiac, acharnés à la poursuite des fuyards. Un village que les vainqueurs venaient de traverser se trouve sur son passage; il y envoie le marquis de Saint-Aulaire ; et, devant la maison d'un des leurs, les Chouans trouvent, gisant sur le pavé, les cadavres de sa mère, de sa femme, de ses deux enfants, qu'il a lui-même portés là, en criant vengeance ! A ce spectacle affreux, hommes, femmes, tous les habitants du village, se joignent, ivres de rage, aux Chouans de Saint-Aulaire ; on se lance sur les traces des républicains, qui marchaient par petites bandes, séparées les unes des autres ; on les attaque avec furie, avant qu'ils aient eu le temps de se rallier ; on en tue cent cinquante, et l'on fait huit cents prisonniers [3].

Cet avantage pouvait consoler de la défaite essuyée, mais ne la réparait pas. La première position assignée à Vauban n'étant plus tenable, il reçut ordre

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 65.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 67-69.

d'établir son quartier général à Carnac, sa droite s'appuyant au Mont-Saint-Michel, et sa gauche à Sainte-Barbe [1].

Carnac et le Mont-Saint-Michel s'élevant sur la côte, et le poste de Sainte-Barbe étant le seul qui communiquât avec la presqu'île de Quiberon, laisser forcer ce dernier poste, c'était tout perdre ; car, dans ce cas, le centre et la droite se trouvaient absolument coupées, sans autre retraite possible que la mer.

Vauban ne se dissimulait pas l'extrême danger de cette position. Le 18 messidor (6 juillet), informé, par une lettre de Georges Cadoudal, qui commandait la division de gauche à Sainte-Barbe, que les républicains se disposaient à attaquer toute la ligne ; qu'ils s'avançaient sur trois colonnes : que déjà ils étaient à Plumel, village situé à deux lieues en avant du centre de la position, Vauban ne songe qu'à défendre Sainte-Barbe. Convaincu de la nécessité de renforcer sa gauche à tout prix, il ordonne à sa droite de se reployer sur le centre, et au centre de se reployer sur la gauche.

En cela, il désobéissait aux ordres de d'Hervilly, qui lui avait enjoint de tenir à Carnac et au Mont-Saint-Michel, jusqu'à la dernière extrémité. Mais Vauban était plus irrité contre d'Hervilly que Puisaye lui-même. Ayant réclamé, lorsqu'il occupait Mendon, un renfort de troupes soldées qui avait été envoyé d'abord, puis retiré ; ayant insisté pour qu'on lui envoyât des canons qu'il n'avait pas reçus, il croyait, de la part des troupes soldées, à un parti pris d'humilier les Chouans, de les compromettre. En outre, il tenait en fort petite estime le capacité militaire de d'Hervilly, tournant en ridicule ses prétentions à l'esprit de méthode, et rappelant à ce sujet, que le grand Condé entendant un jour le P. Joseph faire une dissertation savante sur l'art militaire, lui donna une chiquenaude sur le nez, et lui dit : « Apprenez, Père,

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 71-72.

qu'une armée ne marche pas comme le doigt d'un capucin. » Il n'hésita donc pas à prendre les dispositions auxquelles le salut des siens lui semblait attaché, disant : « J'aime mieux être traduit devant un conseil de guerre que de laisser égorger ou noyer dans trois heures les gentilshommes et les fidèles Bretons que je commande[1]. »

Arrivé à Sainte-Barbe et apprenant que les républicains commençaient à se former à une petite distance, dans une position qu'il jugea mauvaise, il veut qu'on attaque sur-le-champ. Mais, cette fois encore, du canon, demandé à d'Hervilly, n'avait pas été envoyé, et les Chouans, se croyant abandonnés, étaient furieux. Tout le camp retentissait d'imprécations contre les troupes soldées. Etait-ce donc pour fournir aux malheureux paysans de la Bretagne l'occasion de se faire égorger comme un vil troupeau, que messieurs les émigrés avaient passé la mer? Les régiments de d'Hervilly attendaient-ils donc pour se rapprocher de l'ennemi que les Chouans leur fissent un rempart de leurs cadavres? Où étaient ces secours de l'angleterre, si pompeusement promis et tant vantés? Georges Cadoudal, nature impétueuse, n'était pas moins irrité que ses troupes. Il se reprochait d'avoir été un des plus ardents à protéger cette descente, où il ne voyait plus maintenant que la ruine du parti royaliste. Pressé par Vauban de marcher en avant, il répondit avec emportement qu'il ne le pouvait ni ne le voulait : que ses gens n'entendaient pas qu'on les livrât ainsi à la mort ; que la seule chose possible était une retraite, et précipitée, une retraite à qui marcherait le plus vite. Mais quoi! avant d'arriver sous les forts qui fermaient la presqu'île de Quiberon, il y avait deux lieues de falaise à traverser. Et qu'allait devenir cette multitude de vieillards, d'enfants et de femmes, dont l'armée des Chouans traînait après elle le pâle cortége? Il ne fallut pas moins que cette

[1] Voy. les *Mémoires de Vauban*, p. 63.

observation, faite par Vauban d'une voix émue, pour ramener Georges à l'idée d'une retraite en règle. Elle se fit donc en bon ordre, toujours à la demi-portée de fusil, avec un feu des mieux nourris, telle enfin qu'il y eut, de part et d'autre, des hommes tués à la baïonnette [1].

Mais, pendant cette marche, qui dura trois heures, la terreur avait passé, comme un ouragan, sur toutes les paroisses de cette contrée qui s'étaient levées pour le royalisme, et l'entrée de la presqu'île présenta bientôt un spectacle terrible. Près de dix-huit mille personnes, de tout âge et de tout sexe, étaient entassées devant le fort Pentièvre, sur le parapet du chemin couvert, avec ou sans armes, se lamentant ou tirant en l'air au hasard, se poussant, se blessant les unes les autres, et enfin finissant par se précipiter du haut de la palissade dans le chemin couvert, pêle-mêle avec les voitures, les chevaux et les bœufs. La confusion était si effroyable, que, si les troupes de Vauban, animées par l'extrémité du péril, n'eussent fait halte sous les forts, et combattu de pied ferme jusqu'à ce qu'on eût fait passer dans l'intérieur de la presqu'île, femmes, enfants, vieillards, la campagne était terminée [2].

Vauban frémissait de colère. Rencontrant d'Hervilly, au moment où il entrait dans le fort : « Monsieur, lui dit-il, j'espère que vous trouverez juste que la journée d'aujourd'hui soit expliquée entre vous et moi devant un conseil de guerre [3]. »

Ceci avait eu lieu le 19 messidor (7 juillet). A cette date, Hoche écrivait au général Cherin : « Mon cher général, les anglo-émigrés-chouans sont, ainsi que des rats, enfermés dans Quiberon, où l'armée les tient bloqués. J'ai l'espoir que dans quelques jours nous en

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 74-76.
[2] *Mémoires de Vauban*, p. 76. — Le journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire donne sur ce point les mêmes détails que les *Mémoires de Vauban*, et cela dans les mêmes termes. En réalité, les deux récits sont tellement identiques, que l'un doit avoir été copié sur l'autre.
[3] *Mémoires de Vauban*, p. 76-77.

serons quittes. Annoncez cette nouvelle aux bons citoyens [1]. »

Et il fallait qu'il fût bien sûr de pouvoir frapper sans retard le coup décisif, car il ajoutait : « Je suis sans secrétaire, sans aide de camp, sans adjudant général, presque sans vivres [2]. »

Du reste, son impatience d'assurer le triomphe des armes de la République ne l'empêchait pas de se préoccuper, avec une anxiété magnanime, du sort de tant de pauvres familles qui, cherchant à Quiberon un refuge, risquaient d'y trouver un tombeau. Il repoussait comme impolitique, cruelle, impossible, l'idée, horrible en effet, de les détruire ; et, dans des lettres où il semble qu'on entende les battements d'un cœur généreux, il insistait sur la nécessité de « distinguer l'erreur du crime ; » mais, à l'égard du crime, il demandait qu'on fût inexorable, et, l'impunité des traîtres révoltant son âme non moins ferme que généreuse, il écrivait, precisément à la même époque : « Un tribunal inique, profitant de la terreur qu'a pu inspirer la descente des émigrés, vient de mettre en liberté les complices, les aides de camp de Cormatin. Bientôt, peut-être, ce conspirateur odieux va paraître dans les rangs de nos ennemis. J'ai vu couler mon sang, et n'en ai point pâli... Maintenant je ne puis voir, sans détester le jour, les assassins de ma patrie en liberté [3]. »

Pendant ce temps, les royalistes, resserrés dans Quiberon, continuaient à se déchirer entre eux. Les Chouans taxaient les émigrés de trahison ; les émigrés reprochaient aux Chouans d'avoir reculé avant de combattre [4]. Chez plusieurs officiers supérieurs le découragement était complet et n'était égalé que par la dureté avec laquelle d'Hervilly en punissait les manifestations. Le trait suivant est doublement

[1] *Correspondance de Hoche.*
[2] *Ibid.*
[3] *Correspondance de Hoche.* Lettre aux représentants du peuple, en date du 26 messidor (14 juillet) 1795.
[4] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 270.

caractéristique : Un jour, voyant qu'il y avait encore des canons au bord de la mer, « Pourquoi cela? » demande brusquement d'Hervilly à Rotalier. « Parce que, répond ce dernier, l'artillerie se trouvera là toute rendue, quand il faudra nous rembarquer, ce qui nous sauvera la peine de la charroyer sur la grève. » D'Hervilly infligea sur-le-champ les arrêts à Rotalier [1]. Un autre jour, Vauban étant venu lui faire part d'une observation militaire qu'il jugeait importante, « Retirez-vous, » lui dit sèchement d'Hervilly. — « Mais, monsieur...—Retirez-vous et taisez-vous [2]. » Immédiatement après l'occupation de la presqu'île, on avait débarqué en grande quantité des farines, sacs de biscuit, vin, rhum, etc... Mais, comme il n'y avait pas ombre d'administration, et que la confusion était au comble, tout avait été mis au pillage. « J'ai vu voler derrière moi, dans l'instant même où je faisais punir un voleur, » écrit avec tristesse le marquis de la Jaille [3]. Et puis, c'était chaque jour entre d'Hervilly et Puisaye quelque nouveau sujet d'aigreur. Des officiers qui, tels que les vicomtes de Pontbellangé, de Saint-Pierre, la Marche et Guernissac, avaient pris rang parmi les Chouans, quoiqu'ils appartinssent aux troupes soldées, furent traités par d'Hervilly comme démissionnaires et menacés de perdre leur traitement [4]. On s'était disputé les logements, on se disputait maintenant les vivres, d'Hervilly donnant aux troupes qu'il commandait ration entière de tout ce que Puisaye faisait acheter dans le pays, et ordonnant en secret au commissaire des guerres de n'accorder aux Chouans qu'une demi-ration de riz, qu'ils ne savaient pas même cuire [5], et qui n'empêcha pas plusieurs d'entre eux de mourir de faim [6] !

[1] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Voy. *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. II, p. 315-317.
[5] Lettre de Puisaye à Windham, en date de l'Ile-d'Houat, 29 juillet 1795, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum.
[6] *Ibid.*

Tel était l'état des choses, lorsqu'une tentative fut faite par les troupes soldées pour reprendre le poste de Sainte-Barbe. Dans la nuit du 6 au 7 juillet, elles se mirent en marche, Puisaye suivant les colonnes « plutôt comme volontaire que comme chef, sans donner d'ordres et sans qu'on crût avoir à en recevoir de lui[1]. » Le marquis de la Jaille, son premier aide de camp, l'accompagnait, et le récit manuscrit de ce dernier, que nous avons sous les yeux, peint trop vivement la situation pour que nous ne reproduisions pas ici ce document :

« L'armée parvint en bon ordre, avant la pointe du jour, à portée de mousquet des avant-postes ennemis. Leurs sentinelles avancées firent feu, et l'on battit la générale dans leur camp, où des cris confus, qui venaient jusqu'à nous, annonçaient du désordre. Les avant-postes ennemis firent en se retirant un feu de peloton. M. de Puisaye, M. de Contades et moi étions fort près. Nos trois chevaux furent blessés; le mien fit volte, et m'emportait, lorsque les chevaux, effrayés d'un chariot d'artillerie, se jetèrent sur moi et me désarçonnèrent ; je tombai sur le sable. Plusieurs soldats de la seconde compagnie de grenadiers de d'Hervilly faisaient, en fuyant, rouler mon chapeau, que j'eus de la peine à ressaisir. Je joignis M. de Puisaye, qui leur barrait le chemin pour les faire rallier; j'y fis moi-même tous mes efforts, ainsi qu'un officier et plusieurs bas-officiers qui étaient désolés de cette lâche conduite. L'officier me dit, dans son désespoir, qu'on ne pouvait compter sur des hommes d'aussi mauvaise volonté. Ne pouvant rien obtenir par mes exhortations et mes menaces, je saisis un de ces grenadiers par son fourniment, et je le poussai en avant du bras et de l'épée. Après avoir fait quelques pas, il tira son coup de fusil en l'air, sans ajus-

[1] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye* vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

ter, et me dit qu'il n'en tirerait pas davantage, dussé-je lui passer mon épée au travers du corps [1]. »

C'est ici que se place le mot de d'Hervilly à ceux de ses soldats qui lui demandaient de charger : « Je ne suis pas assez content de vous aujourd'hui pour vous faire ce plaisir, » mot que le marquis de la Jaille ne mentionne pas [2].

Cette retraite, en même temps qu'elle ajoutait au découragement des esprits, fournit un nouveau sujet de discorde. Hoche n'avait nul besoin de disputer Quiberon aux royalistes : ils s'y dévoraient les uns les autres. Puisaye comprit qu'il était perdu, s'il ne débarrassait pas la presqu'île d'une partie de ceux qui l'encombraient sans la défendre. Un grand nombre de paysans furent successivement embarqués sur des chasse-marées et reportés sur la grande terre [3].

D'un autre côté, Tinténiac eut ordre de conduire trois mille cinq cents Chouans et une compagnie de Royal-Emigrant vers Saint-Jacques, dans le canton de Sarzeau, tandis que trois mille autres, sous le commandement du chef de division Jean-Jean et du comte Lantivy, iraient débarquer au nord de Lorient [4].

Dans ses *Mémoires* imprimés, Puisaye prétend — et tous les narrateurs de ces événements l'ont copié, depuis Rouget de Lisle jusqu'à M. Thiers — que, dans sa pensée, la destination des deux corps expéditionnaires se rattachait à un grand plan stratégique ; que dès le 10 juillet il avait fait consentir d'Hervilly au projet d'une attaque décisive sur le poste de Sainte-Barbe ; qu'ils avaient ensemble fixé cette attaque au 16 juillet, et que les deux corps expéditionnaires, commandés par Tinténiac et Lantivy, avaient pour

[1] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. — Manuscrits du British Museum.

[2] Mais il se trouve, et dans les Mémoires manuscrits de Puisaye, et dans le journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[3] *Mémoires de Vauban*, p. 80.

[4] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 296-297.

instructions de se réunir à Baud le 14, et d'attaquer les derrières de l'armée républicaine le 16, à la pointe du jour, pendant qu'elle serait attaquée de front du côté de la presqu'île [1].

Eh bien, tout ceci est inexact, et le réfutateur de Puisaye, en cette circonstance, est, chose singulière, Puisaye lui-même !

En effet, dans son manuscrit qui est sous nos yeux, nous lisons :

« *M. d'Hervilly avait résolu d'attaquer le poste de Sainte-Barbe* le 16. La force de la position de l'ennemi, sa supériorité en nombre, son artillerie, *me firent considérer cette entreprise comme insensée* [2]. » Il n'est donc pas vrai, ainsi que Puisaye l'affirme dans ses *Mémoires* imprimés, que le projet d'attaque vînt de lui.

Le même manuscrit porte : « Je souhaitais au moins avoir le temps d'envoyer des ordres à MM. de Tinténiac et Georges de la seconder [3]. » Il n'est donc pas vrai, ainsi que Puisaye l'affirme dans ses *Mémoires* imprimés, qu'il eût déjà donné à Tinténiac des instructions précises, indiquant le jour et l'heure où celui-ci devrait attaquer.

La suite de ce récit dira le mot de ces pitoyables contradictions. En attendant, il importe de noter que, le 14 juillet, l'ami de Puisaye, son aide de camp, son homme de confiance, le marquis de la Jaille, s'étant rendu chez d'Hervilly, chercha à le détourner de l'attaque, dont ce dernier lui montrait le plan, en objectant les pertes énormes auxquelles on s'exposait si l'on abordait les républicains par la Falaise. La réponse de d'Hervilly fut : « On pourra y perdre mille hommes, mais ce sacrifice est nécessaire [4]. »

Le 14 juillet arrive la nouvelle qu'on va voir paraî-

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p 296-297.
[2] *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
[3] *Ibid.*
[4] Récit de M. de la Jaille, écrit de sa propre main, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

tre un convoi portant le reste de l'infanterie des légions de Rohan, Salm, Damas, Béon et Périgord, le tout formant environ onze cents hommes y compris les officiers, sous le commandement du comte de Sombreuil.

A cette flotte devait s'en réunir une autre portant les émigrés de Jersey; mais les « agents de Paris » manœuvrèrent si bien, qu'ils réussirent à empêcher cette jonction. Le chevalier de Lavieuville, chef de division près de Dol, et un de leurs instruments les plus actifs, ayant écrit au gouvernement britannique que, si une flotte se présentait à Saint-Malo, on lui livrerait la ville et le port; qu'il en avait la preuve; qu'il l'affirmait sur l'*honneur*[1]; la flotte qui portait les émigrés de Jersey, au lieu de mettre à la voile pour Quiberon, mit à la voile pour Saint-Malo, où elle fut reçue à coups de canon. Le temps qu'elle perdit devant cette place et le circuit que cette manœuvre lui fit faire l'empêchèrent de se trouver à Quiberon, ce qui, selon la remarque du chevalier de Chalus, eût presque doublé le nombre des émigrés, et, peut-être, prévenu leur perte[2].

Les deux certificats qui suivent complètent l'enseignement qui résulte du tableau des divisions royalistes, tel que les royalistes eux-mêmes l'ont tracé :

« Je certifie que, dans la nuit du 30 au 31 décembre 1796, MM. de la Prévalaye, de Coniac et de Bonville, membres de la commission intermédiaire de la province de Bretagne, ont déclaré en ma présence que, peu de temps après la descente effectuée à Quiberon, M. de Talhouet de Bonamour, accrédité secrètement par Cormatin près « les agents du roi à Paris, » notifia, dans l'arrondissement de Rennes, au

[1] Relation manuscrite du chevalier de Chalus, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
[2] *Ibid.*

nom desdits agents, l'ordre formel de n'y point prendre les armes en cette circonstance.

« Londres, ce jour 25 mai 1798.

« L'abbé GUILLOT[1]. »

« Je certifie le contenu ci-dessus véritable, pour avoir entendu moi-même la déclaration y contenue de MM. de la Prévalaye, de Coniac et de Bonville, en présence de M. le comte Joseph de Puisaye.

« A Londres, ce 25 mai mil sept cent quatre-vingt-dix-huit.

« DE CHALUS[2]. »

Voilà comment la discorde, ainsi qu'un cancer incurable, rongeait le parti royaliste.

On était à la veille du jour fixé par d'Hervilly pour l'attaque du poste de Sainte-Barbe, et les soldats de Sombreuil n'étaient pas encore débarqués. Ajournerait-on l'attaque jusqu'après le débarquement de ce renfort?

Puisaye fut fortement de cet avis, mais d'Hervilly en décida autrement : « Il faut en finir, » dit-il. Impatience étrange, que Puisaye, dans le manuscrit qui est devant nous, explique par une supposition terrible : « Il n'est pas possible que M. d'Hervilly ait une seule minute espéré quelques succès de cette attaque ; mais il n'est pas possible aussi qu'il n'ait pas vu qu'elle le conduirait à la nécessité de se rembarquer, de quitter la Bretagne, et d'aller porter la guerre en d'autres lieux qui avaient plus d'attraits pour lui[3]. »

[1] Certificat de la main de l'abbé Guillot, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[2] *Ibid.*

[3] Les derniers mots « *qui avaient plus d'attraits pour lui* » sont raturés dans le manuscrit, et non remplacés. Mais le sens de ce passage n'en est pas moins clair : ce n'est pas moins qu'une accusation en règle de *trahison*, dirigée par Puisaye contre d'Hervilly.

Que penser, après cela, de la véracité des *Mémoires* imprimés de Puisaye, Mémoires où il se donne comme ayant conçu le plan de l'attaque, comme y ayant fait consentir d'Hervilly, et comme l'ayant lui-même brusquée, pour ne pas compromettre le succès du plan convenu, d'après lequel Tinténiac devait se trouver sur les derrières de Hoche, *à point nommé?*

Et c'est de ces *Mémoires* imprimés de Puisaye, que tous les historiens nos

Il est à remarquer qu'en ce moment Puisaye se trouvait en possession de la réponse du ministre anglais, laquelle le nommait lieutenant général au service du gouvernement britannique et lui conférait le commandement absolu, même des troupes soldées[1]. Par quelle indigne faiblesse soumit-il sa volonté à celle d'un homme qui n'était plus désormais que son subordonné? Par quel criminel oubli des devoirs de son rang laissa-t-il la cause à lui confiée courir les hasards d'une aventure qu'il jugeait devoir aboutir à un désastre, et au fond de laquelle il soupçonnait une trahison? C'est sans doute parce qu'il sentit lui-même à combien d'amers reproches tant de pusillanimité le livrait en proie, qu'il fut amené à présenter mensongèrement comme le résultat d'ordres émanés de lui tous les malheurs qui suivirent. La vérité est qu'il en reste responsable devant son parti, mais pour n'avoir pas empêché les fautes où ils prirent naissance, non pour les avoir commises[2].

Dans l'après-midi du 27 messidor (15 juillet), ordre est donné à Vauban d'aller débarquer à Carnac, avec douze cents chouans : tentative de diversion. Il devait partir à neuf heures, arriver à minuit. Mais les bateaux se firent attendre. Il partit trop tard, et quand il arriva, il faisait jour. Alors, on ne surprend personne[3].

Ce jour-là même, deux transfuges royalistes parurent aux avant-postes de l'armée républicaine. Ils demandent à parler au général Lemoine, qui commandait, en l'absence de Hoche, le camp de Sainte-

prédécesseurs ont tiré leur récit de l'affaire de Quiberon.... sans le dire toutefois !

[1] Cette réponse, c'était Sombreuil qui l'avait apportée, comme Puisaye lui-même le dit, t. VI, p. 329 de ses *Mémoires*.

[2] Il est curieux qu'il n'y ait qu'un habile mensonge dans cette déclaration des *Mémoires* imprimés de Puisaye, qui au premier abord paraît si noble : « A partir de ce jour (l'arrivée de Sombreuil), si l'on peut prouver qu'il était au pouvoir des hommes d'éviter ces malheurs, je suis seul coupable. » Voy. t. VI, p. 329.

[3] Vauban, *Mémoires*, p. 83. — Journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire. Manuscrits du British Museum.

Barbe, et l'informent qu'il sera attaqué le lendemain, au point du jour[1].

En effet, le 28 messidor (16 juillet), de très-grand matin, l'armée royaliste, composée de deux mille cinq cents hommes de troupes de ligne et de seize cents Chouans, se mit en marche, Le régiment de la Marine formait la colonne de droite, celui de du Dresnay en formait une seconde à la gauche du régiment de la Marine, à la distance de quarante toises. Derrière ces deux petites colonnes venait un corps de six cents chouans, commandé par le duc de Lévis. A la gauche, et très-séparé des colonnes de droite, s'avançait le régiment d'Hervilly, avec mille Chouans commandés par le chevalier de Saint-Pierre. En tête, « Royal-Emigrant, » et l'artillerie de Rotalier : huit pièces de canon. Les colonnes, devant marcher parallèlement à la côte, se rapprochaient ou s'éloignaient, d'après les sinuosités du terrain.

Puisaye suivait l'armée, sans donner d'ordres et sans qu'on lui en demandât[2].

Le jour commençait à poindre, lorsque, du côté de Carnac, l'armée en marche aperçut une fusée. C'était le signe par lequel il était convenu que Vauban annoncerait son débarquement. Il devait en tirer une seconde, dans le cas où il serait forcé de se rembarquer. On fait halte, et l'on attend un quart d'heure, les yeux tournés avec anxiété du côté de Carnac. Il paraît que la seconde fusée fut tirée ; mais le soleil montait à l'horizon, le ciel était sans nuages : elle ne fut point aperçue. On continua d'avancer.

Les avant-postes de l'armée républicaine, que les royalistes évaluèrent à dix mille hommes, étaient sous les hauteurs de Sainte-Barbe, leurs lignes à mi-côte ; et le général Humbert, placé à l'avant-garde, avait ordre de reployer ses troupes, dès qu'il serait attaqué, jusque sous le feu de la ligne.

[1] Voy. dans la *Correspondance de Hoche*, son compte rendu de l'engagement du 28 messidor (16 juillet).

[2] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

Lorsqu'on fut à demi-portée de canon, d'Hervilly, s'apercevant que l'ordre dans lequel on s'avançait offrait comme point d'attaque le côté le plus fort de la position à enlever, fait marcher les deux colonnes de la Marine et de du Dresnay obliquement de droite à gauche, de sorte qu'elles se présentaient diagonalement à la ligne de l'ennemi, la prolongeant à demi-portée de fusil.

Le signal de l'attaque étant donné, Humbert se replie, conformément à ses instructions. Le croyant en fuite, les volontaires de Royal-Emigrant courent sur les retranchements avec ardeur, et déjà quelques-uns s'y sont précipités. Mais soudain, un escadron de cavalerie, qui couvrait deux batteries placées sur la hauteur, fait un mouvement pour les démasquer, et bientôt un feu terrible d'artillerie et de mousqueterie enveloppe les royalistes par le front et par le flanc droit. Chaque décharge enlevait au régiment de la Marine des rangs entiers; celui de du Dresnay était, lui aussi, écrasé sous une pluie incessante de mitraille, de bombes et d'obus. Il devenait manifeste que ces deux colonnes seraient fondues avant que d'arriver à la gauche : d'Hervilly ordonne une attaque générale des retranchements et fait battre la charge. De Froyé, aide-major du régiment de la Marine, vient lui faire observer que les deux colonnes de droite sont beaucoup plus avancées que celles de gauche. « En avant! vous arriverez trop tard! » lui crie d'Hervilly, comme éperdu; et courant à Rotalier, il le pousse aussi en avant avec tout son canon de campagne, qui reste engagé dans le sable jusqu'aux jarrets des chevaux. Pour comble, le duc de Lévis, qui avait porté ses Chouans dans l'intervalle que la marche oblique du régiment de la Marine laissait entre ce régiment et la côte, venait d'être blessé au pied, et le désordre s'était mis parmi les siens. D'Hervilly passe à la gauche, où était son régiment. Le carnage continuait. Pas d'espoir de succès. Le baron de Gras est blessé à côté de Puisaye. Un boulet de canon vient

tuer entre les bras du marquis de la Jaille un malheureux dont un premier boulet avait emporté la cuisse et que le marquis retirait du champ de bataille. Le régiment d'Hervilly avait comparativement peu souffert, mais ceux de la Marine et de du Dresnay étaient brisés. Et la cavalerie républicaine, sûre maintenant de tenir la victoire, descendait des hauteurs en poussant de grands cris. D'Hervilly donne l'ordre de la retraite. En ce moment, il est frappé d'un biscaïen dans la poitrine, et, un instant après, l'aide de camp chargé de porter l'ordre aux colonnes de droite est tué dans le trajet. Alors se produisit ce fait étrange, que tandis qu'on sonnait la retraite à gauche, on continuait à battre la charge à droite. La déroute commença. Des huit canons qui se trouvaient enfoncés dans le sable, cinq furent pris. Sur soixante-douze officiers, le seul régiment de la Marine en laissa cinquante-trois sur le champ de bataille. Les dragons et les hussards républicains, lancés à la poursuite de l'armée royaliste, se jetèrent si avant dans ses rangs et avec une intrépidité si téméraire, que la plupart y périrent. Puisaye en vit deux tués sous ses yeux à la baïonnette par un volontaire de « Royal-Emigrant. » Il demanda son nom, et apprit que c'était un frère de Charlotte-Corday [1].

L'expédition de Vauban avait manqué. Débarqué à Carnac avec l'amiral Warren, qui s'était offert à être de la partie, la présence du chef de brigade Romand à la tête de quelques colonnes mobiles l'avait forcé à regagner ses chaloupes à la hâte [2]. Ce fut un bonheur pour les royalistes, parce que le retour de Vauban, au moment où ils se pressaient vers les forts, lui permit de se jeter dans les ouvrages avancés pour y protéger la retraite que l'amiral Warren protégea

[1] Le récit de cette bataille, tel que Vauban le donne, est une reproduction presque textuelle du journal manuscrit de Beaupoil de Saint-Aulaire. C'est ce journal qui, rapproché du récit manuscrit du marquis de la Jaille, nous a guidé. La narration de Puisaye dans ses *Mémoires* imprimés ne mérite aucune confiance, en ce qui touche le rôle qu'il s'y attribue.
[2] Vauban, *Mémoires*, p. 83. — Relation de Hoche.

bien mieux encore, en formant de tous les bateaux qui portaient du canon, lesquels furent embossés avec beaucoup de célérité, une batterie formidable. « On doit à ce hasard, écrit Vauban, que les forts n'aient pas été pris ce jour-là [1]. »

En apprenant que d'Hervilly était blessé, Puisaye avait prié Sombreuil de se charger de la retraite; mais la confusion était telle, que les talents militaires qui avaient acquis à ce dernier tant de réputation parmi les royalistes ne lui fournissaient aucune ressource, il répondit : « Il n'y a rien à faire[2]. »

La joie de cette victoire fut empoisonnée pour le général Hoche, qui du reste se trouvait absent le jour du combat[3], par la perte qu'il y fit de l'adjudant Dejeu, son ami le plus cher, et par la nouvelle que des mains avides avaient dépouillé le corps de ce brave officier, trouvé sanglant sur le champ de bataille. Il y a quelque chose de touchant dans les lignes suivantes que Hoche fit publier à l'ordre : « Le général prie les personnes qui auraient des effets au général Dejeu, de les lui remettre : il les payera ce qu'on lui demandera[4]. »

Pendant que ces choses se passaient, Tinténiac se laissait attirer au château de Coetlogon, par un billet lui annonçant que là, des dames étaient chargées de lui transmettre les ordres du roi. Il y trouva ces ordres et la mort, l'entrevue ayant été troublée par une brusque attaque des républicains, qu'il courut repousser et qui lui coûta la vie.

On lit dans le manuscrit de Puisaye :

« M. de Tinténiac avait pour second M. de Pontbellangé, homme adroit qui était sous l'influence des « agents du roi, » et qui, connaissant son goût pour les combats, l'entraînait loin de son objet, à des atta-

[1] Vauban, *Mémoires*, p. 87.
[2] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
[3] Voy. le récit de Rouget de Lisle, dans le t. II des *Mémoires de Tous*, p. 55.
[4] *Correspondance de Hoche*. Ordre du 29 messidor.

ques de villes et villages *bons à piller*. Dans une de ces attaques, M. de Tinténiac fut tué. Pontbellangé lui succéda, sortit du Morbihan, marcha sur Saint-Brieuc, où son ami le chevalier de Lavieuville, autorisé par les « agents du roi, » l'appelait. Enfin, ce M. de Pontbellangé, lassé des représentations de Georges pour le ramener à son objet, finit par déserter secrètement son armée « accusé d'en avoir dérobé la caisse qu contenait les sommes provenues du pillage [1]. »

Cela s'appelait défendre la cause de Dieu et du roi !

L'ordre de marcher sur Saint-Brieuc avait aussi été envoyé par les « agents de Paris » à la bande de Jean-Jean et Lantivy. Mais c'était l'époque de la récolte ; elle appelait les Chouans aux champs qu'ils avaient semés, et ils jetèrent l'épée pour la faucille [2].

Ainsi joué par les meneurs royalistes, ses rivaux, vaincu par les républicains, et comme prisonnier dans Quiberon, Puisaye se rongeait le cœur. Pour pousser l'Angleterre à quelque chose de décisif, que n'avait-il pas fait ? Il avait écrit à Windham : « Tous les yeux sur le rivage sont fixés sur l'Angleterre. Votre nom es dans toutes les bouches, il est dans tous les cœurs [3]. » Il écrivait à Pitt après la déroute du 16 juillet : « Il est indispensable que je conserve la presqu'île qui, en *vous* donnant un port assuré dans cette partie, nous ouvre avec vous une communication sûre à laquelle rien ne peut s'opposer [4]. » Dans une autre de ses lettres à Windham, on lit cette phrase extraordinaire : « Envoyez en abondance les objets de première nécessité ; hâtez-vous, Monsieur, et je le répéterai toujours, la France est à vous [5] ! »

[1] *Papiers de Puisaye*, vol CVIII, Manuscrits du British Museum.
[2] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. — Manuscrits du British Museum.
[3] Lettre de Puisaye à Windham, en date du 8 juillet 1795, *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. — Manuscrits du British Museum.
[4] Lettre de Puisaye à Pitt, en date du 18 juillet 1795. *Ibid.*
[5] Ce qui est très-frappant, c'est que, dans le manuscrit, la lettre *v* est surchargée, mais le soin avec lequel Puisaye a cherché à la remplacer par la lettre *n* n'empêche pas que sous la seconde on n'aperçoive la première,

De plus, il mandait au gouvernement britannique, soit que ce fût vrai ou qu'il se crût intéressé à le faire croire : « J'ai ouvert des communications avec le général Canclaux — j'en aurai forcément une réponse sous huit jours — et aussi avec des membres de la Convention dont je connais l'opinion [1]. »

Mais l'Angleterre elle-même, quoiqu'il n'ait jamais osé se l'avouer ou l'avouer, lui faisait défaut. Des pelles, des pioches, des tentes d'un nouveau modèle, voilà ce que, d'une main libérale, le ministre Dundas lui envoyait. Mais ce que Puisaye désirait le plus était précisément ce qui n'arrivait pas. Il avait beau écrire lettres sur lettres pour qu'on lui fît passer un renfort de troupes britanniques, avec le comte d'Artois à leur tête; il avait beau affirmer — tant il connaissait peu son pays ! — que la présence d'un pareil renfort serait décisive ; il avait beau tracer ces lignes honteuses : « Je préférerais maintenant deux mille Anglais à six mille Français [2], » ses supplications se heurtaient à toutes sortes de prétextes ; tantôt le corps de lord Moira, qui devait servir d'escorte au comte d'Artois, était prêt, mais le prince ne l'était pas ; tantôt un renfort de trois mille Anglais, commandés par le général Graham, se trouvait retenu loin des côtes de France par les vents contraires [3].

En attendant, tout n'était, dans Quiberon, que jalousies réciproques, défiances, découragement; d'Hervilly se mourait de sa blessure ; beaucoup ne parlaient plus que d'aller en Vendée ; et ceux des soldats qui, captifs parmi les Anglais, ne s'étaient laissé enrôler

d'autant que la lettre *n* est d'une autre encre que la lettre *v* et de beaucoup postérieure. Or, comme les lettres qui sont sous nos yeux sont, non pas des copies, mais, ainsi qu'il en résulte d'une note de Puisaye lui-même, les originaux de ses lettres à Windham, que celui-ci voulut bien lui rendre en les apostillant de sa propre main, la lettre en question, lorsque Windham la reçut, portait bien véritablement les mots : « et la France est à *vous*, » ce que, plus tard, Puisaye essaya de changer en : « et la France est à *nous !...* »

[1] Lettre de Puisaye à Windham, en date du 11 juillet 1795. *Papiers de Puisaye*, vol CVIII. Manuscrits du British Museum.

[2] C'est lui-même qui a soin de nous en instruire. *Mémoires*, t. VI, p. 441.

[3] Voy. le t. VI des *Mémoires de Puisaye*, *passim*.

que par le désir d'être libres [1], brûlaient de courir se ranger sous les drapeaux de la République, leur secrète idole, et de la France, leur mère.

Une conversation qui, sur ces entrefaites, fut hautement racontée dans la presqu'île, y fit germer dans un assez grand nombre d'esprits, l'idée d'une capitulation. Des officiers royalistes étant un jour sortis du fort pour se promener sur la Falaise, aperçurent de loin quelques républicains qui en faisaient autant. Tout à coup, un de ces derniers met un mouchoir blanc au bout de son épée, et deux d'entre eux s'avancent comme pour un entretien amical. C'était le général Humbert, accompagné d'un capitaine de dragons. Aussitôt, du côté des royalistes, le comte de Vauban et le marquis de Contades se portent en avant; on s'aborde, la conversation s'engage. Il y eut echange de paroles plus que polies. Humbert qui, depuis les conférences de la Jaunaye, se croyait destiné au rôle de négociateur, demanda d'un air affligé pourquoi l'on se battait, ajoutant qu'il vaudrait mieux être d'accord; que Tallien était à Lorient; que si on lui écrivait, les choses pourraient s'arranger; qu'il était affreux de penser à tant de braves officiers de marine qu'avait moissonnés la journée du 16 juillet; que c'était là une grande perte pour la France. De son côté, le marquis de Contades parla de ce qui était contenu dans les forts comme d'une richesse que les Français, au lieu de se battre les uns contre les autres, feraient bien mieux de se partager. Cet entretien, auquel Vauban mit fin brusquement, le jugeant dangereux et impolitique, fut connu et servit peut-être à affaiblir parmi les royalistes la résolution de ne mourir que l'épée au poing [2].

Ce qui est sûr, c'est ce que ce jour-là Hoche adressait au général Drut cette recommandation énergique :

[1] Les Anglais ne s'y trompèrent pas un seul instant. Voy., à cet égard, l'*Annual register*, vol. XXXVII, p. 70.

[2] Vauban, *Mémoires*, p. 93, raconte le fait d'une manière si formelle et avec des détails si personnels, si vivants, si précis, qu'il est difficile de comprendre que sa présence à l'entretien soit niée par Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 451.

« Ne mangez, ne buvez, ne dormez, que la batterie de 24 ne soit établie[1]. »

Il était pressé de vaincre : des transfuges lui en fournirent le moyen.

Le fort Penthièvre, qui défendait l'entrée de la presqu'île, s'élevait sur un rocher couvert d'un tuf sablonneux et d'un talus susceptible d'être gravi dans tout son pourtour. Le feu du fort, uni à celui du camp retranché, suffisait pour couvrir la falaise, sans compter que les chaloupes canonnières de l'amiral Warren étaient là, prêtes à la balayer, au besoin. Mais la mer basse laissait à sec, de chaque côté, une plage de quatre cent toises de largeur, par laquelle il était aisé de tourner et le fort et les ouvrages[2]. Si donc un siége régulier était impossible, une surprise ne l'était pas.

Les renseignements de nature à en assurer le succès furent portés à Hoche par deux sergents-majors, nommés Nicolas Litté et Antoine Mauvage, un certain David, natif de Dieppe, et d'autres, dont le rapport de Tallien, qui cite ceux-là, ne nous a pas conservé les noms[3]. La désertion de ces hommes témoignait assez de leur détermination ; car il leur avait fallu se laisser couler un à un le long des rochers à l'ouest du fort Penthièvre, se jeter dans la mer à la marée basse, et parcourir un espace de plus d'une demi-lieue, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine[4].

Dans le récit manuscrit du marquis de la Jaille, il est dit de la façon la plus expresse que Vauban était présent à l'entrevue.

Vauban, Puisaye en convient, était un homme d'honneur et très-instruit de tout ce qui s'est passé à Quiberon. Mais n'aurait-on pas intercalé quelques passages dans son manuscrit? Voilà ce que Puisaye suppose. Toutefois il n'explique pas le but, impossible à concevoir, d'une intercalation relative au passage en question. Et ce qu'il n'explique pas d'avantage, c'est comment Vauban, *homme d'honneur*, aurait pu souffrir qu'on publiât son manuscrit sans protester contre l'intercalation de passages qui lui auraient fait dire ce qu'il n'aurait pas dit et voir ce qu'il n'aurait pas vu.

Du reste, quant au fait même de la rencontre, Puisaye ne le nie pas, et, d'accord en ceci avec Vauban, il traite les avances de Humbert d'hypocrisie ; ses assertions, de mensonges.

1 *Correspondance de Hoche.* Lettre au général Drut, en date du 30 messidor.

2 Je me sers ici des propres expressions de Vauban. Voy. ses *Mémoires*, p. 89.

3 Voy. le *Moniteur*, an III, 1795. N° 315.

4 *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 455.

Le 2 thermidor (20 juillet), à dix heures du soir, Vauban monte à cheval, pour aller visiter les postes avancés. La nuit était très-noire, il pleuvait. Vauban, inquiet, recommanda la plus stricte vigilance[1]. Puisaye en fit de même et, retournant à son quartier général, qui était à quatre lieues du fort Penthièvre, se mit au lit[2].

Pendant ce temps, Hoche formait son plan d'attaque.

Avec lui était Tallien, qui, engagé plus avant qu'il n'avait cru par ses rapports avec les « agents de Paris, » trompé sur l'étendue de leur influence, et craignant les suites de leur perfidie, s'était fait envoyer, avec Blad, dans le Morbihan, pour mieux mettre à l'abri des soupçons son zèle contre les royalistes[3]. Et ce zèle, il s'étudiait, en l'outrant, à le faire paraître sincère[4].

Une nuit orageuse se prêtait admirablement à une surprise : on résolut de ne pas perdre un moment. Une colonne d'élite, commandée par l'adjudant général Ménage, recoit ordre de filer par la droite le long de la mer, jusqu'au pied du fort, de l'escalader, de s'en emparer, tandis qu'une autre colonne, sous le commandement du général Valletaux, attaquerait de front, et qu'une troisième, sous la conduite des généraux Humbert et Botta, tournerait le fort par la gauche en suivant la lesse de basse mer[5].

Il était onze heures du soir quand les troupes républicaines s'ébranlèrent. L'avant-garde s'avance dans les ténèbres, suivie par le reste de l'armée, qui marchait à pas lents et en silence. Ménage passe les avant-postes, guidé par quatre transfuges, vêtus de l'uniforme rouge sous lequel ils avaient déserté, et, à la tête de ses intrépides grenadiers, il entre dans la

[1] *Mémoires de Vauban*, p. 93-94.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 457, 470, 471.
[3] Il avait été nommé commissaire, dans la séance du 13 messidor (2 juillet). Voy. le *Courrier républicain*, nº 605.
[4] On en aura plus loin la preuve.
[5] Rapport de Tallien, *Moniteur*, an III, 1795, nº 315.

mer. Elle montait; la pluie tombait à grands flots, et un vent impétueux la jetait au visage du soldat. Heureusement, le bruit des vagues soulevées par la tempête couvrait celui de la marche des hommes dans la mer. Ménage et les siens, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, longent le fort, arrivent au pied du rocher qui en défend la gauche, s'efforcent de le gravir. Les quatre guides se font connaître. Ceux de leurs compagnons qui étaient dans le secret tendent aux assaillants la crosse de leurs fusils, les aident à monter. C'en est fait : les républicains sont dans la place. En cet instant, de Folmont, commandant du fort, sortait pour faire sa ronde : il se trouve au milieu des assaillants, qui gardaient un profond silence, recule, crie aux armes et tombe mort. Aucun de ceux qui dormaient là dans cette nuit terrible ne se réveilla[1].

Cependant, la colonne centrale, celle qui s'avançait le long de la Falaise, a été aperçue par quelques canonniers toulonnais de service aux premières batteries, au moment où le jour commençait à poindre ; et aussitôt le canon du fort se fait entendre dans la direction de la Falaise. Ce bruit donnant l'éveil à une chaloupe canonnière anglaise postée dans le voisinage, elle découvre à son tour la colonne de gauche que conduisait Humbert, et fait feu. Cette colonne, dans les rangs de laquelle marchait le célèbre auteur de la *Marseillaise*, Rouget de Lisle, était sans défense contre la mitraille : elle se disperse, les uns se portant du côté de Sainte-Barbe, les autres vers la division centrale[2]. Mais là aussi l'artillerie du fort avait mis le désordre ; et déjà les soldats reprenaient le chemin de leurs lignes, lorsque tout à coup un cri retentit : « Un détachement des nôtres a pénétré. » Ils lèvent les yeux vers le fort : le drapeau tricolore y

[1] Sur la prise du fort Penthièvre, voy., en les rapprochant, le récit de Vauban, *Mémoires*, p. 97-98 ; celui de Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 474 et 540, celui de Hoche, dans le *Moniteur*, an III, n° 315, et enfin le rapport officiel de Tallien, *ibid.*

[2] Rouget de Lisle, p. 77, t. II des *Mémoires de Tous.*

flottait à la place de l'étendard royaliste. En cet instant même, le général Botta reçoit une blessure mortelle, et tombe en criant : Vive la République[1] ! Quelques-uns racontent que, pour mieux animer les soldats, le général Lemoine les gourmanda en ces termes : « Lâches, vous fuyez et nous sommes maîtres du fort[2] ! » Eux, pour toute réponse, courent sur les batteries la baïonnette en avant, s'en emparent, entrent dans le fort à leur tour. Ce fut alors que la première compagnie du bataillon d'Hervilly s'y présenta. Cantonné à K'ostein, à un quart de lieue du fort Penthièvre, ce bataillon s'était mis en marche, au premier bruit de l'attaque, croyant aller défendre le fort. La première compagnie est taillée en pièces. De la seconde, qui suivait, une partie prend la fuite, le reste se joint aux assaillants, au cri mille fois répété de : Vive la République ! Le lieutenant-colonel, comte d'Attily, fut tué en arrivant, et tué par ses propres soldats. Le comte de Grammont et le lieutenant Saint-Didier ne purent pas même, selon le mot douloureux de Vauban, se faire tuer[3] ?

Puisaye, qui, au bruit, s'était élancé de son lit, accourait, lorsqu'un hussard lui apporte la sombre nouvelle. Désespéré, il tourne bride et prend le chemin du quartier de Sombreuil, placé à plus de deux lieues de là. Beaucoup de pauvres paysans le suivaient, pâles, éperdus, et courant presque aussi vite que les chevaux qui l'emportaient, lui et son escorte[4].

Averti à son tour par le canon, Sombreuil avait mis sa division sous les armes et s'avançait. Mais à peine avait-il fait un quart de lieue, qu'il vit paraître des centaines d'hommes qui, échappés au carnage, arrivaient tout couverts de sang. Il se retourne vers les siens, le visage bouleversé, et leur dit, avec un trou-

1 Rouget de Lisle, p. 77, t. II des *Mémoires de Tous*.
2 Relation manuscrite du chevalier de Chalus, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
3 Vauban, *Memoires*, p. 97-98.
4 *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 516.

ble qu'il ne cherchait pas à cacher : « Mes amis, le fort est pris, mais nous allons le reprendre à la baïonnette. Replions-nous sur nos camarades, qui tout à l'heure vont nous rejoindre[1]. » En effet, la division de Sombreuil ne se fut pas plutôt repliée, qu'elle rencontra les régiments de Béon et Damas, postés plus loin, en arrière du fort Penthièvre[2].

Malheureusement pour les royalistes, il y avait parmi eux beaucoup de femmes de la campagne, qu'avaient attirées dans la presqu'île soit la curiosité, soit le désir d'apporter des vivres à leurs maris. Hoche ayant pris position à la tête de l'isthme, elles n'avaient pu ressortir. A l'aspect des malheureux qui revenaient du fort défigurés et sanglants, ces femmes prennent la fuite, les unes portant dans leurs bras leurs bagages, les autres pressant leurs enfants contre leur sein, et toutes remplissant l'air de cris lamentables. Les soldats républicains ne tardèrent pas à se montrer ; et, alors, plus de trois mille Chouans se mirent à fuir, comme les femmes, dans la direction du petit fort Saint-Pierre, jetant au loin leurs fusils, se dépouillant de leurs habits rouges[3]. et « maudissant le jour qui avait jeté les émigrés sur leurs côtes[4]. »

Puisaye, en abordant Sombreuil, le trouva très-inquiet et très-étonné de ne voir arriver ni les chaloupes armées ni celles de débarquement. Puisaye avait déjà envoyé un pilote nommé Rohu à sir John Warren, pour lui demander la protection de ses chaloupes : il ordonne au marquis de la Jaille d'aller chercher une réponse, et ce dernier part. Le temps s'écoulait... Les inquiétudes de Sombreuil redoublant : « Au nom de Dieu, dit-il à Puisaye, s'il faut en croire celui-ci, — allez trouver vous-même le commo-

[1] Relation manuscrite du chevalier de Chalus, vol. CVIII des *Papiers de Puisaye*, Manuscrits du British Museum.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] C'est Puisaye qui s'exprime ainsi ! Voy. ses *Mémoires*, t. VI, p. 476.

dore. Cela est nécessaire au salut de tout ce qui reste ici d'honnêtes gens. » Puisaye répondit — toujours d'après ce qu'il assure: « Eh bien, j'y consens. Songez à conduire votre retraite sur le port Aliguen avec assez de mesure pour que les chaloupes aient le temps d'arriver et que l'embarquement s'effectue avec le plus d'ordre possible. Faites embarquer le régiment de la Marine le premier. Par-dessus tout, gardez-vous de croire qu'on puisse traiter avec l'ennemi. Quelque capitulation que vous offrissent ces gens-là, vous et vos officiers n'en seriez pas moins massacrés [1]. » Il se rendit sans plus de délai au port Aliguen, où il rencontra le marquis de la Jaille, qui n'avait pu encore s'embarquer. Ils montèrent sur des bateaux séparés, et se dirigèrent vers la *Pomone*, où le marquis de la Jaille arriva le premier, le patron du bateau qui portait Puisaye n'ayant voulu mettre qu'une de ses voiles, à cause de la violence du vent et de l'agitation de la mer [2].

Une lettre de Sombreuil, dont il sera question plus loin, donne au récit de Puisaye un démenti terrible. En tout cas, même en supposant que le motif qui le décida, comme il l'affirme, à partir, fût le désir de sauver sa correspondance et les secrets redoutables qu'elle contenait, il faut le plaindre de n'avoir pas compris qu'il pouvait, qu'il devait confier ce soin à un autre : pour lui, l'auteur et le chef de cette fatale entreprise, il n'y avait de possible qu'une de ces deux choses : être le dernier à quitter le rivage, ou mourir.

Pendant ce temps, les grenadiers républicains pénétraient dans la profondeur de la presqu'île, chassant devant eux la foule éplorée des femmes, des enfants et des vieillards.

Sombreuil, qui battait en retraite, fait halte aussitôt qu'il se trouve avoir atteint le port Aliguen, et dis-

[1] Récit manuscrit de Puisaye, vol. CVIII de ses *Papiers*. Manuscrits du Bristish Museum.
[2] Récit manuscrit du marquis de la Jaille. *Ibid.*

pose ses troupes dans une position assez favorable. Il avait autour de lui les restes des régiments de la Marine, de du Dresnay, d'Hervilly et de Royal-Emigrant, ne formant pas moins de 3,500 hommes. Or, les républicains envoyés à sa poursuite s'élevaient à peine au nombre de 700 hommes, Hoche ayant sans doute jugé ce nombre suffisant pour délivrer la presqu'île, et ne voulant pas tout exterminer[1]. Le combat commence. Mais, parmi les royalistes, les gémissements des femmes, les cris des enfants, avaient troublé le cœur des plus intrépides. A une demi-lieue derrière eux était le fort Saint-Pierre. Une partie des soldats de Sombreuil prend la fuite de ce côté ; le torrent de la déroute entraîne les autres, et tous arrivent pêle-mêle au fort Saint-Pierre[2]... Au delà, c'était l'Océan.

Les républicains avançaient toujours.

Nous avons laissé Puisaye à bord de la *Pomone*. Son récit manuscrit contient le saisissant passage que voici :

« Je trouvai sir John Warren très-irrité de ce que, *malgré les signaux qu'il avait réitérés depuis l'arrivée de Rohu, les transports n'eussent point mis leurs chaloupes à la mer*[3] ! » Il fallut répéter le signal[4] ; les chaloupes canonnières se mirent enfin en mouvement, et la corvette anglaise l'*Alouette*, embossée à demi-portée du rivage, commença son feu.

Hoche était, en ce moment, devant le fort Saint-Pierre, à la tête de ses grenadiers, qu'il avait rangés en bataille dans un fond, de manière à les mettre à l'abri du feu des Anglais[5]. « Amis, crie-t-il aux siens, prenez haleine, et finissons-en. » Puis, s'adressant à un petit tambour qui était près de lui : « Toi, tiens-

[1] Voy. l'hommage que, sur ce point, Puisaye lui-même rend à la modération de Hoche, dans le t. VI de ses *Mémoires*, p. 585.

[2] Relation manuscrite du chevalier de Chalus, qui était là, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[3] *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. — Manuscrits du British Museum.

[4] *Ibid.*

[5] Récit de Rouget de Lisle, qui était présent, p. 95 du t. II des *Mémoires de tous*.

toi prêt à battre la charge[1]. » Voyant Rouget de Lisle très-ému à l'idée de ce qui allait se passer, et probablement plus ému lui-même qu'il n'osait le paraître : « Eh bien, allez leur signifier de rendre les armes, ou qu'ils seront jetés à la mer. » Il ajouta : « Qu'ils fassent cesser le feu des Anglais. Si je perds un homme, ils sont tous morts[2]. »

Rouget de Lisle pousse son cheval vers le fort. Une affreuse agitation y régnait. A son approche, beaucoup accourent au bord du rocher. Il leur transmet les paroles de Hoche. Une voix cria : « Eh, monsieur, vous voyez bien que les Anglais tirent sur nous comme sur vous[3] ! » C'était calomnier, non pas les Anglais seulement, mais l'espèce humaine. Au même instant, Rouget de Lisle entendit derrière lui le galop d'un cheval, et vit paraître Ménage qui accourait le sabre à la main, la tête enveloppée d'un mouchoir blanc. Les royalistes profitant du répit qui leur était laissé, pour se précipiter vers le petit nombre de barques à leur portée, Ménage s'en plaint avec colère, et s'écrie : « N'y a-t-il donc plus que des émigrés parmi vous ? N'y a-t-il donc plus de Français ? » Beaucoup[4] s'élancent, en entendant ces mots, au bord de la roche, se jettent à corps perdu dans la plaine et entourent Ménage, que plusieurs prirent pour le général Humbert[5].

Il paraît certain que quelques soldats républicains, saisis d'horreur et de pitié, à l'idée d'égorger des Français, eux Français, sous les yeux d'une flotte anglaise, crièrent : « Rendez-vous, on ne vous fera

[1] Récit de Rouget de Lisle, qui était présent, p. 95 du t. II des *Mémoires de Tous*.

[2] *Ibid.*, p. 96-98.

[3] *Ibid.*

[4] « Tout ce qui n'était pas émigré, » dit Rouget de Lisle, mais la suite des faits indique que, parmi ceux qui se mirent en contact avec les républicains, il y avait aussi des émigrés.

[5] Il importe d'en faire la remarque, parce que cette erreur explique certaines contradictions apparentes qui, même l'esprit de parti à part, existent entre le récit de Rouget de Lisle et celui de royalistes, comme lui, témoins oculaires.

rien ; » et si ce cri fut, plus tard, nié par Hoche, c'est qu'il ne l'entendit pas, le mensonge étant impossible à des hommes de sa trempe. Mais, ce qui est encore plus certain, c'est que les émigrés n'eurent que trop l'occasion de connaître d'avance le sort qui les attendait. Le chevalier de Chalus raconte avoir entendu un officier républicain leur dire : « Si vous vous rendez, vous serez tous fusillés. Sauvez-vous, sauvez-vous ! » Et sur l'observation de Chalus qu'il n'y avait point de barques, l'officier républicain répondit, avec une émotion profonde : « Je ne puis vous en dire davantage. Ah ! malheureuse opinion, que tu vas faire de victimes[1] ! »

Quant à cette prétendue capitulation dont on a tant parlé depuis, et qui, malgré les dénégations formelles de Hoche[2], malgré celles de Rouget de Lisle[3], est restée au nombre des points historiques débattus, le passage suivant du manuscrit de Chalus nous semble résoudre définitivement la question.

« ... Un instant après, MM. de Sombreuil et Humbert, — l'auteur prend ici Ménage pour Humbert — se séparèrent. M de Sombreuil, passant devant le front du fort, nous dit : « Mes amis, sauvez-vous, ou « mettez bas les armes. » En prononçant ces mots, il allait fort vite. Je sautai à la bride de son cheval, et l'arrêtai en lui disant : « Général, comment l'enten- « dez-vous ? Avez-vous fait des conditions ? Est-ce que « les émigrés ne seront pas fusillés ? » Comme j'achevais de prononcer ces paroles, le hussard de M. de Sombreuil, qui était Allemand, me déchargea un coup de sabre, que je parai, en menaçant cet homme de le tuer. M. de Sombreuil lui parla aussi, et me dit : « Mon ami, nous sommes perdus, sauvez-vous. » Je répondis : « Cela n'est pas possible, il ne paraît pas de « chaloupes. » M. de Sombreuil aussitôt piqua des

[1] Relation manuscrite du chevalier de Chalus, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.
[2] Lettre de Hoche aux journaux, à la date du 16 thermidor.
[3] Voy. son récit dans le t. II des *Mémoires de Tous*.

deux vers la côte, s'élança sur un rocher, et s'efforça de se précipiter dans la mer ; mais son cheval prit le mors aux dents, et sauta sur la terre à dix pas. « Il « est donc écrit que je ne périrai pas dans les flots! » s'écria Sombreuil, et il retourna avec la même vitesse [1]. »

De fait, il n'y eut pas de capitulation, et il ne pouvait y en avoir : il y eut sommation de mettre bas les armes, sous peine d'un massacre immédiat, sommation à laquelle se mêlèrent des cris de : « On ne vous fera rien, » adressés à ceux qui n'étaient pas émigrés, et proférés çà et là par des voix inconnues. A des Français combattant contre leur pays sous le drapeau de l'étranger, et pris les armes à la main, la loi n'accordait pas de quartier : quel général eût osé se mettre, en cette circonstance, à la place de la loi! Aussi quand le chevalier de Chalus demanda à Sombreuil : « Avez-vous fait des conditions? Est-ce que les émigrés ne seront pas fusillés? » que répondit Sombreuil? Rien, et, ne songeant plus qu'à se sauver, il poussa son cheval vers la mer.

Ce qui est vrai, c'est que, par une illusion bien concevable, beaucoup, parmi les royalistes, crurent réellement qu'ils auraient la vie sauve, s'ils se rendaient. Lorsque Boson de Périgord, envoyé pour faire cesser le feu des Anglais, aborda sir John Warren sur la *Pomone*, il lui dit expressément que Sombreuil avait fait une capitulation honorable. Puisaye, qui n'y croyait pas, pressa le commodore de continuer le feu [2], et l'y aurait probablement décidé, si un officier de marine, nommé de Géry [3] ne fût venu à la nage dire à l'amiral anglais, de la part de Sombreuil, que, si le feu ne cessait, « tout allait être égorgé. » Sir John donna l'ordre sollicité, mais il envoya à

[1] Récit manuscrit du chevalier de Chalus, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrit du British Museum.
[2] Récit manuscrit de Puisaye, vol. CVIII de ses *Papiers*. Manuscrits du British Museum.
[3] Relation de Chaumereix, officier de marine, échappé au massacre de Quiberon, p. 7 et 8.

terre le lieutenant Cotton avec un billet que le marquis de la Jaille écrivit et qui était conçu en ces termes : « Le commodore demande quelles sont les conditions de la capitulation [1]. » Hoche renvoya le billet, en disant : « Qu'une pareille missive ne méritait pas de réponse [2]. »

Au reste, l'illusion dont beaucoup de royalistes se bercèrent fut loin d'être partagée par tous ; et la preuve, c'est que plusieurs d'entre eux refusèrent de se rendre, et furent massacrés sur-le-champ : d'autres se retirèrent dans les rochers et se jetèrent sur la pointe de leurs épées ; d'autres enfin se précipitèrent dans les flots et y périrent [3].

Vauban avait prévenu Sombreuil qu'il n'y aurait pas de quartier : préférant, quant à lui, le risque d'être noyé à la certitude d'être fusillé, il entra dans la mer [4].

Jamais plus lamentable spectacle ne s'offrit aux regards des hommes ! Là étaient déjà, luttant avec angoisse contre les flots qu'il dépassaient à peine de la tête, près de dix-huit cents royalistes : officiers, soldats, paysans, parmi lesquels des femmes. Tout ce que l'escadre anglaise pouvait pour leur salut, elle le fit ; et si le tardif envoi des chaloupes fut un malheur, la faute n'en doit pas être attribuée à sir John Warren, dont on a vu que les signaux ne furent pas exécutés. Quant à lui, sa conduite fut jusqu'au bout d'une loyauté parfaite, et son zèle trouva de dignes émules dans plusieurs de ses officiers, et notamment dans le capitaine Keats. Ceux qui ont prétendu le contraire ont trahi la vérité. Mais, hélas ! les embarcations

[1] Récit manuscrit du marquis de la Jaille, dans les *Papiers de Puisaye*, vol. CVIII. Manuscrits du British Museum.

[2] Rouget de Lisle, p. 107-108, t. II des *Memoires de Tous*.

Le marquis de la Jaille dit que le lieutenant Cotton rapporta une réponse verbale, de laquelle il résultait que, le géneral républicain, et le représentant du peuple étant à Auray, les articles de la capitulation ne pourraient être arrêtés que le lendemain. Le témoignage de Rouget de Lisle, présent quand la réponse de Hoche fut donnée, dit assez que le marquis de la Jaille se trompe ici.

[3] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. 548, 549.

[4] *Memoires de Vauban*, p. 103.

n'avançaient qu'avec une peine infinie, repoussées qu'elles étaient par la marée et par le vent. Et puis, la crainte d'exposer les bateaux à chavirer, en recevant une charge trop lourde, les retenait forcément à quelques pas du rivage. Il fallait y arriver en fendant les vagues; il fallait pouvoir saisir à temps le cordage, la perche ou l'aviron que tendaient à ces infortunés les matelots envoyés à leur secours. Ceux qui avaient des amis parmi les Anglais, les appelaient à grands cris; les généraux royalistes, tenant au-dessus des eaux leurs chapeaux surmontés d'un panache blanc, l'agitaient en l'air pour se faire reconnaître de ceux de l'escadre. Il y eut des scènes effroyables. Un ancien page du prince de Condé, nommé Rouxeville, se sauvait à la nage. Il atteint une chaloupe et en saisit le bord de la main droite, un coup de sabre le force à lâcher prise; de la main gauche, il s'accroche au bordage : un autre coup de sabre lui abat la main, et il est englouti dans les flots. Plusieurs périrent de cette manière. C'était, dans toute son horreur, un naufrage, et pis qu'un naufrage; car de la côte, on faisait feu sur les têtes qui se mouvaient au-dessus de l'abîme[1] !

Le fort Saint-Pierre était évacué, lorsque Tallien et Blad s'y présentèrent. Un aide de camp, qui les attendait à l'entrée, leur rapporta qu'à l'extrémité de la plate-forme, élevée à pic de plusieurs toises au-dessus de la mer, il avait rencontré un jeune homme d'une beauté frappante, qui demandait à avoir un entretien avec Hoche. Ce jeune homme était Sombreuil. L'entrevue qu'il désirait lui fut accordée: et Rouget de Lisle, qui a conservé ces détails à l'histoire, écrit : « En débouchant sur la plate-forme, nous vîmes Hoche et Sombreuil qui se promenaient paisiblement

[1] Voy. les *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 525 et 198; les *Mémoires de Vauban*, p. 103-105. — L'abbé Montgaillard affirme, t. IV, p. 343, que l'ordre de couper la main à Rouxeville fut donné par un officier anglais. De son côté, Puisaye assure que ceux qui en abordant les chaloupes menaçaient de les faire chavirer, furent précipités à la mer par leurs propres compatriotes.

l'un à côté de l'autre, tout au bord du rocher, Hoche le plus près du bord; de sorte que, d'un coup de coude, le chef royaliste pouvait précipiter le général républicain, de cinquante ou soixante pieds dans la mer[1]. »

Mais ils avaient l'âme trop haute, l'un pour commettre cet acte de trahison, l'autre pour le craindre.

Hoche présenta Sombreuil aux deux représentants. Blad ayant assez inconsidérément nommé la sœur de Sombreuil : « Monsieur, lui dit ce dernier, les malheurs de ma famille sont connus, il m'a dû être permis de les venger. » Tallien répliqua avec calme et dignité : « Nous et les nôtres, nous avons été ou failli être les victimes des horreurs dont vous parlez ; cela ne nous a point engagés à prendre les armes contre notre patrie. » Selon le récit de Rouget de Lisle, qui était présent, Sombreuil ne répondit que par un geste de résignation[2]. Il aurait voulu qu'on lui permît de se rendre, pour une heure, sur la flotte, afin, disait-il, d'aller démasquer les auteurs de la catastrophe. Sur le refus de Tallien, et sur l'observation de Hoche qu'il était prisonnier, il détacha son sabre, en tira la lame, et après l'avoir portée à ses lèvres, la remit à Tallien[3].

Le 8 juillet, le marquis de la Jaille avait écrit à Windham, au sujet des prisonniers républicains : « J'oubliais, Monsieur, de vous dire, par l'ordre du général en chef (Puisaye), que les prisonniers qui seront transférés en Angleterre ne sont, par aucune raison, susceptibles d'indulgence... Le général Puisaye a protégé tous les prisonniers qui vous sont envoyés, mais sa pitié ne va pas jusqu'à pardonner au crime, et ce n'est pas trop d'exiger de votre justice que vous confondiez, dans les prisons, les officiers qui ont re-

[1] Récit de Rouget de Lisle, dans le t. II des *Mémoires de Tous*, p. 101-102

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

fusé de prêter serment de fidélité au roi avec les scélérats dont les excès ont prononcé l'arrêt [1]. »

Or, d'après un témoignage royaliste, les émigrés faits prisonniers à Quiberon traversèrent l'armée républicaine sans entendre un seul mot qui insultât à leur malheur ou fût de nature à l'aggraver [2]. Tel était le sentiment d'humanité qui animait les soldats républicains, qu'on en vit plusieurs escorter de vieux chevaliers de Saint-Louis, les soutenir, les aider à marcher, et donner leurs shakos à ceux dont la tête chauve était exposée nue aux injures de l'air [3]. D'autres s'empressèrent de partager leurs rations de pain noir avec les prisonniers [4]. Les femmes chouannes, leurs enfants, furent mis en liberté, et cette mesure fut accueillie dans l'armée avec la joie la plus généreuse [5].

Enfin l'escadre anglaise s'éloigna de ces côtes ensanglantées, et, le 6 thermidor (24 juillet), Hoche écrivit au Comité de salut public : « Quiberon offre à l'œil le spectacle du port d'Amsterdam. Il est couvert de ballots, de tonneaux, de caisses remplies d'armes, de farines, de légumes secs, de vins, liqueurs fortes, sucre, cafés, etc... Il paraîtra surprenant qu'un bataillon d'infanterie se soit emparé de bâtiments chargés de riz, de légumes, de sucre : ce fait est cependant réel [6]. »

Puisaye avait apporté plus de dix milliards de faux assignats : ils furent déchirés en morceaux et foulés aux pieds par les soldats [7].

Des prisonniers, l'on forma deux colonnes, qui

[1] Lettre du marquis de la Jaille à M. Windham, en date du 8 juillet 1795, *dans les Papiers de Puisaye*, vol. IX. Manuscrits du British Museum.

[2] Relation du chevalier de Chalus, vol. CVIII des *Papiers de Puisaye*, manuscrit du British Museum.

[3] Récit de Rouget de Lisle, p. 100-101, t. II, des *Mémoires de Tous*.

[4] Relation du chevalier de Chalus, vol. CVIII des *Papiers de Puisaye*, Manuscrits du British Museum.

[5] Sur cette conduite des soldats républicains, tous les témoignages s'accordent. A cet egard, le chevalier de Chalus parle comme Hoche; Chaumereix, comme Tallien et Rouget de Lisle.

[6] *Correspondance de Hoche.*

[7] *Ibid.*

furent dirigées sur Auray, l'une le 21 juillet, et l'autre deux jours après. Sombreuil et l'évêque de Dol faisaient partie de l'une d'elles[1]. On avait à cheminer dans un pays où le royalisme dominait, le long d'une route bordée de haies et de fossés, et six cents républicains seulement avaient charge d'escorter plus de trois mille royalistes. Plusieurs s'évadèrent. Les autres n'essayèrent même pas de se dérober à leur sort, quoique l'attitude de l'escorte semblât les y inviter. Le chevalier de Chalus raconte qu'un de ceux qui les conduisaient lui dit : « Sauvez-vous, Monsieur, sauvez-vous ! Il y a déjà assez de victimes[2] ! »

Quand la seconde colonne arriva à Auray, il était neuf heures du soir. Nulle part en France le royalisme ne comptait plus de partisans qu'à Auray. Aussi l'émotion y fut-elle extrême quand les prisonniers y parurent. Toutes les femmes étaient aux fenêtres avec des flambeaux, et l'expression de leurs visages disait assez de quel sentiment leurs cœurs étaient agités[3]. On plaça d'abord Sombreuil et ses compagnons dans une église ; mais, le lendemain, les officiers, séparés des soldats, furent transférés dans une maison d'arrêt, où les habitants d'Auray vinrent de toutes parts leur apporter du vin, des fruits, des fleurs que les soldats de garde leur remettaient avec la plus grande fidélité[4].

Hoche avait demandé au Comité de salut public qu'on épargnât « ceux qui n'étaient pas chefs ; » et il était certes au pouvoir de la Convention, puisqu'elle faisait la loi, d'en adoucir, en cette occasion, la rigueur. Mais Tallien était là ! Rouget de Lisle, qui l'avait accompagné lorsqu'il se rendait à Quiberon, et l'accompagna lorsqu'il revint à Paris, assure que, pendant la route, il se montra fort enclin à la dou-

1 Récit de Rouget de Lisle, p. 3, dans le t. II des *Mémoires de Tous.*
2 Relation du chevalier de Chalus, citée par Puisaye, *Mémoires*, t. VI, p. 557.
3 *Relation de M. de Chaumereix, officier de la marine, échappé au massacre de Quiberon.* Londres, 1795.
4 *Ibid.*, p. 15-17.

ceur, mais qu'une fois à Paris il changea de dispositions, ayant reçu des renseignements qui lui firent craindre de s'être compromis avec les royalistes.

Ce qui est certain, c'est que le 9 thermidor (27 juillet), jour anniversaire de la chute de Robespierre, et pendant qu'on la célébrait en grande pompe, Tallien courut renouveler, à la Convention, la mise en scène qui, un an auparavant, lui avait si bien réussi. Au milieu de son rapport, il saisit un poignard, et le faisant briller du haut de la tribune, il s'écrie : « Il faut apprendre à toutes les nations qu'un animal ayant été frappé de ce poignard, il a été vérifié que la blessure était empoisonnée. Il affirma que c'était là « l'arme dont tous ces chevaliers étaient armés [1]. » Le rapport, d'une violence étudiée, contenait ces mots significatifs : « En vain nous envoient-ils des parlementaires... Qu'y avait-il de commun entre nous que la vengeance et la mort [2] ? »

Les Thermidoriens, qui, dans les royalistes, leurs alliés de circonstance, avaient fini par craindre d'avoir des maîtres, applaudirent, et ceux des royalistes déguisés qui avaient aidé les Montagnards, ennemis de Robespierre, à le renverser, se continrent, n'osant se donner pour ce qu'ils étaient, dans un moment où le royalisme venait d'être écrasé. Ce fut là ce qui décida de la vie des prisonniers faits à Quiberon.

Le 10 thermidor (28 juillet), un officier de gendarmerie alla chercher, à Auray, Charles de Sombreuil, Joseph de Broglie; de La Londel, chef des Chouans ; l'évêque de Dol, et quatorze prêtres. Ils furent conduits à Vannes [3].

Pour juger ceux qu'on laissait à Auray, on forma, dès le lendemain même, une commission militaire dans laquelle il fallut appeler des Belges et d'autres

[1] *Moniteur*, an III, 1795, n° 315.
[2] *Ibid.*
[3] Chaumereix, *Relation* déjà citée. p. 19.

étrangers, par suite de la répugnance des officiers français à y siéger[1].

Hoche s'était éloigné d'un théâtre où il avait à frapper, alors qu'il n'y avait plus à combattre ; mais avant de partir, il tenta de soustraire à la mort Sombreuil dont la jeunesse, le courage et les grandes qualités d'âme, l'avaient profondément ému. Les prisonniers avaient été renfermés dans la cathédrale de Vannes : pendant la nuit, Borelli, aide de camp de Hoche, y pénétra, et, s'approchant de Sombreuil, qui était couché sur un matelas, près du maître-autel, il lui proposa de la part de son général de faciliter sa fuite. A ces offres, Sombreuil répondit : « Je suis prêt à partir si je puis emmener avec moi tous mes compagnons : sinon, je reste. J'ai quitté pour venir une femme que j'adore et que j'allais épouser, mais je dois l'exemple à mes soldats : à la bataille, comme à la mort, je marcherai le premier[2]. »

Après le départ de Hoche, ce fut au général Lemoine qu'échut le triste soin de présider aux exécutions. Le 30, il arrive à Auray, menace de faire fusiller tout militaire qui refusera de faire partie d'une commission, casse celle d'Auray, et en établit trois autres, une pour cette dernière ville, une seconde pour Quiberon, et la troisième pour Vannes, où il y en avait déjà une, qui venait de juger l'évêque de Dol et Sombreuil[3].

L'exécution de ces infortunés, telle que le tableau en est tracé dans une lettre envoyée à Chaumereix par une femme qui l'aimait, présente quelques détails d'un intérêt navrant. Comme on liait aux condamnés les mains derrière le dos, Sombreuil, quand vint son

[1] Chaumereix, *Relation* déjà citée, p, 19.
C'est par cette commission d'Auray, et le 27 juillet, que M. de Barante, *Histoire de la Convention*, t. VI, p. 59, fait condamner Sombreuil. Le récit de Chaumereix prouve, du reste, combien M. de Barante se trompe. Sombreuil, l'évêque de Dol, etc., furent transferés à Vannes, le 28 juillet, et ce fut à Vannes qu'ils furent d'abord jugés, puis exécutés.

[2] Nous tenons ce fait, aussi honorable pour Hoche que pour Sombreuil, de M. Maxime du Camp, qui lui-même l'a entendu raconter au lieutenant général Borelli, pair de France.

[3] Chaumereix, *Relation* précitée, p, 20.

tour, se récria contre cette humiliation. « Votre roi a bien été attaché, » lui dit-on, et il se soumit. On conduisit les condamnés sur la place publique de Vannes, appelée la Garenne. Sombreuil marchait le premier. Arrivé au lieu de l'exécution, il refusa de se mettre à genoux. L'évêque de Dol demanda qu'on lui découvrît la tête. On présenta un bandeau à Sombreuil. « Non, dit-il, j'aime à voir mon ennemi. » Lorsque les soldats le mirent en joue, il leur cria : « Visez plus à droite, vous me manqueriez. » Ces mots étaient à peine prononcés, qu'il tomba mort [1].

Quelques-uns racontent [2] que, devant ses juges, il avait invoqué la protection de cette capitulation dont les royalistes firent alors et ont fait depuis tant de bruit. Pour l'honneur de Sombreuil lui-même, il faut douter de cette circonstance. S'il s'était cru en droit d'invoquer une capitulation, c'est ce qu'il n'eût certes pas négligé de faire en termes formels dans la lettre que, le 4 thermidor (22 juillet), il avait, pour sauver ses compagnons, adressée à Hoche. Or voici, sur le point en question, ce que contient cette lettre.

« Toutes vos troupes se sont engagées envers le petit nombre qui me restait, qui aurait dû nécessairement succomber [3]. Mais, Monsieur, la parole de tous ceux qui sont venus dans les rangs la leur donner doit être sacrée pour vous. Je m'adresse à vous pour la faire valoir. S'ils ne doivent pas y compter, veuillez m'annoncer leur sort [4]. »

On le voit, Sombreuil, en termes très-obscurs et très-embarrassés, fait ici allusion à des promesses

[1] Chaumereix, *Relation* précitée, p. 21, 22.

[2] Chaumereix, par exemple; mais il faut remarquer que ce n'est plus comme témoin oculaire qu'il parle ici : il ne fait que transcrire des détails contenus dans une lettre à lui envoyée par une femme nommée Sophie, et qui n'est même pas de l'écriture de cette femme.

[3] Ce fait, avancé par Sombreuil, était inexact. Les témoignages rapprochés de Hoche, de Vauban, de Puisaye, du chevalier de Chalus, etc..., établissent surabondamment que, dans le dernier acte de la tragédie de Quiberon, en avant du fort Saint-Pierre, le désavantage du nombre était du côté des républicains.

[4] *Correspondance secrète de Puisaye, Charette, Stofflet et autres*, t. II, p. 322-323.

qu'il ne spécifie pas, émanées d'hommes qu'il ne peut nommer; mais d'une capitulation arrêtée entre lui et Hoche — capitulation dont il n'aurait pas manqué, si elle eût existé, de rappeler à Hoche d'une manière précise, et les circonstances, et les termes — pas un mot! Ce document, qu'on a, ou ignoré, ou voulu ignorer, est décisif.

Sombreuil, avant de mourir, avait écrit une autre lettre, celle-ci adressée à sir John Warren. La conduite de Puisaye au moment du désastre y était flétrie comme celle d'un « fourbe et d'un lâche[1]. »

Cette lettre, remise à Hoche pour qu'il la fît tenir au commodore anglais, fut publiée par le général républicain, et cette publicité donnée aux anathèmes d'un homme tel que Sombreuil, lorsqu'il était à la veille de mourir, fut un coup de foudre pour Puisaye. Lui, se rejeta sur ce que c'était là un document fabriqué. Hoche, un faussaire! C'est un trait caractéristique des royalistes, que certains d'entre eux aient pu imaginer un seul instant qu'on croirait cela[2]!

Il importe de remarquer que les conseils de guerre chargés de juger les prisonniers de Quiberon eurent soin de distinguer entre les émigrés et les soldats que les émigrés avaient enrôlés. Ces derniers échappèrent aux sévérités de la loi. Il en fut de même de ceux qui parlaient quelque langue étrangère : les juges crurent ou feignirent de croire qu'ils n'étaient pas Français[3]. Quant à ceux qui, ayant émigré, s'étaient mis à la solde de l'étranger et étaient venus avec lui porter

[1] Voy. le texte de cette lettre dans la correspondance précitée.

[2] Puisaye, dans le dernier volume de ses *Mémoires*, a recours, pour prouver que cette terrible lettre *ne pouvait pas être de* Sombreuil, à toutes sortes de subtilités, tellement puériles et ridicules qu'elles seraient inconcevables, si elles ne s'expliquaient par l'intérêt immense qu'il avait à repousser une accusation aussi grave, et à la repousser coûte que coûte.

Il est juste de dire qu'à son lit de mort, d'Hervilly disculpa généreusement Puisaye des fautes commises, dont il se déclara responsable en présence du marquis de Bolleroy et du marquis de la Jaille. Leur attestation, qui fait partie des *Papiers de Puisaye*, est sous nos yeux.

[3] *Mémoires sur la guerre civile de la Vendée*, par un ancien administrateur militaire, p. 208. Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

la guerre en France, ils furent déclarés traîtres à la patrie, condamnés comme tels, et fusillés.

Charette n'avait pas attendu jusque-là pour violer la foi jurée, rompre la pacification, reprendre les armes, et il l'avait fait brusquement, sans dénoncer la trêve [1], à la façon d'un héros... de grand chemin. Au poste des Essarts, sur lequel il était tombé à l'improviste, les républicains étaient dans une telle confiance, que plusieurs d'entre eux furent surpris jouant aux boules [2].

Dans un mémoire manuscrit de Puisaye, qui est au British Museum, on trouve la révélation du secret affreux que voici : « Stofflet — écrit Puisaye — était l'objet de la vénération et de la confiance de la majeure partie de la Vendée. Sa droiture, sa fermeté, étaient incorruptibles. Il devait donc être suspect, au moins incommode. Le chevalier d'Antichamp reçut, par une lettre de M. de Charette, l'ordre de le faire périr. Cet ordre, encore dans les mains de d'Autichamp, a été communiqué par lui-même à Georges Cadoudal [3]. »

Voilà ce qu'était Charette ! Il y avait de la bête fauve dans cet homme, et la bête fauve se réveilla en lui, aussitôt qu'il apprit la mort de Sombreuil et de ses compagnons. Mettant odieusement sur la même ligne les prisonniers que, lui, rebelle et parjure, avait faits à la suite d'une trahison, et les Français qui, à Quiberon, avaient été pris les armes à la main, combattant contre leur pays dans les rangs de l'étranger, dont ils servaient les desseins et touchaient la solde, il s'attribua ce qu'il ne rougissait pas d'appeler le droit de représailles. Mais il ne se donna pas, lui, la peine de nommer des commissions militaires et d'imaginer des distinctions clémentes : non, il fit simplement traîner cent républicains qui étaient en son

[1] *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, nº XIX des éclaircissements historiques, p. 504.
[2] *Ibid.*
[3] Vol. CVIII des *Papiers de Puisaye*, Manuscrits du British Museum.

pouvoir, dans un bois, où on les assomma à coups de pieu et de bâton. D'autres furent tués, par son ordre, dans la cour du château de Belleville. C'était un dimanche, et, au moment même où tombaient les victimes, — assez près des mourants pour que les cris parvînssent à son oreille, — Charette entendait la messe[1] !

[1] Voy. les éclaircissements historiques à la suite des *Mémoires de madame de la Rochejaquelein*, p. 504.

CHAPITRE VI.

REPRISE D'ARMES EN VENDÉE.

Le comte de Provence prend le titre du roi. — Sa lettre au pape. — Sa déclaration. — Instructions envoyées aux « agents de Paris. — Politique occulte du prétendant. — Le parti du prétendant secrètement hostile à l'Angleterre. — Efforts de ce parti pour détourner des côtes de Bretagne l'expédition préparée en Angleterre. — Charette, opposé à Puisaye par les « agents de Paris. » — Hypocrisie de Charette. — L'abbé Guillot dépêché à Scépeaux en vue d'une diversion à opérer, au moment de la descente des émigrés en Bretagne. — Répugnance de Charette à seconder Puisaye. — Envoi de Scépeaux et de Béjarry à Paris ; caractère astucieux de cette démarche. — Enlèvement d'Allard. — Convois attaqués par les Vendéens. — Charette reprend les armes. — Son manifeste. — La foi des traités invoquée par Scépeaux. — Le poste des Essarts surpris par Charette, et ceux qui l'occupaient taillés en pièces.

Louis-Stanislas Xavier, comte de Provence, n'eut pas plutôt appris la mort de l'enfant du Temple, qu'il se posa comme roi. Tout d'abord il manda au pape, par une lettre datée de Vérone, 24 juin 1795, que, devenu roi très-chrétien, son premier soin serait de faire fleurir la religion catholique et romaine dans son royaume [1].

Il publia, en outre, un manifeste qui commençait en ces termes : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos sujets, salut. »

Le comte de Provence s'était toujours piqué de littérature. Aussi s'étudia-il à châtier le style de son manifeste, moins remarquable toutefois sous le rapport de la forme que sous celui des concessions qui y étaient faites aux nécessités d'une situation encore bien incertaine.

Après avoir tracé un noir tableau des conséquences de la Révolution, il demandait aux Francais ce qu'ils

[1] *State papers*, *Annual register*, vol. XXXV, p. 253.

avaient gagné à remplacer des despotes sanguinaires par des despotes hypocrites. Comme source du mal, il signalait l'esprit de révolte, et, comme remède, un prompt retour au gouvernement monarchique, non tel que l'avaient fait les abus qui s'y étaient successivement introduits, mais tel que l'avait organisé l'ancienne constitution monarchique. C'était cette ancienne constitution dans toute sa pureté qu'il s'agissait de rétablir. Quant aux abus, son frère et souverain seigneur, le roi défunt, était occupé à les détruire au moment où son peuple, dont il brûlait d'assurer la prospérité, avait comblé la mesure du malheur. Mais ce que Louis XVI n'avait pu, lui, Louis XVIII, l'accomplirait. Aux criminels auteurs des erreurs du peuple, il voulait bien accorder leur pardon, se contentant de les abandonner à leur conscience; mais point de pardon pour ceux qui avaient voté la mort du roi ou envoyé la reine à l'échafaud. En renfermant sa vengeance dans ces étroites limites, il prouvait assez sa résolution de ne tolérer aucun acte de vengeance particulière. Mais qu'on s'attendît à voir la fermeté unie à la clémence! Et malheur à ceux qui chercheraient à séduire le peuple! S'il s'asseyait sur ce trône, tout fumant encore du sang de sa famille, ce n'était point pour satisfaire un sentiment d'ambition, mais pour exercer son droit, qu'il saurait défendre.

Le manifeste se terminait par un engagement solennel de ne jamais oublier les services des « héros invincibles désignés par Dieu pour la défense du trône et de l'autel. » Les dernières paroles étaient celles-ci : « Illustres armées catholiques et royales, dignes de servir de modèle à tous les Français, recevez ce témoignage de satisfaction de votre souverain.

« Donné dans le mois de juillet de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-quatorze, le premier de notre règne [1]. »

[1] Voy. le texte dans le vol. XXXV, p. 254-262 de l'*Annual register, State papers*.

En même temps, le Conseil de Louis-Stanislas envoyait aux « agents de Paris » des instructions portant que la mission de ceux-ci devait être :

De faire connaître, le plus tôt possible, le désir qu'avait le roi d'aller, dès que les circonstances le lui permettraient, se mettre à la tête de ses braves serviteurs ;

De promettre le pardon à ceux qui abjureraient leurs erreurs, à l'exception de ceux qui avaient sur leurs mains le sang de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de madame Elisabeth ;

De combattre comme calomnieuse la supposition d'un démembrement du royaume, dans le cas d'une restauration ;

De répandre et d'appuyer par des commentaires le manifeste déjà publié ;

De s'efforcer enfin de rassurer les esprits sur la crainte d'un retour à *l'ancien régime*, et de prôner, comme distincte de ce régime, l'ancienne constitution de la monarchie, à laquelle il s'agissait de revenir[1].

Restait à savoir de quelle manière le Conseil entendait l'antique constitution de la monarchie. Voici, aux termes des *Instructions*, de quels éléments on devait la considérer composée :

Religion catholique, apostolique et romaine, religion de l'Etat ;

La couronne transmissible d'aîné mâle en aîné mâle ;

Division du corps social en trois ordres distincts : clergé, noblesse, tiers état ;

États généraux investis du pouvoir de proposer leur vœu sur les lois qui leur paraîtraient utiles, avec droit attribué au monarque de convoquer les états ou de les dissoudre ;

Formation des États généraux par la réunion des députés des trois ordres, appelés à s'assembler et à

[1] Instruction du Conseil du roi aux agents. Voy. les *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.

opiner sépament; — leur unanimité requise pour exprimer le vœu des États;

Concentration entre les mains du roi des pouvoirs législatif et exécutif, comprenant le droit de faire la paix et la guerre, celui de disposer de la force à l'intérieur, celui de faire grâce, celui de régler la perception et l'emploi du revenu public, — avec cette réserve que le roi ne pourrait, sans le consentement des États généraux, ni aliéner le domaine de la couronne, ni établir des contributions nouvelles, ni augmenter les anciennes;

Enfin, comme gardiens et dépositaires des lois, les Parlements.

Le passage suivant contenait tout ce qui avait rapport au chapitre des garanties :

« Le roi, soumis lui-même aux lois, doit s'y conformer dans tous les actes du pouvoir exécutif. Les officiers de justice doivent être librement institués par lui; mais il ne peut les révoquer arbitraîrement, et leurs offices ne deviennent vacants que par la mort, démission volontaire ou forfaiture préalablement jugée. La justice doit être rendue, entre toutes les personnes et sur toutes les choses, même dans les contestations concernant le domaine de la couronne, par les tribunaux que les lois ont établis, selon les formes qu'elles ont prescrites, conformément aux décisions qu'elles ont portées. Nul Français ne peut être privé de sa liberté qu'avec l'observation des formes légales. Nul Français ne peut être poursuivi et puni pour une action que la loi n'a pas défendue. Toutes lettres closes ou patentes expédiées par le roi ou en son nom, contre la disposition des lois, sont nulles et comme non avenues. Il est défendu aux juges et aux autres officiers publics de les exécuter. Toutes lettres de surséance en matière criminelle, toutes celles en matière civile, à moins qu'elles ne soient demandées par la majorité des créanciers, toute évocation arbitraire, toute commission de justice, tout

relief particulier de prescription et de laps de temps sont également nuls et comme non avenus [1]. »

Tel était le développement donné par les *Instructions* à cette phrase de la « Déclaration du prétendant »: Cette antique et sage constitution, dont la chute a entraîné votre perte, nous voulons lui rendre toute la pureté que le temps avait corrompue, toute la vigueur que le temps avait affaiblie [2]. »

En d'autres termes, le prétendant promettait des garanties, mais après s'être réservé le pouvoir nécessaire pour les violer impunément !

La partie des instructions où la politique occulte du prétendant se trouve dévoilée, mérite d'autant plus d'être ici citée textuellement qu'elle constitue, dans l'histoire de la Révolution, un document aussi curieux que nouveau :

« Le roi n'ayant pas à sa disposition la force qui subjugue et ne pouvant déterminer le mouvement des grandes armées qui agissent au dehors, paraît devoir s'occuper essentiellement d'influencer l'opinion dans l'intérieur du royaume et de communiquer aux moyens qui y sont employés par les autres Puissances une direction utile à ses vues.

« Ce grand but exige beaucoup de mesure, de prudence et d'adresse de la part de ceux qui sont chargés de guider et d'exécuter.

« Les agents du roi dans l'intérieur doivent s'attacher d'abord à détruire les calomnies de toute espèce qu'on cherche à accréditer sur sa personne et particulièrement sur son projet, perfidement supposé, de consentir au démembrement d'une partie de la France pour assurer sa domination sur le reste. Ils doivent combattre ou faire combattre, soit par les journaux, soit par des écrits multipliés, tous les systèmes qui s'éloignent de celui que Sa Majesté a l'intention et l'intérêt de rétablir. Ils doivent repandre, beaucoup plus qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, la décla-

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.
[2] *Ibid.*

ration que Sa Majesté a fait publier, faire connaître de plus en plus ses principes de modération et de clémence, annoncer son invariable détermination de corriger les abus de notre ancienne monarchie, en opposant des obstacles invincibles à leur renaissance, et se préparer à devenir les organes secrets de tous les sentiments que Sa Majesté jugera à propos de manifester.

« Ils doivent chercher à s'assurer de quelques hommes importants, soit par leur ascendant personnel, soit par leurs relations, les lier au parti du roi par des espérances ultérieures, et étendre successivement, le plus qu'il sera possible, ces intéressantes conquêtes. Ils doivent s'attacher à bien connaître eux-mêmes et à faire bien connaître au roi ces différentes factions, leurs principaux chefs, la faction des vrais Républicains, celle des Fédéralistes, celle des Terroristes, celle des Modérés, celle des Constitutionnels qui ne seraient pas éloignés de concourir au rétablissement du roi, pourvu qu'il se soumît à leur système ; celle des Constitutionnels qui veulent une autre dynastie ; celle des Constitutionnels qui portent M. le duc d'Orléans ; celle avec laquelle l'Espagne est en relation ; celle que fait mouvoir la Maison d'Autriche ; celle qui a des liaisons avec la Cour de Berlin ; celle qui est excitée et entretenue par l'Angleterre.

« Les agents du roi doivent discerner parmi ces factions celles dont ils doivent chercher à se rapprocher et celles dont ils ne peuvent tirer d'utilité qu'en les mettant entre elles, soit par de fausses, soit par de vraies confidences, dans une telle opposition qu'elles se combattent et se détruisent mutuellement.

« La plus dangereuse de toute est celle qui se propose l'élévation de M. le duc d'Orléans. C'est à la combattre, à la poursuivre, à la terrasser, qu'il faut employer sans délai et sans interruption tous les moyens que les circonstances pourront indiquer.

« La faction que l'Espagne cherche à diriger et

celle que l'Angleterre favorise paraissent être les seules dont il soit possible de seconder les opérations.

« Quel que soit le motif qui ait déterminé l'Espagne à cesser les hostilités contre la France ; quel que soit celui qui la porte à former avec le gouvernement actuel des liaisons ultérieures ; qu'elle ait été, qu'elle soit influencée à cet égard par un sentiment d'effroi juste ou exagéré, par la connaissance de l'épuisement de ses finances ou par des mouvements et des intrigues intérieures de la cour, on ne saurait douter qu'elle ne conserve le désir le plus sincère du rétablissement de la monarchie française et la disposition la plus vraie à donner à cette direction secrète à ses rapports avec les membres du gouvernement francais, en se soumettant à toute la circonspection que sa situation présente lui impose.

« On en a pour garants non-seulement les sentiments personnels de Leurs Majestés Catholiques pour le roi, l'intérêt commun de la grandeur et de la gloire de leur auguste Maison, mais l'intérêt essentiel et invariable de leur couronne et de leur empire.

« Aucune des Puissances continentales de l'Europe, excepté la France, n'offre des relations essentiellement intéressantes à l'Espagne ; l'Angleterre ne lui en présente que d'alarmantes ; la France seule peut lui assurer un appui solide et indispensable ; mais ce ne sera jamais la France-République, ce sera la France-Monarchie, et Monarchie absolue.

« C'est en considérant le Cabinet espagnol sous un point de vue aussi évidemment vrai, que le système politique qu'il paraît avoir adopté doit être mûrement pesé dans le Conseil du roi.

« Si le ministère espagnol, après avoir essayé en vain d'inspirer à la Coalition une marche conforme aux vrais intérêts de la Maison de Bourbon, s'est convaincu que celles des Puissances coalisées dont le système est le moins défavorable, ne regardent le rétablissement de la Monarchie française que comme

un objet secondaire ; que toutes font des vœux pour son affaiblissement : que quelques-unes d'elles semblent ambitionner le démembrement de plusieurs de ses provinces et s'égarer même assez pour désirer son entière dissolution, le ministère espagnol devait-il, en épuisant ses ressources particulières, continuer à concourir à un plan aussi désastreux ? Ne pouvait-il, ne devait-il pas penser qu'en versant dans l'intérieur du royaume une médiocre partie des sommes que coûterait une nouvelle campagne, il pourrait y déterminer un mouvement vraiment essentiel à la cause commune de la France et de l'Espagne, et parvenir à relever le trône en suivant secrètement, constamment et adroitement, le système reconnu le plus propre à assurer le succès de ce grand dessein ?...

« Nous nous égarerions si nous pensions réussir par des moyens directs..., mais nous en avons d'indirects à notre disposition, dont nous devons nous empresser de profiter.

« Le double rôle que M. d'Entraigues joue avec franchise et avec succès auprès du roi et du Cabinet espagnol, nous offre à cet égard une ressource importante.

« Il paraît essentiel que M. d'Entraigues s'occupe incessamment de ce grand objet et qu'il y emploie tous les moyens de son intelligence et de son expérience de la Cour d'Espagne, en les dirigeant par sa correspondance personnelle ou en les faisant circuler par celle de M. de Campos, et, surtout, de M. de Las Casas. Il ne l'est pas moins que le secrétaire d'ambassade que le roi destine à M. d'Havré soit annoncé par lui comme un homme sur lequel il compte personnellement et dont il a déterminé le choix, et qu'il reçoive une instruction qui, combinée avec M. d'Entraigues et le Conseil du roi, le mettra en mesure de remplir d'aussi grandes vues...

« La faction que l'Angleterre favorise dans l'intérieur n'est pas moins importante à diriger que celle que l'Espagne cherche à mettre en mouvement. Les

agents du roi doivent d'abord s'attacher à bien discerner si ceux qui dirigent cette faction anglaise sont d'accord avec ceux qui portent la faction de la Maison d'Autriche, et à éclairer le roi sur ce point capital.

« Cette faction sera reconnue par lesdits agents comme dépendante ou comme indépendante de toute autre impulsion. Si elle est dépendante de la faction autrichienne, ils ne négligeront rien pour l'en détacher, en l'éclairant sur les vrais intérêts de l'Angleterre, qui ne sont pas d'accord avec ceux qu'on peut supposer au Cabinet de Vienne, et ce n'est qu'après s'être bien assuré de sa conviction à cet égard, qu'il sera possible d'en venir, avec beaucoup d'adresse, à quelques ouvertures qui, suivant les circonstances, pourront devenir plus confidentielles.

« Si la faction anglaise est indépendante, les agents du roi chercheront à bien démêler ses vues particulières, et essayeront, ou de l'éclairer en la dirigeant de bonne foi vers notre but, ou de l'égarer en l'y dirigeant également, mais en lui persuadant ou en lui faisant persuader qu'elle marche vers le sien, et en lui dissimulant surtout notre espérance de vraie régénération et de restauration solide.

« Plus la faction anglaise intérieure sera adroitement persuadée à cet égard, plus nous trouverons à l'extérieur de facilités auprès du Cabinet britannique pour l'engager à fournir tous les secours que nous réclamerons en faveur des provinces de l'Ouest et du Sud-Est de la France.

« Le grand obstacle que nous aurons toujours à craindre avec l'Angleterre, c'est qu'en lui supposant même une intention sincère d'un rétablissement quelconque du roi, elle subordonne l'activité de ses démarches à l'intérêt qu'elle croit avoir de n'en faire jamais d'assez décisives pour relever solidement sa seule et ancienne rivale, dont elle connaît trop bien les inépuisables ressources pour ne pas la redouter encore, même au milieu de ses ruines.

« Nos agents intérieurs, après avoir bien saisi toute l'étendue de ce vaste plan, s'attacheront à maintenir, étendre et assurer leurs communications et leur concert avec la Vendée et la Bretagne; ils établiront aussi un autre canal de correspondance avec ceux qui, rapprochés de M. Drake et, surtout, de M. Wickham, s'efforceront de diriger l'emploi successif de leurs moyens dans les différentes provinces, qui chacune auront un chef principal à qui on laissera la latitude du choix exclusif de ses agents particuliers.

« Le duc de LAVAUGUYON,
« Le baron de FLACHSLANDEN,
« Le marquis DE JAUCOURT [1]. »

L'importance de ce document n'a pas besoin d'être signalée : on voit combien les sympathies du prétendant et de ses conseillers étaient prononcées en faveur de l'Espagne; quelle opinion ils avaient de l'égoïsme, de la fourberie des autres Puissances coalisées, sur lesquelles cependant la cause de la royauté s'appuyait, et quelle secrète hostilité, quelle injurieuse défiance ils nourrissaient contre l'Angleterre, dont cela ne les empêchait pas de mendier les secours !

C'est cette défiance à l'égard du gouvernement anglais qui donne la clef des intrigues par lesquelles une fraction considérable du parti royaliste combattit les plans de Puisaye, l'*homme de Pitt*, comme on l'appelait. Pour les « agens de Paris, » lui donner un successeur en Bretagne eût été un coup de fortune; mais ce n'était pas chose facile. Ils s'arrêtèrent donc a l'idée d'entraver à ce point l'expédition préparée contre les côtes de cette province par les Anglais, qu'on se vit forcé de la diriger sur un pays aux ordres d'un autre chef. Ce chef était Charette, et ce pays la portion du Poitou qu'occupait son armée [2].

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. Manuscrits du British Museum.
[2] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 94.

Rien de plus téméraire qu'un pareil projet : comment se flatter de faire agir et subsister des troupes régulière sur une surface de quelques lieues, où Charrette n'avait réussi à se maintenir que parce qu'elle était coupée par des marais, par des bois, par des ravins, et presque entièrement dévastée [1] ? Mais, aux yeux du prétendant, de ses conseillers et de ses agents, Charette avait sur Puisaye l'avantage décisif de ne pas aimer les Anglais et de ne vouloir relever que de lui-même, dans l'œuvre du rétablissement de la monarchie.

A l'époque où s'ourdissait cette intrigue, c'est-à-dire au commencement de juin 1795, Charette n'attendait plus qu'une occasion favorable pour lever le masque. De son hypocrisie et de son astuce il existe un témoignage irrécusable, c'est la lettre qu'il écrivit à Louis-Stanislas-Xavier, en réponse à celle que ce prince lui avait adressée le 1er février. On se rappelle en quels termes elle était conçue : « Monseigneur, la lettre dont Votre Altesse Royale vient de m'honorer transporte mon âme [2]. » Tel était le langage que Charette tenait secrètement à Louis-Stanislas-Xavier le 10 juin ; et, le 8, l'avant-veille, il avait signé, de concert avec Sapinaud, Debruc, Fleuriot, de Couetus, Stofflet, Bernier, une déclaration publique, adressée aux représentants du peuple, dans laquelle il protestait de sa soumission aux lois de la République, et parlait avec une émotion bien jouée de « cette nation grande et généreuse qui voulait réunir ses enfants sous la même loi. » Et ce qu'il y avait de plus odieux dans ces mensonges, et de plus odieux que le mensonge même, c'était son but, qui était d'amener les représentants du peuple à « retirer de la contrée les nombreux bataillons dont les bras et le courage pourraient être plus utilement employés pour la tranquillité générale [3]. »

[1] Cette remarque, qui nous a paru fort juste, est de Puisaye lui-même.
[2] Nous l'avons citée par anticipation dans le treizième volume de cet ouvrage.
[3] Voy. le texte de cette déclaration dans Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. V, p. 122-124.

Ainsi, c'était avec la pensée du renouvellement de la guerre civile dans le cœur, que Charette demandait, au nom de la *tranquillité générale*, le retrait des troupes dont la présence mettait obstacle à l'exécution de ce dessein sacrilége !

Cependant, Puisaye, à Londres, pressait les préparatifs d'une descente sur les côtes de Bretagne. Le moment fixé pour l'expédition approchant, il chargea d'Allègre et de Boisberthollet d'aller en donner avis aux principaux officiers de l'arrondissement de Vannes, réunis en assemblée extraordinaire, au bourg de Grandchamp, à trois lieues d'Auray [1].

Là, il fut arrêté que l'abbé Guillot se rendrait avec toute la célérité possible auprès de M. de Scépeaux, pour lui faire part de la détermination des ministres anglais, et l'engager à s'entendre avec les généraux Charette, Sapineau, Stofflet, sur la reprise des hostilités, qui devait avoir lieu, toute affaire cessante, son but immédiat étant de favoriser par une diversion la descente projetée [2].

L'abbé Guillot part sur-le-champ, arrive, après cinq jours de marche, à Saint-James en Anjou, près Segré, et instruit Scépeaux du motif de son voyage. Celui-ci déclare qu'il ne veut rien confier au papier, mais qu'il va se rendre de sa personne en Vendée, sans aucun délai, afin de s'y concerter avec Charette, Stofflet et Sapineau sans le concours desquels il ne peut prudemment rien entreprendre [3].

Scépeaux partit en effet le soir même, et prévint Charette que les émigrés et les Anglais étaient au moment de faire voile pour la Bretagne ; que l'heure était venue de faciliter le débarquement, en forçant les républicains à diviser leurs forces [4].

Mais il n'entrait nullement dans les vues de Charette qu'un autre que lui eût l'honneur de faire triompher

[1] *Papiers de Puisaye*. Note de l'abbé Guillot, vol. CVIII, Manuscrits du British Museum.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

la cause des royalistes. La nouvelle qui lui était apportée cadrait trop peu d'ailleurs avec les renseignements envoyés par les « agents de Paris, » pour qu'il y ajoutât foi. Il croyait à la descente, mais il croyait qu'elle aurait lieu sur les côtes soumises à son commandement, et non sur celles de Bretagne, où l'influence de Puisaye dominait[1]. Il ne se pressa donc point de reprendre les armes, ne voulant en venir là qu'après avoir mis le plus possible les chances de son côté. Il fit mieux : pour endormir la vigilance des républicains et inspirer à la Convention une fausse sécurité, il donna mission à Béjarry, son adjudant général, et au vicomte de Scépeaux d'aller réclamer, à Paris, le payement des indemnités promises aux royalistes qui avaient mis bas les armes[2].

C'est en parlant de cet acte de basse hypocrisie que Puisaye ose écrire : « l'insincérité de Charette n'était pas coupable. » Et la raison qu'il en donne, c'est que « en concourant à ce que l'expédition ne fût pas reçue en Bretagne, Charette se conformait aux ordres qui lui étaient transmis au nom de son souverain[3] ! »

Quoi qu'il en soit, des événements difficiles à maîtriser vinrent précipiter le dénoûment et pousser Charette à une levée de boucliers dont il ne retardait le signal que pour en assurer le succès.

Au premier rang des Vendéens figurait un nommé Allard, qui avait d'abord servi dans les charrois de l'armée républicaine, puis s'était jeté dans le parti ennemi[4]. Cet homme, comme c'est l'usage parmi les transfuges, outrait le zèle. Informés qu'il s'était mis à la tête d'un attroupement de Vendéens entre Esnay et Palluau, les républicains s'en émurent, et l'adjudant général Cortez fut chargé de l'enlever, ce qu'il fit. Allard fut amené aux Sables, et embarqué pour la

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. VI, p. 123.
[2] *Ibid.*, p. 123, 226.
[3] *Ibid.*, p. 226.
[4] *Mémoires sur la Vendée, par un ancien administrateur militaire*, p. 193-195.

Rochelle avec un certain Descloudis, petit seigneur de Saint-Gervais que, peu de temps auparavant, on avait surpris conduisant, en costume de toucheur de bœufs, dans le Bocage, une voiture chargée de blé et soigneusement recouverte de cendres [1].

A cette nouvelle, l'irritation des Vendéens fut extrême. Un convoi de blé passait entre Luçon et le Givre : ils fondent sur les treize voitures dont il se composait, et les dirigent vers le Bocage, après avoir massacré les gens de l'escorte. Le 6 messidor (24 juin), nouvelle violation, et plus horrible encore, de la foi jurée. Cette fois, non contents de se jeter, entre Lamothe-Achard et Palluau, sur un convoi de dix mille rations de pain et d'eau-de-vie, qu'escortaient quatre cents hommes d'infanterie, les rebelles, abusant d'une victoire due à une trahison, ôtent des caissons les subsistances qu'ils contenaient, y entassent les prisonniers et, chose effroyable, y mettent le feu [2] !

Le mouvement était donné : Charette se décida. Sans s'arrêter au danger qu'allaient courir Scépeaux et Béjarry, que lui-même avait envoyés à Paris et auxquels son brusque retour à la guerre civile pouvait coûter la vie, il rassemble ses soldats, proclame solennellement devant eux Louis XVIII, et annonce la reprise d'armes à toute la Vendée par un violent manifeste daté de Belleville, 26 juin 1795 [3].

Ce manifeste commençait ainsi :

« Enfin le moment est venu de déchirer le voile qui couvre depuis longtemps les véritables causes

[1] *Mémoires sur la Vendee*, etc., p. 193 et 195.

[2] *Ibid*, p. 196.

[3] La vraie date de la reprise d'armes par Charette semble avoir été ignorée de l'abbé Guillot et de Puisaye, puisque le premier, dans la Note manuscrite que nous avons sous les yeux, et le second dans ses Mémoires, présentent la reprise d'armes comme postérieure au débarquement des émigrés à Quiberon, tandis qu'elle lui est antérieure, ce débarquement ayant eu lieu seulement le 27 juin. Ce qui a pu induire en erreur, et l'abbé Guillot, et Puisaye, c'est que Scépeaux était à Paris lorsque Charette, qui l'y avait envoyé, reprit les armes. Mais, comme nous l'avons dit, ce dernier fut poussé par les circonstances à se déclarer plus tôt qu'il ne l'aurait fait s'il eût choisi son heure.

secrètes du traité de la pacification de la Vendée, et de faire connaître aux braves Vendéens, à tous les bons Français et à l'Europe entière, les motifs qui nous ont conduits à cette *apparence* de conciliation avec la *soi-disant* République française[1]. »

Ces motifs — Charette ne craignait pas de le déclarer — avaient été, de la part des Vendéens, le désir d'obtenir, *non pas une paix parfaite et durable, ce qui n'était pas possible, du moins quelques instants de relâche aux maux dont ils avaient été les tristes témoins*[2].

Il était impossible d'avouer avec plus de cynisme que la paix jurée n'avait été qu'un mensonge de la révolte aux abois.

Venaient ensuite des plaintes amères sur ce que les chefs des chouans avaient été arrêtés, et sur ce qu'on avait désarmé les soldats et les cavaliers des armées vendéennes, auxquels les républicains eux-mêmes avaient procuré des armes, — reproche étrangement contradictoire !

Enfin le manifeste dénonçait comme coupable d'avoir empoisonné le fils de Louis XVI le parti qui gouvernait alors la France, parti que Charette désignait sous le nom de « Secte impie et barbare[3]. »

Ainsi se ralluma cette affreuse guerre dont Puisaye lui-même a précisé en ces termes les résultats : « La guerre royaliste a consommé près d'un million d'hommes[4]. » Il eût été plus exact encore de dire : « près d'un million de Français. »

Scépeaux, à la nouvelle de la reprise des hostilités, quitta brusquement Paris, pour retourner à son poste. Comme il traversait Angers, il est reconnu : on l'arrête. Mais « il invoque *la foi des traités*, » e

[1] Voy. le texte dans Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. V, p. 129-133.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Papiers de Puisaye.* Lettre de Puisaye à M. G. Ellis, en date du 3 novembre 1813. Manuscrits du British Museum.

on lui rend aussitôt la liberté[1]. Il en profita si bien, que, quelques jours après, il était à la tête du camp de Pontron, l'épée à la main[2]!

Pendant ce temps, Charette, comme nous l'avons raconté, avait rompu la pacification sans dénoncer la trêve, et surpris le poste des Essarts[3], dont les défenseurs républicains n'eurent pas à invoquer, eux, *la foi des traités;* car Charette les tailla en pièces, sans leur donner le temps de se reconnaître.

[1] *Biographie universelte el portative des contemporains*, publiée sous la direction de Rabbe, Boisjolin et Sainte-Preuve. Art. Scépeaux.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. le chapitre *les Emigrés à Quiberon*, ci-avant p. 102.

LIVRE SEIZIÈME

CHAPITRE PREMIER.

LES ARMÉES PENDANT LA RÉACTION.

L'Espagne gouvernée par Manuel Godoy.— Armée des Pyrénées occidentales; armée des Pyrénées orientales; détresse de l'une et de l'autre.— Pérignon remplacé par Schérer aux Pyrénées orientales. — Le typhus et la faim dans le camp de Moncey. — Engagements peu décisifs. — L'Espagne incline à la paix. — La paix désirée par les meneurs du parti thermidorien. — Influence de Thérèse Cabarrus. — Ouvertures de Tallien à Godoy, par l'intermédiaire de Bourgoing.— Pleins pouvoirs donnés à Barthélemy et à Yriarte. — Difficultés qui s'opposaient à la paix, levées. — Dernières opérations de la guerre, aux Pyrénées. — Moncey occupe Vitoria et Bilbao. — Miolis expulsé du château de Miranda par les Espagnols.— Combat de Pontos.— Les Français chassés de la Cerdagne espagnole — Paix de Bâle avec l'Espagne ; la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue cédée à la France. — Impression produite par cette paix sur les divers partis. — Armées de la République. — La guerre en Italie. — Effet de la réaction sur les armées. — Kleber devant Mayence. — Lettre caractéristique de Kléber à Jourdan. — Etat de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Prise de Luxembourg par Jourdan. — Trahison de Pichegru : ses négociations secrètes avec le prince de Condé; Montgaillard ; Fauche Borel ; offres faites à Pichegru ; plan du prince de Condé; plan de Pichegru ; difficulté de s'entendre ; défiance du prince de Condé. — Ordre envoyé à Jourdan de passer le Rhin.— Grandes difficultés de cette entreprise. — Projet de Jourdan adopté par le Comité de salut public. — Préparatifs de Jourdan. — Passage du Rhin.—Marche de l'armée de Sambre-et-Meuse sur le Mein.—Capitulation de Manheim.—Défaite d'un corps de 10,000 hommes porté sur Heidelberg par Pichegru.— Pichegru, nommé au commandement général des armées de Sambre-et-Meuse et Rhin-et-Moselle. — Il paralyse tout. — Situation déplorable de l'armée de Sambre-et-Meuse, par suite du refus de Pichegru de la seconder. — Irritation de Kléber contre l'état-major de Pichegru. — Inaction systématique de ce général. Wurmser en profite pour envoyer des renforts à Clairfayt. — L'armée de Sambre-et-Meuse menacée d'être détruite par Clairfayt.—Jourdan est forcé d'ordonner la retraite. — Causes de l'insuccès de cette campagne. — La réaction jugée par son influence sur les événements militaires.

Pendant que la République triomphait à Quiberon, la coalition des rois recevait une nouvelle atteinte ; et ce que la Prusse avait fait, l'Espagne le faisait à son tour.

Le roi d'Espagne était alors Charles IV, prince d'un caractère faible, et qui sembla contracter le goût d'une vie tranquille le jour où il ceignit la couronne. Jamais maladie n'opéra dans un homme un changement plus complet que celui qui, pour Charles IV, fut en 1788 le résultat d'une hydropisie de poitrine. Lorsqu'il n'était encore que prince des Asturies, il avait déployé une violence de tempérament à peine égalée par sa force physique, qui était prodigieuse, et on l'avait vu se mesurer avec des palefreniers, poursuivre le marquis Squilais, premier ministre, l'épée à la main ; donner un soufflet au comte d'Aranda, et des coups de canne au marquis de Grimaldi[1]. La maladie fit d'un prince intraitable et brutal un roi qui ne marquera dans l'Histoire que par son aveugle soumission aux volontés de Marie-Louise, sa femme, et de Manuel Godoy, le favori qu'elle lui donna.

La nature suspecte des préférences féminines auxquelles Manuel Godoy dut de devenir premier ministre, de simple garde du corps qu'il avait été ; son impuissance à racheter, à force de mérite et de modestie, le tort de son élévation, et la haine qui s'attache toujours à la fortune d'un parvenu, s'il est un homme médiocre, tout a concouru à noircir la mémoire de Manuel Godoy. Aux accusations justes ne s'en est-il pas mêlé de peu équitables ? Oui, sans doute[2]. Mais ce qui est certain, c'est que ce fut sa fatale influence qui arma l'Espagne contre la Révolution française. Il a lui-même raconté comment le sage comte d'Aranda fut exilé après avoir essayé de prouver au roi, contrairement à l'opinion du favori, que

[1] Voy. la *Biographie universelle*, art. Charles IV.

[2] Et c'est ce qui résulte d'un examen impartial des faits exposés dans les *Mémoires du prince de la Paix*, traduits en français d'apres le manuscrit espagnol, par J. G. Esménard, MDCCCXXXVI.

la guerre contre la France était injuste, impolitique et ruineuse. La scène mérite d'être rapportée, telle que la décrit l'homme dont elle assura le déplorable triomphe.

« Lorsque je développai mon opinion et la pensée du gouvernement, plusieurs membres du Conseil et le roi lui-même donnèrent des signes d'approbation... Aussitôt que j'eus cessé de parler, Charles IV dirigea son regard sur le comte d'Aranda, comme pour l'inviter à prendre la parole... Le comte proféra ces paroles, que je crois bien me rappeler : « Pour moi, « Sire, je n'ai rien à ajouter ni à retrancher à ce que « j'ai exposé par écrit ou de vive voix. Il me serait « aisé de répondre aux raisonnements, moins solides « que complaisants, dont on a voulu appuyer le parti « de la guerre ; mais à quoi bon ? Tout ce que je pour- « rais dire serait inutile. Votre Majesté a donné des « signes non équivoques d'approbation aux paroles de « son ministre. Qui oserait déplaire à Votre Majesté « par des raisonnements contraires? » Un conseiller essaya d'intervenir... Mais le roi leva la séance : « Assez pour aujourd'hui, » dit-il ; il marcha vers son cabinet, et traversa rapidement la salle du Conseil, où chacun de nous était encore à sa place. Comme il passait près du comte, celui-ci balbutia quelques mots ; je ne pus les saisir ; c'étaient probablement des excuses. Nous entendîmes tous la réponse de Sa Majesté. La voici : « Avec mon père, tu fus toujours « un peu entêté ; mais tu n'en vins jamais à l'insulter « au milieu de son Conseil [1]. »

Le comte d'Aranda fut banni, et la guerre contre la France fut résolue.

De cette guerre funeste, nous n'avons plus heureusement à retracer que les dernières péripéties.

Sur les frontières de l'Espagne, les forces de la République se divisaient en deux armées : celle des Pyrénées occidentales, sous les ordres du général

[1] *Mémoires du prince de la Paix*, chap. xx, p. 222-223.

Moncey, et celle des Pyrénées orientales, que commandait le général Pérignon.

Or, d'après le plan du Comité de salut public, Moncey devait tâcher de s'ouvrir, par la prise de Pampelune, les plaines de la Castille et la route de Madrid, pendant que Pérignon s'attacherait à retenir les Espagnols sur les bords de la Fluvia.

Mais, selon la remarque de Jomini, il est plus aisé de méditer des entreprises à deux cents lieues du théâtre des opérations qu'il ne l'est de les exécuter sur le terrain[1]. Les fatigues du siége du Roses, le froid dans un pays montagneux, la pénurie des subsistances, avaient réduit l'une et l'autre armée à un état lamentable. Et celle des deux qui souffrait le plus était précisément celle qui avait à porter les grands coups. Une famine cruelle et le typhus, plus cruel encore que la famine, dévoraient les bataillons de Moncey. En quelques semaines, douze mille soldats moururent dans les hôpitaux; sur soixante mille hommes qui, à la clôture de la campagne précédente, se tenaient prêts à faire face à l'ennemi, il en restait à peine vingt-cinq mille qui fussent capables de combattre; les magasins étaient vides; les trois cinquièmes des chevaux avaient péri [2].

D'un autre côté, Pérignon, chargé de seconder les efforts de l'armée des Pyrénées occidentales, était découragé. Le vainqueur de Figuières et de Roses se jugeait presque insulté par l'adoption d'un plan qui lui infligeait l'humiliation d'un rôle secondaire [3]. L'Espagne lui avait opposé dans O'Farril, chef d'état-major du général Urrutia, un adversaire digne de lui : entre les deux camps la victoire parut flotter. Enfin, après quelques attaques d'avant-postes qui manquèrent, Pérignon, forcé de repasser la Fluvia, que, le

[1] Jomini. *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 103.
[2] *Ibid.*, p. 103.
[3] C'est ce que Jomini donne clairement à entendre, *Histoire*, etc., *des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 104.

1er mars, il avait fait franchir à deux de ses colonnes, quitta l'armée, cédant la place à Schérer [1].

Schérer, arrivé au commencement d'avril, ne réussit pas mieux que son prédécesseur à entamer la ligne de défense des Espagnols. La position de Bascara, située à égale distance des deux points de départ, fut le théâtre d'une lutte où il y eut beaucoup de sang répandu en vain. De la part des généraux espagnols, il s'agissait d'aguerrir les nouvelles levées ; de la part des Français, de masquer leur dénûment [2].

Pendant ce temps, le typhus et la faim continuaient leurs ravages dans l'armée du général Moncey, qui était bloqué du côté de la mer, contenu du côté de l'Espagne, et mal servi par les fournisseurs de la République. Aussi le système du général espagnol Colomera avait-il été de laisser les Français se consumer dans leur camp. Mais cette inaction, qui, chez lui, pouvait être imputée à la timidité de la vieillesse et à une santé chancelante, ayant excité des murmures dont il se montra offensé, son remplacement, demandé par lui-même, eut lieu, et le prince de Castel Franco fut chargé de donner une impulsion plus vive à la guerre [3].

Moncey, menacé d'une attaque, et inquiet de ses communications avec la France, se résolut à l'offensive. Le 11 avril, il aborde la gauche des Espagnols sur trois points, Pagochoeta, Elguibar, Sasiola. Il fut repoussé. Une circonstance singulière avait marqué l'attaque de Pagochoeta. Là, les Espagnols s'étaient repliés, et les Français commençaient à couvrir les hauteurs abandonnées par l'ennemi, lorsque tout à coup paraît, marchant à la tête de cinq cents volontaires de la levée en masse de Biscaye, le curé D. Antoine de Achutéguy. Il était en grand costume sacerdotal, et derrière lui flottait un drapeau représentant

[1] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 108-112.
[2] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, chap. XXIV, p. 273, et Jomini, *Histoire*, etc., *des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 107.
[3] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 270.

l'image de la sainte Vierge. Les litanies des saints firent retentir ces montagnes en réponse aux âpres accents de la *Marseillaise*, qu'avaient entonnée nos soldats ; et, cette fois du moins, l'enthousiasme religieux se trouva capable de résister à cet élan républicain qui avait décidé du sort de tant de batailles [1].

Pendant deux mois entiers, la lutte se prolongea sans résultat décisif, si bien qu'au commencement de juin, l'armée espagnole occupait la même position qu'à l'ouverture de la campagne [2].

Mais déjà l'œuvre de la paix, à laquelle les deux gouvernements travaillaient depuis quelques mois, se trouvait fort avancée. Une vive mésintelligence ayant éclaté entre les Anglais et les Espagnols, lorsqu'ils occupaient ensemble Toulon, le cabinet de Madrid s'était montré, à partir de ce moment, disposé à traiter avec la France, et les négociations avaient commencé entre le ministère espagnol et le général Dugommier, dès les derniers mois de l'année précédente, par l'intermédiaire de Simonin, payeur des prisonniers de guerre français à Madrid [3].

On était alors si enclin à la paix de part et d'autre, qu'elle eût été probablement conclue sans plus tarder, si Charles IV ne se fût avisé de mettre au nombre des conditions non-seulement la mise en liberté du fils de Louis XVI, mais son installation comme roi dans les provinces limitrophes de l'Espagne. La prétention était plus qu'inadmissible, elle était insultante : rejetée avec indignation, elle eut pour effet une rupture violente des négociations entamées. Les choses parurent même s'envenimer, les représentants du peuple en mission près l'armée des Pyrénées ayant déclaré « qu'entre des républicains et des esclaves, la seule correspondance possible était le canon, » réponse que le Comité du salut public approuva [4].

[1] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 271.
[2] *Ibid.*
[3] *Biographie universelle*, art. Charles IV.
[4] *Ibid.*

Mais tout se réunissait pour ramener les deux gouvernements à l'idée de la paix.

Et d'abord les sympathies du cabinet de Madrid à l'égard du parti royaliste français s'étaient fort refroidies depuis qu'il avait vu avec quelle préférence décidée une fraction importante de ce parti recherchait les subsides et le patronage de l'Angleterre [1]. Fallait-il donc que la monarchie espagnole épuisât ses ressources, dépensât son dernier homme et son dernier écu, pour que Pitt eût tout l'honneur et tout le profit de la croisade entreprise contre la révolution française? Cette Révolution n'avait-elle pas, d'ailleurs, perdu, après le 9 thermidor, le caractère qui la rendait si terrible aux yeux des rois? La réaction qui se développait en France ne fournissait-elle pas des moyens nouveaux de travailler au rétablissement de la royauté dans ce pays, moyens d'autant plus efficaces peut-être, qu'ils seraient non sanglants et voilés [2]? La paix était donc désirable, pourvu qu'elle ne coûtât rien à la fierté castillane.

Ainsi raisonnait le ministère espagnol.

De leur côté, les meneurs de la fraction thermidorienne poussaient à la paix avec l'Espagne, parce qu'ils ne trouvaient plus dans l'exaltation républicaine, calomniée par eux-mêmes, la certitude d'avoir la victoire à leurs ordres; parce qu'il leur fallait au moins des succès diplomatiques, pour couvrir de quelque éclat les oscillations misérables de leur politique intérieure; parce que l'Espagne avait des vaisseaux dont ils espéraient se servir contre les Anglais; et enfin, parce que détacher l'Espagne contre l'Angleterre, c'était frapper celle-ci dans son commerce autant que dans ses alliances.

Ajoutez à cela l'influence que Tallien exerçait sur

[1] C'est ce que Manuel Godoy lui-même dit clairement dans ses *Mémoires*, t. I, p. 282.

[2] On se rappelle en quels termes s'expriment, sur ce point, les Instructions aux « agents de Paris, » citées plus haut dans le chapitre intitulé : *Reprise d'armes en Vendée.*

les affaires publiques, et l'influence que Thérèse Cabarrus exerçait sur Tallien [1].

Survint la paix de Bâle, qui montrait la Coalition désertée par l'initiateur de la Coalition, le roi de Prusse. Cette défection et l'empressement d'un grand nombre de princes de l'Empire à suivre l'exemple de la Prusse sans tenir compte des fureurs de l'Autriche, furent pour l'Espagne un nouveau motif de presser le pas dans les voies de la paix. Bourgoing, qui, en 1790, avait été envoyé à Madrid comme ambassadeur, en remplacement de Lavauguyon [2], qui y avait conquis des sympathies nombreuses et connaissait l'Espagne presque mieux que les Espagnols eux-mêmes, reçut mission de faire entendre à Godoy et à Marie-Louise que, contre l'opposition et l'inimitié de la grandesse d'Espagne, ils ne pouvaient avoir de meilleur appui que la France [3]. Vers le milieu du mois de mai, Tallien écrivait indirectement à Manuel Godoy par l'intermédiaire de Bourgoing que, si l'Espagne voulait sérieusement la paix, l'exaltation de certaines personnes ne serait pas un obstacle ; que toute condition onéreuse serait écartée ; que le moment était favorable, la France ayant pour désirer la paix des raisons politiques très-puissantes, mais qui pouvaient varier d'un moment à l'autre ; qu'on n'aurait pas de peine à s'entendre ; que déjà, du côté de la France, le citoyen Barthélemy avait été chargé de la négociation, avec instructions où les intérêts et l'honneur des deux peuples étaient sauvegardés ; et qu'enfin, outre les considérations politiques, lui Tallien, se sentait porté à faire cette démarche auprès de Manuel Godoy par des sentiments particuliers et des *affections personnelles* qu'on devinerait sans autre explication de sa part [4].

[1] « Cette femme célèbre n'avait point oublié son pays natal, » dit Manuel Godoy, en parlant du tour qui ne tardèrent pas à prendre les négociations. Voy. les *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 285.

[2] *Moniteur*, 1790, nº 137.

[3] Schlosser, *Histoire du dix-huitième siècle*, traduite en anglais par Davison, t. VI, p. 609.

[4] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 284-285.

Quelques jours avant l'envoi de cette lettre, le diplomate espagnol Yriarte était arrivé à Bâle, qui était alors le rendez-vous de la diplomatie européenne, et avait été immédiatement présenté à Barthélemy par le prince de Hardenberg, dans le salon de l'envoyé de Venise, M. de San Fermo [1]. Mais rien n'était encore bien décidé à Madrid; et, quoique Barthélemy eût reçu les pleins pouvoirs pour traiter, dès le 21 floréal (10 mai), les pleins pouvoirs d'Yriate ne lui furent donnés par l'Espagne que le 2 juillet, environ deux mois plus tard [2].

Les négociations offrirent peu de difficultés. Le Comité de salut public avait d'abord demandé que la République retînt jusqu'à la paix les quatre places fortes occupées par ses troupes; mais l'Espagne ayant repoussé cette condition, le gouvernement français n'insista pas, et consentit à traiter sur la base de l'intégrité absolue du territoire espagnol. Ce qui avait été envahi sur l'Espagne, il proposa de le restituer [3], moyennant cession à la France de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue. A cette époque, l'île de Saint-Domingue était en proie aux horreurs d'une anarchie qui en rendait la possession beaucoup plus onéreuse que profitable. Il n'était donc pas à craindre que le cabinet de Madrid opposât, sur ce point, une résistance sérieuse. Et, en effet, la proposition, soumise au conseil d'Etat, y fut reconnue admissible à l'unanimité [4].

Restait une question à résoudre, Charles IV se croyait engagé d'honneur à réclamer la mise en liberté du Dauphin. La mort de l'enfant du Temple, qui arriva sur ces entrefaites, trancha un nœud qu'il eût été, peut-être, difficile de dénouer.

Rien ne s'opposait donc à ce que la paix fût conclue au commencement de juillet. Et cependant la guerre

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat*, t. III, p. 165.
[2] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 284-285.
[3] *Ibid.*
[4] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, chap. xxv.

se prolongea jusqu'à la fin du mois, par la raison, assez ridicule, que le gouvernement espagnol perdit plusieurs jours à découvrir la trace d'Yriarte, qu'on croyait à Berlin ou à Vienne, lorsqu'on le nomma ministre plénipotentiaire, et auquel on expédia deux courriers, sans pouvoir obtenir de ses nouvelles[1].

On a écrit que la cause déterminante de la paix entre l'Espagne et la France fut l'épouvante dont la cour de Madrid fut saisie, en apprenant que l'armée de Moncey avait franchi l'Ebre ; qu'elle s'était maintenue sur les bords de ce fleuve, et que, de là, elle menaçait la Castille. C'est là une de ces erreurs que se plaisent à répandre les écrivains qui préfèrent l'avantage de flatter les passions nationales à l'honneur de servir la vérité. Jomini dit en termes exprès : « La paix... mit un terme aux sollicitudes de Moncey, qui acheva, heureusement pour sa gloire, une campagne dont l'issue pouvait être encore douteuse, malgré son brillant début[2]. » Le fait est que les efforts de Moncey pour se jeter sur Pampelune furent constamment déjoués par l'habileté des généraux espagnols Crespo et Filangieri, qui apportèrent dans leurs mouvements stratégiques beaucoup de promptitude et de coup d'œil. S'il est vrai qu'après avoir pris possession de Vitoria et de Bilbao, il se crut en état de pousser jusque sur l'Ebre la brigade de Miollis, qui pendant quelques heures occupa le château de Miranda, il est vrai aussi que, le même jour, 24 juillet, Miollis en fut expulsé par les Castillans, non sans avoir perdu plusieurs des siens, et, entre autres, Mauras, commandant des *chasseurs des montagnes*. Cet échec, l'impossibilité où étaient les républicains de tenir Bilbao, et la crainte de voir l'ennemi revenir en Biscaye et menacer les communications de l'armée, forcèrent Moncey à concentrer ses forces sur Puenta-de-la-Reina, afin de resserrer Pampelune ; et là fut le

[1] C'est Manuel Godoy lui-même qui nous apprend cette circonstance. Voy. les *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 287-288.

[2] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 125.

terme des opérations militaires de la campagne de 1795 en Espagne, pour ce qui concernait l'armée des Pyrénées occidentales [1].

Quant à celle des Pyrénées orientales, la fortune de la guerre ne lui était pas plus favorable. Dans les premiers jours de juillet, à la suite d'un ordre donné au général Sauvet d'aller fourrager entre la Fluvia et la Ter, Schérer et Urrutia en étant venus aux mains, le combat fut tel, que les deux partis purent s'attribuer la victoire. Urrutia, dans un rapport publié par la *Gazette de Madrid* du 4 juillet, présenta la bataille de Pontos comme décidément gagnée par lui. « Mais, selon Jomini, Schérer, en se disant vainqueur, s'abusa moins que le comte Urrutia; » et le résultat semble conclure comme Jomini, puisque Sauvet mit son convoi à l'abri, et ramena dans son camp trois cents chariots de grains, outre de nombreux troupeaux [2]. D'autre part, il est certain que le combat de Pontos augmenta la confiance d'Urrutia à ce point qu'il détacha aussitôt, de Girone, le général Cuesta avec une forte division, le chargeant de chasser les Français de la Cerdagne espagnole, ce qui fut accompli.

Cuesta se préparait à attaquer Mont-Louis, lorsqu'une grande nouvelle retentit dans les deux camps. Ausitôt, les soldats, des deux côtés, déposent leurs armes et courent se jeter dans les bras les uns des autres. Cette nouvelle était celle du traité signé à Bâle, le 22 juillet 1795, entre la France et l'Espagne [3].

Par ce traité, qui valut à Manuel Godoy, de la part de son maître, de nouvelles faveurs et le titre de *Prince de la Paix*, la France restituait toutes ses conquêtes au delà des Pyrénées, et acceptait la mé-

[1] *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 125. Rapprochez du récit de Jomini ce qu'on lit dans les *Mémoires du prince de la Paix*, t. I. p, 289-290.

[2] Jomini, *Histoire militaire et critique des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 131.

[3] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, p. 284.

diation de l'Espagne en faveur de Naples, de Parme, de la Sardaigne et du pape. De son côté, l'Espagne cédait aux Français sa part de l'île de Saint-Domingue, et s'engageait à leur payer, pendant cinq ans, une sorte de tribut annuel de cent chevaux andalous, mille moutons et cent béliers[1].

Ces avantages étaient certainement peu en rapport avec les sacrifices qu'avait coûtés à la nation française une guerre si meurtrière, si prolongée; et le prince de la Paix a pu avec quelque raison s'écrier dans ses Mémoires: « Qu'on me cite un autre traité où la France ait été aussi facile, aussi accommodante[2]! » Au fond, comme il en fait encore la remarque, « l'acquisition de la partie espagnole de Saint-Domingue était si peu désirable, que la République n'eut la pensée d'en prendre possession que quatre ans après[3]. »

Cela n'empêcha pas les Thermidoriens de triompher d'un traité qui était leur ouvrage et dont Tallien avait ébauché les préliminaires[4].

Pour ce qui est des royalistes, ceux d'entre eux qui, comme Puisaye, n'avaient cessé de prôner le patronage de l'Angleterre, éprouvèrent une satisfaction secrète d'un résultat qui semblait donner raison à leurs préférences. Ceux, au contraire, dont toutes les espérances s'étaient tournées vers l'Espagne se répandirent en plaintes amères sur ce qu'ils appelaient une véritable trahison. Mais il est à remarquer que cet événement n'altéra point, du moins en apparence, les prédilections des conseillers du prétendant. Ils attribuèrent ou feignirent d'attribuer la décision du cabinet de Madrid à la pression des circonstances, et se plurent à supposer qu'il n'avait renoncé à servir la cause royaliste par l'épée qu'afin de se mieux mettre en état de la servir par l'intrigue. Les instructions

[1] Schlosser, *Histoire du dix-huitième siècle*, traduite en anglais par Davison, t. VI, p. 611.
[2] *Mémoires du prince de la Paix*, t. I, chap. XXVI, p. 299.
[3] *Ibid.*, p. 295.
[4] *Ibid.*, p. 285.

qu'ils envoyèrent aux « agents de Paris » furent rédigées dans cet esprit[1].

Quoi qu'il en soit, et à supposer que le gouvernement français eût raison de considérer la seconde[2] paix de Bâle comme une victoire diplomatique, c'était peu pour compenser les revers de la campagne de 1795, si différente de la campagne de 1794, et par la gloire acquise, et par les résultats obtenus.

Au commencement du mois de mars, le nombre des armées de la République se trouvait réduit à huit, savoir :

Armée de Rhin-et-Moselle : général en chef . . . . Pichegru.
— de Sambre-et-Meuse . . . . Jourdan.
— du Nord . . . . Moreau.
— d'Italie . . . . Kellermann.
— des Pyrénées occidentales . . Moncey.
— des Pyrénées orientales . . . Pérignon.
remplacé à la fin de mars par Schérer.
— des côtes de l'Ouest . . . . Canclaux.
— des côtes de Brest et de Cherbourg . . . . Hoche[3].

La paix de Bâle ayant laissé disponibles les forces employées du côté de l'Espagne, ordre fut expédié à l'armée des Pyrénées orientales de s'acheminer vers l'Italie, où Kellerman fut invité à tout préparer pour reprendre l'offensive[4]. Et, en effet, sur cette partie du théâtre de la guerre, la campagne s'était jusqu'alors passée en escarmouches insignifiantes. Quoiqu'il régnât entre les Sardes et les Autrichiens une mésintelligence qui, loin de diminuer par la séparation

[1] Voy. dans les *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV, Manuscrits du British Museum, le document signé par le duc de la Vauguyon, le baron de Flachslanden et le marquis de Jaucourt.

[2] La première, on s'en souvient, était celle qui avait été conclue avec la Prusse.

[3] Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. IV, p. 390.

[4] Jomini, *Histoire* etc., *des guerres de la Révolution*, t. VII, liv. IX, chap. LIII.

des troupes des deux nations, n'avait fait que s'accroître, cette circonstance n'avait amené, en faveur des républicains, aucun résultat décisif; une attaque des Sardes sur le mont Genèvre avait été repoussée; on avait dépensé beaucoup de temps à dresser des plans, et c'était là à peu près tout[1]. Plus tard, il est vrai, les choses changèrent de face; et il fut donné à Schérer, qui remplaça Kellermann dans les premiers jours d'octobre, de remporter sur le baron Devins une victoire qui coûta aux Autrichiens 7,000 hommes, dont 5,000 prisonniers, outre d'énormes magasins de fourrages et plus de 80 pièces de canon [2]. Mais cette bataille, demeurée célèbre sous le nom de bataille de Loano, fut gagnée à la fin du mois de novembre, et, à cette époque, la Convention avait cessé d'exister.

Que si maintenant nous parcourons d'un regard le reste de nos frontières, quel triste spectacle! Nulle part les changements apportés à la situation par le 9 thermidor n'apparurent d'une manière plus frappante que dans la dégénérescence des armées. Les jeunes gens que la loi d'août 1793 avait appelés à la défense de la patrie refusant de quitter leurs foyers et restant impunis; ceux qui étaient sous les drapeaux, excités à la désertion par leurs familles; les vertus militaires qui avaient marqué la campagne de 1794 et commandé l'admiration de l'Europe, bannies de nos camps; la discipline absolument ruinée; les soldats tout entiers au pillage, parce que « les tribunaux militaires acquittaient les coupables, pour n'être pas accusés de terrorisme : qualification justement odieuse, qu'un certain parti prodiguait alors indistinctement à tous les hommes énergiques, » telle est la peinture qu'a tracée de l'état des armées, à cette époque, l'homme le mieux placé pour en juger, c'est-à-dire le général Jourdan [3].

[1] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution* t. VII, ch. LIII.
[2] *Ibid.*, p. 321.
[3] Ce qui précède est tiré *textuellement* de son manuscrit, qui est en notre possession.

Hoche écrivait, de son côté : « Le luxe a reparu dans les armées, et, semblables à des pachas, nos généraux ont huit chevaux à leur voiture... C'en est assez, et cette campagne verra s'écrouler plus d'une réputation[1]. »

Mais ce qui devait être encore plus fatal au succès de nos armes que le luxe des généraux, c'était la perfidie de celui d'entre eux que le gouvernement thermidorien avait le plus comblé de faveurs et d'éloges. Pichegru, nommé le 13 ventôse (3 mars) commandant en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, portait la trahison dans son cœur. On trouvera plus loin le détail des négociations dont le flétrissant souvenir est lié pour jamais à la mémoire de ce général.

Le premier échec que les Français éprouvèrent sur le Rhin vint de la présomptueuse confiance avec laquelle le gouvernement insista sur la nécessité d'assiéger Mayence pendant l'hiver. Son but était d'assurer les conquêtes de la campagne précédente, que menaçait effectivement la possession de Mayence par les Autrichiens. Mais entreprendre avec quelque chance de succès, sur la rive gauche du Rhin, le siége d'une place que toute une armée soutenait sur la rive droite, on ne l'aurait pu qu'après avoir franchi le fleuve et battu les Impériaux. D'ailleurs, on n'avait nul moyen de réunir les bouches à feu et l'immense attirail qu'exigeait une opération de cette importance ; et, enfin, le pays, sur lequel avaient pesé tant d'armées, était épuisé d'une manière absolue. Ces considérations furent présentées avec beaucoup de force et de clarté par Kléber, dans un mémoire qu'il adressa au Comité de salut public, en réponse à l'ordre d'aller prendre le commandement de la portion de l'armée de Rhin-et-Moselle restée devant Mayence. Kléber jugeait l'entreprise dont on le chargeait, en capitaine expérimenté, et ne voulait point compromettre sa réputation militaire. Mais il

[1] Correspondance de Hoche. Lettre de Hoche à son frère, en date du 9 germinal an III.

ne fut point écouté. Les Thermidoriens se rappelaient les prodiges qu'avaient accomplis les armées républicaines, sans songer qu'eux-mêmes avaient mis un terme à l'enthousiasme sacré qui avait rendu possibles ces prodiges! Le siége fut donc commencé, et les prédictions de Kléber ne se réalisèrent que trop : les chevaux périrent faute de fourrage ; les soldats. privés de subsistances et exténués de fatigue, allèrent mourir dans les hôpitaux, et il fallut finir par se borner à perfectionner les lignes qui enveloppaient le front de la place[1].

Le 7 avril, Kléber écrivait à Jourdan :

« On me dit que tu es à Coblentz avec les représentants Gillet et Cavaignac. Eh bien, profite, si tu m'aimes, de cette circonstance pour me demander; sans quoi, je resterai accroché à l'armée du Rhin. Mes chevaux filent sur Crevelt; ils sont partis le 3, je comptais les suivre le 5 : le 4 au soir, une lettre du Comité de salut public m'enjoint de rejoindre l'armée du Rhin, pour en prendre le commandement jusqu'à l'arrivée de Pichegru... Cette armée, excellente au fond, mais détruite, dénuée par l'ineptie, ne demande point un commandant provisoire, mais un chef doué de tous les talents, de toute l'énergie possible ; et Kléber n'est pas l'homme qu'il faut. Je ne suis quelque chose, moi, qu'avec toi ; que quand tu m'as encadré dans mes devoirs, etc... Tire-moi donc d'ici, je t'en conjure. Non-seulement tu me rendras service, mais tu serviras encore la cause publique. Il me tarde bien de t'embrasser[2]. »

Cette armée dans laquelle Kléber brûlait de rentrer était celle de Sambre-et-Meuse. Elle se trouvait alors dans un état peu florissant : forcée de vivre par la

[1] *Mémoires* manuscrits du maréchal Jourdan.
[2] Nous extrayons textuellement cette lettre du manuscrit du maréchal Jourdan. Les points placés à la suite du nom de Pichegru se trouvent dans le manuscrit.

voie des réquisitions, elle avait épuisé les contrées de la rive gauche du Rhin et aurait été bientôt forcée de les abandonner si elle n'eût reçu quelques secours de la Hollande; il lui manquait trente mille chevaux, trois mille caissons et autant de voitures pour le service de l'artillerie, du génie, des vivres et fourrages[1]. En revanche, elle avait à sa tête un homme qui aux talents d'un capitaine familiarisé avec la victoire joignait les vertus du citoyen.

Nous avons dit que le gouvernement français jugeait nécessaire de porter le théâtre de la guerre sur la rive droite du Rhin. Le temps exigé par les préparatifs du passage donnant lieu de penser que les Autrichiens tenteraient de secourir Luxembourg qu'investissaient alors quatorze mille hommes, Pichegru reçut ordre de s'opposer au mouvement prévu. Celui-ci objecta l'affaiblissement de l'armée de Rhin-et-Moselle, les privations dont elle souffrait depuis longtemps, les fatigues essuyées par elle pendant un hiver rigoureux. Il n'en fallut pas davantage : le Comité de salut public, qui avait une confiance sans bornes dans Pichegru, ne prit pas la peine d'approfondir les motifs qu'il alléguait, et il l'autorisa à rappeler les vingt-quatre mille hommes qui investissaient Luxembourg pendant qu'il envoyait à Jourdan l'ordre de les faire remplacer et d'opérer un mouvement général sur sa droite, de manière à pouvoir, au besoin, soutenir son collègue[2].

Le 15 avril, l'armée de Sambre-et-Meuse, dont la force s'élevait à quatre-vingt-six mille combattants, occupa les positions suivantes : vingt-quatre mille six cents hommes aux ordres du général Hatry, sous les murs de Luxembourg; vingt mille formant l'aile gauche sous ceux de Lefebvre, le long du Rhin depuis Uerdingen jusqu'à Sinzig; vingt-six mille sept cents commandés par Kléber, entre Andernach et Coblentz, et quatorze mille huit cents bordant le Rhin, depuis

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] *Ibid.*

Coblentz jusqu'à [Bingen, sous le commandement de Marceau. L'armée de Rhin-et-Moselle, un peu moins forte, occupait divers camps depuis Mayence jusqu'à Huningue [1].

Jourdan s'étonne, dans ses Mémoires manuscrits, que l'empereur d'Autriche, qui avait sur le Rhin une armée de cent quatre-vingt mille combattants, n'ait point cherché à sauver une place d'une aussi haute importance que Luxembourg. Il fait remarquer que Mayence et Ehrenbreitstein offraient des points de passage d'où cent cinquante mille hommes pouvaient facilement déboucher et marcher sur Trèves ; auquel cas, les deux armées de la République, qui n'auraient plus eu de communication entre elles et qui étaient affaiblies des vingt-cinq mille hommes détachés devant Luxembourg, se seraient trouvées hors d'état de résister à une masse imposante les accablant alternativement de tout son poids. Quel motif paralysa l'armée autrichienne? Manquait-elle des ressources indispensables pour entrer en campagne? Ou bien, le cabinet de Vienne méditait-il une autre opération? Jourdan croit que le projet de l'Autriche était de faire pénétrer ses armées par la haute Alsace, en Franche-Comté, où les émigrés comptaient d'assez nombreux partisans, et où l'on pouvait s'attendre à rencontrer moins d'obstacles pour s'avancer sur Paris [2].

Quoi qu'il en soit, le maréchal Bender, gouverneur de Luxembourg, ne fut point secouru, et, comme ses approvisionnements étaient consommés, il capitula. La capitulation fut signée le 7 juin. La garnison, forte de neuf mille hommes, sortit avec les honneurs de la guerre, déposa ses armes et ses drapeaux sur les glacis, et fut conduite au delà du Rhin, après avoir prêté serment de ne servir contre la République que lorsqu'elle aurait été échangée. Huit cents bouches à feu, dont quatre cent cinquante en bronze, mille

[1] Ces détails sont extraits textuellement du manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] *Ibid.*

milliers de poudre et une immense quantité de fers coulés tombèrent au pouvoir du vainqueur[1].

Tandis que Jourdan remplissait ainsi son double devoir de citoyen et de soldat, Pichegru se préparait à la trahison.

Ce fut entre le prince de Condé et Pichegru que s'ouvrirent les négociations infamantes dont celui-là même a révélé le secret qui en fut l'intermédiaire principal.

Au mois d'avril 1795, le prince de Condé avait dû occuper avec son armée le cantonnement de Mulheim, en Brisgaw. Sa situation était loin d'être ce qu'elle apparaissait de loin à beaucoup de royalistes français qui, sur la foi du nom que portait ce prince, le croyaient investi d'un pouvoir considérable et jouissant d'un grand crédit auprès des Puissances coalisées. La vérité est qu'il commandait un corps mal payé et mal discipliné ; qu'il était entouré de courtisans qui le trompaient, en lui représentant la France toute prête à embrasser ses genoux ; que les cours de Pétersbourg et de Vienne le berçaient de promesses illusoires ; que les comtes de Provence et d'Artois ne l'aimaient pas, et que, si les Anglais lui donnaient de l'argent, c'était pour qu'il l'employât à toute autre autre chose qu'à augmenter l'illustration militaire de sa maison ; témoin les trente-six mille louis qu'ils lui firent remettre, en avril, à Mulheim, « pour dépenses secrètes sur la rive gauche[2]. » Enlever à la République ses défenseurs, en tâchant de gagner les officiers et en poussant les soldats à la désertion, tel était l'objet des « dépenses secrètes de la rive gauche ; » et les banquiers de cette agence de corruption étaient Crawford et Wickam, ce Wickam que, dans son *Histoire du dix-huitième siècle*, Schlosser flétrit du nom de « méprisable intrigant[3]. »

[1] *Mémoires* manuscrits du maréchal Jourdan.

[2] *Mémoires concernant la trahison de Pichegru*, rédigé en l'an VI par M. R. de Montgaillard, p. 8. Paris, germinal an XII.

[3] Traduction de Davison, vol. VI, p. 610.

La trahison de Pichegru!... La plume hésite avant de tracer de tels mots, et l'historien se demande, frappé de stupeur, l'explication d'un aussi triste mystère. Pichegru était alors au zénith de sa réputation; la France aimait à saluer en lui un de ses plus grands capitaines; le gouvernement le regardait presque comme l'arbitre des destinées du pays; rien de plus élevé que ce qu'il possédait déjà ne semblait pouvoir tenter son ambition; son orgueil n'avait à se plaindre d'aucuue préférence accordée à un autre; loin de là, des généraux, Jourdan, par exemple, qui avaient rendu plus de services que lui à la République, avaient reçu moins de louanges et moins de faveurs : quelle fatalité inconcevable le précipita dans les voies de la trahison?

Si, comme Jomini l'assure[1], il était adonné au vin et aux femmes, il est bien certain qu'il n'avait pas le moyen de satisfaire ce double penchant; car il ne possédait pas de fortune particulière, et son traitement journalier de général en chef n'était que de cent cinquante livres, somme réduite à ce point par l'extrême dépréciation du papier, qu'elle lui permettait à peine de se procurer du vin pour sa table, et qu'il fut un jour obligé de vendre deux de ses chevaux, faute d'avoir de quoi pourvoir à des dépenses de première nécessité[2].

Mais il est difficile de comprendre que des mobiles d'une nature ignoble agissent souverainement sur une âme illuminée par le génie et capable de vastes desseins. Faut-il supposer que Pichegru aspirait au rétablissement de la monarchie, par l'effet d'une conviction sincère et forte? Même dans ce cas, il y a lieu d'être surpris qu'il n'ait pas vu combien peu les circonstances se prêtaient à une parodie du rôle de Monk, et sur quelle carte douteuse il jouait son honneur.

[1] *Histoire militaire et critique des guerres de la Révolution*, t. VII liv. VIII, chap. XLVI, p. 62.
[2] R. de Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 37.

Quoi qu'il en soit, et malgré ce mot de ses instructions secrètes à un des négociateurs du prince de Condé : « *Je n'ai pas envie de faire le second tome de Dumouriez*[1], » c'est bien après le nom de ce traître, que le sien prendra place dans l'histoire des traîtres.

De tous les intrigants au service du parti royaliste, nul n'était plus rompu aux habitudes d'une politique souterraine que Maurice Rocques, comte de Montgaillard[2] : ce fut à lui que le prince de Condé donna les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter avec Pichegru[3].

Les offres faites à ce dernier étaient magnifiques. On lui écrivit : qu'il serait nommé maréchal de France et gouverneur d'Alsace; qu'on lui accorderait le cordon rouge, le château de Chambord avec son parc et douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens, un million argent comptant, deux cent mille livres de rente, et un hôtel à Paris; que la ville d'Arbois, sa ville natale, porterait le nom de *Pichegru*, et serait exempte de tout impôt pendant quinze ans, etc.[4].

Furent adjoints à Montgaillard, dans cette négociation, un bourgeois de Neufchatel, nommé Antoine Courant, homme de beaucoup de sang-froid, d'une présence d'esprit rare, parlant très-bien plusieurs langues[5], et un autre habitant de Neufchatel, Fauche-Borel.

Quoique né dans une République et d'une famille protestante qu'avait chassée de France la révocation de l'édit de Nantes, Fauche-Borel s'était pris d'enthousiasme pour la cause royaliste, avait accueilli beaucoup d'émigrés dans un atelier d'imprimerie qu'il tenait à Neufchatel, et s'était mis à imprimer en leur faveur toutes sortes de brochures[6]. Si le désintéres-

[1] R. de Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 37.
[2] Frère de l'abbé de ce nom.
[3] R. de Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 9.
[4] Pièce trouvée à Venise dans le portefeuille du comte d'Entraigues. Voy. le *Moniteur*, an v, nº 353.
[5] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 10-11
[6] Michaud jeune, *Biographie universelle*, au mot *Fouché Borel*.

sement de son zèle en égala l'ardeur, c'est ce que le passage suivant du mémoire de Montgaillard autorise à mettre en doute : « Les promesses qu'on lui fit et dont il exigea la signature avant toute chose furent : un million, l'imprimerie royale, l'inspection générale de la librairie de France, la charge de conseiller d'Etat et le cordon de Saint-Michel [1].

Toujours est-il que Fauche-Borel, dans les négociations du prince de Condé avec Pichegru, accepta les périlleuses fonctions de porteur de messages. Sa première entrevue avec le général eut lieu le 14 août 1795. Il était muni d'une lettre contenant la preuve de l'authenticité de sa mission, et rien de plus : Pichegru en ayant exigé une autre plus explicite [2], Fauche-Borel repartit aussitôt pour Bâle, où il arriva, les portes fermantes [3]. Montgaillard l'attendait. Il passa la nuit à rédiger les instructions du prince de Condé, à dresser un état des récompenses qui devaient être accordées au général ainsi qu'à son armée, Et Fauche reprit la poste à sept heures du matin [4].

Le prince de Condé demandait que Pichegru se déclarât sur la rive gauche et y fît proclamer la royauté par son armée; qu'il arborât le drapeau blanc sur tous les clochers qui bordent le Rhin, depuis Huningue jusqu'à Mayence; qu'il envoyât aussitôt à Mulheim un trompette, les yeux bandés, pour informer le prince que l'armée républicaine avait reconnu le roi et pour l'inviter à se rallier à cette armée; qu'il livrât Huningue incontinent comme place de sûreté, avec liberté d'y établir un pont de bateaux; qu'il arrêtât les représentants du peuple près l'armée du Rhin, et les fît conduire à Mulheim les fers aux mains et aux pieds [5], pour en être disposé ainsi qu'il appartiendrait.

[1] *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 10.
[2] *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. Louis Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie*, p. 3 1815.
[3] Montgaillard. *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 14.
[4] *Ibid.* — De meilleure heure, selon le récit de Fauche.
[5] *Ibid.*, p. 26-27.

« Le but de ce plan, observe Montgaillard, et le motif de l'insistance du prince de Condé à le faire adopter, étaient ceux-ci : il cherchait à hasarder le moins possible, et à se ménager en même temps une influence décisive dans le nouvel ordre de choses [1]. »

Mais ce n'était pas de la sorte que l'entendait Pichegru. Sur l'accueil qu'il fit au plan du prince de Condé, voici ce que Fauche-Borel raconte :

« A l'heure indiquée, je me trouvai au rendez-vous que m'avait fixé le général, mais je ne pus lui parler : il était forcé de partir avec son état-major. Cependant il m'aperçut, et son regard sembla me dire de le suivre. J'arrivai presque sur ses pas à son quartier général, à Illkirch, près Strasbourg. Je me fis annoncer comme ayant sept caisses de vin de Champagne à lui délivrer et désirant savoir où je devais les déposer. Il comprend le vrai sens de cette annonce, descend au jardin. Je l'accompagne, chapeau bas. « Couvrez-vous, me dit-il, et, surtout, écartons toute apparence de mystère. » Ensuite il prend la lettre du prince, la lit, me la rend pour n'avoir rien sur lui qui pût le compromettre, et fait verbalement la réponse suivante, que je crois rendre mot pour mot : « Assurez le prince qu'il peut compter sur moi ; je serai digne de la confiance qu'il daigne m'accorder, mais ce qu'il me propose ne peut avoir lieu. Je connais le soldat : il ne faut pas lui donner le temps de penser au premier mouvement ; il faut l'entraîner et non chercher à le décider. Dès que je l'aurai comme transporté sur la rive droite du Rhin, je serai sûr de lui. Que le prince me désigne lui-même le point du fleuve le plus favorable, pour qu'en le passant je me réunisse à son armée. Je crois que Neubourg ou Steinstadt serait l'endroit le plus avantageux, à cause de la position militaire du prince. Qu'il m'indique le jour et l'heure, ainsi que la quantité d'hommes et l'espèce d'armes

[1] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 28.

qui lui conviennent. En passant, je laisserai mes pontons, comme si ma première colonne devait être suivie de la seconde, et, aussitôt sur la rive droite, je proclamerai la royauté. Par ce moyen, douze ou quinze mille des miens se joindront à l'armée du prince; nous marcherons bras dessus bras dessous; les places de l'Alsace s'ouvriront devant nous, et en quinze jours nous serons à Paris. Mais il faut que le prince s'entende avec les Autrichiens, pour qu'ils restent sur nos derrières [1]. »

Ainsi, Pichegru voulait bien trahir, mais à la condition qu'on le laisserait trahir à sa manière, et c'est à quoi le prince de Condé ne put se résoudre à consentir. Au fond, que lui importait ce que Pichegru pouvait penser et désirer? D'une part, il le considérait comme un instrument de sa gloire personnelle; d'autre part, il se défiait de lui, ainsi que ce défient des traîtres ceux-là mêmes qui les emploient. Montgaillard raconte que Fauche-Borel ayant rapporté au prince de Condé, en preuve de la sincérité du général, qu'il était allé jusqu'à le baiser sur la joue, le prince s'écria : « Pichegru se sent de son ancien métier. Il est donc toujours soudard et crapuleux! Voilà comme sont ces gens-là! Epanchement de corps de garde, voilà tout [2]. »

Une expression favorite du prince de Condé, en parlant de ceux qu'il cherchait à corrompre, était celle-ci : « *La foi punique de ces gens-là.* »

Aussi insista-t-il sur la reddition préalable par Pichegru de Huningue et de Strasbourg. Mais, sur ce point, la résistance du général fut indomptable. Dans ses instructions à M. Courant, il écrivait : « Je ne donnerai pas Huningue au prince; cette place ne lui servirait de rien. Point de petits paquets. Il s'agit d'un grand projet, et non pas d'une expédition à la Du-

[1] *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. Louis Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie*, p. 3-6.
[2] *Mémoires sur la trahison de Pichegru*, p. 25.

mouriez. Je n'ai pas envie de faire le second tome de ce général[1]. »

Une autre difficulté, c'était l'argent : il en aurait fallu beaucoup, et le prince de Condé en manquait[2]. Parmi les officiers avec lesquels Fauche-Borel réussit à lier l'intrigue, il y en avait de si pauvres, qu'un d'eux, l'adjudant général Badouville, reçut en cadeau une montre et du linge[3].

De son côté, Pichegru était fort pressant, quoiqu'il eût soin d'employer un langage de nature à le sauver du reproche de cupidité. « Je n'ai nul besoin d'argent pour moi, écrivait-il, je n'en veux point; mais il m'en faut pour mes soldats, car la royauté est pour eux au fond d'une bouteille de vin[4]. »

Si dans ces tristes lignes Pichegru ne calomniait point ses soldats, on en doit conclure que la réaction avait exercé sur l'armée une bien funeste influence et substitué de bien vils mobiles à ceux qui avaient si longtemps rendu les Républicains invincibles!

Il résulte du récit de Fauche-Borel que les Autrichiens furent mis au courant des négociations du prince de Condé avec Pichegru[5]. Selon Montgaillard, au contraire, le prince tenait à ce que les Autrichiens restassent dans une ignorance profonde de ce qui se passait, et défendit qu'on en donnât la moindre communication, soit à Clairfayt, soit à Wurmser[6].

Quoi qu'il en soit, les négociations traînèrent à ce point, que Pichegru vit arriver le moment où il cessa d'être libre de suivre le plan d'abord proposé par lui, le Comité de salut public ayant envoyé aux deux armées de Jourdan et de Pichegru l'ordre de passer le Rhin.

L'intention du Comité était que l'armée de Sambre-et-Meuse, celle que Jourdan commandait, ne tentât

[1] *Mémoires sur la trahison de Pichegru*, p. 34.
[2] Fauche-Borel, *Précis historique*, etc., p. 7.
[3] Jomini, *Histoire militaire et critique des guerres de la Révolution*, t. VII, p. 62.
[4] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 33.
[5] Fauche-Borel, *Précis historiques des différentes missions*, etc., p. 6.
[6] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru*, p. 30.

le passage à Rheinsfeld que quand celle de Rhin-et-Moselle l'aurait effectué vers Strasbourg, et se serait emparée de Manheim. Il était effectivement très-avantageux et conforme aux règles de l'art de la guerre de percer le centre de la ligne des Autrichiens morcelée sur une immense étendue; mais Jourdan représenta :

Que Pichegru aurait beaucoup de peine à aborder sur la rive droite, en présence des forces concentrées devant lui;

Que quatre mille hommes suffisaient pour arrêter une armée à Rheinsfeld, tant le Rhin est encaissé dans cet endroit;

Qu'une tentative au-dessus de Dusseldorf présentait plus grandes chances de succès, surtout si Pichegru, par de sérieuses démonstrations, retenait l'ennemi dans le Brisgaw;

Qu'il était impossible de réunir des équipages de pont entre Mayence et Manheim, les moyens de transport manquant pour cela :

Qu'il était possible, au contraire, d'en faire arriver de la Hollande sur le bas Rhin, et moins difficile d'en rassembler sur la partie supérieure de son cours, derrière quelqu'une des îles dont il est parsemé;

Que, d'ailleurs, rien ne s'opposait à ce que la droite vînt se réunir à la gauche, dès que celle-ci aurait atteint les bords du Mein, et à ce que les deux armées, leur jonction opérée, prissent une nouvelle base d'opération[1].

Les idées de Jourdan ayant été adoptées par le Comité de salut public, il fut décidé que deux grandes attaques auraient lieu : l'une par l'armée de Rhin-et Moselle, entre Huningue et Brisach; l'autre, par l'armée de Sambre-et-Meuse dans le duché de Berg. Le général du génie Dejean fut chargé de rassembler en Hollande des équipages de pont pour cette der-

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.

nière attaque, et Jourdan commença vivement ses préparatifs sur le bas Rhin.

Il avait en tête Clairfayt, dont le quartier général était à Gross-Gerau, et dont la droite, aux ordres de Verneck, s'étendait jusqu'aux confins du territoire prussien au-dessous de Dusseldorf.

Quant à l'armée autrichienne du haut Rhin, Wurmser, qui venait d'en prendre le commandement, menaçait de pénétrer en Alsace avec 80,000 hommes, non compris le corps de Condé[1].

Si Jourdan avait eu à la suite de son armée des équipages de pont attelés, il aurait pu par ses manœuvres tromper son adversaire, lui dérober des marches, faire naître habilement l'occasion de jeter ses bateaux à l'eau, et jeter sur la rive opposée des troupes qui s'y seraient retranchées, en attendant que les ponts eussent été établis; mais ce moyen, jugé jusqu'alors indispensable, n'était pas à la disposition de Jourdan, ce qui le mettait dans l'impossibilité de cacher le point sur lequel il voulait tenter son opération. Il ne lui restait donc d'autre ressource que de tâcher de diviser les forces de l'ennemi, et, dans ce but, il résolut de former trois attaques.

Comme les équipages de pont de la Hollande ne pouvaient dépasser Essenberg, vis-à-vis des confins du territoire prussien, sans courir le risque d'être coulés bas par les Autrichiens, il fallut rapprocher de ce point celui de l'attaque principale, que facilitait d'ailleurs la configuration du cours du fleuve et l'existence d'une île près d'Uerdingen. Quatorze batteries enveloppèrent le coude que forme le Rhin dans cette partie, depuis Bockum jusqu'à Angerort, et croisèrent leurs feux sur la rive droite; trois bataillons, jetés dans l'île, se retranchèrent et élevètrois redoutes; on transporta avec des peines infinies

[1] Le manuscrit de Jourdan étant un document tout à fait inédit, et le passage du Rhin ne pouvant être mieux raconté que par celui qui le conçut et l'exécuta, nous avons cru devoir ne nous écarter en rien du texte qui est sous nos yeux, nous bornant à dégager le récit de quelques détails stratégiques de nature à n'intéresser que les gens du métier.

des bateaux de Venloo à Uerdingen pour passer les troupes destinées à protéger l'établissement du pont, et d'autres, loués à Duisbourg pour le même objet, descendirent de la Roer à Essenberg, tandis que deux bataillons, désignés pour faire le service de pontonniers, s'exerçaient à manier la rame.

La direction de cette attaque fut confiée à Kléber, ainsi que celle de la seconde attaque, qui ne devait être qu'un coup de main sur Dusseldorf, place défendue seulement par des troupes palatines, et à portée d'être bombardée de la rive gauche.

Il fut décidé que la troisième attaque serait dirigée sur Neuwied, pour inquiéter l'ennemi sur ses chances de retraite, dans le cas où les Français forceraient le passage, et l'obliger conséquemment à tenir sur ce point ses principales forces.

Grâce au zèle et à l'activité du capitaine d'artillerie Tirlet, un équipage de pont, réuni à Mosel-Weirs près Coblentz, après deux mois de soins et de peines, fut transporté en arrière de Weissenthurm. Des redoutes battirent le cours du Rhin depuis Coblentz jusqu'à Andernach, et des batteries placées sur les hauteurs de Weissenthurm, plongèrent sur la rive opposée, ce qui permit aux Français de s'emparer de l'île de Neuwied, où ils en élevèrent de nouvelles. Enfin, un pont volant, construit à Mosel-Wiers sous la direction de Tirlet, descendit, pendant la nuit, de la Moselle sur le Rhin, et vint se placer derrière l'île de Neuwied, sans avoir été endommagé par le feu des batteries de la rive droite.

Malgré ces dispositions, le passage du Rhin était encore incertain, attendu que Pichegru, bien loin de se préparer à l'attaque dont il était chargé, ne faisait même pas de démonstrations; de sorte que les généraux ennemis, sans inquiétude de ce côté, firent descendre des renforts sur le bas Rhin [1].

[1] Ceci, comme tout ce qui se rapporte au passage du Rhin, est tiré textuellement, il ne faut pas l'oublier. du manuscrit de Jourdan, dont le récit lèverait tous les doutes sur la trahison de Pichegru, s'il y en avait de possibles.

Le comte d'Erbach, campé dans l'anse d'Uerdingen, avec environ quinze mille hommes, avait élevé une ligne de retranchements et des batteries, de Bockum à Angerort ; une seconde ligne, partant de la redoute placée vis-à-vis l'extrémité gauche de l'île d'Uerdingen, passait en avant de Mundelheim et aboutissait à Dam ; une troisième, appuyée au même point que la seconde, s'étendait par Saarn jusqu'à Bockum, et une autre ligne demi-circulaire, partant d'Ehingen, se prolongeait sur Angerort.

Ainsi, c'était jusqu'à Angerort seulement que les Autrichiens gardaient la rive droite du Rhin ; ils n'avaient pas jugé nécessaire de s'étendre jusqu'au village d'Eichelkamp, parce que ce village, faisant partie du duché de Berg, était compris dans la ligne de neutralité convenue avec la Prusse.

Heureusement pour les Français, il se trouva que l'électeur Palatin n'ayant pas rappelé son contingent de l'armée de l'empire, avait par là violé la condition à laquelle étaient attachés les priviléges de la neutralité. Les commissaires de la Convention décidèrent donc que les Français pouvaient, sans enfreindre le traité avec la Prusse, passer le Rhin à Eichelkamp; et cette circonstance ne servit pas peu à faciliter l'entreprise. L'attaque fut fixée au 6 septembre ; et Jourdan, arrivé la veille à Crevelt, se mit à la tête de son aile gauche.

Ce jour-là même, 5 septembre, à huit heures du soir, les bateaux, réunis à Essenberg, ayant été remontés en face d'Eichelkamp, l'avant-garde, aux ordres de Lefebvre, se rendit au point d'embarquement. Tilly la suivit et se plaça en seconde ligne. Six bataillons de Grenier étaient dans l'île d'Uerdingen, et le reste de sa division en arrière de Bolberg. Grenier ne devait faire embarquer ses troupes que quand, par le débarquement de celles de Lefebvre et le feu de l'artillerie, l'ennemi serait forcé de s'éloigner des bords du Rhin. Championnet laissa trois bataillons dans les batteries devant Dusseldorf et se porta à

l'embouchure de l'Erfft. Ces mouvements furent exécutés avec tant d'ordre, tant de silence, que l'ennemi n'en eut aucune connaissance et resta dans la plus parfaite sécurité.

A une heure du matin, trois mille hommes entrent dans les bateaux et débarquent sans obstacle. Lefebvre, en abordant à la rive droite, envoie prévenir le commandant des postes prussiens que l'armée française passe sur Eichelkamp comme territoire ennemi, mais qu'elle respectera le territoire du roi de Prusse. Puis, il réunit ses troupes, se porte sur la route de Duisbourg, tourne à droite, s'avance sur l'Aggerbach, rencontre à Spick quelquas bataillons que le comte d'Erbach, informé de l'approche des Français, avait envoyés défendre le passage d'Aggerbach, entre au pas de charge dans le village, culbute les Autrichiens, et répare le pont, qui avait été rompu.

Au premier coup de fusil, les batteries françaises avaient déployé leur feu et réduit au silence celles de l'ennemi. Grenier reçoit l'ordre de commencer son passage. Malheureusement, ses bateaux touchent sur un banc de sable, et sont contraints de revenir derrière l'île.

Pendant que ceci se passait sur la gauche, les embarcations de Championnet débouchaient de l'Erfft, et ses grenadiers, débarquant sur la rive droite, enlevaient les redoutes autrichiennes. Marchant à leur tête, le général Legrand se présente sous les murs de Dusseldorf, somme le gouverneur de lui ouvrir ses portes, et ne lui accorde que dix minutes pour délibérer. Les dix minutes s'écoulent. Aussitôt les batteries de la rive gauche, tirant sans relâche sur la ville, y jettent l'épouvante. La capitale du duché de Berg allait être brûlée : elle se soumit. Les Français prennent possession de Dusseldorf, et Championnet continue de faire passer son infanterie.

A sept heures du matin, toute l'infanterie de Lefebvre était sur la rive droite, et celle des généraux Tilly et Grenier commençait de passer.

Lorsque le jour permit de distinguer les objets, Jourdan se porta en avant et s'aperçut que l'ennemi opérait sa retraite sur Ratingen, sous la protection de deux mille chevaux restés en bataille à portée du canon. Apprenant que Lefebvre avait enlevé le poste de Spick et que Championnet s'était rendu maître de Dusseldorf, le comte d'Erbach avait abandonné les bords du fleuve.

Les Français trouvèrent sept pièces de canon sur le champ de bataille. Le passage du Rhin venait de leur coûter seulement deux cents hommes.

Quel bruit n'avait pas fait dans le monde, au dix-septième siècle, le passage du Rhin par Louis XIV ! Avec quels élans d'admiration n'avait-il pas été célébré par les orateurs, les peintres, les statuaires, les poëtes! Eh bien, le passage du Rhin par Jourdan, quoique effectué avec des moyens infiniment moindres, en des circonstances beaucoup plus défavorables, et devant des forces bien autrement imposantes, émut à peine l'opinion, parce que la nouvelle en fut portée à Paris dans un moment où les esprits étaient ailleurs. Le Comité de salut public, qui ne manquait jamais de faire précéder d'un rapport pompeux l'annonce des plus faibles succès, se contenta de faire lire à la tribune les dépêches de Jourdan, auquel il écrivit néanmoins : « Vous avez exécuté, général, une des plus belles opérations militaires dont l'histoire des hommes ait conservé le souvenir[1]. »

Les instructions adressées à Jourdan, immédiatement après le passage du Rhin, étaient contenues dans ce peu de mots. « Obliger l'ennemi à évacuer le duché de Berg et la partie de la Vettéravie comprise entre le Mein, le Rhin et la ligne de neutralité. » Celles de Pichegru lui prescrivaient de tenter le passage du Rhin à Oppeinheim, pour couper toute communication entre la droite et le centre des armées autrichiennes, et forcer les troupes qui se reployaient

[1] *Mémoires* manuscrits et inédits du maréchal Jourdan.

devant l'armée de Sambre-et-Meuse, à se jeter sur le haut Mein, en les devançant sur la partie inférieure de son cours. Si cette entreprise présentait trop de difficultés, Pichegru devait diriger ses moyens offensifs contre Manheim, et contraindre le gouverneur à ouvrir ses portes par la menace d'un bombardement, ce qui donnait à l'armée de Rhin-et-Moselle le double avantage d'un passage facile et d'une bonne tête de pont sur le fleuve.

Ce plan n'était pas mal conçu, et les dispositions des généraux ennemis en rendirent l'exécution facile. Clairfayt, après avoir laissé à Heidelberg une division aux ordres du général Kosdanowich, se porta sur la Lahn, au soutien de son aile droite, tandis que Wurmser resta fort inutilement sur le haut Rhin ; de sorte que, Pichegru ayant peu d'obstacles à surmonter, on devait s'attendre à voir les deux armées républicaines opérer leur jonction dans le pays de Darmstadt, et séparer celles de l'Empire[1].

La trahison de Pichegru fit évanouir ces belles espérances.

Resserrée entre le Rhin et la ligne de neutralité, dans un pays dépourvu de tout, où il lui fallut séjourner fréquemment pour attendre les convois de la rive gauche, l'armée de Sambre-et-Meuse, après avoir remonté le fleuve en chassant l'ennemi devant elle, atteignit les bords du Mein le 25 septembre.

De son côté, conformément aux ordres reçus et grâce à l'énergique insistance de Merlin (de Thionville)[2], Pichegru s'était vu contraint de sommer le gouverneur de Manheim de rendre la place, le menaçant, en cas de refus, de la réduire en cendres ; et, le 18 septembre, sous l'impression de cette menace, la ville avait capitulé.

Le moment était donc venu où Pichegru, d'après ses instructions, aurait dû s'avancer avec la majeure partie de ses forces sur le Mein, pour couper la re-

[1] *Mémoires* manuscrits et inédits du maréchal Jourdan.
[2] Montgaillard, *Mémoires concernant la trahison de Pichegru*, p. 47-48.

traite à Clairfayt et opérer sa jonction avec Jourdan. Au lieu de cela, il se borna à porter sur Heldelberg un corps de dix mille hommes qui, peu de jours après, fut complétement battu[1].

La Convention, en nommant, par son décret du 3 mars, les généraux en chef des armées de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle et du Nord, avait décidé que, dans le cas où elles devraient agir de concert, le commandement général serait donné à Pichegru : le Comité de gouvernement jugea l'heure arrivée de faire l'application de cette disposition, et en informa Jourdan par une lettre où était exprimée l'assurance qu'en lui le désintéressement du grand citoyen étoufferait les susceptibilités du soldat[2].

Jourdan méritait certes cet hommage, mais il méritait plus que cet hommage; et la France ne tarda point à expier cruellement l'arrêté qui subordonnait à un homme par qui elle était trahie, le modeste, l'illustre vainqueur de Wattignies et de Fleurus.

Réunir les troupes disponibles pour attaquer Clairfayt dans le Darmstadt, avant l'arrivée de Wurmser, stationné dant le haut Rhin, telle était alors la seule chose qu'il fût possible d'entreprendre ; car les armées françaises étaient dans le plus absolu dénûment et ne comptaient pas cent soixante mille hommes sous les armes[3].

Mais la résistance abstinée de Pichegru paralysa tout, et rien ne put le décider à sortir de l'inactiou systématique dans laquelle il retenait ses troupes sur la rive gauche. Bientôt il devint manifeste qu'il y avait parti pris, de sa part, de ne point seconder l'armée de Sambre-et-Meuse. Alors les Commissaires autorisèrent Jourdan, par un arrêté, à rester dans sa position, en attendant de nouveaux ordres. De plus, ils mirent sous son commandement les divisions de

[1] Manuscrit dn maréchal Jourdan.
[3] Ceci est le résumé de la lettre qu'il reçut et qu'il reproduit textuellement dans son manuscrit.
[3] Manuscrit du maréchal Jourdan.

Rhin-et-Moselle campées devant Mayence, et le chargèrent de faire bombarder cette place, non sans avoir invité Pichegru à tenir l'ennemi en échec devant Manheim par de fausses attaques, et, sur le haut Rhin, par des démonstrations de passage. Mais rien n'avait été préparé pour l'attaque de Mayence, et Kléber essuya tant de tracasseries de la part de l'état-major de Pichegru, qu'il écrivit à Jourdan : « *Je viens te déclarer que, dussé-je être arrêté, lié, garrotté et même guillotiné, je ne continuerai pas à commander les quatre divisions de l'armée de Rhin-et-Moselle*[1]. »

Pendant ce temps, l'armée de Sambre-et-Meuse souffrait tellement de la disette que, sans le secours des pommes de terre, elle se serait débandée. L'impulsion donnée aux esprits depuis le 9 thermidor ayant détruit le règne des fortes vertus, les soldats, sous prétexte de chercher des subsistances, se livraient à l'insubordination et au pillage; les officiers murmuraient, délibéraient, parlaient d'envoyer des députés à la Convention, pour se plaindre de la détresse de l'armée. Jourdan, désespéré, offrit sa démission : le gouvernement la refusa[2].

Sur ces entrefaites, Wurmser s'étant rapproché de Manheim et ayant envoyé à Clairfayt un renfort de vingt-cinq mille hommes, celui-ci conçut le projet de tomber, avec des forces supérieures, sur la gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, en passant le Mein à Seligenstadt et Rumpenheim. C'est ce qu'il ne pouvait faire qu'en franchissant la ligne de neutralité; mais il savait de reste qu'il n'avait aucune opposition à craindre de la part des Prussiens. Et, en effet, dans la nuit du 10 au 11 octobre, il passa le Mein sans obstacle.

Cette manœuvre tant vantée, n'offrait pourtant rien de bien remarquable, observe Jourdan, dès que l'inaction calculée de Pichegru laissait à l'ennemi toute la liberté de ses mouvements, et que les Autrichiens

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] *Ibid.*

pouvaient prendre une direction où il n'était pas permis au général français de se porter[1]. Mais il n'en est pas moins vrai que l'armée de Sambre-et-Meuse eût été exposée au danger d'être anéantie, si Clairfayt n'eût mis beaucoup de mollesse à profiter de son avantage. Jourdan, après des retards qui, de son propre aveu, étaient imprudents, dut se décider à battre en retraite. Il ne lui restait plus d'autre parti à prendre que de repasser le Rhin : c'est ce qu'il fit après une marche rétrograde pendant laquelle il fut harcelé, harassé, mais non entamé par l'ennemi.

La plupart des auteurs qui ont raconté la campagne de 1795 ont jeté sur Jourdan le blâme de cette retraite. La lettre suivante qu'il reçut du gouvernement le justifie.

« Général, nous aimons à vous rendre la justice que vous méritez ; nous approuvons la retraite que vous avez ordonnée, et nous sommes convaincus qu'elle était indispensable. Nous l'attribuons, comme vous, à la pénurie dans laquelle s'est trouvée l'armée que vous commandez, à l'augmentation inattendue du corps de Clairfayt, enfin à la ligne de neutralité, si gênante pour vous, et que le prince de Hohenlohe a si mal garantie. Nous vous avons félicité lorsque vous avez conduit l'armée de Sambre-et-Meuse à la victoire : nous vous félicitons de l'avoir arrachée, par une retraite heureuse, à une perte presque inévitable[2]. »

Le gouvernement ne disait pas tout, parce qu'il ne savait pas tout. La vérité est que le succès de la campagne fut compromis sans retour par la trahison de Pichegru ; par l'insurmontable opposition qu'il mit à la jonction des forces de la République ; par son refus de seconder l'armée de Sambre-et-Meuse ; par la situation déplorable où un tel refus plaça les troupes de Jourdan, et enfin par cette inaction funeste qui

[1] Manuscrit du maréchal Jourdan.
[2] *Ibid.*

permit à Wurmser d'envoyer à Clairfayt des renforts dont l'arrivée devait être et fut décisive[1].

A ces causes, il en faut joindre une autre, bien triste à constater. Depuis qu'on ne pouvait plus, sans être accusé de *terrorisme*, maintenir vigoureusement la discipline, avoir l'œil sur les traîtres, et faire sortir la victoire de l'irrésistible élan de l'enthousiasme républicain, non-seulement on avait vu le pillage et l'insubordination s'introduire dans les armées; non-seulement on avait vu confier le commandement général des forces militaires de la nation à un général qui la trahissait, au moment même où il la trahissait, mais il semblait que l'âme du soldat fût changée. Jourdan raconte, comme une chose qui eût été impossible dans les campagnes précédentes, qu'à la suite d'un des engagements qui marquèrent sa retraite, les Autrichiens firent sept cents prisonniers parmi lesquels il ne se trouva que treize blessés: « Tant, s'écrie-t-il d'un ton navré, la résistance avait été molle! » Il ajoute: « Un semblable trait n'aurait pas dû se rencontrer parmi tant d'actions héroïques qui illustrèrent cette guerre, et c'est une douleur d'être obligé de le rappeler[2]. »

[1] Dans ses *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, t. I, Charles Nodier s'étudie à laver Pichegru, auquel il avait été personnellement attaché, du reproche de trahison. Par malheur les faits qui la prouvent sont trop clairs, et Charles Nodier ne les discute pas: il se borne à nier l'autorité des témoignages de Montgaillard et de Fauche-Borel, dans un petit morceau de littérature très-fin, très-spirituel, très-amusant, mais qui ne saurait constituer une défense sérieuse.

[2] Manuscrit du maréchal Jourdan.

CHAPITRE II.

LUTTE ENTRE LES THERMIDORIENS ET LES ROYALISTES.

Rapprochement entre les Thermidoriens et les Girondins fidèles à la République. — Attitude menaçante des royalistes. — Temps d'arrêt dans la marche du royalisme, immédiatement après l'affaire de Quiberon. — Sortie violente du *Bonhomme Richard*. — Décret relatif à la célébration du 10 août. — La réaction royaliste reprend son cours. — Organisation de la presse royaliste. — La Convention attaquée avec fureur. — Ce qui servait le royalisme; curieuse appréciation de l'abbé Brottier. — Le salon de madame de Staël. — Paris, foyer de l'agitation. — Admiration excitée à l'étranger par Charette. — Il est nommé général en chef de l'armée catholique et royale par le prétendant. — Les *bureaux* de Charette. — Importante lettre qu'il écrit au prétendant, à propos du grade à lui conféré. — Lettre du prétendant au duc d'Harcourt sur la nécessité pour le roi de France de « conquérir son royaume. » — Défiances du prétendant et de son entourage à l'égard de l'Angleterre. — Expédition confiée au comte d'Artois par le gouvernement anglais. — Le royalisme place ses espérances dans l'agitation du dedans plus que dans les secours du dehors. — On prépare une Constitution nouvelle. — Commission des onze; ses travaux. — Projet présenté par Sieyès; il est rejeté. — Résumé de la Constitution de l'an III. — Dispositions caractéristiques. — Défauts de la Constitution de l'an III. — En quoi son vice fondamental consistait aux yeux des royalistes. — Elle leur fournit le prétexte qu'ils cherchaient pour essayer d'abattre la Convention.

La tentative de Quiberon était venue apprendre aux Thermidoriens ce qu'ils avaient à craindre de ces royalistes que, le 9 thermidor, ils avaient acceptés pour alliés. Aussi cherchèrent-ils, dès ce moment, d'autres appuis.

Parmi les Girondins auxquels la réaction avait rouvert les portes de l'Assemblée, tous ne penchaient pas vers le royalisme, comme Henri Larivière; il y en avait qui, tels que Louvet, avaient conservé l'ancienne ferveur de leur foi républicaine : ce fut avec ceux-ci que les Thermidoriens, menacés par les royalistes, cherchèrent à faire alliance. Dans un banquet

destiné à célébrer l'anniversaire du 9 thermidor, Lanjuinais ayant porté un toast » aux représentants qui, dans ce jour mémorable, avaient abattu le tyran et la tyrannie, Tallien en proposa un, lui, « aux députés hors la loi sous la tyrannie de l'ancien gouvernement; aux 73 (ils avaient été sauvés par ce même Robespierre dont on fêtait la mort!); aux autres victimes de la Terreur et à tous ceux qui, dans ces temps désastreux, étaient restés fidèles aux lois de l'amour et de l'amitié. » — « Et à leur union intime avec les hommes de thermidor, » ajouta Louvet[1].

Les événements qui suivirent montrent du reste combien ce rapprochement était nécessaire.

Que n'avait-on pas déjà concédé aux royalistes! Le parti thermidorien avait consenti, pour leur plaire, à l'humiliation de tous les vœux exigés de lui; il avait flétri, presque aussi souvent qu'on le lui avait demandé, le passé de la Révolution; il avait prêté les mains à l'annulation d'une foule de sentences prononcées par les tribunaux révolutionnaires; il avait voté la restitution des biens des condamnés à leurs familles[2]; il s'était laissé dire en face par Doulcet de Pontécoulant que ces tribunaux *n'avaient jugé personne*[3]; et Legendre, un de ces orateurs, s'était écrié à cette occasion : « Ah! si je possédais des biens qui eussent appartenu à l'une des victimes — et n'en est-il pas que nous voudrions racheter de tout notre sang? — jamais je ne pourrais trouver de repos; le soir, en me promenant dans un jardin solitaire, je croirais voir dans chaque goutte de rosée les pleurs de l'orphelin dont j'occuperais l'héritage[4]. »

Mais, comme il arrive, plus on accordait aux royalistes, plus ils devenaient impérieux et menaçants. Ils avaient commencé par demander qu'on épargnât

[1] *Moniteur*, an III, 1795, n° 313.
[2] Décret du 14 floréal (1er mai) 1795.
[3] Voy. le discours qu'il prononça dans cette circonstance, p. 315 des *Souvenirs*, extraits de ses papiers et de sa correspondance.
[4] Doulcet de Pontécoulant, *Souvenirs*, p. 320.

leurs têtes, et ils en étaient venus à demander qu'on abattît celles de leurs ennemis.

Le 6 thermidor (24 juillet), la Convention ayant décidé, sur la proposition de Gourdan, qu'une commission, prise dans son sein, serait chargée d'examiner les arrestations pour faits révolutionnaires, ce fut, parmi les royalistes des sections, une véritable explosion de fureur. Eh quoi! on mollissait, on hésitait, on osait croire qu'au nombre des révolutionnaires arrêtés il pouvait se trouver des innocents! Quoi! on parlait d'*examiner*, quand c'était de frapper qu'il s'agissait! Une députation de la section du Mont-Blanc courut presser l'Assemblée d'en finir avec les *satellites du farouche Robespierre.* « Leur impunité lasse notre patience, » dit insolemment l'orateur; et il insista pour qu'on achevât sans tarder « l'épuration tant promise [1]. » Deux jours après, une députation de l'Observatoire venait présenter les mêmes réclamations et poussait l'audace jusqu'à sommer la Convention d'être juste. « Est-ce que nous sommes injustes? » s'écrie Dubois-Crancé hors de lui, et, accompagnant ces paroles d'un jurement grossier, il traite les pétitionnaires de brigands. Un mouvement d'indignation éclate à la barre. Des interpellations violentes sont adressées à Dubois-Crancé. Il s'éloigne. La séance fut levée au milieu d'un tumulte effroyable [2].

Cependant nul n'osait encore prononcer le nom de *roi.* Dans la séance du 21 floréal (10 mai), la section du Mont-blanc était venue demander le rapport du décret qui punissait de mort les *provocateurs à la royauté;* mais ce décret, Marie-Joseph Chénier l'avait fait maintenir [3]. C'était donc à mots couverts que les partisans du rétablissement de la monarchie exprimaient leurs vœux. Le *Courrier républicain*, journal que Poncelin rédigeait, et dont le titre était un mensonge calculé, disait, par exemple, dans son nu-

[1] Séance du 11 thermidor (29 juillet 1795).
[2] Séance du 13 thermidor (31 juillet 1795).
[3] *Moniteur*, an III, n° 235.

méro 593 : « La dénomination de roi, qui vient de *regere*, et qui signifie *régisseur,* n'exclut pas celle de *République*, et s'accorde même avec elle toutes les fois que l'individu qu'on appelle roi n'est que le ministre du souverain [1]. »

Ce langage artificieux ne trompait personne. Poncelin reçut une lettre, signée : *Un de vos abonnés qui vous lit et vous juge.* Elle commençait ainsi : « Quelques phrases que vous employiez, vous ne nous tromperez pas. » Puis, répondant aux accusations de terrorisme dont les royalistes ne cessaient de poursuivre indistinctement tous leurs adversaires, l'auteur de la lettre disait : « On ne guillotine pas continuellement, il est vrai, mais on guillotine *quelquefois*, et l'on assassine *tous les jours*... Je félicite la Convention d'avoir, par un décret, fait disparaître de dessus les murailles ce mot effroyable *la mort*, légende atroce inventée par des plébéculaires furieux, mais je ne la félicite pas de tolérer les assassins sans nombre qui, le soir, au coin d'une rue où l'humanité est écrite en gros caractères, vous plongent, en son nom, un poignard dans le sein[2]. »

Là était en effet le grand scandale. Pour mieux prouver qu'on n'était pas du parti des égorgeurs, on égorgeait.

On a vu dans un chapitre précédent quel accès de délire produisit la réaction née du 9 thermidor, à combien d'assassinats elle donna lieu, et comment les Thermidoriens finirent par craindre que ce réseau sanglant ne les enveloppât eux-mêmes. Ils avaient d'abord fermé les yeux, et, selon le mot de Mallet du Pan, « combattu les royalistes avec mollesse et les Jacobins avec fureur[3]. » Mais le moment vint où Mallet du Pan put écrire triomphalement à l'abbé de Pradt : « L'*Accusateur public*, qui se publie par numéros, a repris le ton que j'avais dans le *Mercure ;*

[1] *Courrier républicain*, n° 593.
[2] *Ibid.*, n° 595.
[3] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan.*

il a écrasé Sieyès. « C'est avec votre déclaration des « droits à la main, lui a-t-il dit, qu'on a égorgé vos « collègues, vos bienfaiteurs, vos parents, une géné- « ration entière. Regardez, avide métaphysicien, vous « avez du sang jusqu'aux genoux [1]. »

Quand Sieyès était accusé *d'avoir du sang jusqu'aux genoux*, pour sa participation à la Déclaration des droits de l'homme, et qu'on l'appelait à rendre compte, comme *métaphysicien*, de l'extermination d'une génération entière, comment Tallien, Fréron, Legendre, Merlin (de Douai), Cambacérès, ne se seraient-ils pas émus ? Les collets noirs et les cravates vertes devinrent donc pour les Comités, où les Thermidoriens dominaient encore, un sujet sérieux d'inquiétude [2].

Beaulieu, parlant de choses dont il fut témoin, écrit :

« Quelques jours après le 4 prairial et le désarmement des Terroristes, les adroits Comités avaient engagé les sections à remettre leurs canons au gouvernement, en leur faisant entendre que la Révolution étant finie et le régime constitutionnel allant commencer, ces armes devenaient inutiles et pouvaient devenir dangereuses pour la stabilité de la Constitution, si quelque faction nouvelle parvenait à s'en emparer. Les bons Parisiens trouvèrent ce raisonnement sage et remirent leurs canons. Ce fut la section Lepelletier qui donna l'exemple, la même qui va bientôt montrer le plus de résistance aux fameux décrets des 5 et 13 fructidor. Maîtres de ces terribles canons, les Comités levèrent absolument le masque [3]. »

Mais comment furent-ils amenés à lever le masque ? Le passage suivant l'explique :

« Après la victoire de prairial, un décret chargea les sections de désarmer les Terroristes... C'était

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, chap. v, p. 143.

[2] Voy. dans le *Courrier républicain*, nº 599, la réclamation d'un citoyen arrêté, puis mis en liberté, *après un long interrogatoire sur sa cravate verte*.

[3] *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. VI, p. 201, 202.

donner à chaque citoyen, dans un moment de fermentation et de souvenirs déchirants, la facilité d'assouvir sa vengeance; c'était nous précipiter — c'est un royaliste qui parle — hors des mesures de toute raison, pour avoir ensuite le droit d'improuver notre conduite et d'armer contre nous ceux qui pourraient être victimes de nos erreurs. Je ne prétends pas dire que telle fut l'intention de ceux qui firent rendre ce décret; mais ce que je sais bien, c'est qu'ils profitèrent de nos fautes pour armer contre nous ceux contre qui ils nous avaient armés [1]. »

Il suffit de rapprocher ces deux passages pour comprendre que, si les Thermidoriens en vinrent à se mettre sur la défensive, ce que Beaulieu appelle « lever le masque, » ce ne fut pas sans motif, puisque l'écrivain royaliste avoue l'abus fait par son parti de « la facilité donnée à chaque citoyen d'assouvir sa vengeance, » laquelle pouvait aller loin, on le conçoit, « dans un moment de fermentation et de souvenirs déchirants. »

A cet égard, on trouve les inquiétudes des Thermidoriens et de ceux des Girondins qui n'avaient point passé au royalisme, exprimées avec une vivacité naïve par Doulcet de Pontécoulant, dans la séance du 2 messidor (20 juin 1795) :

« On a abusé du nom de Terroriste comme on a abusé de celui de fédéraliste. Tel administrateur qui s'était insurgé contre la journée du 31 mai a été accusé de terrorisme... Il s'élève de petites sociétés d'amis de Jésus qui accusent de terrorisme les patriotes. *Et vous-mêmes, si vous n'y prenez garde, vous serez leurs victimes* [2]. »

De son côté Legendre disait :

« Sous le nom de Terroriste on a enveloppé quelques patriotes vertueux, mais dont l'énergie leur a fait beaucoup d'ennemis [3]. »

[1] *Essais historiques*, etc., *ubi suprà*, p. 192, 193.
[2] *Courrier républicain*, nº 594.
[3] *Ibid.*

Et, deux jours après, revenant à ce sombre sujet, il s'élevait d'un ton indigné contre les royalistes, qui, suivant ses propres paroles, « voulaient gagner sans mettre au jeu. » Il ajoutait : « Ce sont eux qui commettent tous les crimes dont la France est le théâtre depuis quelque temps : il faut punir les égorgeurs du temps passé, mais ne pas oublier ceux d'aujourd'hui [1]. »

C'est dans cette situation d'esprit que l'expédition de Quiberon avait trouvé les Thermidoriens. Le royalisme en armes ayant été écrasé sur les côtes de Bretagne, il y eut naturellement un temps d'arrêt dans la marche ascendante de la réaction monarchique ; et les Thermidoriens, maîtres momentanés de la situation, crurent pouvoir le prendre sur un ton très-haut avec des alliés devenus des ennemis, et qu'ils ne jugeaient plus aussi nécessaire de ménager. Ceux des Girondins qui n'avaient pas fait divorce avec leurs principes d'autrefois, agirent de même. On lut sur tous les murs de Paris des placards où les soldats étaient excités contre la Jeunesse dorée. Ils portaient pour titre : *Frond, défenseur de la Patrie.* L'auteur, c'était Louvet[2]. Le *Journal du Bonhomme Richard*, feuille qui soutenait le gouvernement et passait pour être subventionnée par lui, publia un article qui comparait les royalistes aux républicains en ces termes :

« Ils font des cadenettes : nous faisons dix mille prisonniers d'un coup de filet.

« Ils font de petits articles bien maussades dans de petits journaux bien tristes : nous leur enlevons fusils, caissons, munitions, bagages, équipements.

« Ils criaillent dans les spectacles : nous les écrasons au camp.

« Ils mettent des cravates : nous avons des moustaches.

[1] *Courrier républicain*, nº 596.
[2] Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. VI, p. 169.

« Ils égorgent dans les prisons : nos généreux volontaires les portent à l'hôpital sur leurs épaules...

« Ils fabriquent à Paris des lettres royales et des jérémiades monarchiques : nos drapeaux flottent sur les forts escaladés qui les protégeaient.

« Ils chantent des grand'messes et des vêpres dans des chapelles remplies de vieilles bigotes : nous entonnons la *Marseillaise* dans les champs de la Victoire.

« Ils mangent des bonbons pour se consoler : nous lançons sur leurs phalanges une grêle de dragées foudroyantes.

« Ils font la chapelle : nous manœuvrons.

« Ils attendent un roi comme le messie : nous allons avoir une constitution républicaine.

« Ils sont une poignée : nous sommes des millions[1]. »

Lorsque, dans la séance du 3 pluviôse (25 janvier 1795), Cambacérès avait repoussé les imputations de royalisme à l'adresse de l'Assemblée, elle s'était levée tout entière, en criant : *Vive la République*[2] ! Nul doute cependant qu'elle ne renfermât des royalistes. Mais, ne croyant pas leur heure venue, ils couvraient d'un enthousiasme faux leurs sentiments vrais.

« L'hypocrisie et la fureur, écrivait à ce sujet Mallet du Pan, occupent alternativement la scène. Chaque séance est un mensonge de plusieurs heures, à l'aide duquel on déguise ses propres intentions. La crainte d'être soupçonné d'idées contraires à celles que l'on professe fait exagérer encore la dissimulation[3]. »

Ainsi s'explique la facilité avec laquelle les Thermidoriens firent adopter le décret relatif à la célébration du 10 août. En voici les dispositions principales :

[1] *Journal du BonhommeRichard*, n° 22.
[2] *Moniteur*, an III, n° 125.
[2] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, chap. v, p. 125,126.

« Le 23 thermidor, jour correspondant au 10 août, à huit heures et demie du matin, moment auquel le trône a été renversé, une salve d'artillerie annoncera la victoire du peuple sur la tyrannie.

« La Convention siégera en costume. L'Institut national exécutera des hymmes en l'honneur de la liberté...

« L'anniversaire du 10 août sera célébré dans toutes les communes de la République et aux armées, avec toute la pompe et toute la solennité que les localités comportent [1]. »

Ce décret fut adopté au milieu des plus vifs applaudissements.

Dans la Convention, il en coûtait peu aux royalistes non déclarés d'applaudir ou d'avoir l'air d'applaudir à des mesures semblables, rien n'étant mieux calculé que leur adhésion aux formules ou aux pratiques révolutionnaires pour voiler des projets dont la révélation prématurée eût compromis le succès. Que leur importait, d'ailleurs, la célébration de tel ou tel anniversaire républicain, pourvu que, trompé par leur empressement même à y consentir, le parti thermidorien n'hésitât pas à leur livrer des victimes? Le 15 thermidor, ils battaient des mains au souvenir de la « victoire du peuple sur la tyrannie ; » et, dans les séances suivantes, le parti thermidorien les aidait à dresser une liste de proscrits sur laquelle on voyait figurer des patriotes intègres à côté d'hommes farouches, Massieu à côté de Lequinio, Chaudron-Rousseau à côté de Fouché [2] !

Au surplus, la réaction royaliste était trop dans la nature des choses pour qu'elle tardât à reprendre son cours. L'impression produite par la descente de Quiberon n'était pas encore entièrement effacée, que déjà les partisans de la monarchie relevaient la tête. La presse qui servait leurs desseins s'était organisée

[1] *Moniteur*, an III, n° 321.
[2] Séance des 21 et 22 thermidor (8 et 9 août) 1795.

de manière à agir sur les esprits avec la puissance que donne l'unité. Il avait été convenu entre les journalistes de ce parti qu'à des jours dits ils s'assembleraient, tantôt dans un quartier, tantôt dans un autre, chez l'un d'entre eux ou chez un ami, et qu'après un déjeuner ou une collation, ils chercheraient à se mettre d'accord sur les points qu'il convenait de traiter en commun le lendemain; de telle sorte que l'opinion fut ébranlée par les mêmes coups, partis de différents côtés[1]. Ce plan, exécuté avec beaucoup de suite et d'intelligence, porta ses fruits. L'ensemble des attaques en couvrit le péril. La Convention fut assaillie dans une multitude d'écrits dont la violence croissait de jour en jour; et la presse royaliste sonna si bien le tocsin, que les Comités comprirent enfin « qu'après avoir fait la Révolution, la liberté d'écrire allait tuer son propre ouvrage[2]. » Ils voulurent alors, coûte que coûte, arrêter le mouvement; mais l'impulsion était donnée. Rien ne leur réussit, ni les menaces, ni les arrestations, ni les scellés mis sur les presses. La *Gazette universelle*, passant toutes les bornes, même de la licence, le rédacteur avait été arrêté : il fut réclamé par la section de l'Arsenal tout entière. Ceux qui, dans l'Assemblée, n'avaient pas voté la mort du roi, retrouvèrent la parole que, le lendemain de la défaite de leurs amis à Quiberon, ils avaient perdue. Ils firent abolir les certificats de civisme; ils firent rapporter le décret qui donnait à examiner à une commission prise dans l'Assemblée la culpabilité des Montagnards arrêtés, de peur qu'on ne les sauvât. Enfin les dénonciations de royalisme cessèrent d'être reçues par les sections, et bientôt, le 10 août, dont le décret du 15 thermidor avait si pompeusement ordonné l'anniversaire, fut mis, presque à voix haute, au nombre des horreurs de la Révolution[3].

[1] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 194-196.
[2] Mallet du Pan, *Mémoires et correspondance*, t. II, chap. VIII, p. 178, 179.
[3] *Ibid.* Lettre au comte de Saint-Aldegonde.

Ce n'est pas que les royalistes en fussent venus à être la majorité : loin de là ; mais ce qui constituait leur force, c'était, indépendamment de la faiblesse du gouvernement thermidorien, la lassitude publique. Nous avons découvert, parmi les papiers de Puisaye, un mémoire royaliste qui peint la situation avec la plus singulière franchise. Ce mémoire, qui est évidemment de l'abbé Brottier, contient le passage suivant. Rien de plus caractéristique :

« On peut dire en toute vérité que l'ouvrage[1] (le royalisme), domine en France dans tous les esprits, sinon dans tous les cœurs. On remarquera cette différence que j'établis ici, parce que aucun personnage, ni parmi les instituts (les princes), ni parmi ceux dont on les fait, ne se montre capable de se concilier les affections ni d'exciter l'enthousiasme. Mais, en revanche, la cruelle nécessité subjugue tous les esprits et entraîne toutes les opinions en leur faveur. Ceci est la suite de la conviction générale où l'on est que l'ouvrage (le royalisme) peut seul donner le repos, dont chacun a le besoin le plus pressant. Car si un gouvernement quelconque pouvait procurer une lueur seulement de repos, on enverrait au diable et l'ouvrage (le royalisme), et les ouvriers (les agents), et les instituts (les princes)[2]. »

Rien n'était plus propre que cette disposition générale à favoriser les intrignes du parti royaliste, et il mit à en profiter une activité brûlante. Les émigrés commencèrent à rentrer en foule ; les uns assuraient qu'ils n'avaient jamais quitté la France ; les autres, qu'ils ne l'avaient quittée que comme victimes du 31 mai.

Madame de Staël était alors à Paris, où son mari représentait, en qualité d'ambassadeur, la Suède, par qui la République française avait été reconnue.

[1] Nous avons déjà donné, dans le chapitre « Agents de Paris, » la clef du langage mystérienx employé par les « agents » dans leur correspondance.

[2] *Papiers de Puisaye*, vol. LXXXIV. — *Mémoire sur l'agence de Paris.* Manuscrits du British Museum.

Cette circonstance, et, plus encore, l'intelligence toute virile dont elle était douée, semblaient devoir rattacher madame de Staël au parti républicain; mais son habitude du grand monde et ses rapports de société l'attiraient vers l'aristocratie. Ce n'était pas d'ailleurs au service de la République que M. Necker avait acquis la réputation dont sa fille était si fière, et la plupart de ses amis servaient la cause royaliste. Toutefois elle n'eut garde de se compromettre par des préférences trop décidées. Elle correspondait avec les émigrés, et entretenait des relations amies avec mainte célébrité révolutionnaire; elle tendait une main à Jaucourt et l'autre à Legendre. Celui-ci reçut d'elle des avances que non-seulement il repoussa, mais qu'il crut devoir dénoncer du haut de la tribune, les regardant comme des tentatives de séduction[1].

Cette sortie de Legendre contre madame de Staël eut lieu à l'occasion d'un projet de décret contre les émigrés, présenté par Delaunay, au nom des Comités réunis, et qui fut adopté. Il portait que les émigrés seraient mis sous la surveillance de leur municipalité, tenus de sortir de Paris dans trois jours, et obligés de s'en éloigner de dix lieues au moins[2].

C'était effectivement à Paris que l'agitation royaliste avait son véritable foyer; et, là, les divisions sourdes de l'Assemblée, la faiblesse du gouvernement thermidorien, la proscription qui avait frappé les hommes énergiques, l'essor des ambitions nouvelles, la frayeur des uns, l'incertitude des autres, la lassitude du plus grand nombre après une tourmente si prolongée, promettaient au royalisme un succès qu'on n'avait guère à attendre, ni de l'émigratinn armée, ni de l'insurrection vendéenne.

A la vérité, Charette avait relevé le drapeau de la monarchie, qu'il tenait maintenant d'une main ferme. Et, certes, les encouragements ne lui manquaient pas.

[1] Voy. son discours dans la séance du 1er fructidor (18 août) 1795.
[2] Séance du 1er fructidor (18 août) 1795.

Jamais exploits déshonorés par la cruauté et la perfidie n'avaient été, dans les régions monarchiques, l'objet d'un enthousiasme plus passionné. Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche, faisait savoir à Charette par Delafarre, évêque de Nancy, qu'elle avait pour sa « conduite sublime et ses vertus une admiration profonde, et que telle était, à son égard, la façon de penser de toute la famille impériale[1]. » On le désignait comme le « second fondateur de la monarchie[2]. » Souwarow lui écrivait : « Héros de la Vendée ! illustre défenseur de la foi de tes pères et du trône de tes rois ! salut. Que le Dieu des armées veille à jamais sur toi ; qu'il guide ton bras à travers les bataillons de tes nombreux ennemis, qui, marqués du doigt de ce Dieu vengeur, tomberont comme la feuille que le vent du nord a frappée[3]. »

Malheureusement, ces éloges pompeux et ces vœux poétiques ne donnaient pas à Charette des soldats en nombre suffisant, des munitions de guerre, des fusils, des canons, et une autorité que, dans son propre parti, personne ne contestât.

Sur ce dernier point, le prétendant avait cru lever toutes les difficultés en envoyant à Charette, et cela dès son soi-disant avénement à la couronne, le titre de commandant en chef de l'armée royale et catholique[4]. Mais des bandes d'insurgés qui combattent volontairement, à leurs frais, loin des princes pour qui leur sang coule, ne se gouvernent pas selon les règles applicables à une armée régulière. Le garde-chasse Stofflet n'avait dû qu'à son épée de marcher l'égal du marquis de Lescure ; et Cathelineau n'avait pas de brevet dans sa poche, lorsque la Rochejaquelein et d'Elbée l'avaient accepté pour leur chef. Voilà

[1] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye, et autres.* — Lettre de Delafarre à Charette, Vienne, 19 août 1795.

[2] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 120.

[3] *Correspondance secrète de Charette, Stofflet.*, etc.. t. I, p. 33.

[4] Puisaye, dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 120, assigne à la lettre de nomination la date du 8 janvier 1795. C'est une erreur ; cette lettre, qu'on trouve textuellement reproduite dans la *Correspondance secrète* déjà citée, porte la date du 8 juillet 1795.

ce que les gens de l'ancienne cour étaient incapables de comprendre. Ils se formaient une idée si fausse du genre de guerre dont le succès devait décider de leur fortune, que dans une lettre du 18 août 1795, le duc de Polignac, ministre du prétendant près la cour de Vienne, priait Charette « d'avoir la complaisance de faire faire dans ses *bureaux* le bulletin des opérations qui auraient lieu. » — « Les bureaux de Charette ! s'écrie Puisaye à cette occasion, qu'ils sachent donc que les bureaux des insurgés étaient la terre sur laquelle ils couchaient[1] ! »

Il est certain que le grade conféré à Charette, loin d'ajouter à son autorité, ne pouvait que l'affaiblir, par la jalousie qu'une telle distinction devait naturellement éveiller dans le cœur de ses émules. Charette le sentit bien lui-même, comme le prouve le passage suivant d'une lettre qu'il écrivit plus tard au prétendant, du camp de Montorgueil, et que nous tirons des papiers de Puisaye. C'est un document curieux à plus d'un titre.

... « Vous m'avez décoré de la qualité de généralissime de vos armées; mais, vu la connaissance que j'ai des esprits qui la composent, j'ai cru qu'il était sage de temporiser et de différer à leur manifester mon titre, jusqu'à ce que je fusse encore plus assuré de la confiance et de l'amitié de leurs chefs. J'ai lieu de me féliciter d'en avoir usé ainsi, puisque j'apprends aujourd'hui que l'autorité que vous m'avez confiée est restreinte par la nomination ultérieure que Monsieur (le comte d'Artois) a faite, depuis peu, de quatre généraux de vos armées qu'il fait égaux en titre et en autorité. Il me fait l'honneur et la grâce de me comprendre dans le nombre des quatre. Je ne suis pas moins reconnaissant de ses bontés que de celles de Votre Majesté, mais il paraît qu'il ignorait la qualité de généralissime dont vous m'aviez décoré précédemment. Quelque cher que soit à mon cœur le titre dont

[1] *Mémoires de Puisaye*, t. IV, p. 121.

vous m'avez honoré, j'en ferai le sacrifice, si vous jugez vous-même, Sire, qu'il puisse effectuer le parfait accord qui doit nécessairement régner entre les coopérateurs du bien public[1]. »

Quelle tragique histoire contiennent ces quelques lignes, où s'épanche dans un langage respectueux l'amertume d'une âme blessée ! Ce titre dont Charette se croit obligé de faire un secret, ces trois généraux dont on oppose le pouvoir au sien, les décisions de Louis-Stanislas-Xavier contrariées par celles de son frère, l'offre que fait Charette de sacrifier son rang, si ce sacrifice est jugé nécessaire par le prétendant *lui-même*, tout cela ouvre à l'esprit les portes d'un monde en proie au démon de la jalousie, des ambitions vulgaires et de l'intrigue.

Une seule chose aurait pu remédier au mal : la présence d'un des deux princes, l'aîné surtout, à la tête des insurgés. Mais, de toutes les difficultés, la plus grande était précisément celle-là.

On doit cette justice au prétendant qu'il ne se fit pas illusion sur ce qui était la véritable nécessité de la situation. Il existe de lui une lettre qui le prouve. Quoiqu'elle ait été écrite postérieurement à l'époque qui nous occupe[2], nous la citerons ici, parce que son importance historique gît dans les sentiments qu'elle exprime, et non dans les faits auxquels elle se rapporte. Elle était adressée au duc d'Harcourt.

« J'ai reçu, mon cher Duc, votre réponse à ma lettre du 15 août. J'ai voulu prendre quelques jours avant d'y répondre. Je ne peux qu'être reconnaissant de l'intérêt que le gouvernement anglais prend à ma conservation ; mais je vois en même temps qu'il est dans l'erreur sur l'importance qu'il y met : et cette

[1] *Mémoires de Puisaye*, vol. LVII. — Manuscrits du British Museum.

[2] La copie de cette lettre se trouve parmi les *Papiers de Puisaye* (Manuscrits du British Museum). Elle porte la date du 28 octobre 1795. Montgaillard se trompe en lui assignant, dans son *Histoire de France*, t. IV, p. 373-374, la date du 28 septembre 1795 ; et Michaud jeune se trompe bien plus gravement encore, dans sa *Biographie de Louis XVIII* (*Biographie universelle*, supplément), en la donnant comme écrite antérieurement à l'expédition de Quiberon.

erreur est bien naturelle, parce que l'Angleterre se trouve, comme l'Europe entière, à la fin du dix-huitième siècle, tandis que la France, en moins de six années, est revenue à la fin du seizième, et, peut-être, à une époque plus éloignée, sans que l'on puisse comprendre comment elle y est arrivée.

« Ma situation est semblable à celle de Henri IV, sauf qu'il avait beaucoup d'avantages que je n'ai pas. Suis-je comme lui dans mon royaume? Suis-je à la tête d'une armée docile à ma voix? Ai-je toujours porté les armes depuis l'âge de seize ans? Ai-je gagné la bataille de Coutras? Non. Je me trouve dans un coin de l'Italie. Une grande partie de ceux qui combattent pour moi ne m'ont jamais vu. Je n'ai fait qu'une campagne dans laquelle on a à peine tiré un coup de canon. Mon inactivité m'expose à des jugements défavorables de la part de ceux qui me sont restés fidèles, jugements que je ne peux pas appeler téméraires, parce que ceux qui les portent ne sont pas instruits de la vérité. Puis-je conquérir ainsi mon royaume? Et, supposé que mes fidèles sujets obtiennent un tel seconrs que je n'aie qu'à me présenter pour recevoir une couronne, pourrai-je par là acquérir la considération personnelle qui me serait si nécessaire ?

« On vous dira que si les progrès de Monsieur [1] me promettent une entière sécurité, on me conduira dans mes États; mais cela signifie uniquement que l'on me fera venir lorsque les grands dangers seront passés. Dieu m'est témoin, et vous le savez, mon cher Duc, vous qui connaissez le fond de mon cœur, que j'entendrais avec la plus vive satisfaction répéter le cri des Israélites : « Saül a tué mille hommes et David dix mille; » mais ma joie comme frère ne fait rien à ma gloire comme roi, et, je le répète, si je n'acquiers pas de gloire personnelle, si mon trône n'est pas entouré de considération, mon règne sera peut-être tranquille

[1] C'était le titre du comte d'Artois, depuis le prétendu avénement de son frère à la couronne.

par l'effet de la lassitude générale, mais il ne sera pas long, et il sera peut-être plus malheureux que celui de Henri III.

« Le passage du Rhin, la saison qui avance, tout se réunit pour me persuader qu'au moins pour cette année le corps du prince de Condé n'agira pas. D'ailleurs, M. de Thugut a dit depuis peu, sans y être provoqué, que je ne jouerais pas auprès de ce corps un rôle convenable; et je sens, en effet, que j'y serais aussi déplacé qu'à Vérone.

« Que me reste-t-il donc ? La Vendée. Qui peut m'y conduire ? Le roi d'Angleterre. Insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres, en mon nom, que je leur demande mon trône ou mon tombeau ; tout autre parti, quel qu'il soit, est dangereux pour ma gloire, dangereux pour le bonheur présent et futur de mon royaume, dangereux même pour la tranquillité de l'Europe, incompatible avec l'état présent de la France.

« Faites sentir tout ceci au cabinet de Saint-James ; ajoutez une réflexion, moins importante puisqu'elle ne regarde que moi : dites que j'éprouverais une bien douce satisfaction de devoir mon trône, ma gloire, le salut de mon royaume, à un souverain aussi vertueux que le roi d'Angleterre et à des ministres aussi éclairés que les siens.

« Portez-vous bien, mon cher duc, et comptez sur mon amitié.

« *Signé* LOUIS [1]. »

Le prétendant se faisait une bien étrange idée des conditions de la légitimité du pouvoir, lorsqu'il parlait de *conquérir son royaume*, et de le conquérir par l'appui d'un gouvernement armé contre la France ; mais la partie de sa lettre où il témoignait de son vif désir de partager les périls de ceux qui combattaient pour lui était à la fois très-noble et très-sensée. Seule-

[1] *Papiers de Puisaye*, vol. LVII. Manuscrits du British Museum.

ment il est permis de douter qu'en adressant au gouvernement anglais une pareille demande, Louis-Stanislas-Xavier comptât beaucoup sur une réponse favorable. En réalité, il comptait peu sur la sympathie des Puissances pour la cause de la Maison de Bourbon, et il se défiait, en particulier, de la sincérité de l'Angleterre.

Les sentiments de son entourage à cet égard se font jour avec une netteté caractéristique dans la lettre que le comte d'Avaray adressait, de Vérone, à Charette, le 13 août 1795; il y était dit, en propres termes : « Atténuez le mauvais effet que peut produire en France la confiance *apparente* accordée aux Anglais... Si vous apprenez que le roi est à l'armée de Condé, que cela ne vous étonne pas... Il est essentiel que l'Angleterre n'en soit pas prévenue; car, voyant le roi avec M. le prince de Condé, elle pourrait le laisser sur le Rhin, dans la dépendance de l'empereur [1]. »

De son côté, si Louis-Stanislas-Xavier mandait à Charette qu'il « travaillait à prolonger la guerre intérieure, » ce n'était pas sans ajouter qu'il la regardait « comme un mal nécessaire, jusqu'au jour où le bandeau serait tombé des yeux d'un plus grand nombre de ses sujets [2]. »

Nous avons sous les yeux une note écrite de la propre main de Louis-Stanislas-Xavier, et nous y lisons : « Finir le mémoire que M. Brottier a demandé à M. d'Entraigues sur le moyen de se passer des Puissances étrangères, si elles venaient à faire la paix [3]. »

Le prétendant ne disait donc pas le fond de sa pensée lorsqu'il insistait, dans une missive destinée à être lue par les membres du cabinet britannique, sur la satisfaction qu'il éprouverait à « devoir le salut de

[1] Lettre du comte d'Avaray au chevalier Charette, *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 23, 25.

[2] Lettre du prétendant à Charette, Vérone, 18 septembre 1795, *Correspondance secrete*, etc., t. I, p. 22.

[3] *Papiers de Puisaye*, vol. I, Manuscrits du British Museum.

son royaume à un souverain aussi vertueux que le roi d'Angleterre et à des ministres aussi éclairés que les siens. » La lettre au duc d'Harcourt fut-elle communiquée par lui au cabinet de Saint-James ? Des écrivains royalistes assurent que non [1]. Peut-être le duc, prévoyant l'insuccès de la démarche, crut-il devoir s'abstenir, par égard pour la dignité de son maître, qu'un refus aurait compromise. Toujours est-il que les ministres anglais ne firent rien de ce que le prétendant paraissait si vivement désirer, soit qu'ils ne connussent pas sa demande, soit qu'ils fussent instruits de ses dispositions secrètes, soit enfin qu'ils ne fussent pas fâchés de voir se prolonger des divisions intestines qui, en épuisant la France, promettaient de la livrer à leurs coups.

Il est à remarquer, toutefois, qu'ils ne jugèrent pas contraire à leur politique de placer sous les ordres du comte d'Artois une nouvelle expédition qui, de même que celle de Quiberon, devait jeter sur les côtes de France plusieurs milliers d'emigrés en armes et qui, en outre, portait ces régiments anglais que Puisaye avait sollicités avec tant d'instance. Il est vrai que le comte d'Artois n'était pas homme à leur inspirer les mêmes ombrages que son frère : les molles habitudes de ce prince, la faiblesse de son caractère et sa répugnance bien connue à « chouanner, » ainsi qu'il le disait lui-même [2], étaient de sûrs garants qu'avec lui l'Angleterre ne risquait pas de voir ses sacrifices tourner au profit exclusif de la famille des Bourbons.

Quoi qu'il en soit, le parti royaliste, depuis le désastre de Quiberon, avait cessé d'attendre du dehors ses principales chances de succès. Tous les patriotes ayant été désarmés, à Paris, sous prétexte de terrorisme, la pique, arme du peuple, ayant fait place au fusil, arme de la bourgeoisie, et l'élément royaliste s'y étant substitué, dans les sections, à l'élément ré-

[1] Montgaillard, *Histoire de France*, t. IV, p. 474-475.
[2] Voy. plus haut le chapitre intitulé « Les Emigrés. »

volutionnaire, quiconque brûlait de renverser le gouvernement établi avait maintenant les yeux fixés sur la capitale. Il ne fallait qu'une occasion pour faire éclater la mine: les meneurs du parti se tinrent prêts à la saisir, et ce fut la nouvelle Constitution qu'on discutait alors qui la fournit.

On se rappelle que *des lois organiques de la Constitution de* 1793 étaient promises ; une Commission de onze membres avait été nommée pour préparer le travail, et le 17 floréal (6 mai), elle s'était mise à l'œuvre.

Les onze membres étaient Lesage (d'Eure-et-Loir), Daunou, Boissy d'Anglas, Creusé-Latouche, Berlier, Louvet, la Réveillère-Lépeaux, Lanjuinais, Durand-Maillane, Baudin (des Ardennes) et Thibaudeau [1].

Ce dernier nous apprend, dans ses Mémoires, que Lesage (d'Eure-et-Loir), Boissy d'Anglas et Lanjuinais représentaient, dans la Commission, l'élément monarchique [2]. Le travail préparatoire se ressentit de cette influence.

Le premier acte de la Commission fut de mettre de côté la Constitution de 1793. Au nombre des griefs que les Onze, par l'organe de Boissy d'Anglas, articulèrent contre elle, il y en avait de singuliers. Ils lui reprochaient, par exemple, d'avoir subordonné le pouvoir exécutif au pouvoir législatif [3] ; comme s'il y avait folie à subordonner le bras à la tête ! et aussi, de n'avoir donné à la Convention aucune garantie contre la tyrannie d'un de ses membres [4] : grief dont il n'est pas facile de comprendre le sens, surtout quand on le rapproche du premier.

Les véritables torts de la Constitution de 1793 n'étaient point là, aux yeux des législateurs du moment. Elle rappelait une époque de laquelle ils ne

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xv, p. 177.
[2] *Ibid.*, p. 179.
[3] Rapport de Boissy d'Anglas, dans la séance du 5 messidor (23 juin), *Courrier républicain*, n° 597.
[4] *Ibid.*

voulaient rien accepter ; elle faisait revivre le souvenir d'hommes qu'ils avaient pris l'habitude de ne plus nommer que pour les vouer aux dieux infernaux ; et, sur ce terrain, on était toujours sûr de rencontrer les républicains tels que Louvet à côté des royalistes tels que Boissy d'Anglas.

Aussi la Constitution de 1793, quoique votée par la Convention et acceptée par le peuple, fut-elle rejetée par la Commission des Onze, tout d'abord et « unanimement[1]. »

C'était une belle idée que celle d'une *Déclaration des devoirs;* mais on ne saurait en faire honneur aux onze commissaires, quand on songe qu'ils ne l'adoptèrent que pour remédier aux inconvénients d'une *Déclaration des droits*, et, suivant les propres termes de Thibaudeau, comme *une sorte de contre-poison*[2].

La question s'étant élevée de savoir si la législature aurait le droit d'agrandir ou de démembrer le territoire, les avis se partagèrent, quelques-uns rappelant avec raison combien étaient dangereux pour la liberté le culte de la gloire militaire et l'ardeur des conquêtes. Ces considérations ne prévalurent pas sur le désir de conserver la Belgique et d'acquérir la rive gauche du Rhin. Faute d'oser prendre une conclusion à cet égard, les Onze laissèrent la question indécise[3]; mais elle fut résolue en fait par le décret de la Convention du 10 vendémiaire (1er octobre) 1795, portant : que tous les pays conquis en deçà du Rhin, ainsi que la Belgique, l'Etat de Liége et le Luxembourg, seraient réunis au territoire de la République et formeraient neuf départements. Par cette extension, le nombre des départements s'élevait à 98.

La Constitution de 1793 avait déclaré partie intégrante du corps social tout homme né et domicilié en France, et âgé de vingt et un ans accomplis : les Onze ne jugèrent pas ces conditions suffisantes pour don-

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 179.
[2] *Ibid.*, p. 180.
[3] *Ibid.*, p. 181.

ner la qualité de citoyen français. Thibaudeau assure dans ses Mémoires que les uns, tels que Lesage et Lanjuinais, voulant subordonner l'exercice des droits politiques à la condition de payer une contribution, et Baudin à celle de savoir lire et écrire, les autres opinèrent pour qu'on laissât à l'égalité sa plus grande latitude[1]. Il faut que, sur ce point, les souvenirs de Thibaudeau l'aient trompé ; car, dans le rapport présenté, depuis, par Boissy d'Anglas à la Convention, au nom des commissaires, ceux qui ne payent pas de contributions sont mis sur la même ligne que les banqueroutiers, lesquels sont réputés *ne faire point partie du corps social, quoique ayant droit à la protection du gouvernement*[2]. En tout cas, ce ne fut point le principe de l'égalité dans sa plus grande latitude qui prévalut dans l'Assemblée, puisque la Constitution de l'an III, telle qu'elle fut définitivement votée, range au nombre des conditions requises pour être citoyen français, celle de payer une contribution directe, personnelle ou foncière. Les pauvres n'étant pas des citoyens, qu'entendait-on qu'ils fussent ? Des ilotes ? On aurait dû au moins avoir le courage de le dire.

En adoptant le système des deux Chambres, la Commission des Onze, si l'on en croit Thibaudeau, ne se laissa influencer par aucune idée d'aristocratie. Ce qui la détermina, ce fut, indépendamment de l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique, l'expérience des entraînements dangereux auxquels une assemblée unique est sujette à s'emporter[3].

Elle crut, selon l'expression de Baudin (des Ardennes), que deux Chambres étaient nécessaires : l'une pour représenter *l'imagination* de la nation, l'autre pour représenter sa *raison*[4]. De fait, après s'être prononcée pour l'établissement des deux Chambres, qui furent nommées : la première *Conseil des Cinq-*

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 182.
[2] Voy. le *Courrier républicain*, nº 597.
[3] *Mémoires de Thibaudeau*. t. I, p. 182 et 183.
[4] *Ibid.*, p. 183.

Cents, du nombre des membres dont elle devait se composer, et la seconde *Conseil des Anciens*, parce qu'on n'y devait être admis qu'à un certain âge, la Commission eut soin de ne conférer à cette dernière que le droit d'accepter ou de rejeter les lois proposées par le *Conseil des Cinq-Cents*, les deux branches de la législature ayant d'ailleurs pour commune origine l'élection par les citoyens, et ne se distinguant l'une de l'autre par aucune prérogative d'essence aristocratique.

Les Onze ayant emprunté des Etats-Unis l'idée des deux Chambres, il semblait naturel qu'ils empruntassent également des Etats-Unis l'idée d'un président. C'est ce que proposèrent Lesage, Lanjuinais et Durand-Maillane; mais dans un président, leurs collègues virent l'ombre d'un roi : l'établissement d'un Directoire exécutif composé de cinq membres naquit de la frayeur qu'inspirait le retour possible de la royauté [1].

Restait la question de savoir par qui serait nommé le pouvoir exécutif ou Directoire. La crainte que le pouvoir exécutif ne fût trop puissant, s'il sortait de l'élection populaire, fut le motif qui porta la Commission des Onze à confier à la législature le choix des cinq Directeurs [2].

Telles étaient les bases du projet de Constitution que Boissy-d'Anglas fut chargé de présenter à la Convention, ce qu'il fit dans la séance du 5 messidor (23 juin). La discussion s'ouvrit le 16, et elle était déjà avancée, lorsque Sieyès vint proposer un nouveau travail qui renversait celui de la Commission de fond en comble.

Nommé, dès l'abord, membre de cette Commission, il avait refusé d'en faire partie, pour n'avoir pas à quitter le Comité de salut public, dont il était à cette époque, et, peut-être aussi, parce qu'il répugnait à son orgueil de partager avec d'autres l'honneur de

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 183.
[2] *Ibid.*

construire un édifice politique qu'il voulait paraître seul capable d'élever sur des fondements solides. Cet homme, de qui Mirabeau avait dit tout haut que « *son silence était une calamité publique*, » et, tous bas, « *qu'il lui ferait une renommée qu'il ne pourrait supporter* [1], » jouissait alors d'une réputation colossale. On le regardait comme le penseur par excellence, comme l'invisible moteur de la Révolution, comme l'âme cachée des événements. Thibaudeau, qui ne fut pas dupe de cette grande mystification, représente Sieyès affectant de ne pas prendre séance avec ses collègues dans les Comités, se promenant de long en large pendant les délibérations, et, quand il condescendait à donner son avis, s'éloignant aussitôt, comme si tout eût été dit dès qu'il avait parlé [2]. Mirabeau s'était montré un charlatan de vices : Sieyès fut un charlatan de gravité. L'immense réputation qu'il acquit montre assez avec quel succès il joua la comédie de la profondeur.

Son plan, néanmoins, ne fut pas adopté, mais il reparut plus tard.

Ce fut le 5 fructidor (22 août) que la Convention vota la Constitution dite de l'an III, sauf acceptation par le peuple. En résumé, cette Constitution portait :

Que la République française était une et indivisible ;

Que l'universalité des citoyens français était le souverain ;

Que la division de la France en départements serait maintenue, chaque département devant être distribué en cantons et chaque canton en communes ;

Que tout homme né et résidant en France, âgé de vingt et un ans, s'étant fait inscrire sur le registre civique de son canton, ayant demeuré, depuis, pendant une année sur le territoire de la République, et payant une contribution directe, foncière ou person-

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 178.
[2] *Ibid.*

nelle, était citoyen français, appelé comme tel à voter dans les assemblées primaires ;

Qu'il y aurait au moins une assemblée primaire par canton ;

Que toutes les élections se feraient au scrutin secret ;

Que chaque assemblée primaire mommerait un électeur jusqu'au nombre de trois cents citoyens inclusivement ; deux électeurs, depuis trois cent un jusqu'à cinq cents ; trois, depuis cinq cents jusqu'à sept cents ; quatre, depuis sept cent un jusqu'à neuf cents ;

Que, pour être électeur, il faudrait être âgé de vingt-cinq ans accomplis et être, soit propriétaire, soit usufruitier, soit locataire d'un bien évalué à un revenu de cent, cent cinquante, ou deux cents journées de travail, suivant la population des communes et des localités ;

Qu'il y aurait une assemblée électorale par département ;

Que les assemblées électorales éliraient les membres des deux branches du Corps législatif, ceux du tribunal de cassation, les hauts-jurés, les administrateurs des départements ; les président, accusateur public et greffier du tribunal criminel, et les juges des tribunaux civils ;

Que la législation serait confiée à deux Conseils, l'un, celui des *Cinq-Cents*, chargé de proposer les lois ; l'autre, celui des *Anciens*, chargé de les accepter ou de les rejeter, et tous les deux renouvelables par tiers chaque année ;

Que le *Conseil des Cinq-Cents* resterait invariablement fixé à ce nombre, et que le *Conseil des Anciens* se composerait de deux cent cinquante membres ;

Que, pour être membre du *Conseil des Cinq-Cents*, il faudrait être âgé de trente ans accomplis ;

Que, pour être membre du *Conseil des Anciens*, il faudrait être âgé de quarante ans accomplis, et, de plus, être marié ou veuf ;

Que les membres du Corps législatif recevraient une indemnité annuelle de la valeur de trois mille myriagrammes de froment;

Qu'aucun corps de troupes ne pourrait passer ou séjourner dans la distance de six myriamètres de la commune où le Corps législatif tiendrait ses séances, à moins que ce ne fût sur sa réquisition ou avec son autorisation;

Que le Corps législatif aurait une garde qui ne pourrait être au-dessous de quinze cents hommes en activité de service;

Que le *Conseil des Anciens* aurait le droit de changer la résidence du Corps législatif;

Qu'aucune proposition, dans le *Conseil des Cinq-Cents* ne pourrait être délibérée ni votée qu'après trois lectures, à dix jours d'intervalle l'une de l'autre;

Que les citoyens membres ou ayant été membres du Corps législatif ne pourraient être recherchés, accusés ni jugés en aucun temps pour ce qu'ils auraient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions;

Que le pouvoir exécutif serait délégué à un *Directoire* de cinq membres âgés de quarante ans au moins;

Que les membres du *Directoire* seraient nommés par le *Conseil des Anciens*, au scrutin secret, sur une liste présentée par le *Conseil des Cinq-Cents*, formée aussi au scrutin secret, et décuple du nombre des membres à élire;

Que le *Directoire* serait partiellement renouvelé par l'élection d'un membre chaque année;

Qu'il nommerait hors de son sein et révoquerait les ministres, dont les attributions et le nombre seraient d'ailleurs déterminés par le corps législatif;

Que la mission du *Directoire* serait de pourvoir, d'après les lois, à la sûreté intérieure et extérieure de la République, de surveiller et d'assurer l'exécution des lois dans les administrations et tribunaux, par des commissaires à sa nomination, mais qu'il fût admis pour cela à entrer en partage du pouvoir législatif;

Que les cinq *Directeurs* seraient logés dans le

même édifice, aux frais de la République; qu'ils auraient une garde de cent vingt hommes à pied et de cent vingt hommes à cheval, et que le traitement annuel de chacun d'eux serait de cinquante mille myriagrammes de froment.

Quant au pouvoir judiciaire, il était confié à des juges électifs. Au lieu d'assemblées communales, il ne devait y avoir que des administrations municipales et départementales, procédant aussi du principe électif. La presse était déclarée libre ; mais on interdisait toute société populaire tenant des séances publiques. Dès le 26 thermidor (13 août), et sous l'influence de l'effet produit par la descente de Quiberon, l'Assemblée avait adopté une clause additionnelle, conçue en ces termes : « La nation française déclare que jamais, en aucun cas, elle ne souffrira la rentrée des Français qui, ayant abandonné la patrie depuis le 15 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions faites aux lois contre les émigrés. Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis à la République. »

La Constitution de l'an III renfermait beaucoup d'autres articles, pour lesquels nous renvoyons le lecteur au texte même, parce que ces articles, ou se rapportent à de purs détails d'organisation, ou rentrent dans les Constitutions précédentes. Les dispositions signalées sont celles qui dessinent la physionomie politique de la législation thermidorienne et en caractérisent plus particulièrement la portée.

Une chose frappe d'abord dans cette œuvre : c'est l'absence de tout ce qui serait de nature à indiquer un but social commun, et à rappeler, fût-ce indirectement, le principe de la fraternité humaine. Pas une clause importante qui ne soit marquée au coin de l'individualisme, et de l'individualisme dans ce qu'il a de plus étroit. La *Déclaration des devoirs* donnée pour préface à la Constitution de l'an III disait, art. 8: « C'est sur le maintien des propriétés que repose tout l'ordre social, » ce qui revenait à déclarer étranger à l'ordre social quiconque n'est pas propriétaire : cette

théorie conduisit naturellement, d'abord à priver les pauvres du titre de citoyen, puis à faire dépendre de certaines conditions de fortune, en le combinant avec l'élection à deux degrés, l'exercice du droit de souveraineté. Il y avait loin de là aux principes qui avaient constitué l'esprit ou, plutôt, l'âme de la Révolution française!

En adoptant le système des deux Chambres, les législateurs de l'an III avaient cru faire acte de sagesse, et ils ne s'étaient pas aperçus que leur *Conseil des Anciens* n'avait aucune raison d'être. La raison d'être du Sénat, en Amérique, c'est la nécessité de ne pas laisser le principe unitaire absorber trop complétement le principe fédéral, et d'assurer, dans la constitution politique, la représentation des divers Etats dont la confédération se compose. La raison d'être de la Chambre des Lords, en Angleterre, c'est l'existence, dans ce pays, d'une aristocratie puissante, maîtresse du sol, et appuyée sur le droit de primogéniture. Mais en France, où il n'y avait ni fédération ni aristocratie, à quel principe politique ou à quelle force sociale pouvait répondre une seconde Chambre ayant même origine que la première, provenant de la même source et composée des mêmes éléments? Rien de plus futile que l'idée d'assigner un caractère distinctif au *Conseil des Anciens*, en n'y admettant que des hommes âgés de quarante ans, mariés ou veufs : cette clause n'aurait eu un sens que si l'on avait exclu du *Conseil des Cinq-Cents* les pères de famille et les vieillards.

Il est vrai que le double examen est une garantie contre les entraînements auxquels se laissent quelquefois emporter les assemblées délibérantes, et, à ce point de vue, l'existence d'une seconde Chambre avait pu paraître désirable, mais sa nécessité devenait tout au moins douteuse, dès qu'on admettait — disposition très-sage — qu'aucune loi ne serait discutée, au *Conseil des Cinq-Cents*, qu'après trois lectures préalables. D'ailleurs, le droit donné à une assemblée

d'accepter ou de rejeter les lois, fait de cette assemblée un des pouvoirs de l'Etat, et présente, sous le rapport politique, plus d'inconvénients qu'il ne présente d'avantages sous le rapport purement législatif. Tel qu'il fut institué, le *Conseil des Anciens*, s'il n'était pas un rouage inutile, risquait de devenir un embarras.

Les législateurs de l'an III ne furent guère mieux inspirés dans cette partie de leur travail qui concernait la formation du pouvoir exécutif.

Et d'abord, le composer de cinq membres, c'était en faire presque un corps délibérant; c'était briser le nerf de l'action; c'était affaiblir outre mesure la responsabilité à force de la diviser; c'était déposer un germe d'anarchie au sein même du pouvoir qu'on chargeait de réprimer l'anarchie.

Ensuite, il était peu sage de rendre complétement étrangers à la confection des lois ceux à qui l'on confiait la mission de les mettre en mouvement; car on aurait dû prévoir le cas où, mieux placés que les législateurs pour apprécier ce que commandaient les circonstances, les Directeurs répugneraient à faire exécuter certaines mesures décrétées en dehors d'eux, et se trouveraient de la sorte en opposition ouverte avec les Conseils.

Un article, dans la Constitution de l'an III, mérite qu'on s'y arrête : c'est celui qui met les membres du Corps législatif à l'abri de toute recherche pour ce qu'ils auraient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions. Comment les réacteurs purent-ils voter un pareil article sans que le rouge leur montât au front? Comment purent-ils oublier à ce point que c'était en s'armant contre leurs adversaires de ce que ceux-ci « avaient dit ou écrit dans l'exercice de leurs fonctions, » qu'ils étaient parvenus à mettre, selon le langage du temps, la proscription à l'ordre du jour? Il était un peu tard pour s'apercevoir que la liberté de la tribune est une condition sans laquelle il n'est pas d'assemblée délibérante possible!

Il y aurait trop à dire s'il fallait relever tout ce qui prête à la critique dans la Constitution de l'an III. Mais ce qui est caractéristique, c'est qu'elle fut attaquée par les royalistes, non dans ce qu'elle avait de mauvais, mais, au contraire, dans ce qu'elle avait de bon. On en jugera par le passage suivant, résumé fidèle de leurs plaintes et de leurs anathèmes :

« Qu'est-ce donc que ce Directoire du pouvoir exécutif qui tiendra son existence du pouvoir législatif? Il sera donc son agent naturel ! Il ne lui manque plus que d'être à sa solde ! Si le Corps législatif est factieux ou, ce qui est la même chose quant à l'effet, l'esclave d'un parti factieux, le pouvoir sera donc le vil agent d'une législative détestable ! Dans cette hypothèse, très-naturelle, où la nation ira-t-elle chercher ses garanties [1] ? »

Ainsi, les royalistes trouvaient monstrueux que, dans le corps politique, le bras dépendît de la tête ! Et l'esprit de faction ne leur paraissait à craindre que dans les représentants du peuple !

Il est juste de reconnaître que les arguments des ennemis de la Révolution n'étaient pas sans tirer quelque force du drame qui se jouait alors sur la scène politique. Mallet du Pan ne consultait certainement que sa haine et ne parlait que le langage plein de fiel de l'esprit de parti, lorsqu'il disait des vainqueurs de Robespierre : « Ce sont des valets qui ont pris le sceptre de leurs maîtres, après les avoir assassinés [2]. » Mais il est certain que la Convention donnait au monde, depuis quelques mois, un spectacle peu fait pour recommander à l'admiration des hommes le gouvernement des assemblées. L'occasion parut admirable aux royalistes pour faire un essai hardi de leurs forces : le chapitre suivant dira le résultat de cette tentative.

[1] *Courrier républicain*, n° 593. — Il ne faut pas oublier que, malgré son titre, ce journal, rédigé par Poncelin, était un des principaux organes du royalisme.

[2] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. II, chap. V, p. 116.

CHAPITRE III.

VICTOIRE DES THERMIDORIENS SUR LES ROYALISTES.

Décrets des 5 et 13 fructidor. — Agitation. — Les sections; leurs meneurs; leurs journaux. — Physionomie de Paris. — Manœuvres pour affaiblir le parti thermidorien; leur succès. — Mesures violentes. — Aspect de l'intérieur des sections. — La nouvelle *Société mère.* — La démagogie dans le royalisme. — « Acte de garantie. » — Rumeurs sinistres. — La Convention insultée. — Troubles en province. — Sédition à Chartres. — Suicide héroïque de le Tellier. — Attitude de la Convention. — La Constitution de l'an III proclamée. — Protestations. — Troubles au Palais-Egalité. — La Jeunesse dorée dans les spectacles. — Attitude du peuple. — Expédition du comte d'Artois. — Manifeste lancé par la section Lepelletier. — Faiblesse de la Convention. — Fête funéraire. — Réunion séditieuse de sectionnaires dispersée. — Bataillon des *Patriotes de* 89. — Démarche menaçante de Menou. — Paris le 12 vendémiaire. — Troupes envoyées contre la section Lepelletier; leur retraite. — Bonaparte; sa situation, à cette époque. — Inexactitudes du *Mémorial de Sainte-Hélène.* — Barras mis à la tête des forces de l'intérieur. — Bonaparte nommé commandant en second. — Soulèvement des sections. — Préparatifs de défeuse. — Murat dans la plaine des Sablons. — Danican, général en chef des sectionnaires. — Il conseille aux sections la défensive; est regardé comme un traître. — Positions occupées par les sectionnaires. — Projet de proclamation proposé par Gamon. — Lanjuinais forcé de descendre de la tribune. — Le poste du Pont-Neuf est abandonné par le général Carteaux. — Dépêche envoyée par Danican aux Comités; leur réponse. — Premiers coups de fusil. — La canonnade de Saint-Roch. — Scène de trahison, rue de l'Echelle. — Colonnes de sectionnaires mitraillées sur les quais. — Fin du combat. — Paris le 14 vendémiaire.

Toutefois, comme les royalistes ne cherchaient dans la Constitution nouvelle qu'un moyen d'opérer la contre-révolution [1], les plus intelligents d'entre eux ne virent pas beaucoup d'inconvénient à l'adopter, à cause de ses défauts mêmes. Le partage du pouvoir

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 307; 1862, in-4°.

législatif entre deux *Chambres de Députés*[1] leur plut, précisément parce que c'était là une conception absurde, et ils aimèrent à se persuader que les cinq Directeurs seraient bien vite amenés, soit par leurs dissensions intestines, soit par l'effet du mouvement des choses sur un pouvoir divisé, à abandonner la puissance suprême à un seul[2].

Que la Convention disparût, ils ne désiraient pas davantage pour le moment ; mais cela, ils le désiraient avec passion.

Les Thermidoriens s'en émurent. Ils comprirent qu'on n'attendait que la retraite de la Convention pour renverser son ouvrage, et, avertis par l'exemple de l'Assemblée Constituante, dont l'œuvre avait péri dès que la scène s'était trouvée occupée par de nouveaux acteurs, ils songèrent à garder, suivant l'expression de Thibaudeau, le gouvernail du vaisseau qu'ils venaient de lancer[3].

Qu'arriverait-il, d'ailleurs, à ceux des conventionnels dont le zèle avait été si farouche et l'autorité si pesante ? Pouvaient-ils, sans dire adieu à toute prudence, retourner, comme simples citoyens, dans des provinces où, comme proconsuls, ils avaient semé d'implacables ressentiments[4] ?

Sur ces entrefaites, Dupont de Nemours émit l'idée que, pour imprimer un caractère de stabilité à la Constitution, il fallait renouveler l'Assemblée tous les ans par tiers. Ce projet, publié par les journaux et affiché avec profusion, ouvrait à la majorité conventionnelle une voie où elle se précipita. Il fut décrété, d'abord, que les deux tiers de la Convention seraient réélus[5], et ensuite, qu'ils le seraient par les assemblées électorales. Baudin (des Ardennes) avait

[1] C'est le mot caractéristique dont se sert Beaulieu en parlant des deux Conseils. Voy. ses *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. VI, p. 205, 206.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xv, p. 187.
[4] Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. VI, p. 207.
[5] Le 4 fructidor (21 août) 1795.

proposé de laisser ce choix à la Convention elle-même[1]; mais l'autre système avait pour lui de paraître plus conforme au principe de la souveraineté du peuple[2] : il prévalut. La rédaction définitive du décret par lequel on tranchait cette importante question fut votée le 5 fructidor (22 août); et un second décret, rendu le 13 fructidor (30 août), régla la mise à exécution du premier.

A cette nouvelle, ce fut, parmi les royalistes, une effroyable explosion de colères. Ainsi, c'était la Convention qui allait gouverner encore! Toujours la Convention! D'ardentes protestations s'élevèrent du sein de presque toutes les sections de Paris, d'où les Jacobins avaient été chassés et où, depuis la défaite du peuple en prairial, l'influence des royalistes dominait. La presse opposante se répandit en imprécations contre les conventionnels qu'elle affecta de ne plus appeler que les *exclusifs*, les *perpétuels*[3]. A ces clameurs se joignit le cri de tous ceux qui brûlaient de devenir, à leur tour, représentants du peuple, et auxquels on barrait tout à coup le passage[4]. C'était une puissante corde à faire vibrer que le mécontentement de l'ambition déçue : les royalistes le sentirent, redoublèrent de violence, et l'agitation prit bientôt des proportions formidables.

Une députation de la section des Champs-Elysées courut dire insolemment à la Convention, par l'organe de Lacretelle jeune : « Méritez le choix du peuple et ne le commandez pas. » Le bruit avait été répandu que Paris était entouré de baïonnettes, et les paroles de Lacretelle jeune se rapportaient aux sentiments tyranniques dont on supposait la Convention animée. Chénier occupait, ce jour-là, le fauteuil. Il répondit que l'Assemblée ne laisserait pas avilir la puissance « qu'elle tenait du peuple entier. » De son côté, Thi-

[1] *Moniteur*, an III, n° 338.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xv, p. 188.
[3] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 208.
[4] *Ibid.*

baudeau demanda où étaient les signes de cette oppression dont parlait l'orateur sectionnaire, et il lui opposa, en preuve de sa mauvaise foi, la licence de son propre discours [1].

Mais ce scandale n'était que le prélude de scènes plus indécentes encore et d'attaques sans frein. Pendant que Saladin, devenu fougueux réacteur de fougueux révolutionnaire qu'il avait été, dénonçait, dans un écrit imprimé, les décrets des 5 et 13 fructidor [2], des agitateurs dont la certitude de l'impunité centuplait l'audace, allaient soufflant partout l'esprit de révolte. De ce nombre étaient Richer de Sérizy, Lacretelle jeune, le général Servan, Fiévée, Quatremère de Quincy, Morellet, Tronçon du Coudray ; La Harpe, qui avait tant admiré le discours de Robespierre sur l'immortalité de l'âme ; Lemaître, qui correspondait avec le prétendant ; l'ex-prêtre Poncelin ; l'Espagnol Marchena, provocateur du 31 mai en sens inverse, et Ladevèze, qui, jusqu'au 10 août, avait rédigé l'*Ami du roi* [3].

Chaque jour, c'était quelque nouvelle brochure, dans laquelle la Convention était traînée aux gémonies. Dans un de ces amers pamphlets, il était dit que « les votants pour *la mort ne mourraient pas dans leur lit, à moins qu'ils ne mourussent bientôt.* » Et l'auteur s'écriait, comme conclusion : « *Tuez-les* [4] *!* »

Aux appels meurtriers des libelles se joignaient les meurtrières malédictions des journaux sectionnaires. Le *Courrier républicain*, le *Bulletin républicain*, le *Messager du soir*, le *Courrier universel*, la *Gazette universelle*, la *Quotidienne*, le *Postillon des armées*, s'étudiaient à présenter les actes des Conventionnels

1 *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xv. p. 189. Voy. aussi sur cette séance l'*Histoire parlementaire*, t. XXXVII, p. 18.

2 *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xv, p. 188.

3 Voy. *Essai sur les journées de vendémiaire*, par P. F. Réal, depuis comte Réal. — L'*Histoire parlementaire*, t. XXXVII, p. 19. *Moniteur*, an vi, nº 1, discours de Tallien.

4 Discours de Tallien dans la séance du troisième jour complémentaire, *Moniteur*, an iv, nº 1.

sous un jour affreux[1]; et le concert de leurs anathèmes était plus qu'il ne fallait pour couvrir la voix de Louvet, qui, dans la *Sentinelle*, défendait avec un courage désespéré la Révolution, déjà morte.

Jamais Paris n'avait vu autant d'étrangers. Les hôtels du faubourg Saint-Germain, qui, six mois auparavant, étaient déserts, avaient peine maintenant à contenir la foule des Chouans, des émigrés, des prêtres réfractaires, des femmes divorcées, et des jeunes gens riches employés dans les charrois[2], qu'attirait dans la capitale la perspective d'un renouvellement complet des idées et des choses.

Habit gris à revers, collet de couleur noire ou verte, tel était le costume des royalistes : ils l'avaient emprunté des Chouans[3].

Quant aux points de réunion, c'étaient : Garchy, rue de la Loi ; le théâtre de la rue Feydeau ; le boulevard des Italiens, et, surtout, le Palais-Egalité (Palais-Royal)[4].

Dans ce dernier lieu, étincelant et infâme repaire des agioteurs, des usuriers et des filles de joie, la Jeunesse dorée était toujours en force. On n'y entendait guère retentir que les refrains du *Réveil du peuple*. Si des soldats, se souvenant de l'hymne de leurs victoires, y entonnaient la *Marseillaise*, les collets verts leur répondaient par des huées. Plusieurs rixes s'ensuivirent[5].

En général, la Jeunesse dorée dominait partout où, pour dominer, il ne fallait que de l'argent et du loisir. Dans les spectacles, par exemple, elle acquit un tel ascendant, que la musique même de la Convention fut obligée de renoncer à la *Marseillaise*[6].

[1] C'est l'expression même dont se sert Beaulieu, écrivain dont le témoignage n'est pas suspect, puisqu'il était du parti des agitateurs. Voy. ses *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. VI, p. 205.

[2] « C'est chose bien bizarre que la plupart des jeunes millionnaires, qui ont été arrêtés, étaient dans les charrois. » Note de Réal, p. 7 de son *Essai sur les journées de vendémiaire*.

[3] *Ibid.*

[4] Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 7.

[5] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 203.

[6] *Ibid.*

Encore, si aux périls dont elle était environnée, la Convention avait opposé une force unie et compacte! Mais non : elle avait dans ses propres rangs les plus dangereux alliés de ses ennemis. Après leur victoire sur Robespierre et Saint-Just, les Thermidoriens, comme pour mieux accentuer leur empressement à déserter la Révolution, avaient quitté la Montagne et passé au côté droit, où étaient venus les renforcer, lors de leur rentrée dans la Convention, les 73 signataires de la protestation contre le 31 mai, de sorte — écrit Thibeaudeau — « qu'on avait vu combattre dans les mêmes rangs Tallien et Lanjuinais, Fréron et Boissy d'Anglas, Legendre et Henri Larivière, Barras et Lesage (d'Eure-et-Loir), Rovère et Louvet [1] » : la tactique des royalistes divisa ce que le 9 thermidor avait rapproché. Ils se mirent à combler d'éloges les 73, tandis qu'ils vouaient les Thermidoriens à l'exécration et au mépris. Ces habiles manœuvres réussirent. Louvet, esprit emporté mais sincère ; Daunou, âme sérieuse et ferme, aimèrent mieux se réunir aux Thermidoriens que livrer ce qui restait encore de la République ; mais leur conduite trouva peu d'imitateurs parmi leurs anciens amis, dont les uns se prêtèrent aux tentatives des sectionnaires par faiblesse, et les autres, parce qu'ils étaient vendus en secret au royalisme [2].

Toutefois, les Thermidoriens exerçaient encore un grand pouvoir dans l'Assemblée. L'énergie qu'ils avaient perdue quand ils avaient la Révolution à défendre, ils la retrouvèrent pour se défendre eux-mêmes. Pressée par eux, la Convention prit coup sur coup des mesures auxquelles on n'était plus accoutumé et qui étonnèrent. Sur la proposition de Daunou, le banissement à perpétuité des émigrés, et la garantie des acquéreurs de biens nationaux furent décrétés

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xv, p. 127-200.
[2] C'est ce que Thibaudeau dit en propres termes, *Mémoires*, t. I, chap. xv, p. 197-200.

en principe[1]. Les prêtres furent signalés du haut de la tribune comme un fléau, et l'ordre fut donné, aux frontières, par le Comité de sûreté générale, de mettre en accusation ceux d'entre eux qui, déportés, étaient rentrés[2]. Un autre décret prononça la peine du bannissement contre tout ecclésiastique qui troublerait l'ordre public[3]. En même temps, Chénier faisait l'éloge de Talleyrand, qui avait figuré parmi les prêtres révolutionnaires, et son nom était rayé de la liste des émigrés[4]. Parmi les royalistes qui avaient livré Toulon, soutenu un siége de quatre mois contre la République, porté les armes pour le roi et pris la fuite sous la protection des Anglais, beaucoup avaient réussi, depuis quelque temps, à rentrer en France comme *fugitifs du* 31 *mai :* le 19 fructidor (3 septembre), Fréron les dénonça et fit rendre un décret contre eux[5]. Désespéré de la violence d'un torrent qu'il avait tant contribué à déchaîner, il s'écria : « Il ne faut pas que la Convention se déguise sa position : nous sommes dans un défilé. Le royalisme, les prêtres s'agitent. Ètes-vous fermes, on dit que vous voulez la Terreur. Etes-vous indulgents, on tourne votre indulgence au profit de la contre-révolution[6]. »

De leur côté, les sections de Paris se préparaient ouvertement à la lutte, ce déploiement d'une vigueur que ne soutenaient plus ni l'enthousiasme ni le génie, les irritant sans les effrayer. Beaulieu a peint l'intérieur des sections en homme qui suivait leur drapeau. Il les représente composées de personnages « décemment couverts, appartenant tous à des familles propriétaires ou commerçantes, et distinguées par leur éducation ; » il assure que « les orateurs s'exprimaient bien, et qu'on délibérait aussi paisiblement qu'il est possible de le supposer dans des assemblées

1 *Moniteur*, an III, n° 318.
2 *Ibid.*, n° 353.
3 *Ibid.*, n° 354.
4 *Ibid.*, n° 351.
5 *Ibid.*, n° 352.
6 *Ibid.*

de cette nature. » Il ajoute : « Je n'ai vu de ma vie rien de plus imposant[1]. »

Mais ce témoignage, en ce qui touche le caractère *imposant* des délibérations est en désaccord complet avec le témoignage du comte Pierre-François Réal, qui, ainsi que Beaulieu, fut témoin des scènes qu'il a décrites. Suivant Réal, tout n'était que violence et désordre dans l'intérieur des sections. Le royalisme s'y montrait paré des couleurs de la démagogie, dont il affectait les allures et prenait le langage ; on n'y parlait que de la « souveraineté du peuple ; » on y combattait le pouvoir au nom du « peuple souverain ; » et c'était comme représentants du « peuple souverain, » que les royalistes et les nobles s'arrogeaient le droit d'insolence à l'égard de l'Assemblée. « Le nom de la Convention — écrit Réal — ne pouvait être prononcé dans les sections sans exciter des huées. J'ai entendu applaudir, appuyer et renvoyer à des commissaires la proposition faite à la *Halle aux blés*, par l'escroc Rozambourg, d'exiger que le gouvernement donnât à l'instant aux sections l'état exact des troupes, des armes, des munitions, des subsistances, et la connaissance des *articles secrets* des différents traités[2] ! »

Au reste, Beaulieu lui-même explique ce qu'il y a d'obscur dans cette phrase : « aussi paisiblement qu'il est possible de le supposer dans des assemblées de cette nature, » lorsqu'il dit : « Les orateurs retracèrent la conduite des Conventionnels sous les plus épouvantables couleurs, » et lorsqu'il ajoute : « On a lieu de croire que les meneurs de la Convention avaient eux-mêmes soufflé ces dangereux discours, trop imprudemment applaudis, pour être en état de justifier les actes de violence qu'ils méditaient[3]. »

Des discours et des applaudissements d'un caractère tel qu'il a fallu les excuser par la supposition

[1] *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. VI, p. 209.
[2] *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 16.
[3] *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 210-211.

que ceux-là les inspirèrent contre qui ils étaient dirigés, ne pouvaient présenter rien ni de bien calme, ni de bien imposant. La vérité est que, s'armant des procédés révolutionnaires pour opérer la contre-révolution, les royalistes étaient revenus à l'organisation du club des Jacobins ; et le club des Jacobins, royaliste, ce fut la section *Lepelletier*.

Cette section avait marqué, dans les premiers orages de la Révolution, sous le nom de *Filles Saint-Thomas;* c'était elle qui, le 10 août, avait fourni au château ces grenadiers qu'écrasèrent les Marseillais. Elle s'était effacée, depuis ; mais, quand le 9 thermidor eut produit ses résultats logiques, elle reparut, et visa tout d'abord à jouer à l'égard des sections de Paris le rôle que le club des Jacobins avait joué à l'égard des clubs de province ; elle se fit centre; elle fut une autre *Société mère*.

Un arrêté, dont l'ancien club des Jacobins n'aurait désavoué ni le principe ni la rédaction, signala l'entrée en scène de la section *Lepelletier*. Elle appela cet arrêté *Acte de garantie*. Il reposait sur la maxime : « Les pouvoirs de tout corps constituant cessent devant le peuple assemblé[1]. »

Communiqué aussitôt aux 47 autres sections de Paris, l'*Acte de garantie* est accueilli avec transport par la plupart d'entre elles. Toute la journée se passa en ambassades. « Le nom de *souverain* — raconte Réal — se donnait, se rendait, avec une complaisance, une naïveté, qui auraient excité le rire de l'observateur, si les suites de cette ivresse n'eussent commandé l'indignation... Dans toutes les sections, on prit des *actes de garantie*. C'était le délire de la souveraineté[2]. »

Ceci se passait le 20 fructidor (6 septembre). Le lendemain, l'arrêté de la section Lepelletier est lu à la Convention par Colombel, au nom du Comité de sûreté générale. Il concluait à ce que l'Assemblée se décla-

[1] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 10-11.
[2] *Ibid.*

rât en permanence. Cette proposition fut repoussée comme annonçant la peur; mais, en décidant qu'il y aurait séance le soir, l'Assemblée parut trahir ses alarmes [1].

En effet, la section *Lepelletier*, décidée à heurter de front la Convention, invita, sans plus de retard, les autres sections à former un comité central, ce qui provoqua, de la part de l'Assemblée, un nouveau décret comminatoire : malheur aux citoyens qui se réuniraient en comité central ! ils seraient jugés coupables d'attentat contre la souveraineté du peuple [2]. Mais il suffisait que la Convention se prononçât contre un arrêté de section pour qu'il fût à l'instant adopté par la majorité des sectionnaires, se proclamant *souverains*. Ils cassèrent le décret qui interdisait la création d'un comité central [3].

L'anarchie était au comble, et, pour l'augmenter, on répandait toutes sortes de rumeurs sinistres et de mensonges ridicules: tantôt, on avait délivré à chaque député deux livres de poudre fine, tantôt on avait planté des potences rue de l'Arbre-Sec [4]. Arriva la nouvelle, la glorieuse nouvelle, que le Rhin venait d'être franchi par l'armée française; mais, comme le fait amèrement remarquer le général Jourdan, c'est à peine si l'on prit garde à cet éclatant fait d'armes, accompli au milieu d'obstacles regardés comme presque insurmontables [5]. L'attention des sectionnaires était toute à la question des décrets de fructidor, à celle de la poudre fine, à celle des potences de la rue de l'Arbre-Sec !

Le 27 fructidor (13 décembre), la section du *Théâtre-Français* envoya dire à la Convention que l'Assemblée primaire de cette section avait rejeté les décrets relatifs à la réélection des deux tiers. L'orateur de la

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXVII, p. 21. — P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 11-12.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xv, p. 190.
[3] P F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 12.
[4] *Ibid.*, p. 13.
[5] Manuscrit de Jourdan. — Voy. plus haut le chapitre intitulé *Les Armées pendant la réaction*.

députation était un comédien nommé Dupont. Voici en quels termes il apostropha la représentation nationale : « Convention nationale, encore quelques jours, et la vérité éclatera ! Tu la connaîtras, mais trop tard[1]. » Et il demandait à lire une adresse. Thibaudeau, qui occupait le fauteuil en cette occasion, consulta l'Assemblée. Elle refusa d'entendre une lecture dont l'annonce seule était un outrage. Thibaudeau s'était contenté de répondre : « La Convention ne craint pas le jour de la vérité ; elle appelle de ses calomniateurs au peuple français[2]. »

Le contre-coup des agitations de Paris se fit sentir dans les départements de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise, du Loiret, c'est-à-dire dans le voisinage des pays que ravageaient les Chouans et où l'on attendait les forces que le comte d'Artois devait amener d'Angleterre[3]. A Nonancourt, à Dreux, des patriotes furent assassinés en plein jour, et l'on traîna la statue de la liberté dans la boue[4]. A Mantes, dans un repas splendide, un *plat de cocardes blanches* fut servi, et, en sortant de la salle du festin, les convives répondirent au *qui vive* des sentinelles : *Chouans*[5]. A Châteauneuf, non contents de couper les arbres de la liberté et de jeter la statue de la liberté dans le ruisseau, les royalistes s'emparèrent des caisses publiques[6]. L'Assemblée primaire du canton correspondait avec la section *Lepelletier;* elle lui avait envoyé des commissaires[7].

Poncelin ayant fait un voyage à Chartres[8], de grands troubles ne tardèrent pas à y éclater, soit qu'il eût reçu secrètement mission d'en semer le germe, soit pure coïncidence. Ce qui est certain, c'est

[1] *Hist. parlem.*, t. XXXVII, p. 22.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. xv, p. 193.
[3] C'est ce que fit observer Tallien, dans la séance du troisième jour complémentaire (19 septembee 1795). Voz. le *Moniteur*, an iv, n° 1.
[4] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 23.
[5] *Ibid.*, p. 19.
[6] Rapport d'Ysabeau dans la séance du troisième jour complémentaire (19 septembre 1795). Voy. *Moniteur*, an iii, n° 366.
[7] *Ibid.*
[8] Discours de Tallien. Voy. le *Moniteur*, an iv, n° 1.

que, le premier jour complémentaire de l'an III (17 septembre), Chartres fut en proie à une horrible sédition, où l'on entendit pousser des cris de *vive le roi*[1] ! Mais la faim était dans la ville, et là où une semblable cause agit, on peut se dispenser d'en chercher une autre.

Avertie du danger, la Convention avait envoyé à Chartres un de ses membres, le Tellier, homme d'un caractère doux et d'une âme toute virile. Après d'inutiles efforts pour calmer les esprits, le Tellier est assiégé, dans la maison commune, par une multitude de femmes déséspérées, furieuses, qui hurlaient des paroles de mort. Elles le somment de signer un arrêté portant que le pain sera distribué à trois sous la livre. Lui, résiste, invoque la loi : la violer serait une honte. Les clameurs augmentent, le sang va couler. Le Tellier, remarquant qu'il est environné de fonctionnaires publics, accourus pour partager ses périls, signe l'arrêté fatal, rentre chez lui avec beaucoup de sérénité, écrit deux lettres touchantes où il explique qu'il a voulu sauver la vie des uns et épargner un crime aux autres, saisit un pistolet et se tue[2]. Sa lettre aux autorités constituées de Chartres se terminait ainsi : « Je sors de la vie avec un héritage de probité que je transmets à mes enfants aussi pur que je l'avais reçu de mon respectable père[3]. » Il avait violé la loi pour sauver ses concitoyens, et l'avait vengée en se donnant la mort. Le suicide, tant vanté, de Caton d'Uttique, offre-t-il rien de plus magnanime ?

Cependant, telle est l'injustice, telle est la cruauté de l'esprit de parti, que le nom de cet homme héroïque ne fut prononcé, dans les sections, qu'avec insulte[4]. Elles ne lui pardonnaient pas d'avoir honoré les derniers moments de la République par un acte

[1] Procès-verbal de l'aéministration du département Voy. le *Moniteur* an III, n° 366.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 15.

qui rappelait de quelles vertus ses inspirations avaient été la source.

Le moment était venu, pour les Thermidoriens, de comprendre que, le 9 thermidor, ils avaient creusé un gouffre qui risquait de les dévorer. Tallien adjura tous les républicains de se rallier, déclarant avec une tardive franchise, qu'il n'existait plus en France que deux partis : celui de la République et celui de la royauté [1]. Defermon lui-même, dont le zèle révolutionnaire paraissait si douteux qu'on le soupçonna d'avoir trempé dans les intrigues de Lemaître, Defermon n'hésita pas à dire : « Nous sentons tous que nous n'avons à attendre d'une monarchie que proscriptions et assassinats [2]. »

Ainsi pressée par des influences contraires, la Convention hésitait, avançait, reculait, passait tour à tour de la faiblesse à la vigueur et d'une condescendance pusillanime à des mesures acerbes. Bion ayant demandé l'arrestation de l'auteur ou de l'imprimeur de la brochure « *Tuez-les !* » cette motion n'eut pas de suite [3]; et deux jours, rien que deux jours après, l'Assemblée rendait un décret ordonnant aux pères, fils, frères, oncles, neveux ou époux des émigrés, et aux ministres du culte insermentés, de cesser toutes fonctions administratives, municipales, judiciaires, sous peines de forfaiture ou de faux [4].

La lutte en était là, lorsqu'eut lieu la proclamation du vote des assemblées primaires touchant la Constitution de l'an III. Le résultat, tel qu'il fut proclamé solennellement par le président de la Convention, était celui-ci :

CONSTITUTION DE L'AN III.

Nombre des votants	958,226
Pour	914,853
Contre	41,892

[1] Discours de Tallien dans la séance du troisième jour complémentaire (19 septembre 1795). Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 1.
[2] Même séance. *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Séance du cinquième jour complémentaire. *Moniteur*, an IV, n° 3.

DÉCRETS DES 5 ET 13 FRUCTIDOR.

Nombre des votants	263,131
Pour	167,758
Contre	95,373 [1].

La publication de ces chiffres jeta les royalistes dans des transports de fureur. Ils avaient beaucoup compté sur les assemblées primaires de province. Le vote de ces assemblées, en ce qui concernait les décrets des 5 et 13 fructidor, était le levier au moyen duquel le comité secret d'émigrés, établi à Bâle, avait conçu l'espoir de renverser la Convention [2].

Le désappointement des sectionnaires parisiens fut d'autant plus vif, qu'en attaquant les décrets, ils avaient toujours prétendu parler au nom de la France, exprimer les sentiments du *Peuple Souverain*. Aussi prirent-ils le parti de nier hardiment leur défaite. Ils affirmèrent que les décrets avaient été rejetés; qu'on avait présenté à la Convention de faux calculs; et Crétot, Poncelin, les rédacteurs du *Messager du soir*, opposèrent à la correspondance officielle des Comités leurs correspondances particulières [3].

Beaulieu ne craint pas d'accuser le gouvernement d'alors du crime de faux, mais il ne fonde cette accusation que sur ce qu'il dit tenir « de personnes parfaitement instruites de ce qui se passait dans l'intérieur des Comités, » personnes qu'il ne nomme pas [4]. Les faussaires et les imposteurs, dans ce cas, auraient été : Cambacérès, la Réveillère-Lépaux, Daunou, Berlier, Merlin (de Douai), Letourneur de la Manche), Marec, Gamon, Larivière, Blad, Louvet, Jean Debry, Lesage (d'Eure-et-Loir), Sieyès, Rewbell, Boissy (d'Anglas), tous membres du Comité de salut public à cette époque; et Quirot, Montmayon, Colombel, Hardy, Barras, Lemont, Rovère, Mariette, Boudin, Calès, Pémartin,

[1] Séance du 1er vendémiaire (23 septembre) 1795. *Moniteur*, an IV, no 4.
[2] Rapport de Delaunay (d'Angers) dans la séance du 23 vendémiaire (15 octobre 1795). Voy. le *Moniteur*, an IV, no 28.
[3] P. F. Réal, *Essai sur les journees de vendémiaire*, p. 16.
[4] *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 211.

Gauthier (de l'Ain), Ysabeau, Bailly, Bailleul, Delaunay, tous membres, à la même époque, du Comité de sûreté générale.

Et ce n'était pas le pouvoir exécutif seulement que les sections vilipendaient ainsi, c'était la Convention tout entière. Un jour, les meneurs de la section *Lepelletier* lui envoyaient dire, en lui demandant l'arrestation de Pache et de Bouchotte : « Nous vous apportons le dernier cri de la justice outragée[1] ; » un autre jour l'Assemblée était insolemment rappelée à la *décence*, au nom de la section de la *Halle aux Blés*, par un homme perdu de réputation[2].

Au Palais-Egalité (Palais-Royal), on passa bientôt des paroles à l'action, de l'invective à la révolte. Le 2 vendémiaire, une patrouille des grenadiers de la Convention est assaillie; trois coups de feu sont tirés sur la troupe; un sergent est blessé à l'épaule : il fallut que les soldats missent la baïonnette en avant ; et les agresseurs, chassés de la rue, se réfugièrent dans les spectacles, qu'ils remplirent du bruit de leur colère[3].

Il était temps que l'Assemblée songeât à se défendre. Sur la motion de la Réveillère-Lépeaux, elle vota un décret qui rendait la Commune responsable de la sûreté de la représentation nationale et ordonnait aux généraux de se tenir prêts à marcher[4].

Cependant, le peuple se livrait à ses travaux ordinaires, sans paraître prendre part à la querelle. Les sectionnaires n'avaient garde de l'appeler dans l'arène, sachant bien que le drapeau royaliste n'était pas le sien; et les Conventionnels, qui l'avaient désarmé en prairial, s'abstenaient de recourir à lui, par pudeur[5]. Toutefois, à mesure que la crise approchait,

[1] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 17.
[2] *Ibid.*, p. 18.
[3] Voy. le rapport de Delaunay, séance du 3 vendémiaire (*Moniteur*, an IV, n° 7), et le récit de P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 20.
[4] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XV, p. 203.
[5] *Ibid.*, t. I, chap. XVI, p. 209.

les vaincus de prairial sentaient s'évanouir leurs ressentiments ; ils se disaient qu'après tout la Convention représentait le principe révolutionnaire, et, noblement émus de ses périls, ils faisaient des vœux pour elle. Ce fut une section des faubourgs qui, le 5 vendémiaire (27 septembre), vint à la barre protester de son dévouement à la représentation nationale. Les *Quinze-Vingts*, *Popincourt* et *Montreuil*, telles furent les sections qui, avec les *Thermes* et les *Gardes Françaises*[1], restèrent fidèles à ce qui n'était déjà plus la Révolution, mais en rappelait du moins le souvenir.

Du reste, si les royalistes n'avaient pas à compter sur le peuple de Paris, ils se croyaient assurés de l'appui du dehors : espoir qui soutenait leur audace. C'était précisément à cette époque que Pichegru écrivait : « J'ai des gens à moi auprès des sections[2] ; » et c'était aussi à cette époque qu'une escadre anglaise, portant quelques milliers d'Anglais et d'émigrés, se dirigeait vers l'Ile-Dieu, située à trois lieues des côtes de la Vendée. Voilà ce que les agitateurs savaient bien; mais ce dont ils ne se doutaient probablement pas, c'est que le comte d'Artois se souciait fort peu de se joindre à Charette, et avait résolu d'attendre le succès d'une insurrection à Paris, pour paraître au milieu des insurgés vendéens. Plus tard, un des agents du prétendant exhalait en ces termes le mépris que la conduite du frère du prétendant inspirait aux vrais royalistes : « Cadet (le comte d'Artois) a fait parade ou a été forcé par les épiciers (les Anglais) de faire mine seulement de venir chez Charles-Quint (Charette). Il est démontré à tout Français qu'il pouvait y venir. Quelques-uns de sa compagnie se sont réunis à Charles-Quint (Charette), et un prince devait y venir sur la tête, si ses pieds s'y refusaient[3]. De fait, com-

[1] *Moniteur*, an IV, n° 15.
[2] Instructions à M. Courant. Voy. le livre de Montgaillard sur la *trahison de Pichegru*, p. 33.
[3] *Mémoires* sur l'agence de Paris. *Mémoires de Puisaye*, vol. LXXXIV, Manuscrits du British Museum.

ment aurait-on pu prévoir que l'expédition du comte d'Artois se bornerait à une *parade?*

Quoi qu'il en soit, ce fut le 10 vendémiaire (2 octobre) que le comte d'Artois vint débarquer à l'Ile-Dieu; et ce jour-là même, la section *Lepelletier* lança son appel à l'insurrection : coïncidence d'autant plus remarquable que le motif donné à cet appel violent n'avait rien de sérieux, et trahissait le parti pris de frapper un dernier coup.

Le 1er vendémiaire (23 septembre), la Convention avait fixé au 20 l'ouverture des assemblées électorales[1] : ce fut le prétexte choisi par la section *Lepelletier*. Dans un manifeste conçu en termes furieux, elle déclara :

Que le but de la Convention, en fixant cette date, était de reculer la convocation des corps électoraux et de prolonger de la sorte sa tyrannie;

Qu'après avoir versé le sang à Dreux, à Nonancourt, à Verneuil, elle voulait se ménager les moyens de le verser encore;

Que la disette et ses affreuses suites avaient leur source dans l'impéritie des gouvernants, dans leur brigandage;

Qu'il n'y avait qu'un moyen de couper court à ces fléaux : mettre la Constitution nouvelle en mouvement, et cela sans délai;

Que toute prétendue loi tendant à retarder les opérations devait être regardée comme nulle et non avenue;

Que le peuple, trompé, trahi, égorgé, par ceux qu'il avait chargés de ses intérêts, n'avait plus à demander son salut qu'à lui-même.

Suivait une invitation hautaine aux électeurs des assemblées primaires de Paris, de se rendre le lendemain, bien accompagnés, dans la salle du Théâtre-Français[2].

[1] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire an IV (6 octobre 1795), *Moniteur*, an IV, nº 18.

[2] Voy. le texte dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXVII, p. 28-30.

L'arrêté est expédié sur-le-champ par la section *Lepelletier* aux quarante-sept autres sections. Celles des *Gardes-Françaises* et des *Quinze-Vingts* étaient fermées. Quelques-unes, celle de *Bon Conseil* entre autres, passent à l'ordre du jour. Celles du *Théâtre-Français*, de la *Butte-des-Moulins*, de la *Halle-aux-Blés*, de *Bondi*, de *Brutus*, répondent au signal avec enthousiasme. Sur quarante-huit sections, trente-deux sont prêtes pour la guerre civile [1].

L'attitude de la Convention, en ce moment de crise, fut pitoyable. Désobéie, bravée, menacée, le moins qu'elle pût faire était de maintenir son décret du 1er vendémiaire, et d'interdire la réunion annoncée, au nom de la loi, — de la loi qu'on osait regarder comme « non avenue; » — et c'est ce qu'elle fit, à la suite d'un rapport assez énergique de Daunou, le 11 vendémiaire (3 octobre). Mais, loin de montrer aux agitateurs un front sévère, elle descendit à la déclaration suivante, où l'affirmation d'une fermeté mal jouée était employée à couvrir une conclusion presque suppliante : « La Convention nationale, toujours pénétrée des obligations d'un gouvernement paternel, mais en même temps invariablement décidée à faire respecter la loi et à punir ses infracteurs, déclare qu'il ne sera fait aucune recherche ni poursuite contre ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont laissé entraîner à des mesures illégales à l'occasion des assemblées tenues en cette commune [2]. »

Amnistier les violateurs de la loi, comme preuve de l'inébranlable résolution où l'on était de la faire respecter, et parler des obligations d'un gouvernement paternel, en réponse à des cris de mort, c'était montrer une faiblesse qui touchait au ridicule. Pour combler la mesure, la séance où de la sorte on vota la peur, fut consacrée à la célébration d'une « fête funéraire en l'honneur des amis de la liberté, morts sous

[1] Voy. P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 27.
[2] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 15.

le régime décemviral; » et tandis que la section *Lepelletier*, s'érigeant en assemblée souveraine, notifiait ses ordres dans Paris, les conventionnels en costume, un crêpe au bras, et les yeux fixés sur une urne funéraire[1], passaient leur temps à écouter des chants d'église! D'où cette remarque d'un auteur du temps : « J'ai cru un instant qu'en célébrant cette fête, la Convention assistait à ses propres funérailles[2]. »

Heureusement, l'énergie de l'action, chez les sectionnaires, fut loin de répondre à la hardiesse du langage. Les électeurs qui, à la voix de la section *Lepelletier*, et au mépris des décrets de l'Assemblée, se réunirent dans la salle du Théâtre-Français (Odéon), se trouvèrent ne pas dépasser le nombre de cent[3]. Le vieux duc de Nivernais, lorsqu'ils étaient allés lui demander de venir les présider, leur avait d'abord répondu : « Vous me menez à la mort[4]; » puis, s'animant aux discours de ceux qui l'entouraient, il avait dit « qu'à la vue du péril, il sentait fondre les glaces de l'âge[5]; » il dut éprouver quelque surprise, sinon quelque frayeur, en s'apercevant que les sections n'avaient pas fourni à cette tentative de révolte plus de trois ou quatre cents hommes, et que la garde des électeurs fidèles au rendez-vous consistait en quelques jeunes gens errant çà et là avec de grands sabres[6].

Tels étaient néanmoins les ménagements que les Comités crurent devoir garder, que, pour donner à la réunion séditieuse le temps de se disperser d'elle-même, on apporta dans les opérations une lenteur calculée[7]. La publication du décret rendu le matin

[1] *Moniteur*, an IV, nº 15.
[2] P. F. Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 28.
[3] *Ibid.*, nº 30
[4] Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XVI, p. 208.
[5] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 29
[6] *Ibid.*, p. 30.
[7] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XVI, p. 208.

aurait dû être faite avant deux heures [1] : elle ne se fit que le soir très-tard, aux flambeaux. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les conjurés n'en tinrent aucun compte. Ils sortent de la salle en tumulte, repoussent les magistrats, les poursuivent de huées, éteignent les flambeaux [2]. On envoya des troupes alors ; mais, quand elles arrivèrent, la salle était vide [3].

Pendant ce temps, un grand nombre de républicains, de ceux-là mêmes qu'en prairial la Convention avait désarmés, couraient lui demander des armes pour la défendre. L'enthousiasme des anciens jours s'était rallumé en eux. Mais la Convention en était venue à craindre le dévouement de ses défenseurs autant que la colère de ses ennemis. Elle ne distribua des fusils qu'aux citoyens munis d'une *carte de sûreté* [4].

En dépit de ces précautions soupçonneuses, la scène de la distribution des fusils sur la terrasse des Feuillants fut très-émouvante. Réal, qui était présent, vit un vieillard fondre en larmes, au moment où il recevait un fusil, et l'entendit s'écrier : « Je suis donc encore libre [5] ! » De ces citoyens, dits les *patriotes de* 89, on forma trois bataillons, dont le commandement fut confié au général Berruyer. On comptait beaucoup sur leur valeur, en cas de besoin, et cette attente ne fut pas trompée [6].

Les sections menaient, à cette époque, la vie des camps ; « la nuit, leurs fonctionnaires correspondaient l'un avec l'autre et poussaient les mêmes cris que dans une place de guerre [7] : » il était donc naturel que l'Assemblée se mît sur la défensive. Cependant l'armement des *patriotes de* 89 fut dénoncé par les

[1] P. F. Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 30-31.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* — Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XVI, p. 208. — Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795). *Moniteur*, an IV, n° 18.
[4] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire. — P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 32.
[5] *Ibid.*, p. 32.
[6] Voy. le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. V, p. 313.
[7] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XVI, p. 208.

sectionnaires comme annonçant des projets atroces. Plus de doute! Les égorgements de septembre, les mitraillades de Lyon, les noyades de Nantes, allaient recommencer [1]!

Sinistre fut l'aspect de Paris le 12 vendémiaire (4 octobre). Des émissaires couraient çà et là d'un air éperdu, affirmant que l'heure du pillage allait sonner. Des placards, partout affichés, disaient que la Convention s'était jetée dans les bras des buveurs de sang. De nombreuses patrouilles parcouraient la ville. Les boutiques s'étaient fermées, en signe d'effroi. A l'approche de la nuit, les rues retentirent des appels du tambour. Dans plusieurs sections, l'on délibérait en armes; celle de *Brutus* fit battre la générale. La pluie tombait par torrents [2].

Quoique personne ou presque personne n'accompagnât les tambours, pas un seul d'entre eux ne fut arrêté, tant la torpeur de certains généraux était grande [3]! Le général Desperières, chargé du commandement d'une colonne, écrivit que la fièvre venait de le prendre et de le mettre au lit [4]. Menou, qui était à la tête de la force armée, ne se mit pas au lit, mais il alla trouver la Commission créée pour veiller à la sûreté publique, et d'un ton arrogant : « Je suis informé qu'on arme tous les bandits. Je vous déclare que je n'en veux, ni sous mes ordres, ni dans mon armée, ni marcher en compagnie d'un tas de scélérats et de brigands organisés en bataillons des *patriotes de* 89. » La Commission qui se composait de cinq membres : Barras, Colombel, Daunou, Letourneur et Merlin (de Douai), répondit : « Ces sincères amis ne seront pas sous vos ordres; ils marcheront

[1] Beaulieu, dans ses *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 218, écrit, en vrai sectionnaire qu'il était, que la Convention arma « les égorgeurs de septembre, de Lyon, d'Arras et de Nantes, » sans prendre garde, qu'après un combat où la Convention ne fit que que se défendre, ces prétendus égorgeurs, devenus maîtres du pavé, n'égorgèrent personne.

[2] P. F. Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 35-37.

[3] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795).

[4] *Ibid.*

sous ceux d'un général républicain et resteront près de la Convention pour la défendre. » Menou sortit la figure altérée[1].

La section *Lepelletier* ayant déclaré et fait déclarer par les autres sections que le décret du 11 était tyrannique[2], ordre est donné de l'investir dans le lieu ordinaire de ses séances. Il fallut que Menou se mît en marche à la tête de trois colonnes. Vers dix heures, celle du centre arrivait par la rue Vivienne, et celle de droite par la rue Notre-Dame-des-Victoires, celle de gauche occupant déjà le côté gauche de la rue des Filles-Saint-Thomas. Bientôt la section fut cernée de toutes parts. Convertie en force armée, elle semblait résolue à défendre le lieu de ses séances et se tenait rangée en bataille devant la porte au nombre d'environ huit cents hommes[3]. Un jeune homme, nommé Delalo, s'avance vers le représentant du peuple qui accompagnait Menou, et lui dit : « Que nous demandez-vous ? Nos armes, que nous n'avons jamais employées que pour votre défense. Quels sont vos défenseurs ? Ceux qui vous ont égorgés, que nous avons vaincus à vos côtés, que nous avions désarmés par vos ordres. Quels canons nous opposez-vous? Les nôtres, que nous vous avons rendus volontairement. Que nous reprochez-vous? L'exercice légitime de nos droits. Nous avons, au prix de notre sang, maintenu la liberté de vos délibérations, et, au mépris de toutes les lois, vous violez les nôtres[4]. »

Ce discours enflammant les sectionnaires, au lieu de rendre leurs armes, ils présentent la baïonnette[5]. Les instructions données au représentant Laporte étaient précises : la section devait être désarmée. En conséquence, il ordonne aux troupes de charger ; et déjà elles s'ébranlaient, lorsque Menou s'écrie : « Je passerai mon épée au travers du corps du premier

[1] Rapport de Barras dans la séance du 30 vendémiaire (22 octobre 1795), *Moniteur*, an IV, n° 35.
[2] Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 35.
[3] *Ibid.*, p. 40.
[4] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 219.
[5] *Ibid.*

qui osera insulter ces *Messieurs* [1]. » Il harangue alors le bataillon Lepelletier, l'invite à se retirer, et lui promet que, le lendemain, les délibérations ne seraient pas troublées [2]. Laporte, pour éviter l'effusion du sang, autorise le général à faire retirer les troupes républicaines, après la retraite des sectionnaires. Les choses sont convenues ainsi ; mais tandis qu'une partie des forces de la section fait mine de défiler, l'autre partie reste à son poste [3], attend que les troupes aient disparu, et, demeurée de la sorte maîtresse du champ de bataille, se proclame victorieuse [4].

A la nouvelle d'un résultat si peu attendu, l'indignation dans l'Assemblée nationale fut extrême. Chénier insiste sur l'arrestation des principaux factieux et le désarmement des autres [5]. « L'arrestation de Menou ! c'est un traître ! » s'écrient plusieurs voix [6]. Menou n'inspirait aucune confiance aux patriotes [7], et plaisait, au contraire, aux royalistes, qui se louaient de sa tiédeur républicaine [8]. Dans les cours des Tui-

1 Ce furent les propres termes dont il se servit, selon Réal. Voy. *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 39. — Le rapport de Barras reproduit la réponse avec une légère variante : « Si quelque soldat s'avise d'insulter les bons citoyens de la section Lepelletier, je lui passerai mon sabre à travers le corps. »

2 Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 219.

3 Voy. le rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795.)

4 Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 309, édition in-4° de 1842, les choses sont présentées sous des couleurs un peu différentes. Napoléon montre l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie entassées dans la rue Vivienne, les sectionnaires occupant les fenêtres de cette rue ; la force militaire que commandait Menou *compromise*, et ce dernier se retirant, par une espèce de capitulation, sans avoir ni désarmé ni dissous le rassemblement. De la protection accordée par Menou aux sectionnaires, de sa désobéissance aux instructions qu'il avait reçues et de son empressement à se retirer *avant* l'accomplissement de la condition mise à sa retraite, pas un mot. En donnant à la résistance de la section *Lepelletier* le caractère d'une *victoire*, et à la retraite de Menou celui d'une nécessité subie, Napoléon a-t-il voulu relever, par le contraste, son succès du 13 vendémiaire, ou seulement laver Menou, un soldat, du soupçon d'avoir trahi l'Assemblée ? Ce qui est sûr, c'est que le récit de Napoléon, très-inexact d'ailleurs en d'autres points, est contredit par les témoignages rapprochés de Barras, Merlin (de Douai), Réal et Beaulieu.

5 *Moniteur*, an IV, n° 15.

6 *Ibid.*

7 Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XVI, p. 210-211.

8 L'écrivain royaliste Beaulieu dit de lui, *Essais historiques*, etc., t. VI p. 203 : « Le général Menou, qui, dans tous ces troubles, s'est conduit de la manière la plus honorable et la plus pacifique, etc. »

leries, on l'avait vu défendre aux musiciens sous ses ordres de continuer la *Marseillaise*, par égard pour les huées de la jeunesse royaliste [1]. Il fut destitué. Mais par qui le remplacer? Bentabolle, au milieu des applaudissements, prononça le nom de Barras. Il était alors minuit un quart environ [2].

Arrêtons-nous ici un instant pour noter les commencements d'une carrière qui fut et restera sans doute le plus grand prodige de l'histoire.

Il y avait alors à Paris un homme qu'on rencontrait frappant à toutes les portes, et qui, très-peu taciturne de sa nature, ou plutôt très-indiscret, aimait à raconter à tout le monde les injustices dont il prétendait être victime [3]. Ses vêtements négligés annonçaient le découragement ou la misère, et il logeait dans une maison de chétive apparence, rue des Fossés-Montmartre, *hôtel de la Liberté* [4]. Sa taille était voûtée, son teint livide, mais la vie, dans tout ce qui constitue sa puissance, éclatait en son regard. Général d'artillerie, il s'était vu rejeter dans les cadres de l'infanterie par le représentant du peuple Aubry, qui lui reprochait sa jeunesse, et auquel il avait fait cette réponse, devenue fameuse : « Citoyen représentant, on vieillit vite sur le champ de bataille, et j'en arrive [5]. »

Aubry était alors à la tête de la section de la guerre; et Bonaparte, ou, comme on l'appelait à cette époque, Buonaparte [6], revenait de l'armée d'italie. Sa carrière menaçait d'être brisée, lorsque Doulcet de Pontécoulant fut appelé à remplacer Aubry. Doulcet cherchait quelqu'un qui lui pût donner des renseignements sur l'armée d'Italie : Boissy-d'Anglas lui indiqua Bona-

[1] C'est Beaulieu lui-même qui constate le fait. *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 204.
[2] *Moniteur*, an IV, nº 15.
[3] Voy. *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant*, t. I, p. 326.
[4] *Ibid.*, p. 326.
[5] *Souvenirs historiques*, etc., t. I, p. 324.
[6] C'est le nom que lui donna Barras en le recommandant à la Convention dans la séance du 18 vendémiaire (10 octobre 1795).

parte. Le jeune général est aussitôt mandé; on l'interroge. Lui prend la plume, et, en quelques lignes, trace le plan de cette célèbre campagne d'Italie qu'il exécuta plus tard[1]. Doulcet devina sur-le-champ l'homme de génie. Bonaparte fut placé à la tête du *Bureau topographique* qu'avait créé Carnot, et chargé de tous les détails concernant les armées d'Italie et des Alpes[2].

Mais les fonctions de Doulcet au Comité de salut public ayant cessé le 15 fructidor (1er septembre), Letourneur de la Manche écarta Bonaparte du *Bureau topographique*, et lui expédia l'ordre de se rendre en Vendée comme général de brigade dans l'arme de l'artillerie. Or, le 29 fructidor (15 septembre), le Comité de salut public prenait l'arrêté svivant:

« Le Comité de salut public arrête que le général de brigade Bonaparte, ci-devant en réquisition près le Comité de salut public, est rayé de la liste des officiers généraux employés, attendu son refus de se rendre au poste qui lui a été désigné.

« Signé à la minute,

« LETOURNEUR, SIEYÈS, CAMBACÉRÈS, etc.[3]. »

Ainsi frappé pour violation du premier devoir d'un soldat, l'obéissance aux ordres des chefs, Bonaparte, « sans emploi, sans solde, sans rations, presque sans moyens d'existence[4], semblait un homme perdu, lorsque la lutte engagée entre la Convention et les sectionnaires vint tout à coup lui ouvrir un chemin vers la fortune.

Etrange influence des petites choses sur les grandes! Bonaparte avait eu l'idée d'aller à Constantinople prendre du service dans l'armée du sultan; il en

[1] *Souvenirs historiques*, etc., *du comte de Pontécoulant*, t. I, p. 527.
[2] *Ibid.*, p. 337.
[3] *Ibid.*, p. 345-346.
[4] *Ibid.*

avait sollicité l'autorisation ; il l'avait obtenue : la difficulté de réaliser certaines conditions financières liées à l'exécution de ce projet, changea peut-être, en le faisant échouer, les destinées du monde[1]... Mais non : la singularité tragique de tous les rapprochements de ce genre est illusion pure. Les accidents n'occupent pas en réalité dans l'histoire la place qu'ils semblent y occuper. Les personnages historiques, auxquels les courtisans du succès et du bruit font un piédestal si haut, ne sont, au fond, que les serviteurs sans le savoir d'une force mystérieuse qui se joue de leur orgueil, au moment même où elle les emploie. L'importance qu'on leur donne et qu'ils se donnent leur vient du milieu qui les enveloppe. L'impulsion qu'ils s'imaginent créer, c'est eux qui la reçoivent. Ils ne font que représenter ce qu'on leur suppose le pouvoir de produire. Ne confondons pas l'image aperçue dans le miroir avec l'objet que le miroir reflète. Les destinées du monde ne dépendent pas d'un seul, elles dépendent de tous. S'il y avait des hommes si grands, l'homme serait trop petit !

Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon a raconté que, le soir du jour où la section *Lepelletier* fut investie, il était dans une loge à Feydeau ; qu'averti de ce qui se passait, il courut aux tribunes de l'Assemblée ; qu'il y entendit attribuer à la trahison de Menou le résultat de mesures mal prises ; que divers représentants parurent successivement à la tribune, pour y peindre l'étendue et l'imminence du péril ; que chacun des membres proposa le général qui avait sa

[1] Nous lisons dans les *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant* : « On ne conçoit pas que, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, il (Napoléon) ait dit ou que Las Cases lui ait fait dire : « ... Jamais je « n'en ai eu seulement la pensée, pas plus que d'aller me faire Turc à « Constantinople. Tous ces récits sont de purs romans. » Il existe dans les dépôts publics des documents, écrits et signés de la main même de Napoléon, qui prouvent invinciblement le contraire. »

Et, en effet, non-seulement le registre des actes du Comité de salut public contient un arrêté du 27 fructidor an III, autorisant Bonaparte à passer à Constantinople, mais on a la rédaction par Bonaparte lui-même des conditions du projet. Voyez le livre susmentionné n° VIII des pièces historiques.

confiance; que ceux qui avaient été à Toulon, à l'armée d'Italie, et les membres du Comité de salut public en relations journalières avec lui, Bonaparte, le proposèrent comme l'homme le plus capable de les sauver par la promptitude de son coup d'œil et l'énergie de son caractère; qu'en conséquence on l'envoya chercher dans la ville, tandis que lui, qui avait tout entendu, délibérait en lui-même sur le parti qu'il devait prendre [1].

Ce récit est en désaccord complet, et avec les temoignages contemporains, et avec le procès-verbal de la séance. Le seul nom prononcé dans cette nuit célèbre fut celui de Barras, il le fut par Bentavolle [2], et aussitôt les applaudissements retentirent [3]. Rien de plus naturel : Barras, le 9 thermidor, avait tenu l'épée de la majorité conventionnelle, et lui, Letourneur, Delmas, étaient les hommes vers qui la Convention avait coutume de tourner les yeux dans les moments critiques [4]. Aussi Danican dit-il que « la nomination de Barras avait été préparée d'avance [5]. Comment, d'ailleurs, l'Assemblée aurait-elle songé à Bonaparte, qui, « destitué comme terroriste par Aubry, » écrit Thibaudeau, « végétait à Paris pauvre et inconnu [6]? »

Cependant voici comment les choses sont présentées dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :*

« Napoléon se rendit au Comité, auquel il peignit vivement l'impossibilité de pouvoir diriger une opération aussi importante avec trois représentants qui, dans le fait, exerçaient tous les pouvoirs et gênaient toutes les opérations du général. Il ajouta qu'il avait été témoin de l'événement de la rue Vivienne; que les commissaires avaient été les plus coupables et s'étaient pourtant trouvés, au sein de l'Assemblée, des accusateurs triomphants. Frappé de ces raisons,

[1] Voy. le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 310.
[2] Voy. le *Moniteur*. an IV, nº 15.
[3] *Ibid.*
[4] Voy. les *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XVI, p. 212.
[5] *Les Brigands démasqués*, p. 59.
[6] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I. chap. XVI, p 212.

mais dans l'impossibilité de destituer les commissaires sans une longue discussion dans l'Assemblée, le Comité, pour tout concilier, détermina de prendre le général dans l'Assemblée même. Dans cette vue, il proposa Barras à la Convention comme général en chef, et donna le commandement à Napoléon, qui par là se trouvait débarrassé des trois commissaires, sans qu'ils eussent à se plaindre [1]. »

Tout concourt à démentir ce récit. L'événement de la rue Vivienne ayant eu lieu entre dix heures du soir [2] et minuit, et Napoléon, qui était « dans une loge à Feydeau » ce soir-là, n'ayant quitté le théâtre que pour courir à l'Assemblée, il est difficile de comprendre comment il aurait pu être témoin de « l'événement de la rue Vivienne. » Il ne l'est pas moins de concevoir qu'après avoir rayé Bonaparte de la liste des officiers, pour mépris de la discipline et désobéissance, le Comité de salut public eût jugé ses services nécessaires au point de subir ses conditions, et presque ses ordres. D'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, le Comité n'aurait proposé Barras à la Convention comme commandant en chef que pour « tout concilier. » Or, on lit dans le rapport de Barras sur les journées de vendémiaire, que ce fut, au contraire, *sur sa proposition*, que Bonaparte fut nommé commandant en second [3] ; et, dans le rapport de Merlin (de Douai) sur les mêmes journées, on lit : « Dans cette crise violente et terrible, les regards de vos Comités se sont tournés vers le général du 9 thermidor. Barras leur a paru par son activité, par ses talents, par son âme aussi brûlante que pure, par son dévouement profond et absolu à la liberté, l'homme le plus propre à tirer la république du précipice où elle était sur le point de tomber [4]. »

Le décret qui plaçait Barras à la tête des forces

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 311.
[2] Le *Mémorial de Sainte Hélène* dit sept ou huit heures du soir. Voyez chap. v, p. 311. — Real, qui s'attache à être précis, écrit dix heures.
[3] Séance du 30 vendémiaire (22 octobre 1795). — *Moniteur*, an IV, nº 35.
[4] Séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795). — *Ibid*, nº 18.

conventionnelles fut rendu à *quatre heures et demie du matin*[1] : autre circonstance qui montre combien peu l'histoire doit tenir compte des souvenirs de Napoléon, quand on rapproche cette circonstance du passage suivant du *Mémorial:* « Aussitôt que Napoléon se trouva chargé du commandement des forces qui devaient protéger l'Assemblée, il se transporta dans un des cabinets des Tuileries où était Menou, afin d'obtenir de lui les renseignements nécessaires sur les forces et la position des troupes et de celle de l'artillerie. *Il était une heure après minuit*[2]. »

Quant aux motifs qui l'auraient, après une longue hésitation, décidé à défendre l'Assemblée, savoir : la crainte que « la défaite de la Convention ne ceignît le front de l'étranger, » crainte qui l'aurait emporté à la fin dans son esprit sur celle « de se faire le bouc émissaire de tant de crimes auxquels on fut étranger[3], » le comte de Pontécoulant fait remarquer avec raison, dans ses souvenirs posthumes, que « l'assertion de Napoléon sur ce point est démentie par l'autorité du plus simple raisonnement et le témoignage des contemporains[4]. »

Quoi qu'il en soit, la situation s'offrait sous un aspect des plus menaçants. Les royalistes s'étaient hâtés de répandre le bruit que la section *Lepelletier*, cernée par trente mille conventionnels, les avait forcés à une retraite déshonorante ; ils ne parlaient que de l'énergie indomptable du président de cette section libératrice ; ils ne nommaient la Convention qu'avec l'accent du mépris et du dégoût. Une commission, dite des onze, s'était organisée sous la présidence de Richer de Sérizy, et une commission militaire sous la présidence d'un ancien garde du corps, Lafond. L'Assemblée nationale, sauf quelques mem-

[1] *Moniteur*, an IV, n° 15.
[2] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. V, p. 312.
[3] *Ibid.*, p. 311.
[4] *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant*, t. I, p. 336.

bres, mise hors la loi ; des représentants arrêtés ou gardés en otage ; un hussard d'ordonnance tué d'un coup de fusil dans la rue Saint-Honoré ; un envoi d'armes à la section fidèle des *Quinze-Vingts* intercepté ; la fermeture des barrières ; l'occupation de la trésorerie nationale ; l'enlèvement des subsistances destinées aux troupes ; la création d'un tribunal révolutionnaire... tels furent, de la part des sections en révolte, les actes qui marquèrent la nuit du 12 au 13 vendémiaire. A trois heures du matin, dans une nuit sombre, au milieu d'une pluie affreuse, on entendait partout le son des tambours détendus arrachant les citoyens au sommeil, et la voix stridente des émissaires de la rébellion, criant sous les fenêtres : « Armez-vous, armez-vous contre les terroristes[1] ! »

La garde nationale, organisée après le 9 thermidor, en dehors des Jacobins et contre eux[2], constituait une force contre-révolutionnaire; ceux-là seuls étaient appelés au service qui étaient en état de s'habiller et de s'équiper : leur nombre s'élevait à environ vingt mille. Le reste formait ce que l'on appelait les *basses compagnies* et n'était guère organisé que sur le papier[3]. Vingt mille hommes, bien enrégimentés et bien armés! c'était plus qu'il ne fallait pour renverser la Convention, si le peuple demeurait neutre ; car la Convention n'était défendue que par cinq mille hommes environ, y compris les quinze cents *patriotes de* 89[4]. Il est vrai qu'elle avait des canons ; mais l'artillerie dont elle pouvait disposer était encore au camp de la plaine des Sablons, gardée par une poignée d'hommes[5]. Les magasins ne contenaient pas plus de quatre-vingt mille cartouches. Point de vivres. Point d'eau-de-vie[6]. La communication avec l'é-

[1] Rapport de Merlin (de Douai), séance du 14 vendémiaire (6 octobre 1795). — P. F. Réal, *Essai sur les journées de Vendémiaire*, p. 45 et 46.
[2] Voy. le *Mémorial de Sainte-Helène*. chap. v, p. 508.
[3] *Memoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XVI, p. 209.
[4] *Ibid.*, p. 210.
[5] Réal, *Essai sur les journées de Vendémiaire*, p. 44, dit 150. — Napoléon, dans le *Mémorial de Saint-Hélène*, chap. v. 312, dit 15 seulement.
[6] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 41. — Ce qui con-

tat-major établi aux Tuileries était interrompue [1].

C'en était fait de la Convention, si l'activité de Barras et de Bonaparte eût été au-dessous de ce qu'exigeait la gravité des circonstances. Il n'en fut pas ainsi. Un chef d'escadron du 21e de chasseurs, — c'était Murat, — fut envoyé en toute hâte aux Sablons, avec trois cents chevaux, pour en ramener l'artillerie. Au moment même où il y arriva, une colonne de la section *Lepelletier* s'y trouvait déjà, prête à saisir le parc. Mais la troupe de Murat était à cheval, et l'on était en plaine : la section se retira. A six heures du matin, quarante pièces de canon entraient au Tuileries. Elles furent placées à toutes les issues. En prévision du cas ou quelqu'un des débouchés serait forcé, on établit des feux masqués. Deux pièces de huit et deux obusiers furent placés dans la place du Carrousel, tant pour suivre les colonnes que pour foudroyer les maisons d'où l'on voudrait tirer sur la place. On disposa des batteries au pied des murs du Jardin de l'Infante, au guichet-neuf, sur le pont National (Royal). Du côté de la rue Saint-Honoré, Bonaparte fit placer deux pièces près de l'hôtel de Longueville, deux pièces sur la place du Petit-Carrousel. Deux autres battaient la rue de l'Échelle et deux défendaient la rue du Dauphin. Enfin, un obusier fut pointé dans le haut de la rue de Chartres, pour battre, s'il le fallait, la place du Palais-Royal. Ces dispositions faites, les canonniers attendirent, mèche allumée [2].

La Convention, si elle succombait, devait se retirer sur Saint-Cloud : Barras lui avait ménagé cette retraite, en faisant occuper toutes les hauteurs [3].

Ordre exprès fut donné par les Comités aux troupes

tredit cette assertion de Beaulieu « que les troupes ne se battirent que parce qu'on les gorgea d'eau-de-vie. » Voy. *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 222.

1 P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 44.

2 Voy., sur les dispositions de défense, le rapport de Barras dans la séance du 30 vendémiaire (22 octobre 1795); le recit de P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 47, et le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 313.

3 Rapport de Barras dans la séance du 30 vendémiaire (22 octobre 1795).

conventionnelles « de ne point attaquer et même d'éluder autant que possible les provocations[1]. » Mais ce combat que les Thermidoriens voulaient éviter, les royalistes le cherchaient. L'attaque allait venir des sections[2]. »

Le chef qu'elles se donnèrent, dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire, était Danican, ce général de qui Hoche disait, le 26 pluviôse an III, dans une lettre au général Kricq : « Danican est le plus mauvais sujet que nous connaissions. Méprisez-le en attendant son successeur[3]. » Il avait protesté contre les décrets ; il se vantait d'avoir donné sa démission, à la tête de sa brigade[4] : ce furent là probablement ses titres à la confiance des sectionnaires ; car il n'avait ni l'audace, ni les talents de son rôle. Toutefois, comme il avait fait la guerre, il ne lui échappa point que les préparatifs de la Convention étaient bien conçus et formidables. Il représenta donc aux membres assemblés des sections qu'attaquer l'Assemblée dans l'enceinte où elle était retranchée n'offrait aucune chance de succès ; qu'au lieu de prendre l'offensive, les sectionnaires devaient songer à organiser violemment leurs moyens de défense, à forcer les conventionnels, s'ils prenaient l'initiative de l'attaque, à perdre l'avantage de leur position par la dissémination de leurs forces[5]. Mais ces conseils furent fort mal accueillis ; il entendit murmurer autour de lui les mots de *traître*, *d'homme envoyé par la Convention* ; et c'est lui-même qui nous apprend que le 13, « au moment où le canon du cul-de sac tonnait, la section Lepelletier donnait l'ordre de lui casser la tête[6]. » Il dut donc tout préparer pour un combat, et, s'il est vrai qu'en assignant leurs postes aux divers bataillons, il les fit jurer de ne point attaquer, on se demande dans quel but les

[1] Rapport de Merlin (de Douai), *Moniteur*, an IV, nº 16.
[2] Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, chap. XVI, p. 211.
[3] Correspondance de Hoche.
[4] Danican, *Les Brigands démasqués*, p. 33.
[5] Danican, *les Brigands démasqués*, p. 33.
[6] *Ibid.*

sectionnaires furent rangés en bataille. Or, il est bien certain que dès la nuit du 12 au 13 vendémiaire, ils occupaient en force, et Saint-Roch, et le Théâtre-Français, et l'hôtel de Noailles; que leurs colonnes se formaient à tous les débouchés par où la Convention pouvait être assaillie; qu'ils cernaient les jardins, qu'ils cernaient le palais, et que « leurs tambours portaient l'audace jusqu'à venir battre la générale sur la place du Carrousel et sur la place Louis XV [1]. »

Pendant ce temps, les alliés secrets que le royalisme en armes comptait au sein de l'Assemblée mettaient tout en œuvre pour donner à la Convention l'attitude d'un accusé qui demande grâce. Dans un projet de proclamation, que Gamon ne rougit pas de venir présenter, on supposait que de mauvais citoyens avaient pu en effet se glisser parmi les *patriotes de* 89 ; on promettait de les chasser des rangs, d'accueillir les réclamations des bons citoyens : « Retournez dans vos foyers, disait la proclamation, et les armes qu'on a délivrées rentreront dans les arsenaux. » Des murmures éclatent. Baraillon ne voit dans ce projet de manifeste qu'une lâche capitulation et le flétrit. Roux (de la Marne) s'écrie : les hommes qui sont armés dans la rue sont-ils les *bons citoyens* dont on nous parle ? Et ceux qui sont venus nous défendre, veut-on leur faire un crime de leur dévouement ? » A son tour, Chénier rappelle la Convention au sentiment de sa dignité. Lanjuinais, au contraire, appuie la proposition comme moyen d'éviter la guerre civile. Vingt membres lui répondent à la fois : « C'est toi qui fais la guerre civile, » et Garan ajoute : « Ne vois-tu pas, Lanjuinais, que c'est un 31 mai en sens inverse qu'on prépare ? » Lanjuinais monte à la tribune : des cris *à bas!* partis de tous les points de la salle, le forcent à en descendre, et la Convention passe à l'ordre du jour [2].

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 313.
[2] Voy. le *Moniteur*, an iv, nº 16.

A midi, Fréron, de retour du faubourg Saint-Antoine, vint annoncer que les sections des *Quinze-Vingts*, de *Montreuil* et de *Popincourt*, étaient rangées « sous les murs de la Convention [1]. »

Cette nouvelle, donnée en termes qui semblaient faire de la Convention une forteresse, était une exagération ridicule. Ce que Fréron aurait du dire, pour rester dans le vrai, c'est que le représentant du peuple Garot, envoyé au faubourg Saint-Antoine, en avait ramené, entre deux piquets de dragons et tambour battant, deux cents hommes des *Quinze-Vingts*, dont cinquante seulement étaient armés [2].

Le peuple désirait bien que les Thermidoriens l'emportassent sur les royalistes, mais il n'avait pas perdu la mémoire au point d'offrir son sang à ceux qui, en prairial, l'avaient foulé aux pieds ; et en se bornant à faire des vœux pour leur victoire, il se montrait certes assez généreux !

Tandis que l'Assemblée perdait son temps en vains débats, le général Carteaux, qni occupait le Pont-Neuf jusqu'au jardin de l'Infante avec trois cent cinquante hommes et deux pièces de quatre, se trouva menacé par trois colonnes de sectionnaires, dont l'une s'avançait du côté de la rue de Lille, la seconde par la rue de la Monnaie, et la troisième par le quai de la Ferraille. Avant d'en venir aux mains, les deux partis entrent en pourparlers. Carteaux, ne se sentant pas assez fort pour garder sa position, prend le parti de battre en retraite. Il laissait derrière lui les canons. Lafond, le bras droit de la section *Lepelletier*, veut s'en emparer ; mais Danican survient, s'écrie qu'on ne saurait enlever à des soldats leurs canons, sans humilier l'armée, sans rendre tout rapprochement impossible [3] ; et les redoutables instruments de mort sont emmenés par Carteaux, qui se retire en bon ordre vers le jardin de l'Infante [4].

[1] Voy. le *Moniteur*, an IV, nº 15.
[2] P. F. Réal, *Essai sur les journees de vendémiaire*, p. 49.
[3] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 222
[4] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 53.

A trois heures, Dauican écrivit aux Comités que les sectionnaires avaient pris les armes seulement dans la crainte d'être massacrés par les Terroristes, dont la Convention s'était entourée, et qu'il proposait de faire tout rentrer dans l'ordre, si on lui envoyait une réponse de nature à rassurer les habitants de Paris[1]. » La dépêche fut portée par un parlementaire, qui traversa les postes, les yeux bandés, selon toutes les formes de la guerre[2].

Introduit de la sorte devant les membres du gouvernement, ce parlementaire, s'il en faut croire Napoléon, « les émut beaucoup par ses menaces[3]. » Ce qui est certain et fut avoué par Merlin (de Douai) lui-même dans son rapport officiel, c'est que « la dépêche de Danican donna lieu à une ample discussion[4]. » Boissy d'Anglas était d'avis qu'il fallait accorder une entrevue au général des sections; et elle aurait eu lieu si Colombel (de la Meurthe) ne s'était écrié : « Les ennemis n'auraient pas tant d'audace s'ils n'étaient sûrs d'être soutenus par quelques membres de la Convention[5]. » Bailleul alla jusqu'à proposer un arrêté tendant à *désarmer sur-le-champ* tous les patriotes accourus autour de la Convention pour la défendre, et dont la conduite, durantl a Révolution, aurait été « répréhensible[6] ! » C'était unir l'ingratitude à la peur; c'était se déshonorer deux fois : les Comités se bornèrent à répondre qu'ils enverraient vingt-quatre représentants chargés d'éclairer les citoyens[7].

Il était quatre heures quand le parlementaire fut renvoyé avec cette réponse. En ce moment, répandus confusément dans la salle des délibérations, les membres de la Convention s'entretenaient des dangers de la

[1] Danican, *Les Brigands démasqués*, p. 45.
[2] *Mémorial de Sainte-Hélène* chap. v, p. 314.
[3] *Ibid.*
[4] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire an IV, (6 octobre 1795).
[5] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 56.
[6] *Ibid.*, p. 57.
[7] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire, an IV,

chose publique et de leurs propres périls, lorsque soudain le cri « aux armes ! » retentit autour du palais. « En séance ! » crie le président. Au dehors, les militaires et les citoyens armés se rangent en bataille. Quelques minutes s'écoulent dans l'attente, au milieu d'un silence tragique. Bientôt, des décharges de mousqueterie se font entendre aux environs de la salle du Manége. Puis, c'est le bruit du canon. « Recevons la mort, dit Legendre, comme il convient aux fondateurs de la République. » Profond silence. Le feu continue au dehors. Quelques députés sortent, le sabre à la main. Coups de canon. Toujours même silence de la part de l'Assemblée. Une voix, au fond de la salle : « Les officiers de santé, membres de la Convention, sont appelés à panser les blessés. » On venait de porter dans une salle voisine, le « salon de la Liberté, » plusieurs défenseurs de la Convention couverts de sang [1].

Sur la question de savoir lequel des deux partis commença le feu, les récits diffèrent. Les uns assurent que l'initiative du combat fut prise par les sectionnaires [2], les autres assurent qu'elle le fut par les conventionnels [3]. Il y en a qui accusent Bonaparte d'avoir précipité le dénoûment, ennuyé qu'il était d'une longue expectative [4]. On a prétendu aussi que Louvet, Chénier, Dubois-Crancé, qui, contre l'avis de Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, Rovère, ne voulaient entendre à aucune proposition, firent donner le signal par une fusée lancée d'un des pavillons des Tuileries; mais l'écrivain royaliste Beaulieu dit, à ce sujet : « J'ai vu beaucoup de choses dans cette journée ; mais je n'ai point vu cette fusée [5]. » Toujours est-il que l'action s'engagea par des coups de fusil qui partirent de

[1] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 15.
[2] P. F. Réal, *Essais sur les journées de vendémiaire*, p. 63. — *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. V, p. 315.
[3] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 224 — Danican, *Les Brigands démasqués*, p. 58.
[4] *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant.*
[5] Beaulieu, *Essais historiques*, etc., t. VI, p. 225.

chez le restaurateur Venua[1]. Et, si l'on se rappelle que l'ordre exprès des Comités était de ne pas attaquer ; si l'on se rappelle, d'autre part, que Danican fut regardé comme un traître par beaucoup de sectionnaires pour leur avoir conseillé la défensive ; enfin, si l'on réfléchit que les sectionnaires ne pouvaient être venus *assiéger* la Convention que dans l'intention formelle d'en finir avec elle, on aura quelque peine à croire que les premiers coups de fusil soient venus du côté des conventionnels.

Quoi qu'il en soit, au moment où, aux environs de la cour du Manége, le feu commençait, une colonne de sectionnaires, que conduisait Lafond, débouchait par le quai Voltaire, et marchait sur le pont National (pont Royal). « Alors, écrit Bonaparte, on donna l'ordre de tirer[2]. »

A peu près à la même heure, on apportait dans l'Assemblée, pour armer les représentants du peuple, sept cents fusils, des gibernes et des cartouches[3].

Rien de plus propre à attester la grandeur du péril. Et, en effet, l'engagement ne tarda pas à devenir sérieux. Une grêle de balles pleuvait des alentours de l'église Saint-Roch qu'occupaient les sectionnaires, et de toutes les fenêtres de la rue du Dauphin : la pièce de quatre qui battait la rue avait fait une première décharge, la foule répandue sur les degrés de Saint-Roch fut culbutée. Les assaillants se sauvent dans l'église. Un feu de file s'engage et se soutient des deux côtés. Mais, en ce genre de combat, les sectionnaires avaient l'avantage. Car ceux qui étaient retranchés dans les maisons pouvaient ajuster sans se montrer: et quant à ceux qui étaient retranchés dans l'église, dont le canon du cul-de-sac Dauphin ne frappait que l'encoignure, ils n'avaient qu'à attendre que le coup fut parti. Alors ils descendaient sur les

[1] Beaulieu, p. 224.—P. F. Réal, *Essai sur les journées de Vendémiaire*. p. 63.
[2] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 315.
[3] *Ibid.*

marches, foudroyant les canonniers. Beaucoup de conventionnels furent tués de cette manière. Impatients, quelques Marseillais s'écrient : « Marchons sur Saint-Roch ! » et ils s'élancent intrépidement dans la rue Saint-Honoré, ayant à leur tête le représentant Cavaignac, le général Vachot, Rouget de Lisle. Ils n'étaient qu'une poignée, et la mort les enveloppait de toutes parts. Pris en tête, en revers et sur les deux flancs, ils reculent. Presque tous ceux qui servaient la pièce de canon ayant été tués ou blessés, elle allait être abandonnée : un commandant marseillais, le commissaire Yon, la ramène dans les rangs. Le général Berruyer a son cheval percé de trois balles : il met pied à terre, et le vieux guerrier reste un moment presque seul à l'entrée du débouché sanglant. Trois fois la pièce de canon fut abandonnée; trois fois les sectionnaires perdirent l'occasion de s'en emparer, soit manque de résolution, soit, comme s'en plaint Beaulieu, que personne ne les commandât. Enfin, après plusieurs décharges. Saint-Roch fut enlevé[1].

Du récit de P. F. Réal, confirmé par le rapport officiel de Merlin (de Douai), il résulte qu'à un autre poste, devant la maison occupée par la section de police du Comité de sureté générale, une horrible trahison fut commise et châtiée. Des républicains étaient là avec une pièce de canon : les sectionnaires, qui se trouvaient en force dans la rue de l'Echelle, eurent l'idée de s'emparer de cette pièce sans coup férir. Fusils sous le bras, chapeaux en l'air, drapeau baissé, ils arrivent, de la rue Saint-Honoré, par peloton, criant : « Ne tirez pas ! nous sommes vos frères ! » On les laisse avancer, on leur tend les bras. Mais à peine sont-ils à portée de la pièce, que deux d'entre eux, s'élançant, la saisissent, et, d'un ton de triomphe, s'écrient : « Nous la tenons ! » En même temps,

[1] Voy., en les rapprochant, le récit de P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 61-67, et celui de Beaulieu, *Essai historique*, etc., t. VI, p. 227.

deux décharges de mousqueterie étendent par terre vingt-trois républicains. Les conventionnels, indignés, répondent par un feu terrible. La pièce est reprise, elle joue, et la rue est balayée en un instant[1]. Réal constate que les morts qui furent dépouillés, à ce poste, étaient presque tous habillés comme des ouvriers, mais portaient le linge le plus fin[2].

Peu s'en fallut que Barras ne fût tué dans la rue Saint-Nicaise, en allant haranguer les sectionnaires, qui en occupaient la partie basse. Mais ils ne purent s'y maintenir longtemps. Deux coups de canon à balles et une vive charge à la baïonnette les refoulèrent sous les arcades du théâtre de la République[3].

Sur les quais, l'action de l'artillerie ne fut ni moins prompte ni moins décisive. Les colonnes du faubourg Saint-Germain y furent écrasées par le feu des canons que Bonaparte avait fait placer à la hauteur du guichet du Louvre et à la tête du pont National. Les trois mille hommes qui formaient ces colonnes avaient été fournis par les sections de l'*Unité*, du *Théâtre-Français*, de *Fontaine-Grenelle* et de *Bon-Conseil*[4]. Cette petite armée marchait sous les ordres de l'émigré Colbert Maulevrier[3] et de Lafond. Elle déploya une grande intrépidité. Prise en tête et en écharpe par l'artillerie des conventionnels, elle se reforma trois fois sous la mitraille avant de se disperser tout à fait[6].

Restait le théâtre de la République, où les sectionnaires tenaient encore. Le général Brune y fut envoyé avec une division et deux obusiers. Les ténèbres commençaient à tomber sur Paris, lorsque ces troupes, composées de grenadiers de la Convention unis aux *patriotes de* 89, débouchèrent par la rue

[1] Voy. le récit de P. F. Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 68, et le rapport de Merlin (de Douai). *Moniteur*, an IV, nº 16.
[2] *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 70.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 74.
[5] Rapport de Merlin (de Douai) dans la séance du 14 vendémiaire an IV.
[6] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. V, p. 317.

Saint-Nicaise et la rue de Rohan. Les sectionnaires voulurent résister : quelques obus les dissipèrent[1].

Pendant la nuit, à la barrière des sergents, c'est-à-dire au même endroit où les bourgeois de Paris établirent les premières barricades, des barricades furent essayées, mais abandonnées presque aussitôt[2],

Les rues étaient désertes. Çà et là, quelques fuyards au visage effaré. Tout était fini.

Le nombre des morts ne fut jamais constaté d'une manière précise. Il est dit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* qu'il y eut environ deux cents hommes tués ou blessés du côté des sectionnaires, et presque autant du côté des conventionnels[3]. Pas un chef ne périt[4], excepté Lafond, qui ne fut un des chefs que pour se battre et mourir. Ceux que l'incendie consuma ne furent pas ceux qui l'avaient allumé ! Pendant que les sections de l'*Unité*, du *Théâtre-Français*, de *Fontaine-Grenelle* et de *Bon-Conseil* livraient à l'artillerie de Bonaparte leur contingent de victimes obscures, la section *Lepelletier* délibérait[5].

Parmi les représentants qui montrèrent de la résolution, le prisonnier de Sainte-Hélène nomme Fréron, Louvet et Sieyès[6]. Il oublie Barras, que Réal représente payant de sa personne partout, partout donnant des ordres, intrépide, infatigable[7].

Danican assure que, dans cette journée, il ne fut point question de retour à la monarchie[8]. Mais si les sectionnaires n'eurent pas le cri de *vive le roi* sur les lèvres, leurs chefs l'avaient dans le cœur. Ceux d'entre eux qu'on vit parcourir la ville, pour y souffler la révolte, portaient l'habit gris à revers, le collet noir[9] ;

[1] *Ibid.* — Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 76-77.
[2] P. F. Réal, *Essai sur les journées de vendémiaire*, p. 78.
[3] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap v, p. 316.
[4] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap. XVI, p. 214.
[5] C'est Réal qui en fait la remarque, *Essai sur les journées de Vendémiaire* p. 74.
[6] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. v, p. 316.
[7] Voy. *Essai sur les journées des* 13 et 14 *vendémiaire*, p. 63, 71, 72, 75.
[8] *Les Brigands démasqués*, p. 42.
[9] P. F. Réal. *Essai sur les journées des* 13 et 14 *vendémiaire*.

et le représentant du peuple Paganel rencontra un des révoltés qui courait les rues à cheval, ayant au pommeau de son épée un drapeau blanc d'un pied et demi de longueur[1].

Aussi le peuple ne se mêla-t-il point à la lutte. Il n'avait pas pris le château, le 10 août, au profit de la République, pour le reprendre, le 13 vendémiaire, au profit de la monarchie.

Le 14, les curieux affluaient sur tous les points où l'on s'était battu. Durant la nuit, les cadavres avaient été enlevés. Il y eut encore quelques rassemblements, mais ils furent dissipés en un clin d'œil. Avant la chute du jour, il n'y avait plus même, dans Paris, cette agitation que les flots conservent après le passage de la tempête. Le soir, les spectacles étaient remplis comme à l'ordinaire[2].

[1] Déclaration de Paganel. *Moniteur*, an IV, n° 17.
[2] Voy. le *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. V, p. 316, et les *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, chap XVI, p. 214.

CHAPITRE IV.

FIN DE LA CONVENTION.

Effet des journées de vendémiaire. — Efforts de la Montagne pour ressaisir son influence. — Les vaincus ménagés par les vainqueurs. — Barras recommande Bonaparte à la Convention. — Scène violente chez Formalaguez. — Correspondance de Lemaître lue à la tribune. — Rapport de Delaunay (d'Angers) sur les complots royalistes. — Tallien va reprendre sa place sur les bancs de la Montgne. — Ses dénonciations contre Lanjuinais et Boissy d'Anglas repoussées. — Rovère et Saladin sont décrétés d'arrestation. — Situation tragique de Tallien. — Découverte de documents qui le compromettent. — Pièces mystérieuses déposées au Comité de salut public; on les fait disparaître. — Tableau de la France à cette époque, tracé par Barras lui-même. — Nomination de cinq membres chargés de présenter des mesures de salut public. — Violente sortie de Thibaudeau contre Tallien. — Décret contre les parents des émigrés, présenté par Tallien et adopté. — Dernière séance de la Convention. — Jugement porté sur cette assemblée célèbre.

La victoire remportée par les Thermidoriens le 13 vendémiaire, eut pour effet immédiat, comme on devait s'y attendre, de consterner les royalistes; mais leur abattement fut de courte durée, l'attitude de leurs alliés dans le sein même de la Convention n'ayant pas tardé à leur rendre l'espérance.

A l'extérieur, l'impression produite fut profonde : elle explique le ridicule dénoûment de l'expédition du comte d'Artois, beaucoup mieux que les instructions remises plus tard par ce prince aux chevaliers d'Autichamp et de Béraudière, instructions qui assignaient pour motifs à l'évacuation de l'Ile-Dieu l'impossibilité de profiter de la position prise, les dangers du mouillage pendant l'hiver, la difficulté de nourrir les troupes[1] ; et elle explique aussi le surcroît d'importance

[1] Instructions du comte d'Artois, remises à MM. les chevaliers d'Autichamp et de la Béraudière pour les généraux Stofflet et Scépeaux, en date

qu'attachèrent, dès ce moment à la trahison de Pichegru ceux qui en discutaient avec lui les termes. Ni le prince de Condé, ni Wickam, qui se trouvait alors à Mulheim, où il s'était rendu dans l'espoir que Huningue allait ouvrir ses portes, ne voulurent croire à la défaite des royalistes, lorsqu'on leur en apporta la première nouvelle ; mais lorsque le doute ne leur fut plus permis, ils jugèrent l'événement si grave, qu'ils se jetèrent tout à fait dans les bras de Pichegru et le pressèrent d'éclater sans perdre un moment [1].

De leur côté, les partisans de la Révolution avaient repris courage. Les Montagnards, dans l'Assemblée, relevèrent la tête. Pérard fut applaudi quand il s'écria : « Il faut que tout ce qui combattit la patrie et versa le sang des patriotes soit puni. » Il proposait la formation, séance tenante, d'une commission de trois membres « chargés de proposer des mesures de gouvernement relatives au passé et au présent. » Mais le vague menaçant de cette proposition effraya ; des murmures retentirent, et la motion, que Chénier combattit, fut rejetée [2].

A leur tour, Quirot et Gourdan demandèrent qu'on rapportât la loi du 12 fructidor (29 août), relative aux révolutionnaires détenus, « parce que, dit Gourdan, cette loi ne portait que sur des patriotes arrêtés la plupart pour cause de patriotisme. » Thibaudeau fit renvoyer cette proposition au Comité de sûreté générale [3].

Chaque jour, c'était, de la part des Montagnards, un nouvel effort pour ressaisir leur influence. L'un voulait que l'on cassât les nominations d'électeurs faites, à Paris, par les sections ; un autre, que les

du 17 novembre 1795. Voy. *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye et autres*, t. I, p. 39.

[1] M. R. de Montgaillard, *Mémoires concernant la trahison de Pichegru*. Paris, an XII.

[2] *Hist. parlem.*, t. XXXVII, p. 62, et *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 216-217.

[3] *Mémoires de Thibaudeau*. t. I, p. 217-218.

prévenus d'émigration fussent contraints de se constituer prisonniers; un troisième, qu'on réintégrât les militaires destitués depuis le 9 thermidor[1]. Mais ce que la Montagne désirait surtout avec ardeur, c'était une décision qui ramenât sur ses bancs dégarnis les députés qui, tels que Thirion, tels que Lacoste, avaient été décrétés d'arrestation. Sur ce point, précisément parce qu'il était pour le côté gauche d'un intérêt suprême, le côté droit se montra résolu à ne point céder. Par l'organe d'André Dumont, il invoqua les décrets des 5 et 13 fructidor qui avaient déclaré ces députés inéligibles. Le peuple avait accepté les décrets des 5 et 13 fructidor : entendait-on fouler aux pieds la volonté du peuple ? Ainsi parla Tallien lui-même, qui était au moment d'aller reprendre son ancienne place sur la Montagne, mais qui hésitait encore. La question fut écartée par les ennemis de la République, au cri de : *Vive la République*[2] !

Le premier soin des Comités, après la victoire du 13 vendémiaire, avait été de reconnaître la dette contractée par la Convention envers ses défenseurs. Dans un rapport, présenté le 14, Merlin (de Douai) venait de rendre un hommage éclatant à l'humanité déployée, après le combat, par ces soldats de 89 que les sections, avant le combat, dénonçaient comme des égorgeurs à gages; il venait de constater avec orgueil que pas un désordre n'avait été commis par ces troupes qui, à entendre les meneurs de la section *Lepelletier*, comptaient sur deux heures de pillage; enfin, sur sa proposition, l'Assemblée venait de décréter que les vainqueurs du royalisme avaient bien mérité de la patrie[3] : restait à savoir quel rôle on réservait aux vaincus. Garrau s'était écrié amèrement : « La règne des Thermidoriens n'a comprimé que

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 218.

[2] Thibaudeau, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 220, dit que trente membres de la Montagne s'abstinrent de prendre part à la délibération.

[3] Voy. le rapport de Merlin (de Douai) dans le *Moniteur* (séance du 14 vendémiaire an IX, n° 18).

les patriotes[1] » : allait-on lui donner raison jusqu'au bout, en refusant, le lendemain d'une révolte à main armée, de comprimer les royalistes ?

Tout d'abord, l'Assemblée prit une attitude menaçante, jusque-là que, foulant aux pieds la justice, elle institua pour juger, pour punir de mort, les auteurs, fauteurs ou instigateurs de la sédition, trois conseils militaires qui ne devaient durer que dix jours[2].

C'était proclamer le règne affreux des juridictions exceptionnelles ; c'était annoncer qu'on avait soif du sang des vaincus; c'était changer en loi ces odieuses paroles de Jean Debry : « On parle de formes : sans doute il en faut, mais seulement pour reconnaître l'identité des personnes[3]. »

Dérisoire affectation de la tyrannie ! La Convention, si farouche, en prairial, à l'égard du peuple, n'entendait pas même être strictement juste, en vendémiaire, à l'égard des royalistes. Au moment où elle adoptait les procédés sommaires à l'usage de tous les pouvoirs oppresseurs, elle ne rêvait que clémence. Les poursuites furent dirigées avec une mollesse systématique. On tint toute grande ouverte la porte par où les plus compromis pouvaient s'échapper. Le gouvernement était si décidé à fermer les yeux, et les royalistes le savaient si bien, que le comte de Castellane, condamné à mort par contumace, ne prit pas la peine de quitter Paris et poussa l'assurance jusqu'à se montrer en public. Un soir, rencontré par une patrouille, il répondit au cri de : *Qui vive?* « Eh parbleu ! c'est moi, Castellane, contumace[4]. » Ce trait est caractéristique.

Seul, parmi les chefs militaires, Lafond périt. Il s'était battu avec courage, il se défendit avec noblesse. Mais on ne crut pas possible de l'acquitter : il avait

1 *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 218.
2 *Moniteur*, an IV, nos 19 et 20. — *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 233.
3 *Ibid.*, no 19.
4 *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 234.

été pris les armes à la main. Le 21 vendémiaire, sa tête tombait en place de Grève[1].

Lebois, président du tribunal criminel de la Seine, avait soufflé la sédition dans les communes de Passy, Choisy, Ivry, Bourg-l'Egalité : il fut condamné par contumace. Découvert le lendemain, il se donne plusieurs coups de baïonnette, est conduit à l'hospice, jugé de nouveau, condamné à mort, exécuté[2].

Ce fut tout. Le général Menou ne parut devant un conseil de guerre que pour y être acquitté. Est-il vrai que Napoléon le sauva, en disant que, si Menou méritait la mort, les trois représentants qui avaient dirigé les opérations et parlementé avec les sectionnaires la méritaient aussi? C'est ce qu'on lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*[3]. Mais les souvenirs du prisonnier de Sainte-Hélène veulent être passés au crible d'une critique sévère. Que dit-il, par exemple, à propos de l'accueil que lui fit la Convention, après la victoire de vendémiaire?

Le *Mémorial* porte : « Lorsque, après ce grand événement, les officiers de l'armée de l'intérieur furent présentés en corps à la Convention, celle-ci, par acclamation, nomma Napoléon *général en chef de cette armée*, Barras ne pouvant cumuler plus longtemps le titre de représentant avec les fonctions militaires[4]. »

Le *Moniteur*, dans le compte rendu officiel de la séance, s'exprime tout autrement. Voici en quels termes Barras présenta Bonaparte à l'Assemblée : « J'appellerai l'attention de la Convention nationale sur le général Buonaparte : c'est à lui, c'est à ses dispositions savantes et promptes qu'on doit la défense de cette enceinte, autour de laquelle il avait distribué des postes avec beaucoup d'habileté. Je demande que la Convention confirme la nomination de Buonaparte à la

[1] *Moniteur*, an IV, n° 29.
[2] *Ibid.*
[3] Chap. V, p. 316.
[4] *Mémorial de Sainte-Hélène*, chap. V, p. 316.

place de *général en second* de l'armée de l'intérieur[1]. » Cela fut décrété[2].

Quoi qu'il en soit, les royalistes crurent, en se voyant ménagés, que la Convention avait peur de son propre triomphe. Ils se disposèrent donc à recommencer la lutte. Ils ne se cachèrent pas pour appeler la République une chimère, et leur récente défaite un abominable égorgement. On attribua des propos de ce genre à Lanjuinais lui-même, qui les nia[3]. Et toutefois, il lui échappa un jour de qualifier de *massacre* la journée de vendémiaire, dans un dîner auquel assistait Tallien. La scène, telle que Thibaudeau, un des convives, la raconte, est frappante ; elle mérite d'être conservée.

Il y avait à Paris une sorte de personnage mystérieux, nommé Formalaguez, dont le rôle consistait à recevoir de temps en temps, dans un logement modeste, situé à un troisième étage, et à réunir autour d'une table servie sans luxe, ceux des députés de la Convention entre lesquels une conciliation était possible ou désirée. Là vinrent se concerter, tant que leur alliance dura, les Thermidoriens et les 73. On a vu plus haut comment, par des attaques violentes dirigées contre les premiers et d'ardents éloges prodigués aux seconds, le parti royaliste était parvenu à relâcher insensiblement les nœuds de cette alliance. Le 17 vendémiaire, à la suite d'un dîner donné par Formalaguez à Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Larivière, Lesage, Legendre, Thibaudeau et Tallien, il arriva que Lanjuinais, en parlant du 13 vendémiaire, prononça le mot *massacre*. Tallion tressaillit. Peut-être ne cherchait-il qu'un prétexte pour rompre avec les 73. Ce qui est certain, c'est qu'il éclata contre Lanjuinais en accusations furieuses. Il voulait l'aller dénoncer sur-le-champ à la Convention comme complice des rebelles. On se jette au-devant de lui, on

[1] *Moniteur*, an IV, n° 23, séance du 18 vendémiaire (10 octobre 1795).
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 222.

ferme les portes, on essaye de le calmer. Lui, insiste, menace et gronde. Sa colère était au comble. « S'il veut absolument sortir, dit tranquillement Thibaudeau, ouvrez-lui la fenêtre. » Enfin, Lanjuinais put s'expliquer : il déclara s'être servi d'un mot qui ne rendait pas sa pensée. Tallien se radoucit: et, quand on se sépara, la réconciliation semblait accomplie. Mais il n'en était rien : la suite ne tarda pas à le montrer.

Le conspirateur Lemaître avait été arrêté, immédiatement après la défaite des royalistes[1]. Beaulieu, qui faisait cause commune avec les meneurs des sections et travaillait à quelques-uns de leurs journaux, assure qu'il n'avait jamais entendu parler de Lemaître avant le bruit qu'on fit de ce dernier, à la Convention; et il ajoute que Louis-Stanislas-Xavier, qu'il appelle par anticipation Louis XVIII, fut étranger à l'événement du 13 vendémiaire[2]. Il est possible que Beaulieu et les hommes de son entourage n'aient pas été mis, à cette époque, dans le secret des intrigues ourdies par Lemaître, avec lequel Brottier lui-même, ainsi qu'on l'a vu, ne marchait pas d'accord[3]. Le fait est que le parti royaliste se divisait et se subdivisait en coteries qui n'avaient de commun qu'un violent désir de remplacer, par un régime monarchique quelconque, le régime de la Convention, les uns appelant de leurs vœux Louis XVIII, et les autres un prince de la maison d'Orléans. Laharpe, par exemple, Lacretelle et Sérizy, passaient pour appartenir au parti du duc de Chartres[4]. Le grand complot contre-révolutionnaire n'était, en réalité, qu'un croisement de complots. Ainsi s'explique l'ignorance de Beaulieu, relativement aux menées de Lemaître; mais sur l'importance de ces menées et le lien qui les rattachait aux projets du

[1] *Moniteur*, an IV, nᵒˢ 28.
[2] *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. VI, p. 230.
[3] Voy. plus haut le chapitre intitulé *Les agents de Paris*.
[4] Voy. le rapport d'Ysabeau, dans le *Moniteur*, an IV, nᵒ 30, séance du 25 vendémiaire (17 octobre 1795).

prétendant, les papiers de Puisaye lèvent tous les doutes, alors même que le rapport d'Ysabeau dans la séance du 25 vendémiaire ne serait pas là.

Les lignes apparentes des lettres trouvées chez Lemaître étaient tracées avec de l'encre très-noire et destinées à donner le change au lecteur, non initié, sur la correspondance véritable, laquelle était écrite dans les interlignes avec une composition de nature à noircir par l'action des acides [1]. On lut toute cette correspondance à la tribune. Condé y était désigné par le chiffre de 77; le comte d'Artois, par le chiffre de 29, et le prétendant, par celui de 49 [2].

Mais, deux jours auparavant, Delaunay (d'Angers) avait présenté, au sujet de la découverte de la conspiration Lemaître, un rapport où était dénoncée l'entente secrète de plusieurs des principaux sectionnaires de Paris avec un comité d'émigrés établi à Bâle [3]. Ce fut cette occasion que Tallien choisit pour rompre publiquement, violemment, avec les 73. A peine la lecture du rapport était-elle achevée, qu'on le vit se lever au haut de la Montagne, où il venait de reprendre sa place, laissée vide depuis le 9 thermidor. Son discours fut d'une véhémence extrême. Il demanda pourquoi ils étaient encore libres au milieu de Paris, les hommes qui avaient dirigé les rebelles contre la représentation nationale. Il flétrit du nom de *repaire* l'assemblée électorale du département de la Seine. Avec un mélange d'étonnement et d'indignation, il signala les efforts faits pour paralyser l'énergie de ceux qui avaient voulu détruire ce repaire. Il se reprocha d'avoir été lui-même indulgent, quand il fallait être ferme. « J'ai consenti à me taire, dit-il : j'ai eu tort; je m'en accuse devant les amis de la liberté. J'aurais dû dénoncer ceux qui conspiraient avec les factieux de Paris; ceux que les sections avaient pris

[1] Voy. le rapport d'Ysabeau, *ubi suprà*.
[2] *Ibid.*
[3] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 28, séance du 23 vendémiaire (15 octobre 1795).

sous leur protection spéciale et qui, par une réciprocité facile à concevoir, prenaient sous leur protection les sections de Paris; ceux pour qui des chevaux étaient prêts, non loin d'ici ; ceux auxquels les sections faisaient des appels et disaient : *Dormez-vous ?* Non sans doute, ils ne dormaient pas; ils conspiraient le renversement de la République[1] ! »

Des cris s'élevant, *Nommez-les! nommez-les!* « Je les démasquerai à l'instant, » dit Tallien. Et il demande que la Convention se forme en Comité secret. L'Assemblée aussitôt se lève en signe d'adhésion. Le public des tribunes crie : *Vive la République ! A bas les royalistes! Sauvez la patrie!* et il se retire[2].

Les noms que Tallien prononça furent ceux de Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Henri Larivière, Lesage (d'Eure-et-Loir). Appuyé par Barras, encouragé par les applaudissements de la Montagne frémissante, il espérait l'emporter. Illusion de son orgueil ! La majorité, qui tremblait d'avoir à remonter la pente révolutionnaire, résista. Il était minuit lorsque, sentant le sol se dérober sous lui, Tallien invoqua le grand jour de la séance publique. Il ne put rien obtenir, et malgré ses clameurs, l'Assemblée s'écria qu'il n'y avait pas lieu à inculpation contre les quatre députés dénoncés[3].

Mais Rovère, ce héros de la Terreur rouge, devenu le héros de la Terreur blanche ! Mais Saladin, qui, membre de la Convention, avait été des premiers à sonner le tocsin contre elle, à propos des décrets des 5 et 13 fructidor ! Fallait-il, ceux-là aussi, les proclamer innocents ? Leur arrestation, demandée par Louvet, dans la séance du 24 vendémiaire, fut décrétée[4].

Tallien et Barras, investis d'une sorte de dictature,

[1] *Moniteur*, an IV, n° 28.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 223 et 225.
[3] *Ibid.*, p. 225-226.
[4] *Moniteur*, an IV, n° 29. — Ils furent, plus tard, rendus à la liberté par le Conseil des Cinq-Cents. Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 48.

qu'ils se partageaient [1] et qu'ils sentaient leur échapper, réunirent leurs efforts pour obtenir l'arrestation d'Aubry, de Lomont, de Gau et du général Miranda. Aubry et Lomont, l'un et l'autre membres de l'Assemblée, venaient d'être réélus; mais cette circonstance ne les protégea point, parce que les papiers de Lemaître désignaient dans le second un complice des intrigues du royalisme, et que le premier avait cherché à introduire la réaction dans l'armée [2], en frappant les officiers franchement républicains : c'était comme tel qu'il avait frappé Bonaparte !

Ces succès partiels attestaient l'influence momentanée des Thermidoriens sans en garantir la durée. Ils le comprenaient bien. Ils tremblaient que la fin de la Convention ne marquât le terme de leur pouvoir. Aussi ne laissaient-ils échapper aucune occasion de disposer les esprits à un coup d'Etat : l'annulation des assemblées électorales. Daunou, républicain ferme, austère, et incapable de faire passer les expédients avant les principes, voulait qu'on respectât les élections. Tallien, Barras, Chénier, Louvet, ne voyaient que l'obstacle et brûlaient de l'écarter [3]. Ils rappelaient amèrement avec quel art perfide les ennemis de la Révolution, après le 9 thermidor, avaient fait servir la haine de la Terreur à l'établissement d'une Terreur en sens inverse, et ils oubliaient jusqu'à quel point ce crime avait été le leur ! Ils s'étonnaient, ils s'indignaient, de n'avoir pas recueilli plus de fruit de la journée du 13 vendémiaire, comme si les fantômes de prairial ne se dressaient pas entre eux et le peuple, c'est-à-dire entre eux et la seule puissance qui leur eût été un sûr appui contre les royalistes ! Le mot qui résumait toutes les plaintes, toutes les colères de Tallien était celui-ci : « La victoire n'a été utile qu'aux vaincus. Qu'avons-nous fait pour détruire les conspirateurs? Rien. Qu'avons-nous fait pour les encoura-

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 244.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez ce que dit à ce sujet Thibaudeau, *Mémoires*, t. I, p. 243.

ger? Tout[1]. » Comme si lui-même n'avait eu aucune part dans l'enchaînement des faits qui avaient rendu ce résultat inévitable !

Du reste, la position de Tallien, à cette époque, avait quelque chose de singulièrement tragique. Il s'était vu amené par la fatalité d'une alliance hypocrite et impossible, non-seulement à se détourner des royalistes, mais à les combattre avec fureur. Un moment compromis par ses rapports secrets avec eux, il avait dû se poser comme leur ennemi le plus implacable, précisément pour échaper à l'accusation d'avoir presque été leur complice. Malheureusement, on avait découvert des pièces qui témoignaient contre lui d'une manière terrible, et, par exemple, une lettre de M. d'Entraigues, dans laquelle ce grand organisateur de complots disait : « *La conduite de Tallien à Quiberon a prouvé quelle foi on doit lui accorder*[2]. » Le paquebot anglais la *Princesse Royale* ayant été pris dans sa traversée de Hambourg à Londres, on avait trouvé sur ce bâtiment une lettre du prétendant au duc d'Harcourt, datée de Vérone, 3 janvier 1795, et l'on y avait lu : « *Je ne peux pas douter que Tallien ne penche vers la royauté, mais j'ai peine à croire que ce soit la royauté véritable*[3]. » De plus, Rewbell et Sieyès, à leur retour de Hollande, avaient dit bien haut qu'ils rapportaient du nord contre Tallien des renseignements précieux. Boissy d'Anglas, sachant que des pièces redoutables pour le héros du 9 thermidor étaient en la possession de Sieyès, demanda à ce dernier ce qu'elles étaient devenues. « Je les ai communiquées à Tallien par ordre du Comité, » répondit Sieyès, qui, brouillé d'abord avec Tallien, s'était réconcilié avec lui. « *Communiquer* n'est pas *donner*, » répondit Boissy à'Anglas. Les pièces ne se retrouvèrent plus[4]. Vainement un décret de la Con-

[1] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 36.
[2] *Moniteur*, an IV, n° 38.
[3] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 229-230.
[4] *Ibid.*, p. 232-233.

vention ordonna-t-il que les papiers de Lemaître fussent imprimés en totalité; vainement le Comité de sûreté générale insista-t-il, à diverses reprises, sur la nécessité d'exécuter ce décret: d'obscures manœuvres mirent si bien obstacle à cette impression, qu'il fut impossible de l'obtenir[1].

Le 30 vendémiaire (22 octobre), Barras fit un rapport sur la récente défaite des royalistes dans Paris. C'était un violent manifeste. Les émigrés en force sur tous les points de la République, dix mille d'entre eux dominant Marseille, leurs sicaires organisés en compagnies, les commissions exécutives infestées de mauvais citoyens, Toulon de nouveau promis aux Anglais, la trahison sous le drapeau, la trahison partout, la cocarde tricolore devenue dans le Midi, pour quiconque la portait, un arrêt de mort, les patriotes couverts d'opprobre ou poursuivis à coups de poignard, voilà quel sombre tableau Barras traça[2] d'une situation que lui et ses pareils avaient tant contribué à produire. Sa conclusion fut menaçante. « Songez, dit-il, que la mollesse des gens de bien encourage le crime et laisse opprimer le peuple[3]. »

A la suite de ce rapport, l'Assemblée, cédant une fois encore à l'ascendant des Thermidoriens, nomma une commission de cinq membres chargée de présenter des mesures de salut public. Les Cinq furent: Tallien, Dubois-Crancé, Florent-Guyot, Roux (de la Marne) et Pons (de Verdun)[4].

Ce vote inquiéta Thibaudeau. Le 15 vendémiaire, il avait été nommé membre du Comité de salut public[5]; mais que devenait le pouvoir de ce Comité, dès que, pour remplir les fonctions qui lui étaient propres, on créait une commission spéciale? Thibaudeau avait applaudi à la défaite des royalistes; il ne marchait

[1] Voy. la discussion qui eut lieu à ce sujet dans le Conseil des Cinq-Cents, séance du 16 brumaire an IV. — *Moniteur*, an IV, n° 49.
[2] Voy. ce rapport dans l'*Hist. parlem.*, t. XXXVII, p. 46-61.
[3] *Ibid.*
[4] *Moniteur*, an IV, n° 36.
[5] Voy. ses *Mémoires*, t. I, p. 220.

pas dans les rangs des 73 ; mais les airs dominateurs qu'affectaient les chefs du parti thermidorien lui déplaisaient, et il n'avait dans Tallien aucune confiance. En outre, il s'effrayait des progrès de la Montagne, voyait avec appréhension et colère l'appareil guerrier qui, depuis le 13 vendémiaire, environnait la Convention, et tremblait qu'on ne prolongeât son existence, pour rejeter la France, suivant ses propres expressions, dans l'océan révolutionnaire [1].

Le 1er brumaire, il se rend à l'Assemblée, bien décidé à attaquer Tallien. C'est, en effet, Tallien qu'il nomme tout d'abord, après avoir tonné contre les dictateurs et les ambitieux. Lesage-Senault l'interrompt, s'écrie que c'est Thibaudeau lui-même qu'il faut dénoncer, et est bruyamment applaudi par les tribunes. Une vive agitation se répand dans l'Assemblée. La Montagne frémit. Leyris fait observer que celui qu'on attaque n'est pas là. « Attends donc qu'il soit présent, » crie-t-il à l'orateur; et Pélissier ajoute, aux applaudissements de la gauche : « C'est de la plus grande lâcheté. » On sort pour aller avertir Tallien, Mais Thibaudeau, que l'Assemblée autorise à continuer, continue. Il reproche à son collègue absent d'avoir été l'apologiste des massacres de septembre; d'avoir, plus que personne, poussé à la réaction royaliste, après le 9 thermidor; d'avoir protégé les compagnies de jeunes gens qui portaient le trouble dans les spectacles et violaient les décrets de la Convention jusque dans la cour du Palais-National, pendant que leurs complices couvraient le Midi d'assassinats. Il lui convenait bien à lui, sur qui les émigrés avaient fondé de si grandes espérances, à lui qu'avaient cherché et rencontré les manœuvres du prétendant, il lui convenait bien, à lui Tallien, d'accuser les autres de royalisme! D'où lui était venue, depuis peu, sa tendresse pour la Montagne? Fallait-il lui rappeler avec quel insultant dédain il la traitait naguère encore? Fallait-il lui rap-

[1] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 246 et 247.

peler que quelqu'un lui disant un jour : « *La Montagne se relève,* » il répondit : « *Bah! c'est la faction des mâchoires!* » ? Le crime de cette faction des mâchoires était, à ses yeux, de n'avoir point d'orateur. Et c'était le lendemain qu'il se constituait le leur! Tout à coup Tallien entre dans la salle, précédé par quelques personnes qui applaudissent. Les tribunes et la gauche éclatent en transports. Thibaudeau, poursuivant, invite Tallien à comparer ce qu'il est aujourd'hui à ce qu'il était autrefois : autrefois dans la médiocrité, aujourd'hui gorgé de richesses! Il lui demande ce qu'ont gagné à la Révolution les hommes qu'il accuse. N'était-ce donc pas assez que, pendant dix-huit mois, ils eussent erré de caverne en caverne, abreuvés d'opprobre et ne vivant que pour l'échafaud ? On parlait de la nécessité de recourir à des mesures énergiques : eh! quelles mesures de salut public, proposées par Tallien, la Convention avait-elle donc rejetées ? Entendait-il donc qu'on fît, après la victoire de vendémiaire sur les royalistes, ce qu'il avait proposé après la victoire de prairial sur le peuple? Entendait-il qu'on incendiât un quartier de Paris, qu'on égorgeât les vaincus ? « Je demande, dit Thibaudeau en terminant, que la Commission des Cinq nous fasse son rapport, séance tenante ; qu'on discute les projets qu'elle proposera, et qu'elle soit dissoute[1]. »

La ressource suprême de Tallien, quand il sentait venir le danger, c'était d'évoquer les souvenirs du 9 thermidor. Il commença donc en ces termes : « Quand j'attaquai Robespierre, il était là, et moi, j'étais à cette tribnne pour combattre ceux qui voudraient détruire la liberté. » Il déclara ensuite ne pas connaître les faits articulés contre lui. Que son dénonciateur signât la dénonciation : il répondrait, non pas en Comité général, mais en public, et le public jugerait. Il conclut en proposant, au non de la Com-

[1] Voy. le *Moniteur*, an IV, n° 37, et les *Mémoires de Thibaudeau,* t. I, p. 247-249.

mission des Cinq, la permanence de la Convention jusqu'au 5 brumaire, époque déterminée pour l'organisation du Corps législatif[1].

Thibaudeau combattit cette proposition, affirmant que décréter la permanence de la Convention, c'était décréter la permanence de l'anarchie dans le gouvernement[2]. La Réveillère-Lépeaux demanda la question préalable, et Bentabolle l'ajournement. Chénier lui-même opina pour le rejet de la permanence, dans un discours où il s'efforça de défendre Tallien : « J'eus un instant, dit-il, des soupçons sur l'indulgence que Tallien montrait pour le royalisme... Mais, à son retour de Quiberon, il s'aperçut qu'on marchait à grands pas vers la contre-révolution, et sa conduite, depuis ce temps, a été irréprochable[3]. »

C'était assez dire qu'elle ne l'avait pas toujours été.

L'Assemblée ayant chargé la Commission des Cinq de lui présenter, le lendemain, les moyens d'adoucir les maux du peuple et de sauver la République, Tallien, dans la séance du 2 brumaire (24 octobre), fit un long rapport qui n'était qu'une répétition de toutes les plaintes dont la tribune, depuis un mois, n'avait cessé de retentir sur les menées du royalisme et ses progrès. Pour remède, il proposa de décréter, et l'Assemblée décréta :

Que les individus qui, dans les assemblées primaires ou les assemblées électorales, auraient provoqué ou signé des mesures séditieuses, ne pourraient, jusqu'à la paix générale, exercer aucune fonction législative, municipale et judiciaire ;

Que la même exclusion frapperait les émigrés et les parents d'émigrés, à l'exception de ceux qui auraient été membres des trois assemblées nationales, ou auraient rempli sans interruption des fonctions publiques au choix du peuple, ou auraient obtenu leur radiation définitive ;

[1] *Moniteur*, an IV, n° 37.
[2] *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 258.
[3] *Moniteur*, an IV, n° 37.

Que tous ceux qui ne voudraient pas vivre sous les lois de la République et s'y conformer seraient autorisés à quitter le territoire, à la charge d'en faire la déclaration à la municipalité dans le délai d'un mois ;

Qu'ils pourraient toucher leurs revenus, même réaliser leur fortune, mais qu'il ne leur serait permis d'emporter ni numéraire, ni métaux, ni aucune des marchandises dont l'exportation était prohibée par les lois ;

Enfin, que les lois de 1792 et de 1793 contre les prêtres sujets à la déportation et à la réclusion seraient exécutées dans les vingt-quatre heures après la publication du décret [1].

Ces dispositions étaient sanctionnées par des peines sévères. Thibaudeau s'opposa au décret, mais en vain : il fut adopté à une grande majorité [2].

Ce fut dans cette séance qu'Ysabeau donna lecture de la lettre qui contenait les mots déjà cités : « *La conduite de Tallien à Quiberon a prouvé quelle foi on doit lui accorder* [3].

La même lettre portait : « Je ne suis nullement étonné que Cambacérès soit du nombre de ceux qui voudraient le retour de la royauté [4]. »

Cambacérès se défendit par l'exposé des faits qui, selon lui, mettaient hors de doute la pureté et l'ardeur de son républicanisme. Quant à Tallien, il n'eut pas même occasion de se défendre, la discussion ayant été étouffée par l'ordre du jour [5]. D'un discours de Boudin, il résultait que d'autres députés étaient compromis : ce fut là probablement le motif qui fit étrangler le débat.

La séance du 4 brumaire (26 octobre) fut la dernière de la Convention. Au moment où la discussion allait s'ouvrir, Philippe Delleville demanda : « Quelle heure

[1] Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXVII, p. 74 à 87.
[2] *Mémoires ds Thibaudeau*, t. I, p. 262.
[3] *Moniteur*, an IV, nº 38.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*

est-il? » Un membre répondit : « L'heure de la justice; » à quoi Delleville répliqua : « L'heure de la Constitution [1]. »

La veille, en rendant un décret qui formait un Institut des sciences et des arts, la Convention avait montré qu'elle avait à cœur d'honorer par des actes utiles les derniers moments de son existence ; et c'est ce qu'elle montra bien mieux encore en essayant de cicatricer, avant de se dissoudre, ces grandes plaies de la patrie qui avait saigné si longtemps. Elle décréta l'abolition de la peine de mort, à dater de la paix générale. Elle décida que place de la Révolution porterait désormais le nom de la place de la *Concorde*. Enfin, pour les délits, poursuites ou jugements relatifs aux faits révolutionnaires, elle proposa une amnistie, dont furent exceptés, toutefois, les rebelles de vendémiaire, les prêtres sujets à la déportation, les émigrés [2].

Il était deux heures et demie, lorsque Génissieux, qui présidait, se leva, et, d'une voix solennelle, dit: « La Convention nationale déclare que sa mission est remplie et que sa session est terminée. »

L'adieu de l'Assemblée à la France fut ce cri, qui avait dominé le bruit de tant d'orages : *Vive la République* [3] *!*

La Convention avait duré trois ans, un mois et quatre jours.

[1] Voy. l'*Hist. parlem.*, t. XXXVII, p 88.
[2] *Moniteur*, an IV, n° 44.
[3] *Ibid.*

CONCLUSION HISTORIQUE

JUGEMENT PORTÉ SUR LA CONVENTION.

Pascal a dit en parlant de l'homme : « S'il se vante, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante. » La même chose se pourrait dire de la Convention. Jamais assemblée ne s'éleva aussi haut et ne descendit aussi bas. Non-seulement elle représenta d'une manière complète, mais elle outra tout ce que la nature de l'homme a de contradictoire. Grande et misérable, sanguinaire et miséricordieuse, héroïque et servile, elle fut tout cela. Elle eut des aspirations sublimes, elle eut des colères à faire frémir, elle eut des frayeurs d'enfant. Quelle majesté sauvage elle déploya, et comme elle mania la force ! Mais combien elle se montra faible quand elle fut fatiguée de sa toute-puissance ! Il est difficile d'affirmer si elle exagéra le crime plus que la vertu, ou la vertu plus que le crime. Devant elle, le monde trembla, et elle finit par trembler. Quand elle n'eut plus la terre entière à frapper d'épouvante, elle se fit peur.

C'est qu'en effet la Convention n'eut pas d'existence propre. Elle vécut d'une vie d'emprunt. Elle fut ce que la Révolution la fit. Elle devint un cadavre, dès que la Révolution ne fut plus là pour lui souffler une âme.

Depuis la fin de 1792 jusque vers le milieu de 1794, un esprit mystérieux, indéfinissable, passa sur la France comme un vent d'orage : tous les prodiges qui

marquèrent cette époque sans égale vinrent de là. Certains hommes qui furent grands pendant la Révolution ne le furent que par elle, et parce qu'elle dut les créer à son image. Ce fut elle qui fit du frivole et sensuel auteur d'*Organt* l'âpre Saint-Just ; ce fut elle qui doua un terne avocat, nommé Robespierre, d'une éloquence telle, que ses ennemis, lorsqu'ils voulurent le tuer, se jugèrent perdus s'il parlait ; ce fut elle enfin qui à des gens d'habitudes et de mœurs paisibles, donna le courage et le pouvoir d'aller faire pâlir les capitaines à la tête de leurs bataillons.

L'exécution de Louis XVI, votée par Vergniaud comme par Saint-Just, fut le premier acte par lequel la Convention fit, suivant un mot demeuré célèbre, « un pacte avec la mort. » Si, en tuant un homme, elle eût cru tuer une idée, son erreur certes eût été profonde ; mais il semble que son but, en jetant, comme défi, aux rois qui la menaçaient, une tête de roi, fut de rendre son propre salut impossible en cas de défaite et de se créer ainsi l'absolue nécessité de vaincre. Farouche calcul, et formidable, mais où l'audace de la Convention puisa, au début même de sa lutte avec l'Europe, quelque chose de la puissance irrévocable du destin !

J'ai dit, après avoir raconté la proscription des Girondins : « La Révolution, qu'ils condamnèrent à les tuer, portera leur deuil à jamais. » Rien de plus vrai, hélas ! Nobles esprits, âmes intrépides, que ne perdait pas la Révolution en les perdant ! Le jour où la Convention laissa Paris en délire arracher de leurs bancs profanés tant de républicains illustres, on put croire que, par cette large blessure creusée aux flancs de la Convention, tout son sang allait couler. Et pourtant, chose imprévue ! chose inexplicable ! jamais l'Assemblée n'apparut plus terrible qu'en ce moment, et plus calme, et plus sûre d'elle-même. Ce fut en montrant aux rois ses entrailles entr'ouvertes, qu'elle jura de les accabler.

Quel spectacle que celui de la France, après la

funeste journée du 2 juin, au commencement du mois d'août 1793 !

L'Angleterre a déclaré les côtes de France en état de blocus. Le territoire est envahi. Les Autrichiens sont entrés dans Condé et vont entrer dans Valenciennes. L'armée du Nord, chassée du camp de Famars, s'est vue refoulée derrière la Scarpe. Depuis Bâle jusqu'à Ostende, trois cent mille baïonnettes étincellent, tournées contre nous. Cent quatre-vingt mille combattants, sous Cobourg, tiennent la frontière, à quarante lieues de Paris. Les Piémontais descendent à pas pressés du haut des Alpes. Les Espagnols, maîtres du fort de Bellegarde, ont la main sur la clef du Roussillon. Toulon appelle les Anglais. Les prêtres conspirent. Les Girondins, échappés à la proscription, soulèvent le Midi. Lyon est en pleine révolte. Toute la Vendée frémit sous les armes. La France étouffe dans les étreintes de la guerre étrangère, pendant que la guerre civile, immense incendie, la consume.

Voilà ses périls. Et ses ressources? Nulles. Le travail, arrêté partout. Le commerce, mort. L'industrie, morte. Dans les campagnes, l'extrême misère. Dans Paris, la famine. L'infâme industrie des accapareurs tenant le peuple à la gorge. Pour toute monnaie, des chiffons de papier hypothéqués sur des domaines nationaux dont personne ne veut, et combattus par l'art meurtrier des faussaires. Pour armées, des cohues de volontaires indisciplinés. Le désordre dans les camps. La trahison sous le drapeau. Des hôpitaux sans médicaments. La cavalerie sans fourrages. Les soldats sans pain et sans souliers. Pas assez de fer. Pas de poudre.

A quelle époque, dans quel pays, trouver quelque chose de comparable à ce qui se vit en ce sombre moment? « Ne demandez pas, écrit le club des Jacobins à la Convention, ne demandez pas cent mille hommes : vous ne les aurez pas. Demandez des millions de républicains : vous les aurez. Allons ! qu'à une

heure fixe, le tocsin sonne sur toute la surface de la république! » C'est le cri de Paris, c'est le cri de la France. En ces heures suprêmes, le peuple français sort, on peut le dire, de l'histoire, pour entrer dans les régions de l'épopée. Voici ce que le Comité de salut public propose, et ce que la Convention décrète :

« Tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. — Les jeunes gens iront au combat, — les hommes mariés forgeront des armes, — les femmes feront des tentes et serviront dans les hôpitaux, — les enfants mettront le vieux linge en charpie, — les vieilllards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la république. — Les maisons nationales seront converties en casernes et les places publiques en ateliers d'armes. — Le sol des caves sera lessivé pour fournir du salpêtre. — La levée sera générale. — Les citoyens non mariés ou veufs marcheront les premiers. — Les bannières porteront : « Le peuple français debout contre les tyrans! »

Alors se déroula un tableau d'une étonnante grandeur : alors se révélèrent, dans cette France qu'on croyait aux abois, une énergie de volonté, une fécondité de ressources, une dédaigneuse certitude de vaincre, presque impossibles à concevoir et impossibles à expliquer. Le peuple transforma ses passions en moyens de salut public. Il crut à la toute-puissance de la Révolution d'une manière furieuse. Il y eut des carêmes civiques, et les hommes d'alors jeûnèrent pour la patrie avec plus de ferveur qu'on n'a-n'avait jamais, avant eux, jeûné pour le ciel. Le *maximum*, employé déjà comme arme contre les accapareurs, fut généralisé comme moyen de soutenir les assignats. On ne cria plus, ainsi qu'en 1792 : « La patrie en danger. » Le danger, il était pour l'Europe! Telle que la Rome de Pompée, la Révolution frappa du pied le sol, et il en sortit des légions. Les manufactures d'armes d'Amboise, de Rives, de Souppes, de

Chantilly, déployèrent une activité formidable. A Paris, deux cent cinquante-huit forges s'allumèrent en un instant. Les horlogers laissèrent là leurs travaux ordinaires pour le travail libérateur que réclamait la République. Mettre les canons en calibre, les blanchir, forger les culasses, forer les lumières, souder les tenons, fabriquer, limer, tremper, ajuster et monter les platines, fut l'occupation favorite de Paris. Les cellules de l'ancien couvent des Chartreux se remplirent d'ouvriers, et il s'y fit un bruit de marteaux à réveiller les moines endormis depuis cent ans. On fabriqua mille fusils par jour. On fabriqua par an sept cents bouches à feu en bronze, et treize mille bouches à feu en fer. Tout ce qui était métal devint canon, mousquet ou épée. Il fallait de la poudre: on fouilla le terrain des caves, ou retourna les pavés des cuisines, on enleva les cendres des foyers, on gratta les murs, on les aurait léchés si c'eût été nécessaire. Un sol qui fournissait à peine un million de salpêtre en une année put en fournir douze millions en neuf mois. La poudre abonda. Mais le temps pressait. Les volontaires affluaient. Ceux à qui l'on ne put donner des fusils, saisirent des piques; ceux à qui l'on ne put donner des épées, prirent des bâtons; et tous, le sourire du triomphe sur les lèvres, le défi dans les yeux, partirent en chantant.

Qu'arriva-t-il? En moins de cinq mois, l'Europe fut bouleversée. Les Anglais, les Hanovriens, les Hollandais sont écrasés à Hondschoote. Les Autrichiens sont écrasés à Wattignies. Dunkerque voit fuir le duc d'York. Le bruit a couru que le prince de Cobourg, campé sur les hauteurs de Wattignies, a juré de se faire républicain si les républicains le débusquaient; et les républicains jurent qu'ils lui feront porter le bonnet rouge. La ligne du Rhin est défendue, le Midi protégé contre les Piémontais, le Roussillon contre les Espagnols. Les lignes de Weissembourg sont reprises. Les soldats courent dégager Landau, en criant: *Landau ou la mort!* L'Alsace est rendue à la France.

En même temps, Couthon paraissait devant Lyon avec une cohue frémissante de rudes paysans, « rochers d'Auvergne qu'il menaçait de précipiter dans le faubourg de Vaize, » si Lyon hésitait à demander grâce, et Lyon demandait grâce. Carteaux avait occupé Marseille. Pas de province révoltée qui ne fût soumise. Les conspirateurs étaient en fuite. Les prêtres renonçaient à être martyrs. Toulon était arraché aux Anglais. La grande armée catholique et royale battue à la Tremblaye, battue à Chollet, poussée jusqu'à la Loire, rejetée sur la rive droite du fleuve, errante, décimée, poursuivie sans relâche, se traînait jusqu'à Savenay pour y recevoir le coup mortel. La Vendée n'était plus. Du vaste incendie qui, au mois d'août, dévorait le cœur de la France, il ne restait que des cendres fumantes.

Et ces choses, il avait fallu moins de cinq mois pour les accomplir !

Des résultats aussi prodigieux satisfirent-ils les Jacobins, la Convention, le Comité de salut public? Non. Tel était l'orgueil des hommes possédés du démon révolutionnaire, telle était leur foi dans le pouvoir sans bornes de leur principe, qu'ils s'étonnèrent d'avoir encore des coups à frapper. Ils s'indignèrent de ce qu'à une longue série de triomphes se fussent mêlés quelques revers. Est-ce que, dans la Flandre occidentale, on n'avait pas abandonné Menin, emporté d'abord au pas de charge? Est-ce qu'à Pirmasens les Français n'avaient pas été repoussés? Pourquoi Mayence était-il au pouvoir des Prussiens? Pourquoi les Espagnols possédaient-ils encore le fort de Bellegarde? Au représentant en mission, Briez, se justifiant de n'avoir pas conservé la ville de Valenciennes, sur l'impossibilité absolue de la défendre, Robespierre avait adressé cette question terrible : « Etes-vous mort? » C'était l'esprit de ces temps. La trahison était la seule hypothèse par laquelle on jugeât possible d'expliquer ce mystère : la victoire a hésité où la République combattait. Custine paya de

sa tête la perte de Mayence; et l'infortuné Houchard fut envoyé à l'échafaud, parce qu'il avait vaincu les Anglais sans les jeter à la mer.

Rien de plus caractéristique que le décret du 16 messidor (4 juillet) : Ordre aux garnisons étrangères de Condé, Valenciennes, Landrecies et du Quesnoy, de se rendre à discrétion vingt-quatre heures après sommation, sinon elles ne seront pas admises à capituler et seront passées au fil de l'épée.

On se rappelle ce qui eut lieu : les villes de Landrecies, de Valenciennes, de Condé se rendirent dans le délai prescrit, après notification du décret farouche. Le commandant de la ville du Quesnoy ayant laissé passer sans se rendre le délai fatal, demanda grâce pour ses soldats, affirmant qu'il ne leur avait pas communiqué l'ordre, et offrant sa tête en expiation. La manière dont le Comité de salut public fit grâce est plus caractéristique encore que le décret : « La garnison du Quesnoy n'a obtenu la vie qu'en se rendant à la merci de la nation française, et parce que les chefs ont offert de payer de leurs têtes leur résistance aux décrets de la Convention. »

Depuis qu'il y avait des guerres dans le monde, c'était la première fois qu'une assemblée ordonnait à l'ennemi de se reconnaître vaincu d'avance, sous peine de mort.

Et c'était la première fois aussi, depuis qu'il y avait dans le monde des assemblées délibérantes, qu'on voyait une assemblée publier des décrets de ce genre : A tel moment, telle ville sera prise, — à telle date, telle bataille sera gagnée. L'ennemi occupe encore un point de notre territoire, et l'anniversaire de la fondation de la République approche : la Convention décrète qu'avant ce jour solennel le fort de Bellegarde aura été emporté. »

L'orgueil de la politique romaine ne s'éleva pas à cette hauteur. Il était réservé à la Convention de décréter littéralement la victoire : insolence qui eût touché à la bouffonnerie, si les actes n'eussent répon-

du au langage, et si en effet la victoire n'eût pas été forcée d'obéir.

L'incomparable campagne de 1794 prouva de reste que la Convention n'avait pas trop présumé d'elle-même lorsque, l'âme de la France palpitant pour ainsi dire en elle et lui dictant ses décrets, elle avait ordonné aux soldats républicains de franchir les Pyrénées, d'escalader les Alpes, de traverser le Rhin, de passer la Roer, de passer le Wahal, de faire en quelques mois d'une nation à la veille d'être conquise une nation conquérante, et d'aller planter partout le drapeau tricolore sur le territoire de la Coalition mise en lambeaux.

Affaire de gens d'épée ! ont dit à l'envi les détracteurs systématiques de la Révolution. Mais l'histoire ne parlera pas ainsi. Comment nier la part qu'eut dans les triomphes de la République française cet enthousiasme brûlant qui, allumé au sein du peuple, entretenu par les sections révolutionnaires, exalté par la Commune, propagé par les Jacobins et formulé en lois par la Convention, fut mis en mouvement par le Comité de salut public?

Et d'ailleurs, si jamais la politique domina la guerre ; si jamais l'esprit civil maîtrisa l'esprit militaire, ce fut alors. Qu'on nomme une campagne dont Carnot et ses collègues n'aient pas dirigé souverainement les opérations du haut du Comité de salut public, ainsi que du sommet d'une montagne élevée. On ne citera pas une grande bataille où la Convention n'ait assisté ou même commandé dans la personne de ses commissaires. Delbrel, Robespierre jeune, Goujon, Ricord, Salicetti, Bourbotte, n'étaient pas des soldats ; et pourtant, quelle ne fut pas leur influence sur la vie des camps, et quel soldat ne les contempla point avec stupeur courant à l'assaut des citadelles ou se plongeant dans la mêlée? Les Allemands surnommèrent Merlin (de Thionville) *Feuer-Teufel*, *Diable de Feu*. Le même surnom aurait pu être donné à Levasseur. Quant à Saint-Just, il se mon-

tra devant la gueule des canons ce qu'il était à la tribune : un homme de granit.

Où se manifesta surtout l'ascendant du génie civil, ce fut dans la soumission absolue des armées au pouvoir central. De tant de hardis capitaines, pas un n'osa essayer de répondre par un coup d'épée à la menace d'un coup de hache. Dumouriez, au milieu de son camp, eut peine à soutenir le regard du jurisconsulte Camus. L'intrépide cœur de Jourdan eut un instant de trouble en présence de Saint-Just. Lorsque les quarante mille hommes qu'avait commandés Custine se soulevèrent, le redemandèrent avec d'horribles clameurs, jurèrent qu'il l'iraient chercher à Paris, le chirurgien Levasseur, pour dompter la révolte, n'eut qu'à paraître, à froncer le sourcil, et à parcourir les rangs, la pointe du sabre basse, en disant : « Il n'y a de chef que moi ici : malheur à qui en doute ! »

De là le ressentiment dont témoignent, à l'égard des représentants en mission, tous les livres militaires. Mais ce ressentiment même prouve que l'épée, à cette époque, n'eut de puissance que contre l'ennemi. La Révolution avait depuis longtemps quité la scène quand le 18 brumaire eut lieu. Robespierre aurait rendu impossible Napoléon.

Et une chose importante à remarquer, c'est qu'en faisant dépendre le gain des batailles d'un mobile étranger à la vieille routine des camps, la Révolution fut amenée à découvrir la vraie science de la guerre. Car, plus complétement que Frédéric II, et avant Napoléon, le Comité de salut public, éclairé par Carnot, pratiqua l'art de manier les grandes masses d'hommes ; de les porter vivement sur le point décisif, sans s'arrêter aux opérations secondaires ; de déjouer les calculs de l'esprit de méthode par la rapidité des mouvements et l'imprévu de l'attaque ; de diviser l'ennemi, enfin, de manière à pouvoir opposer, partout et toujours, le poids du nombre à ses forces détachées. De sorte que les progrès de la

science militaire naquirent précisément de la nécessité de laisser tout son ressort à l'élan des vertus civiques.

Il est difficile de fixer la limite à laquelle la Révolution se serait arrêtée dans la carrière de ses succès, si elle n'eût malheureusement apporté avec elle une cause active de ruine : la Terreur.

Croire que la Terreur fut un système engendré par quelques cerveaux en délire est le comble de la puérilité. La Terreur, préparée par une oppression de plusieurs siècles et provoquée par des périls inouïs, était au fond même de la situation. La Révolution déchira les flancs de la liberté, par qui elle fut engendrée, aussi fatalement que l'enfant, à son entrée dans la vie, déchire les flancs de sa mère. Mais il n'en est pas moins vrai que là fut l'écueil suprême.

Non-seulement il est faux que la Terreur ait sauvé la France, mais on peut affirmer qu'elle éreinta la Révolution. Si l'on en doute, qu'on fasse le compte des républicains que tua la République, depuis Vergniaud jusqu'à Camille Desmoulins, depuis Camille Desmoulins jusqu'à Danton, depuis Danton jusqu'à Robespierre ! Le tribunal révolutionnaire avait été institué contre le parti des nobles conspirateurs, mais ce fut le parti des révolutionnaires qu'il mit en coupe réglée. L'affreuse loi des suspects étendit sur la France une nuit que le soupçon ne tarda pas à peupler de fantômes. Dans cette nuit sanglante, où l'on n'entendait que le bruit de la foudre et où l'on ne distinguait les visages qu'à la lueur des éclairs, la Révolution frappa indistinctement amis et ennemis, les premiers surtout, parce qu'ils se trouvaient plus près d'elle.

Il faut bien le dire, d'ailleurs, ce qui était le résultat inévitable d'une situation exceptionnelle, c'était que la vigilance devînt soupçonneuse à l'excès, et que la répression fût inexorable ; mais le régime né de cette nécessité s'aggrava de tout ce qui y fut accidentellement ajouté par les passions individuelles, par

l'envie, la haine, la vengeance, une exaltation malsaine, des instincts féroces. Le salut public, fanatisme des âmes sincères, fut le prétexte dont se couvrirent d'ignobles fureurs. Ce qui était le but des uns, servit de masque aux autres. A côté de ceux qui se donnèrent un cœur implacable, parce qu'ils se crurent des soldats lancés dans une guerre à mort contre le mensonge et le mal, il y eut ceux qui étaient nés pour avoir des caprices et savourer des joies de tyran. A côté de Saint-Just, il y eut des Fouché, des Collot-d'Herbois, des Vadier, des Amar, des Carrier, des Fouquier-Tinville : Nérons de la plèbe en démence, Caligulas du sans-culottisme. La confusion fut effroyable.

Qu'à l'abri de cette confusion, des iniquités aient été commises, sciemment et froidement, on le conçoit de reste. Et toutefois, il est juste de reconnaître que, si des innocents périrent, ce fut, en thèse générale, parce que l'atmosphère de feu qu'on respirait, la fièvre de combat, le tourbillon qui, comme toutes choses alors, emportait la justice, les firent croire coupables. Car jamais, à aucune époque, l'innocence, une fois constatée, ne reçut des hommages aussi solennels. Ce livre en a fourni mille exemples. Un décret que la postérité n'oubliera pas est celui qui assurait aux gens acquittés une indemnité proportionnée à la durée de leur détention. Les hommes de la Révolution sont les seuls qui aient compris qu'un dédommagement est dû aux victimes de poursuites injustes.

Certes, ils péchèrent, et d'une manière lamentable, contre la philosophie dont ils proclamaient l'empire, lorsque, ne tenant compte ni des influences de l'éducation, ni de la force des prejugés et des habitudes, ils transformèrent en crime le refus de croire à l'égalité. Mais furent-ils donc moins absurdes, moins farouches ou plus sincères, tous ces monarques et tous ces prêtres par qui tant d'hommes furent tués, torturés, écartelés, brûlés vifs, égorgés en masse,

pour avoir refusé de croire à la sainteté du droit héréditaire d'oppression ou au dogme de la présence réelle?

N'importe! les révolutionnaires de 1793 et 1794 furent, eux aussi, des fanatiques. Ils en ont porté la peine, et qui sait combien de temps encore elle pèsera sur leurs descendants!

La Terreur est ce qui a fait perdre en partie au monde le sens de la Révolution.

La liberté parut un mensonge, le jour où on l'invoqua une hache à la main. L'égalité donna le frisson, même à ses amants, quand elle fut l'égalité devant l'échafaud. La fraternité? Quelle énigme, quand on vit les hommes s'entr'égorger en son nom! La captivité infligée au fils de Louis XVI ne fut pas seulement un acte inique et cruel : ce fut un crime imbécile. Que devenait, après cela, le principe essentiellement révolutionnaire et républicain qui refuse une couronne à un fils de roi, et sauve de l'opprobre un honnête homme, fils d'un forçat? Ou la fraternité humaine n'était qu'un mot, ou elle signifiait devoir de protection, devoir de tolérance, tout au moins, de la part du plus fort à l'égard du plus faible, et l'on faisait tomber sous le couteau des têtes de femmes! Ici, l'inconséquence se produisait sous les formes de la lâcheté; et la Révolution ne pouvait se porter un coup plus terrible, puisqu'elle mettait contre elle les âmes généreuses.

Elle arma de la sorte ses ennemis du pouvoir de traîner dans la boue, avec succès, jusqu'aux idées dont elle avait poursuivi le triomphe. L'horreur des moyens employés pour atteindre le but cacha aux intelligences myopes ce que ce but avait de sublime; et beaucoup d'hommes, plus sincères que clairvoyants, après avoir fixé les yeux sur la place des exécutions, devinrent incapables d'apercevoir autre chose, le côté horriblement dramatique du tableau ayant trompé leur attention en la fascinant.

Et, néanmoins, elle avait une force d'attraction

telle, cette Révolution inconcevable, que rien ne put arrêter le mouvement qui attirait les peuples dans son fatidique tourbillon. Il retentira d'âge en âge, ce cri que des milliers de voix poussèrent un jour sur la roche de Dons et que tant d'échos, depuis, répétèrent : « Plutôt mourir que de n'être pas Français. » Qu'avaient-ils donc à demander à la France, dans ce temps-là, ceux qui brûlaient ainsi de lui appartenir? Ils lui demandèrent le bonheur de vivre de ses héroïques angoisses et de mourir sous son drapeau! Burke avait dit : « La France n'est plus qu'un vide sur la carte de l'Europe. » et Mirabeau avait ajouté : « Ce vide est un volcan. » Eh bien, des nations entières, les bras étendus, coururent vers ce gouffre de feu, impatientes de s'y précipiter. Qui expliquera ce mystère? Le comte de Metternich avait certes raison, lorsque, saisi de stupeur et d'effroi, il signalait comme un phénomène incompréhensible le spectacle de « peuples se donnant à la France en chantant le *Ça-ira;* » mais un phénomène plus extraordinaire encore, ce fut celui de la musique prussienne jouant la *Carmagnole* au bruit du canon républicain.

A ceux mêmes de ses adorateurs que la Révolution tua, ne pas l'aimer jusqu'à la fin fut impossible. L'histoire ne présentera jamais rien d'aussi grand que le tableau de madame Roland saluant, sur l'échafaud, la statue de la liberté, au moment de mourir pour la liberté, et de mourir pour elle !

Ah! c'est qu'en effet la Révolution avait apporté aux hommes des idées dont l'éclat souverain brilla jusque dans l'ombre épaisse que jetait autour d'elle la guillotine. On aurait rougi, à cette époque, de parler des « *Droits du Français* » on souffrait, on se battait, on mourait, pour la déclaration des « *Droits de l'homme.* » La constitution de 1793 fut le premier pacte social qui, depuis l'origine du monde, eût fait un dogme de la fraternité humaine.

Et tout ne se borna pas à une vaine proclamation de principes. L'organisation de l'Institut national des

aveugles ; — celle de l'Institut des sourds-muets ; — les améliorations introduites dans le service des hôpitaux ; — la restitution des petits engagements, au profit des plus pauvres tributaires des monts-de-piété ; — les nombreux décrets pour secours aux enfants et aux vieillards, aux défenseurs de la patrie et à leurs familles, aux indigents, aux réfugiés, aux propriétaires des biens ravagés par la guerre, aux victimes d'une accusation reconnue injuste ; l'institution des comités de santé ; — la tendre protection étendue par l'Etat aux enfants abandonnés dès le berceau ; — l'adoption des orphelins par la patrie ; — l'établissement de maisons destinées aux infirmes[1]... Que d'actes prouvèrent combien elle était humaine, au fond, cette Révolution terrible !

Mais il lui était réservé de léguer aux générations futures un exemple à jamais mémorable du danger de ce sophisme, plein de meurtres : « Le salut du peuple est la suprême loi. »

Je dis sophisme ; car le salut du peuple, en fait, signifie toujours le salut de telle ou telle nation dans telle ou telle circonstance, et certes il n'est pas de nation dont le salut vaille qu'on lui sacrifie un seul des principes qui sont, pour l'humanité, d'un intérêt permanent, invariable, éternel.

Je dis danger, parce que les routes ténébreuses où l'on s'enfonce pour arriver au salut mènent à l'abîme.

On le vit bien par les résultats de la Terreur, qui eût été le suicide de la Révolution, si la Révolution n'avait pas été d'essence immortelle.

Le moment vint enfin où, effrayée elle-même de tout le sang qu'elle avait fait répandre, épuisée par tout le sang qu'elle avait perdu, elle quitta la scène, s'affaissa, voulut être oubliée.

[1] Voy. le *Moniteur*, an III, 1795, n° 274 ; — an III, 1795, n° 108 ; — an II, 1794, n° 126 ; — an Ier, 1793, nos 185, 186 ; — an II, 1794, n° 110 ; — an II, 1794, n° 135 ; — an II, 1794, n° 249 ; — an II, 1794, n° 165 ; — an II, 1794, n° 304 ; — an II, 1794, n° 154 ; — an III, 1794, n° 76 ; — an II, 1794, n° 185 ; — an III, 1795, n° 243 ; — an Ier 1793, n° 163, etc , etc...

La réaction alors s'empara de l'histoire, et ce qui suivit fut hideux.

Il est des étoiles dont nous apercevons la lumière un an après qu'elles ont disparu. La boule qu'une main vigoureuse a lancée roule longtemps, après l'impulsion reçue. Ainsi s'expliquent, et les succès diplomatiques qui, rendus inévitables par les triomphes précédents, marquèrent la période thermidorienne, et les succès militaires obtenus pendant le temps qu'il fallut à la réaction pour gagner les camps et s'accroupir sous les drapeaux. Cela fait, tout changea de face. Qu'on mesure l'intervalle qui sépare la campagne de 1795 de la campagne de 1794 !

Pour ce qui est de l'intérieur, il s'opéra, dès le lendemain du 9 thermidor, une métamorphose qui ne se vit jamais, ni à aucune époque, ni chez aucun peuple. Il y eut comme une autre France, ayant un autre cœur, un autre esprit, et parlant une autre langue. Jusqu'à l'expression des visages parut changée. Devenue carthaginoise, de romaine qu'elle était, la politique ne fut plus qu'un commerce de mensonges. L'ère des vils compromis s'était ouverte. Les Montagnards corrompus et les royalistes cachés marchèrent un instant de concert, épiant l'occasion de se tromper les uns les autres. Par suite de ce mariage adultère, la Convention devint lâche sans cesser d'être violente. Une poignée de voleurs de grand chemin, les Chouans, fit passer sous les fourches caudines une assemblée qui avait été l'effroi de la terre. Quelques hommes, Soubrany, Goujon, Romme, restaient encore, veillant sur l'héritage des vertus fortes : ils furent envoyés à la guillotine. C'étaient les derniers des Romains. Enfin cette monstrueuse alliance qui, baptisée dans le sang des vaincus de thermidor, avait été cimentée dans le sang des républicains en prairial, fut noyée dans le sang des royalistes en vendémiaire.

Pendant ce temps, fut-il, du moins, coupé court à la Terreur ? Non. Elle s'exerça en sens inverse. On fut terroriste contre les terroristes, et l'on appela tels

tous ceux qu'on voulait tuer. A Paris, le bourreau fut moins employé qu'auparavant; mais, dans les provinces, on cria partout: Place aux assassins! Là, on trouva moyen de renchérir sur les procédés sommaires de Fouquier-Tinville : un coup de poignard, ce fut la justice. Il ne s'agissait plus d'atteindre un but héroïque : le but était désormais de revenir au régime des priviléges, le couteau à la main; il ne s'agissait plus de sauver la patrie : la Coalition était en poussière. On se mit donc à tuer par vengeance, par modération aussi... Cela s'appela le retour à l'humanité! Pour bien marquer qu'on n'était pas du parti des égorgeurs, on égorgeait. Qui aurait jamais rêvé quelque chose de plus affreux que les journées de septembre? Eh bien, à Lyon, à Aix, à Tarascon, à Marseille, il se passa des scènes à faire oublier les massacres de l'Abbaye. Seulement, certains procès-verbaux constatèrent que les prisonniers, dans telle prison, *manquaient*, tant le langage avait gagné en délicatesse! Et la pudeur avait si bien repris son empire sur les âmes, qu'il y eut des prisons où les assassins firent leur besogne avec un masque sur le visage!

Détournons la vue.

Nous venons de dire, sans rien voiler, ce qui amena fatalement la Révolution à l'état de lassitude qui rendit possibles tant de barbaries en sens contraire. Mais ceux-là s'imaginent-ils la connaître, qui font tenir toute son histoire dans l'histoire de la Terreur?

Ah! ce qu'il y eut de vraiment admirable dans la Révolution est précisément ce que la plupart de ses historiens se sont étudiés à taire. Comme si elle n'avait pas remué toutes les idées et abordé tous les problèmes! Comme si elle n'avait pas agrandi d'une manière surprenante les horizons de l'esprit humain!

La liberté de conscience; — les franchises de la pensée; — l'inviolabilité du foyer domestique; —

l'égalité devant la loi ; — la proportionnalité entre les délits et les peines ; — la vertu et le talent mis au-dessus des priviléges de la naissance ; en un mot, tout ce qui constitue le DROIT INDIVIDUEL, telle fut la religion pour laquelle vécurent et moururent les Girondins.

La liberté définie par le pouvoir donné au faible de devenir libre ; la justice assignée pour règle à la liberté ; — le droit au travail reconnu comme corollaire du droit à la vie ; — la richesse de chacun considérée comme une *dette* envers tous ; — les fonctions transformées en *devoirs ;* — le lien qui unit les citoyens d'un même Etat étendu aux diverses nations qui peuplent la terre ; — l'obligation prescrite à tous les peuples libres de se dévouer à la défense de tous les peuples opprimés ; — en un mot, l'ensemble des idées qui constituent le DROIT SOCIAL, telle fut la religion pour laquelle vécurent et moururent les Montagnards.

Ces deux conceptions, loin d'être contradictoires, étaient de nature à se compléter l'une l'autre, et elles renferment tous les éléments de la vérité.

Le point précis où elles s'harmonisent fut-il trouvé, soit par les Girondins, soit par les Montagnards ? Non, sans doute. Et pourquoi s'en étonner? La Révolution ne pouvait pas être et n'a pas été le point d'arrêt de l'esprit humain ; elle n'a pas subitement rendu immuable ce monde moral qui, de même que le monde physique, se meut d'un mouvement éternel ; elle nous a laissé en héritage un sol, indéfiniment fertile, à agrandir. Mais n'est-ce rien que de l'avoir remué aussi profondément et ensemencé avec tant d'intelligence ?

Selon l'écrivain royaliste Beaulieu, la Convention rendit onze mille deux cent dix décrets, activité qui peint l'époque : on vivait alors un siècle dans une année. Et combien elle fut féconde cette activité si prodigieuse !

La Convention ne se contenta pas de poser le principe que toute société doit à ses membres le pain de

l'âme comme celui du corps ; passant de la théorie à la pratique, elle décréta :

Qu'il serait ouvert des maisons nationales où tous les enfants seraient nourris, logés et instruits gratuitement;

Que des ÉCOLES PRIMAIRES seraient fondées d'un bout à l'autre de la République ;

Qu'il serait établi trois degrés progressifs d'instruction, embrassant tout ce qu'il importe à l'homme et au citoyen de savoir ;

Que chaque département posséderait une ÉCOLE CENTRALE ;

Qu'une ÉCOLE NORMALE, à Paris, enseignerait l'art d'enseigner ;

Qu'il y aurait des ÉCOLES SPÉCIALES pour l'étude de l'astronomie, de la géométrie, de la mécanique, des langues orientales, de l'art vétérinaire, de l'économie rurale, des antiquités [1].

En même temps, la Convention nommait un jury chargé de prononcer sur les ouvrages relatifs à l'éducation physique et morale des enfants ;

Elle ouvrait un concours pour la confection des livres élémentaires ;

Elle généralisait l'enseignement de la langue française ;

Elle faisait publier le recueil des actions héroïques des républicains français ;

Elle faisait inventorier les collections précieuses ;

Elle fulminait des décrets sévères contre la dégradation des monuments ;

Elle veillait à la conservation des objets d'art trouvés sur les bâtiments pris par des corsaires français ;

Elle instituait des récompenses nationales pour les grandes découvertes ;

Elle prodiguait les secours aux savants et aux artistes ;

[1] Voy. le *Moniteur*, an Ier, 1793, nos 198, 227, 151, 262, 160, 164 ; — an IV, 1795, no 41 ; — an III, 1794, no 42.

Elle poussait la sollicitude à l'égard de tout ce qui est utile jusqu'à proposer un prix pour le perfectionnement de la filature au fuseau ;

Elle poussait le respect à l'égard des œuvres qui honorent l'esprit humain jusqu'à ordonner la publication des ouvrages de Bacon, trouvée dans les papiers d'un condamné du 9 thermidor ;

Elle décidait que des voyages scientifiques seraient entrepris aux frais de l'Etat, et que la République serait chargée de l'entretien des artistes envoyés à Rome ;

Elle décrétait l'adoption, commençait la discussion et votait les articles les plus importants du CODE CIVIL ;

Elle mettait en mouvement le TÉLÉGRAPHE ;

Elle inaugurait le SYSTÈME DÉCIMAL ;

Elle établissait l'UNIFORMITÉ DES POIDS ET MESURES ;

Elle fondait le BUREAU DES LONGITUDES ;

Elle réformait le CALENDRIER ;

Elle instituait le GRAND-LIVRE ;

Elle agrandissait et complétait le MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE ;

Elle ouvrait le MUSÉE DU LOUVRE ;

Elle créait le CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS ;

Elle créait le CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ;

Elle créait l'ÉCOLE POLYTECHNIQUE ;

Elle créait l'INSTITUT [1].

L'esprit reste confondu quand on songe aux tragédies contemporaines de ce grand enfantement. De quel pouvoir étrange ne fallait-il donc pas qu'elle fût douée, cette révolution qui produisit tant de tribuns studieux, tant d'athlètes méditatifs, et fit sortir du déchaînement de toutes les passions en délire, les

[1] Voy. le *Moniteur*, an II, 1794, nos 289, 131, 152, 164 ; — an Ier, 1793, nos 143, 118, 38, 106, 107, 77 ; — an III, 1794, no 57 ; an IV, 1795, no 41 ; — an Ier, 1793, nos 224, 235, 236, 238, 244 ; — an II, 1793, no 37 ; — an Ier, 1793, no 94 ; — an Ier, 1793, nos 216 et 257 ; — an III, 1795, no 281 ; an Ier, 1793, no 265 ; — an II, 1794, no 280 ; et an II, 1793, nos 18, 48, 87, 88 ; — an III, 1794, no 84 ; — an Ier, 1793, no 211 ; — an III, 1794, no 22 ; et an III, 1795, no 316 ; — an IV, 1795, nos 35 et 41.

calmes triomphes de la pensée ? Ah ! que les hommes de la génération présente la maudissent s'ils veulent, eux qui profitent de ses travaux : leurs anathèmes ne feront pas qu'elle n'ait pris souverainement possession d'eux, en dépit d'eux-mêmes ; qu'elle n'ait marqué leur intelligence de son empreinte brûlante ; qu'elle n'ait, à leur insu, fait passer dans leur âme une partie de son âme. Non, Saint-Just ne disait pas assez lorsqu'il disait : « La Révolution est une lampe qui brûle au fond d'un tombeau ; » il aurait dû dire : « La Révolution est un grand phare allumé sur des tombeaux. »

Le livre qu'on vient de lire a été, pendant dix-huit ans, l'occupation, le charme et le tourment de ma vie.

Ainsi que tant d'autres, j'aurais peut-être pu me concilier la faveur du plus grand nombre, en paraissant adorer ce que le monde adore et en vilipendant tous ceux qu'il a vilipendés. J'aurais pu courtiser avec profit, par un étalage d'admirations banales et de haines toutes faites, ce que certains appellent la conscience publique. Mais ce qui gouverne mes pensées et commande à ma parole, ce n'est pas votre conscience ou la leur : c'est la mienne. A qui aime la vérité d'un amour digne d'elle, qu'importe l'opposition de la terre entière, si, sur un point donné, la terre entière se trompe ou ment? Un honnête homme n'a peur que de lui-même.

J'ai été élevé par des parents royalistes. L'horreur de la Révolution est le premier sentiment qui m'ait agité.

Pour porter le deuil et embrasser le culte des victimes, je n'avais nul besoin de sortir de ma propre famille, car mon grand-père fut guillotiné pendant la Révolution, et mon père eût été guillotiné comme lui, s'il n'eût réussi à s'évader de prison la veille du jour où il devait passer en jugement.

Ce n'est donc pas sans quelque peine que je suis parvenu à me faire une âme capable de rendre hommage aux grandes choses de la Révolution et à ses grands hommes. Maudire les crimes qui l'ont souillée n'exigeait certes de moi aucun effort.

Je plains quiconque, en lisant ce livre, n'y reconnaîtrait pas l'accent d'une voix sincère et les palpitations d'un cœur affamé de justice.

NOTES CRITIQUES

I.

RÉPONSE A QUELQUES OBSERVATIONS DE M. JEAN REYNAUD, CONCERNANT L'ÉCHELLE ET MERLIN DE THIONVILLE.

Dans le chapitre intitulé *la Vendée vaincue*, j'ai écrit :

« Un fait donnera la mesure du degré de confiance que « méritent les assertions dictées par l'esprit de parti. On lit « dans Savary que l'Échelle savait à peine signer son nom. « Eh bien, nous avons sous les yeux (collection de M. Fillon) « plusieurs autographes de l'Échelle, dont non-seulement le « style est très-correct, mais dont l'orthographe est irrépro- « chable, ce que, par parenthèse, on ne peut pas dire du style « et de l'orthographe de Kléber et ce qui n'empêche pas Klé- « ber d'avoir été un héros. »

M. Jean Reynaud, en sa qualité de panégyriste de Merlin (de Thionville), n'aime pas l'Echelle, qui, en Vendée, représenta le parti opposé à celui des Mayençais, à la tête duquel figurait précisément Merlin (de Thionville) et auquel appartenaient Kléber et Savary. Ainsi que je l'ai expliqué dans le chapitre intitulé *Agonie et mort de l'armée catholique*, quoique l'Echelle ne fût pas un nouveau-venu sur les champs de bataille ; quoiqu'il eût quatorze ans de service comme soldat et comme officier, les meneurs du parti mayençais ne lui pouvaient pardonner d'être d'un parti dont le but avoué était de soumettre au pouvoir civil la puissance de l'épée ; leur orgueil blessé se révoltait contre le crédit que valait à l'Echelle, auprès du Comité de salut public, son patriotisme exalté, et, de même qu'ils avaient frémi de voir Rossignol opposé à Canclaux, de même ils frémissaient de voir l'Echelle préféré à Aubert-Dubayet. La résistance de l'esprit purement militaire

à l'ascendant de l'esprit civil, voilà ce qui caractérisa l'opposition qui, en Vendée, eut son foyer dans l'armée de Mayence. Quiconque, parmi les officiers républicains, refusa de s'associer à cette opposition était traité d'incapable, et, à la grande joie des royalistes, attaqué sourdement comme *sans-culotte*. Tel fut le sort des généraux Canuel et Muller ; tel fut aussi le sort de l'Echelle. C'est ce que M. Jean Reynaud aurait peut-être dû ne pas perdre de vue, lorsqu'il a écrit les lignes suivantes :

« Kléber, dans le portrait qu'il trace de l'Echelle, est sur « ce point de la même opinion que Savary : « Il ne connaissait « pas la carte, dit-il, savait à peine écrire son nom, et ne s'est « pas approché une seule fois à portée du canon de l'ennemi. » « Le général Decaen, qui rapporte dans ses mémoires les pa- « roles de Kléber, les dit « d'une vérité frappante. » Comme « ce général cite au même endroit les dépêches de l'Echelle au « ministre de la guerre, il savait bien cependant qu'il y avait « des pièces signées du nom de ce général. Or quelle preuve y « a-t-il que les prétendus autographes mentionnés par M. Louis « Blanc soient bien de la main de l'Echelle et non, comme les « dépêches en question, de la main de son acolyte et chef « d'état-major Robert ? C'est ce que l'historien aurait dû dire. « Le témoignage de trois hommes considérables qui ont servi « en Vendée ne saurait être sans poids aux yeux de la critique « historique. » (*Vie et correspondance de* Merlin (de Thionville), par M. Jean Reynaud, p. 80.)

Les autographes que j'ai mentionnés ne sont pas de *prétendus* autographes ; ce sont des autographes parfaitement authentiques, recueillis sur les lieux mêmes et faisant partie de la belle collection qu'a bien voulu m'envoyer, de Vendée, M. Benjamin Fillon. J'ignore si, en disant que l'Echelle *savait à peine* écrire son nom, Savary et Kléber ont simplement recouru à une manière de parler ; en tous cas, ils n'ont dit ni l'un ni l'autre qu'*il ne savait pas* signer son nom. Or, dans les pièces qui sont là devant moi, la signature est de la même écriture que le reste. Si la science de l'Echelle s'était bornée à signer son nom au bas de dépêches écrites par « son acolyte et chef d'état-major Robert, » le contenu des pièces dont je parle et le nom mis au bas seraient au moins d'une écriture différente, ce qui n'est pas. Je maintiens donc mon affirmation ; et c'est précisément parce que l'historien est tenu d'éclairer l'histoire par la critique, que j'ai dû peser les témoignagnes d'hommes considérables sans doute, mais qui, en jugeant l'Echelle, jugent un ennemi. Est-ce qu'en Vendée, il n'y avait pas deux

partis bien tranchés, celui de Nantes et celui de Saumur? Est-ce que la lutte entre ces deux partis n'était pas celle de l'esprit militaire contre la puissance civile ? Est-ce que Kléber n'appartenait pas au premier, pour lequel Savary a tenu la plume? Est-ce que l'Echelle n'appartenait pas au second? Est-ce que, entre le corps des Mayençais et les autres corps, il n'existait pas une jalousie telle, une telle haine, que le Comité de salut public dut enfin essayer de remédier au mal par l'amalgame de tous les corps, mesure dont Kléber lui-même fut obligé de reconnaître l'utilité, comme Savary l'avoue, *Guerres des Vendéens*, etc., t. II, p. 312 ? Que le lecteur qui tient à approfondir les choses relise avec attention le récit que j'ai fait du désastre d'Eutrames, et il verra ce que valent les appréciations dictées par les haines de parti. Ce qui « ne saurait être sans poids aux yeux de la critique historique, » sur la question de savoir si un homme est en état de tenir une plume, c'est son nom même tracé de sa main au bas de documents, tracés aussi de sa main, et qu'on a sous les yeux. Si ce n'est point là une *preuve*, il n'y en eut et il n'y en aura jamais.

En prenant la défense de Merlin (de Thionville), M. Jean Reynaud a obéi à des sentiments personnels d'affection et de gratitude dont nul plus que moi ne respecte la source, mais qui ne sont pas toujours, je le crains, des guides sûrs en matière de critique historique.

C'est ainsi qu'il dit : « On a fait de Merlin un pamphlétaire. « L'écrit contre Robespierre, dont nous avons déjà parlé, « forme la base de cette accusation. M. Louis Blanc, en le « mentionnant, emploie le mot de libelle, peut-être encore « plus vif que celui de pamphlet. Parlant des transformations « de la physionomie de Robespierre, ce changement, dit-il, est « noté en termes haineux dans un libelle que publia Merlin « (de Thionville), devenu son adversaire. Des termes haineux « contre Robespierre! En fait, cette brochure est une des « meilleures productions littéraires de la Révolution. En la « comparant aux écrits politiques de la même époque, on ne « peut qu'être frappé de sa retenue, et, vu le personnage à qui « elle s'applique, sa modération est manifeste. »

Qu'il me suffise de dire que dans cette brochure *modérée*, Robespierre est comparé à un « chat-tigre ; » qu'il y est représenté comme « n'ayant jamais ressenti que l'envie, la haine, la vengeance. » Et encore ces passions, suivant l'auteur, « manquèrent-elles du ressort du courage. » — « S'il n'eût

péri des crimes que l'envie a contribué à lui faire commettre, il serait mort de l'envie même. » — « Tout homme instruit s'indigne contre l'indignation publique quand il entend les dénominations qu'elle donne à Robespierre ; il n'en est pas une qui ne soit une faveur. » — « Robespierre ne fut pas même un Néron, quoique Néron soit mort en lâche. » Tout le reste est sur ce ton. A entendre Merlin (de Thionville), Robespierre aurait été, non-seulement un monstre, mais un idiot. Il est vrai que Robespierre avait été injuste envers Merlin (de Thionville), en le soupçonnant d'avoir livré Mayence ; mais il faut que la vengeance aveugle étrangement les hommes, pour leur dicter des choses de ce genre, et il est certes permis, — j'en demande pardon à M. Jean Reynaud — de mettre en doute la valeur littéraire de pareilles diatribes. Mais que dire de la *retenue* et de la *modération* qui caractérisent cette brochure que M. Jean Reynaud s'étonne de voir qualifier de libelle et de pamphlet? Le lecteur jugera. Qu'il me suffise de faire remarquer qu'elle fut publiée en octobre 1794, *trois mois après le* 9 *thermidor*. Le 9 thermidor, à sept heures du soir, Merlin (de Thionville) avait constaté lui-même en ces termes, le silence gardé par lui dans la séance du matin, c'est-à-dire alors que Robespierre vivait et qu'il y avait à l'affronter : « N'ayant pris la parole ni pour ni *contre*, dans la discussion qui a eu lieu ce matin, je ne suis pas suspect dans ce jour. » (*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 60.)

Le lecteur se rappelle, peut-être, l'extrait donné par moi d'un passage des *Mémoires de Levasseur* où Merlin (de Thionville) est vivement attaqué par son ancien collègue, sous le rapport de la sévérité des mœurs républicaines et du désintéressement. Ce passage, je l'ai déjà dit et je le répète, j'ai cru de mon devoir de le reproduire : 1° parce que Lavasseur, honnête homme, et homme véridique, s'il en fut jamais, y raconte une scène dans laquelle il a été personnellement acteur ; 2° parce que les *Mémoires de Levasseur* sont, parmi les documents à consulter sur l'histoire de la Révolution, un de ceux qui portent au plus haut degré l'empreinte d'un esprit équitable et modéré; 3° parce que le Montagnard Levasseur n'aurait pu mentir, en cette occasion, pour le plaisir d'outrager un ancien Montagnard, son collègue, sans être le plus odieux et le plus impudent des hommes ; 4° parce que les *Mémoires de Levasseur* ont paru du vivant même de Merlin (de Thionville), et que le passage en question est resté sans réponse.

Ceci posé, voyons ce que M. Reynaud trouve à reprendre

dans l'accomplissement de ce que je persiste à considérer non pas seulement comme mon droit, mais comme mon *devoir* d'historien. « M. Louis Blanc, » dit M. Jean Reynaud, « rap-« porte tout au long cette belle histoire, dont il frémit, car il « y ajoute cette phrase magistrale sur la conclusion tirée par « le narrateur, et qui se devine sans peine : L'histoire ne « saurait enregistrer, sans faire ses réserves, un jugement « dont l'austérité révolutionnaire a seule dicté les termes. » (*Vie de Merlin* (*de Thionville*), p. 217.)

Je ne sais pas et ne puis comprendre en quoi cette phrase est *magistrale*, mais je m'assure qu'à l'exception de M. Jean Reynaud, qui aurait dû, ce semble, être le dernier à s'en plaindre, tous mes lecteurs auront vu dans cette phrase *magistrale* une preuve manifeste de ma volonté d'être juste. Je continue la citation :

« Je pourrais rappeler à M. Louis Blanc, en prenant appui « sur son propre exemple, quelles sont les précautions dont il « convient à un écrivain de s'entourer avant de donner cours « à des récits de cette espèce. »

C'est là une peine dont M. Jean Reynaud peut se dispenser. Je sais par expérience, sans qu'il me le rappelle, combien les hommes publics sont exposés à la calomnie. Et c'est précisément parce que je sais cela, que je n'ai même pas fait allusion, dans mon livre, à un passage où Gœthe semble attribuer la reddition de Mayence à la trahison (*Siége de Mayence en* 1793) ; c'est précisément parce que je sais cela, que je me suis abstenu de mentionner, au sujet de Merlin (de Thionville), les attaques contenues dans les Mémoires de Lombard et dans le fameux livre de Prudhomme ; c'est précisément pour cela que je n'ai pas évoqué contre lui le témoignage de Molsa, ingénieur du département de la Moselle, par qui il fut publiquement accusé d'avoir acquis au moyen de dilapidations des richesses qu'il était loin de posséder avant la Révolution. Voy. le *Moniteur*, an VII, n° 307.) Ai-je donné cours à des *récits de cette espèce?* Non, je n'ai conséquemment nul besoin d'apprendre de M. Jean Reynaud les précautions dont il convient à un écrivain de s'entourer. Si j'ai cité le passage de Levasseur qui paraît si fort chagriner M. Jean Reynaud, c'est par les raisons que j'ai dites et dont le caractère décisif n'échappera, je l'espère, à personne.

Il est vrai que M. Jean Reynaud se rejette sur ce que les *Mémoires de Levasseur* sont un ouvrage, selon lui, apocryphe.

Mais affirmer et prouver sont deux choses bien différentes. Voyons ce que dit, à ce sujet, M. Jean Reynaud :

« Je pourrais encore objecter à M. Louis Blanc, que les *Mé-*
« *moires de Levasseur*, par lesquels il a eu le tort de gâter son
« *Histoire de la Révolution*, ne sont pas un ouvrage original,
« mais un ouvrage apocryphe. Il semble même singulier qu'il
« lui ait été possible de l'ignorer, puisque le troisième volume
« contient l'exposé du procès politique auquel ces Mémoires
« donnèrent lieu sous la Restauration, et dont le résultat fut
« la condamnation d'Achille Roche, leur véritable auteur. »

Voilà bien des erreurs en quelques lignes. Ce que je n'ai pas ignoré à coup sûr, c'est le procès en question. Mais comment m'eût-il été possible d'en conclure que le véritable auteur des *Mémoires de Levasseur* est Achille Roche, lorsque ce procès prouve, au contraire, de la manière la plus irréfragable, que le véritable auteur des *Mémoires de Levasseur* est Levasseur lui-même, et que, par conséquent, le livre dont il s'agit, loin d'être apocryphe, est parfaitement original? On en va juger.

Interrogé par le président sur la question de savoir quel est l'auteur de l'ouvrage incriminé, Achille Roche répond : « *Les* « *Mémoires sont de M. Levasseur.* L'introduction est de moi. « Quant aux Mémoires, *je n'ai fait qu'un travail de mise en ordre* « *et de rédaction ; j'ai changé des expressions.* Au reste, j'assume « la responsabilité de tout l'ouvrage. » (*Voy.* l'exposé du procès, t. V, p. 68, des *Mémoires de Levasseur*, édition de Bruxelles, 1830-32.)

M. Jean Reynaud dira-t-il, par hasard, qu'un ouvrage est apocryphe toutes les fois que l'auteur, n'étant pas un homme de lettres, confie à un secrétaire ou à un ami le soin de mettre en ordre les notes et matériaux qu'il lui fournit et de faire la chasse aux mots? A ce compte, adieu la plupart des Mémoires qui ont servi à construire l'histoire! Est-ce que d'aventure les *Mémoires de madame de la Rochejacquelein*, pour ne citer qu'un exemple, seraient aussi un livre *apocryphe ?* Qu'en pense M. Barante? Aussi Achille Roche dit-il formellement, quand on l'interroge : les *Mémoires sont de M. Levasseur* ; et, pour qu'on ne se méprenne pas sur la sincérité de cette déclaration, pour qu'on ne l'attribue pas à la crainte d'être frappé dans le cas où il se reconnaîtrait l'auteur du livre, il se hâte d'ajouter : « Du reste, j'assume la responsabilité de tout l'ouvrage. »

Le président lui demande encore : « De qui était le manus-

crit ? » Et que répond-il ? « *Il était de M. Levasseur.* » (*Mémoires de Levasseur*, t. V, p. 68.)

Poursuivons.

Le président demande à M. Rapilly, le libraire : « A qui avez-vous eu affaire pour la publication de ces Mémoires ? » M. Rapilly répond : « Un jour, *M. Levasseur fils* m'apporta un « manuscrit qui contenait les matériaux de l'ouvrage aujour-« d'hui incriminé. Il voulait les publier en un seul volume. Je « m'adressai à M. Roche *pour avoir une introduction* et pour « que l'ouvrage fût mis en quatre volumes. » *Mémoires de Levasseur*, t. V, p. 68-69.)

C'est, je suppose, sur ce passage de l'exposé du procès des *Mémoires de Levasseur*, que M. Jean Reynaud se fonde pour dire que « l'éditeur n'ayant voulu se charger de l'ouvrage « qu'à la condition d'en tirer une affaire, étendit la matière, « par la plume d'Achille Roche, d'un à quatre volumes. »

Eh ! qu'importe que la matière ait été étendue d'un à quatre volumes, si la chose a eu lieu du consentement de Levasseur, d'après ses instructions, et au moyen de nouveaux faits par lui fournis ? Or, c'est ce que met hors de doute la rédaction même de l'arrêt : « Attendu qu'il résulte des déclarations « faites à l'audience par Rapilly et Roche que Levasseur n'a « composé que des sommaires ou matériaux pouvant former « environ un volume ; que Rapilly a demandé que l'ouvrage « eût quatre volumes, et qu'alors Roche, *tant d'après les ma-« tériaux fournis que d'après les instructions de Levasseur, trans-« mises par correspondance* (Levasseur alors était en exil), a « personnellement rédigé les deux volumes incriminés, dont « l'impression a été faite sur des feuilles écrites de sa « main, etc. »

Donc l'extension de l'ouvrage a été l'œuvre de Levasseur lui-même, le rôle d'Achille Roche se bornant, selon sa propre déclaration, à un travail de rédaction et de mise en ordre.

Comment, du reste, pourrait-il y avoir sur ce point le moindre nuage pour quiconque a sous les yeux le compte rendu de ce procès ? Il ne contient pas une page qui ne constate et ne reconnaisse la valeur du livre incriminé comme livre incontestablement original ; car, d'un bout à l'autre, c'est Levasseur qui est en cause, toujours Levasseur. C'est comme œuvre de Levasseur que l'avocat du roi attaque le livre, et c'est comme œuvre de Levasseur que M. Berville le défend. Qu'on jette les yeux sur le plaidoyer de ce dernier, on y lira : ..... « Mais je veux que *Levasseur* soit étranger aux

« événements *qu'il* retrace, et *qu'il* ait émis seulement une opi-
« nion sur des temps déjà si loin de nous ; considéré sous ce
« nouveau point de vue, *son* livre est encore inattaquable (*Mé-*
« *moires de Levasseur*, t. V, p, 93). — Comme opinion, la pen-
« sée *de Levasseur* est déjà inviolable ; il y a plus, *cette opinion*
« *est de l'histoire*. Or l'histoire a toujours joui du privilége de
« l'inviolabilité (*Ibid.*, p. 101). — L'accusation fait un crime à
« *Levasseur* de *ses* opinions sur les hommes et les choses de la
« Révolution. — Vous ne voulez pas qu'un *montagnard* appelle
« sainte la cause *qu'il* a défendue (*Ibid.*, p. 119-120). » Il fau-
« drait tout citer.

Et l'arrêt, de quelle manière s'exprime-t-il ? Achille Roche est-il condamné pour avoir publié un livre de lui sous le nom d'un autre ? Pas du tout. Est-il condamné comme « véritable auteur » des Mémoires incriminés ? En aucune sorte. Si on le frappe, c'est uniquement pour avoir fait l'office de secrétaire dans la publication d'un livre reconnu comme l'œuvre incontestable de Levasseur, mais jugé dangereux par le gouvernement d'alors. « Attendu que l'ouvrage renferme soit l'apologie,
« soit l'éloge de l'anarchie employée comme moyen de gouver-
« nement. moyen que *Levasseur dit* avoir été calculé par lui et
« les hommes de son parti (*Mémoires de Levasseur*, t. V,
« p. 146) ; — Attendu que si tout Français a le droit de publier
« et de faire imprimer ses opinions, et si ce droit appartient
« plus particulièrement à l'historien, c'est cependant à la con-
« dition de se conformer aux lois répressives de cette li-
« berté, etc., etc. » (*Ibid.*, p. 147).

Les *Mémoires de Levasseur* sont donc un ouvrage parfaitement original, et. de plus, un ouvrage d'une haute valeur historique, tant par l'intérêt des faits qui y sont exposés que par l'esprit d'équité qui y règne. Aussi, que ce livre ne soit pas de nature à plaire aux royalistes, cela se conçoit de reste, et il était dans les règles qu'un gouvernement de prêtres et de gendarmes, comme celui de la Restauration, ne vît dans les *Mémoires de Levasseur* qu'une publication *anarchique;* ce qui serait plus difficile à comprendre, ce serait l'aversion de M. Jean Reynaud pour un des livres, trop rares, où le culte de la Révolution est professé, si cette aversion ne s'expliquait par le motif indiqué plus haut. Levasseur n'a pu taire et ne s'est pas étudié à taire que Merlin (de Thionville) fut un des plus fougueux acteurs de la réaction thermidorienne. Et voilà pourquoi, avec une sincérité dont personne ne doute moins que moi, mais que je crois égarée, M. Jean Reynaud voudrait

voir rayer les *Mémoires de Levasseur* de la liste des documents à consulter. Mais son opinion à cet égard ne saurait être celle des historiens de la Révolution, soit qu'ils l'aiment, soit qu'ils la détestent ; et c'est ce dont il sera facile à M. Jean Reynaud de se convaincre en ouvrant l'*Histoire de la Révolution*, par M. Villaumé, et l'*Histoire de la Convention*, par M. de Barante. Qu'il demande à ces deux auteurs, l'un républicain, l'autre royaliste, s'ils regardent comme *apocryphes* ces *Mémoires de Levasseur* par lesquels, eux non plus, ils n'ont pas craint de *gâter* leurs livres!

Pour ce qui est de l'extrait qui a soulevé cette polémique, M. Jean Reynaud cite une lettre adressée en février 1819 à M. Bossange, libraire, lettre dans laquelle Levasseur se défend d'avoir voulu blesser un de ses anciens collègues. Mais la protestation est conçue en termes généraux, et comme elle sert de réponse à une lettre de Merlin (de Thionville), relative seulement à sa *conduite à Mayence*, il n'est pas exact de dire que cette protestation s'applique à la scène où Levasseur reproche à Merlin (de Thionville) sa fortune et son faste. Il y a plus : puisque Merlin (de Thionville) a pu se plaindre publiquement de Levasseur à l'occasion du premier fait, qui l'empêchait de se plaindre aussi, à l'occasion du second ? Il connaissait les attaques dirigées contre lui dans le manuscrit de Levasseur et il ne les dédaignait pas : la plainte en question le prouve du reste ; pourquoi donc son silence à l'égard d'une scène où son désintéressement était mis en cause avec tant de rudesse ?

Au surplus, à quoi bon insister ? Voici ce que M. Jean Reynaud dit en propres termes :

« Mais ce sont là des fins de non-recevoir dont je ne veux « pas. *Il y a des choses qui portent en elles-mêmes leur cachet de « vérité, qu'on n'invente pas, qui s'imposent, et celle-ci est du « nombre :* qui a connu Merlin le retrouve là tout entier. D'ail- « leurs, ayant vécu, postérieurement à l'époque dont il s'agit, « dans la familiarité d'Achille Roche, je suis en mesure de « répondre que ce *généreux jeune homme n'était pas de trempe à « insérer frauduleusement dans un récit un tel document*, et que, « s'il lui a donné place, c'est qu'il s'était offert à lui, soit sur « quelque feuille volante dont le vieux Levasseur n'avait pas « conservé souvenir, soit, mieux encore, dans quelque con- « versation du fils parlant d'après le père. *Ainsi, on le voit, je « ne fais aucune difficulté sur le fond.* Mais qui ne découvre, à « première vue, le vrai caractère de cette histoire ? Qui ne

« voit le vaillant compagnon de Mayence, infligeant au rogue « montagnard un mode de moquerie bien connu dans les « mœurs militaires et populaires ? »

Quoi ! M. Jean Reynaud me reproche d'avoir publié dans mon livre une de ces *choses qui portent en elles-mêmes leur cachet de vérité, qu'on n'invente pas, qui s'imposent !* Et cet Achille Roche, qui, en mettant la main aux *Mémoires de Levasseur*, en aurait fait un livre *apocryphe* dont il faut *se méfier*, était un *généreux jeune homme*, incapable d'insérer dans un récit quoi que ce fût de *frauduleux !* Ou je me trompe fort, ou les lignes ci-dessus de M. Jean Reynaud tranchent la question contre lui d'une manière péremptoire et définitive, en ce qui touche le droit que j'avais de reproduire la conversation dont il s'agit, telle que les *Mémoires de Levasseur* la donnent. Mon tort, dès lors, serait de n'avoir pas deviné que Merlin (de Thionville) plaisantait là où Levasseur le représente parlant très-sérieusement! M. Jean Reynaud s'écrie : « Qui ne découvre à première vue le vrai caractère de cette histoire ? » Mais, d'abord, celui-là même qui l'a racontée n'a pas découvert ce qui semble si évident à M. Jean Reynaud ; car, après avoir dit comme quoi Merlin (de Thionville) répondit affirmativement à ces questions, faites sur le ton de l'indignation et du reproche : « Ah ! tu as un parc! et des écuries ! et des chiens ! » Levasseur ajoute : « Et quand tu es venu siéger à la « première législature, tu n'avais pas d'effets pour la valeur « d'un louis ! Ote-toi de là, je ne veux pas m'asseoir à côté « d'un fripon. Merlin restait atterré sur son banc. Je me le- « vai et j'allai me placer à l'autre extrémité de la Montagne. » On pourrait assurément admettre avec M. Jean Reynaud que, par ressentiment de quelques questions malsonnantes, Merlin (de Thionville) se fût amusé de la crédulité soupçonneuse de son collègue en répondant *oui* à ces questions sur un ton goguenard, si tout s'était borné là ; mais, même en supposant, comme M. Reynaud, que Levasseur grommela le mot fripon entre ses dents, et que ce mot, Merlin (de Thionville) ne l'entendit pas, n'y avait-il rien dont Merlin eût à s'émouvoir dans le fait de Levasseur, lui déclarant qu'il ne pouvait plus, après cela, siéger à côté de lui, et se levant en effet, et allant se placer à l'autre extrémité de la Montagne ? Souffrir qu'un collègue agisse comme s'il vous croyait un malhonnête homme, quand on n'a qu'un mot à dire pour le détromper, c'est pousser étrangement loin l'amour de la moquerie ; et il faut croire qu'elle eut, en cette occasion, quelque chose de

bien difficile à découvrir, puisqu'à Levasseur, qui pourtant devait le bien connaître, Merlin (de Thionville) apparut, au moment même où il se serait livré, selon M. Jean Reynaud, à son humeur goguenarde, sous « l'aspect d'un homme qui reste « atterré sur son banc. »

Quoi qu'il en soit, M. Jean Reynaud me rendra cette justice que je n'ai pas laissé ignorer à mes lecteurs l'explication qu'il donne de la scène dont il s'agit ; car je me suis empressé de publier dans le douzième volume de cet ouvrage, à la suite du chapitre *la Fête de l'Être suprême*, une longue note de lui que la fille de Merlin (de Thionville) m'envoya.

C'est au lecteur à décider jusqu'à quel point l'interprétation de M. Jean Reynaud est admissible.

II

RÉPONSE A QUELQUES OBSERVATIONS DE M. CH. BERRIAT SAINT-PRIX, CONCERNANT L'INCENDIE DE BÉDOIN ET L'AFFAIRE LOIZEROLLES.

M. Ch. Berriat Saint-Prix, conseiller à la Cour impériale de Paris, a publié, sous ce titre : *La Justice révolutionnaire*, un livre où il me fait l'honneur de citer souvent à l'appui, et de ses affirmations et de ses appréciations, l'ouvrage qui m'a coûté tant de recherches et employé tant d'années de ma vie. Toutefois, parmi les faits exposés dans cet ouvrage, il en est deux que M. Berriat Saint-Prix se croit autorisé à contredire.

Le premier se rapporte à l'incendie du village de Bédoin, le second à l'affaire Loizerolles.

Incendie de Bédoin. — Dans l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux, on lit : « Lorsque l'incendie (à Bédoin) « fut allumé, toutes les maisons étaient déménagées, et par « les soins de Suchet et de Maignet, qui voulaient un châti- « ment exemplaire et non pas une dévastation, il n'y eut que « six habitations de brûlées (*Hist parl.*, t. XXXV, p. 175). » A cette assertion, formulée en termes péremptoires par des auteurs graves, M. Berriat Saint-Prix oppose un Mémoire sur l'incendie de Bédoin, par M. l'abbé Sauve, Mémoire duquel il résulte que le nombre des maisons brûlées se serait élevé à 433. Pour combattre l'allégation de MM. Buchez et Roux, M. Berriat Saint-Prix invoque « des documents authentiques conservés à Bédoin (*voy. La Justice révolutionnaire*, p. 204). »

Mais il ne parle pas de ces documents comme les ayant compulsés lui-même. Seulement, il déclare « digne de toute confiance » la personne qui les a compulsés, et qui est l'auteur du Mémoire ci-dessus mentionné. Il est à regretter que M. Berriat Saint-Prix, qui, précisément à l'occasion de ce fait, insiste avec beaucoup de raison sur la nécessité de remonter aux sources, n'ait pas eu le pouvoir ou l'idée de faire lui-même le travail dont il se borne à prendre les résultats, tels que les donne un Mémoire dont l'auteur, tout homme de confiance qu'il est, a pu commettre des erreurs comme MM. Buchez et Roux auxquels on l'oppose, et il est à regretter aussi que dans la discussion critique d'un point d'histoire, M. Berriat Saint-Prix n'ait pas fait figurer la copie textuelle des documents compulsés par l'auteur du Mémoire, puisqu'ils existent et qu'il est possible de se les procurer. Cela seul eût tranché la question d'une manière tout à fait décisive. Il n'est pas douteux que l'incendie de Bédoin a donné lieu, de la part de ceux qui y cherchaient une arme contre le régime révolutionnaire d'alors, à de grandes exagérations, et c'est ce que M. Berriat Saint-Prix reconnaît loyalement. Mais les erreurs des partisans ds la Révolution ne sont pas moins bonnes à rectifier que celles de ses adversaires ; et, pour mon compte, je remercie M. Berriat de Saint-Prix de m'avoir ouvert, relativement à l'incendie de Bédoin, de nouvelles sources d'information.

Affaire Loizerolles. — J'ai dit que c'était Loizerolles père qui avait été dénoncé, lui qu'on avait voulu frapper, lui que le tribunal révolutionnaire condamna, après avoir constaté son identité, et qu'il n'y eut conséquemment pas substitution de personnes dans cette affaire (*Hist. de la Rév.*, t. XIII, p. 145 et 146).

Mon opinion s'appuyait :

1° Sur le *Tableau historique de la maison Lazare*, dont l'auteur raconte que Loizerolles père avait été dénoncé par l'administrateur Gagnant, qui, arrêté à son tour et prisonnier à Saint-Lazare, se réjouit, comme d'un triomphe personnel, de la condamnation de Loizerolles, lorsque la nouvelle en parvint dans cette prison (*Hist. de la Rév.*, t. XIII).

2° Sur la déclaration de Fouquier-Tinville, dans sa *Réponse imprimée de différents chefs d'accusation*, etc., que Loizerolles fils n'avait jamais été dénoncé. » (*Hist. de la Rév.*, t. XIII.)

M. Berriat Saint-Prix, qui maintient la tradition reçue sur

les Loizerolles, c'est-à-dire : *le père condamné et exécuté à la place du fils* (*La Justice révolutionnaire*, p. 118 à 126), passe complétement sous silence le témoignage, si clair, si péremptoire, si important, de l'auteur du *Tableau historique de la maison Lazare.*

Quant à la déclaration du *Mémoire* imprimé de Fouquier-Tinville, M. Berriat Saint-Prix lui oppose la réponse dans laquelle le *Compte rendu* du procès de Fouquier lui faire dire : « que c'était le fils Loizerolles qui était traduit en jugement et que son substitut Liendon aurait dû faire mettre le père hors des débats. » (*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 440.)

Entre ces deux déclarations contradictoires de Fouquier, nous n'avions pas hésité, cela va sans dire, à préférer celle consignée dans un *Mémoire rédigé et signé* par Fouquier, à celle que lui *met dans la bouche* le rédacteur d'un compte rendu de procès, écrit sous l'inspiration et au profit de la réaction victorieuse, comme le prouvent surabondamment les notes ridiculement emphatiques qui lui servent de commentaires, celle-ci entre autres : « Loizerolles père compare ses soixante et un ans aux ving-deux ans de son fils; il lui donne une seconde fois la vie ;... Ce père vertueux, contre lequel il n'y avait point d'accusation, a été mis à mort le 8 thermidor ; et ce père respectable a gardé le silence ! Et les buveurs de sang avaient eu la scélératesse de dire que de tels hommes étaient des conspirateurs ! » (*Hist. parl.*, t. XXXIV, p. 488.)

M. Berriat Saint-Prix a pu consulter aux Archives de France des pièces originales dont notre éloignement de Paris nous interdisait l'accès ; et des extraits de ces pièces, cités par lui, il résulte bien que le nom de Loizerolles fils figure sur le registre d'entrée du parquet de Fouquier, dans l'acte d'accusation et dans le jugement rédigé à l'avance, mais ces pièces ne prouvent nullement que Loizerolles père n'eût pas été dénoncé, et, en outre, M. Berriat Saint-Prix le constate lui-même, le nom de Loizerolles n'est suivi d'aucune désignation ni dans l'exposé des faits de l'acte d'accusation, ni dans le réquisitoire d'extraction de la maison Lazare. On ne peut donc conclure rigoureusement des pièces citées par M. Berriat Saint-Prix que ce fut Loizerolles fils et non Loizerolles père que Fouquier entendait envoyer devant le tribunal révolutionnaire, et que le père fut condamné à la place du fils par ce tribunal. Bien plus, l'opinion contraire, que nous avions soutenue, et que M. Berriat Saint-Prix combat, se trouve confirmée par les renseignements nouveaux que nous fournit l'*Histoire du Tri-*

bunal révolutionnaire de Paris, d'après les documents originaux conservés aux Archives de l'Empire, par M. Emile Campardon, archiviste aux Archives de l'Empire. (Paris, Poulet-Malassis, éditeur, 1862.)

M. Compardon déclare que « l'assertion de Fouquier est exacte quand il affirme que c'était bien le père et non le fils qu'on avait voulu traduire au tribunal. » (*Hist. du Trib. rév.*, t. II, p. 121, note 1) ; il ajoute qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute la vérité de ces paroles de Fouquier : « C'est Loizerolles père qui a été dénoncé comme ayant trempé dans la conspiration Lazare ; ce fait est prouvé par la dénonciation. » *Hist. du Trib. rév.*, t. II, p, 120.)

En effet, la conspiration de prison dans laquelle fut compris Loizerolles père eut pour principale base les renseignements fournis sur les détenus de Saint-Lazare par Charles Jaubert et Robinet, réfugiés belges, et Leymandi, espions attachés à cette prison. Or, sur la liste des prisonniers dressée par eux, on lit : « *Loizerolles père* n'a pas cessé de lancer des sarcasmes contre la Convention et les patriotes, qu'il qualifiait d'hommes de sang. » (*Hist. du Trib. rév.*, t. II, p. 121, note 1.)

Un point sur lequel le doute ne nous semble plus possible, après les renseignements que nous venons de citer, c'est celui-ci : que le tribunal révolutionnaire entendit bien et dûment condamner Loizerolles père, et non Loizerolles fils. En effet, d'après M. Berriat Saint-Prix lui-même, Coffinhal rectifia, à l'audience, non-seulement l'acte d'accusation, mais aussi le nº 5 des questions à adresser au jury, et sur ces questions il ne se borna pas à effacer le mot *fils* pour y substituer le mot *père*, « il ajouta, dit le substitut Ardenne, au procès de Fouquier, l'ancienne qualité du père. » (*Hist. parlem.*, t. XXXIV, p. 439.)

Donc, le jury répondit sur ce qui concernait Loizerolles père, et le tribunal révolutionnaire ne le condamna conséquemment pas à la place de son fils.

Le décret de la Convention du 14 pluviôse an III ordonnant l'annulation de la confiscation des biens de Loizerolles père, prouve également que la condamnation avait été prononcée contre le père et non contre le fils. Ce décret porte : « Le jugement du tribunal révolutionnaire du 8 thermidor est réputé non avenu contre *Jean*-Simon Loizerolles (le fils s'appelai *François-Simon*) ; il n'y a lieu à la confiscation des biens dépendant de la succession ; les scellés et séquestre qui pourraient avoir été mis seront levés sur-le-champ partout où be-

soin sera. » (*Moniteur* du 17 pluviôse an III, p. 564.) Et la liste des condamnations et acquittements prononcés par le tribunal révolutionnaire, publiée au *Moniteur*, porte, en effet : « Du 8 thermidor... *Loizerolles père*, âgé de 61 ans, né à Paris, ancien lieutenant général du bailliage de l'Arsenal. » (*Moniteur*, an II, nº 330.)

Il est évident que si Loizerolles père avait été condamné et exécuté à la place de son fils, comme dans le cas de Saint-Pern, par exemple, où le fils fut bien réellement exécuté et condamné à la place du père, ses biens n'eussent pas été confisqués, comme ils le furent, en dépit des paroles ridicules, disons mieux, impossibles que le sieur Pranville, ex-curé de Champigny, aurait attribuées plus tard à Loizerolles père : « Je ne fais pas de tort à mon fils, tout le bien est à sa mère. » (*Hist. parlem.*, t. XXXV, p. 113.) En d'autres termes : « *Mon fils ne sera pas ruiné, il ne perdra donc rien à ce qu'on lui sauve la vie !* »

C'est pourtant sur ce que ce curé de Champigny aurait appris un beau jour au fils de Loizerolles qu'a été construite toute cette fable de la substitution de personnes. Et que dire de cette affiche qui se trouve placardée à point nommé sur le passage du fils de Loizerolles, *trois mois après la condamnation ?* Et comment cette affiche put-elle lui donner la conviction que son père avait été condamné pour lui, puisqu'elle portait la rectification non-seulement faite à l'audience, par Coffinhal, mais inscrite sur la liste des condamnations publiées au *Moniteur*, et prouvait, par conséquent, tout le contraire de ce que le fils de Loizerolles voulut absolument y voir ?

La légende qui a cours sur les Loizerolles est un chaos d'absurdités. La vérité, la voici : Le père et le fils avaient été dénoncés. Le mandat d'extraction ne portant pas d'autre désignation que Loizerolles, le père répondit à l'appel de l'huissier. Lorsqu'on amena Loizerolles devant le tribunal, Coffinhal, qui avait entre les mains l'acte d'accusation, portant la désignation du *fils*, fit, en voyant paraître le père, les rectifications nécessaires sur les pièces, et adressa en conséquence au jury les questions d'usage, qui, dès lors, ne pouvaient se rapporter qu'au père, lequel fut condamné.

Plus tard, Loizerolles fils, désirant ravoir les biens de son père, qui avaient été confisqués, accepta, de bonne foi peut-être, l'idée qui a servi de base à la légende, et qui lui fut suggérée sans doute par quelque ami ou quelque légiste officieux. C'était un coup de fortune pour la réaction. On fit grand bruit

de la férocité des cannibales dont les vainqueurs de thermidor avaient délivré la France, et les biens confisqués furent rendus, à la grande joie des contre-révolutionnaires, qui venaient de trouver, pour leur arsenal, une calomnie de plus !...

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUINZIÈME.

(Suite.)

CHAPITRE II.

LES « AGENTS DE PARIS. »

Concert entre Pitt et le comte de Puisaye. — Pouvoirs donnés à Puisaye par le comte d'Artois. — Puisaye prépare la guerre civile en Bretagne. — Régiments d'émigrés à la solde de l'Angleterre; contrat passé à ce sujet avec le gouvernement britannique. — Formation des régiments d'émigrés; difficulté de les compléter. — Faction d'Espagne, dans le parti royaliste, opposée à la faction d'Angleterre. — Document curieux sur les tendances et l'origine de la faction d'Espagne. — L'Espagne, Tallien et la fille de Cabarrus. — Politique de la faction d'Espagne. — Les agents de Paris. — L'abbé Brotier. — Duverne de Praile. — Le chevalier Despomelles. — Exigences des conspirateurs. — Pouvoirs donnés aux agents de Paris par Louis-Stanislas-Xavier. — Lemaître. — Machiavélisme des partis. — De la Villeheurnoy. — Le comte d'Entraigues et le duc de Vauguyon à la tête de la faction d'Espagne. — Le duc d'Avaray et les agents de Paris. — Autre agence dirigée par Précy. — Plan des agents. — Leur opinion sur Tallien et Cambacérès. — Dangers courus par les agents. — Haine secrète que les agents et leur parti nourrissent contre l'Angleterre. — Leur ardeur à la décrier, tout en profitant de ses secours. — — Efforts des agents pour perdre Puisaye. — Leur mauvaise foi. — Noires pratiques. — Ce que Puisaye pensait d'eux et de leur faction. — Conclusion.......................... 1

CHAPITRE III.

CRIMES DES CHOUANS.

Protestation de Stofflet contre la paix conclue par Charette. — L'armée des côtes de l'Ouest confiée à Canclaux. — Jugement de Mallet du Pan sur Canclaux. — Charette appuie les républicains contre Stofflet. — Succès des républicains. — Stofflet abandonné par ses principaux officiers. — — Attaques de grand chemin. — La révolte attisée par les prêtres. — Charette se prépare à la trahison. — Horrible situation de Nantes. — Soumission de Stofflet. — Paix mendiée et achetée, pacte entre la bassesse et le mensonge. — Résultats de la *pacification* de Saint-Florent : pillages,

incendies, assassinats. — Etat des choses en Bretagne. — Effroyables déprédations. — Vil caractère de la politique thermidorienne. — Plan de Hoche. — Ses instructions. — En quoi elles étaient blâmables. — Son système de concentrer ses forces. — Plaintes que ce système provoque. — Hoche dénoncé par Baudran et Dubois-Dubais. — Insolence de Coquereau, un des chefs des Chouans. — Traité de la Mabilaye; conditions avilissantes subies par le gouvernement thermidorien. — Le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg retiré à Hoche et confié à Aubert-Dubayet. — Manière de combattre des Chouans décrite par Hoche. — Abominable hypocrisie de Cormatin et des chefs chouans. — La révolte organisée à l'ombre de la pacification. — Crimes de toutes sortes commis par les Chouans : vols, massacres, contributions forcées, dévastation des campagnes, mesures pour affamer les villes. — Règlement de police rédigé par Cormatin. — Les prêtres réfractaires, fauteurs de la guerre civile. — Progrès de la Chouannerie. — Le général républicain Hubert sous l'uniforme de Chouan. — Plan de la faction espagnole. — Offres faites aux royalistes par l'Espagne. — Impudence de Cormatin; ses menées. — Il est découvert et arrête. — Soulèvements des Chouans réprimés. — La tête de Boishardy promenée au bout d'une pique; généreuse indignation de Hoche. 29

CHAPITRE IV.

MYSTÈRES DU TEMPLE.

Doute historique. — Les faux Dauphins. — Simon et sa femme. — Leur déménagement de la prison du Temple; histoire du cheval de carton. — La femme Simon aux Incurables (femmes); faits étranges racontés par elle. — Changements singuliers dans le régime intérieur du Temple, après le départ de Simon. — Précautions pour empêcher l'enfant d'être vu. — Laurent, nommé gardien. — Visite de Barras au Temple. — Gomin donné pour assistant à Laurent. — Affirmations contradictoires de Gomin. — Inhumanité du gouvernement thermidorien; paroles odieuses prononcées par Mathieu. — L'enfant laissé seul; *histoire fermée*. — Motion de Lequinio. — Rapport de Cambacérès ; parole de Cambacérès paraissant se rapporter à la possession d'un grand secret. — Mot horrible de Brival. — Visite faite à l'enfant du Temple par Harmand (de la Meuse), Mathieu et Reverchon; l'enfant muet. — Gomin et Lasne, faux témoins. — La visite d'Harmand sans résultat. — Harmand envoyé aux Grandes Indes. — Hue demande la faveur de soigner l'enfant malade; refus. — Desault, nommé médecin de l'enfant. — Mort subite de Desault; documents curieux sur les causes de cet événement. — Mensonge officiel, au sujet de la mort de Desault. — Mort subite du pharmacien Choppart; étranges coïncidences. — Le docteur Pelletan et le docteur Dumangin. — Paroles faussement attribuées à l'enfant; détails fantastiques sur ses derniers moments. — Manière dérisoire de constater l'identité; le corps vu dans le demi-jour. — Déclaration singulière contenue dans le procès-verbal d'ouverture du corps. — Irrégularité de l'acte de décès. — Rapport de Sevestre. — Bruits d'empoisonnement. — Bruits d'évasion et de substitution. — Enfant arrêté comme étant le Dauphin évadé. — Destinée mystérieuse. — Conduite extraordinaire des successeurs de Louis XVII à l'égard de ses restes et de sa mémoire. — Enseignement. 61

CHAPITRE V.

LES ÉMIGRÉS A QUIBERON.

L'expédition de Quiberon met à la voile. — En quoi elle consistait. — Cri des thermidoriens : « Haine aux Anglais ! » — Rencontre navale du 29 prairial. — Combat naval du 5 messidor. — Deux généraux en chef : mésintelligence entre Puisaye et d'Hervilly. — Débarquement des émigrés à Quiberon. — Accueil fait aux émigrés par les Chouans. — Lettre de Puisaye à Pitt. — Les Chouans sur la plage. — Mécontentement de d'Hervilly. — Jugement porté par Puisaye sur les émigrés à la solde de l'Angleterre. — D'Hervilly peint par Puisaye. — Divisions intestines. — Impression produite à Paris par la nouvelle du débarquement; calme attitude de Hoche. — Frayeur des agents de Paris. — Le comte d'Entraigues. — Brochures menaçantes des royalistes ; cri de ralliement des républicains. — Proclamation de Puisaye corrigée par Pitt. — Secours demandés par Puisaye à M. Windham. — Contraste entre les émigrés et les soldats républicains. — Plaintes des émigrés à la solde de l'Angleterre. — Dispositions militaires prises par les royalistes. — Plan de Puisaye; opposition de d'Hervilly. — Le ministère anglais appelé à décider entre les deux rivaux. — Les royalistes s'emparent de la presqu'île de Quiberon. — Le pavillon du roi d'Angleterre sur le fort Penthièvre. — Les émigrés et les Chouans se disputent les vivres. — Nouveaux secours demandés. — Défaite de Tinténiac et de Dubois-Berthelot ; succès partiel de Vauban. — Vauban désobéit aux ordres de d'Hervilly. — Retraite en bon ordre effectuée par les soldats de Vauban et de Georges Cadoudal. — Scène de confusion sous les forts. — Mot terrible de Vauban à d'Hervilly. — Les émigrés enfermés dans Quiberon. — Humanité et fermeté de Hoche. — Dispute parmi les royalistes sur la solde et sur la ration. — Les Chouans renvoyés de Quiberon. — Jean-Jean et Lantivy envoyés du côté de Quimper, et Tinteniac en Bretagne. — Arrivée d'un convoi aux ordres du comte de Sombreuil. — Les troupes soldées, mises par le ministère anglais sous le commandement de Puisaye. — D'Hervilly soupçonné de trahison par Puisaye. — Récit imprimé de Puisaye opposé à son récit manuscrit. — Bataille du 16 juillet; défaite des royalistes. — D'Hervilly blessé mortellement. — Un frère de Charlotte Corday parmi les royalistes. — Perte des royalistes dans la bataille du 16 juillet. — Ordre relatif au dépouillement des morts. — Sort de l'expédition de Tinténiac. — Sort de l'expédition de Jean-Jean et Lantivy. — Machiavélisme des « agents de Paris. » — Comment le gouvernement anglais répond aux demandes de Puisaye. — Républicains parmi les débarqués. — Conversation du marquis de Contades et du général Humbert. — Activité de Hoche. — Le fort Penthièvre. — Renseignements fournis à Hoche par des déserteurs. — Tallien dans le camp de Hoche. — Nuit du 20 au 21 juillet. — Le fort Penthièvre surpris par les républicains. — Retraite des émigrés qui ont survécu; paysans en fuite; effroyable confusion. — Puisaye se rembarque. — Sombreuil forcé de se rendre. — Documents nouveaux. — Actes de désespoir. — Y eut-il capitulation ? — Emigrés et paysans se jettent à l'eau. — Les embarcations anglaises retenues par l'agitation de la mer. — Scènes affreuses. — Etendue de la catastrophe. — Générosité des soldats républicains. — Aspect de Quiberon après la victoire des républicains. — Les prisonniers envoyés à Auray. — Commissions militaires. — Tallien et ses scènes à poignard. — Les habitants d'Auray et les prisonniers. — Hoche fait offrir à Sombreuil les moyens de fuir; refus

de Sombreuil. — Exécutions à Vannes. — Mort de Sombreuil et de l'évêque de Dol. — Lettre de Sombreuil à Hoche. — Lettre de Sombreuil contre Puisaye. — Représailles de Charette. 102

CHAPITRE VI.

REPRISE D'ARMES EN VENDÉE.

Le comte de Provence prend le titre du roi. — Sa lettre au pape. — Sa déclaration. — Instructions envoyées aux « agents de Paris. — Politique occulte du prétendant. — Le parti du prétendant secrètement hostile à l'Angleterre. — Efforts de ce parti pour détourner des côtes de Bretagne l'expédition préparée en Angleterre. — Charette, opposé à Puisaye par les « agents de Paris. » — Hypocrisie de Charette. — L'abbé Guillot dépêché à Scépeaux en vue d'une diversion à opérer, au moment de la descente des émigrés en Bretagne. — Répugnance de Charette à seconder Puisaye. — Envoi de Scépeaux et de Béjarry à Paris ; caractère astucieux de cette démarche. — Enlèvement d'Allard. — Convois attaqués par les Vendéens. — Charette reprend les armes. — Son manifeste. — La foi des traités invoquée par Scépeaux. — Le poste des Essarts surpris par Charette, et ceux qui l'occupaient taillés en pièces. 165

LIVRE SEIZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

LES ARMÉES PENDANT LA RÉACTION.

L'Espagne gouvernée par Manuel Godoy. — Armée des Pyrénées occidentales; armée des Pyrénées orientales; détresse de l'une et de l'autre. — Pérignon remplacé par Schérer aux Pyrénées orientales. — Le typhus et la faim dans le camp de Moncey. — Engagements peu décisifs. — L'Espagne incline à la paix. — La paix désirée par les meneurs du parti thermidorien. — Influence de Thérèse Cabarrus. — Ouvertures de Tallien à Godoy, par l'intermédiaire de Bourgoing. — Pleins pouvoirs donnés à Barthélemy et à Yriarte. — Difficultés qui s'opposaient à la paix, levées. — Dernières opérations de la guerre, aux Pyrénées. — Moncey occupe Vitoria et Bilbao. — Miolis expulsé du château de Miranda par les Espagnols. — Combat de Pontos. — Les Français chassés de la Cerdagne espagnole — Paix de Bâle avec l'Espagne ; la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue cédée à la France. — Impression produite par cette paix sur les divers partis. — Armées de la République. — La guerre en Italie. — Effet de la réaction sur les armées. — Kléber devant Mayence. — Lettre caractéristique de Kléber à Jourdan. — Etat de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Prise de Luxembourg par Jourdan. — Trahison de Pichegru : ses négociations secrètes avec le prince de Condé ; Montgaillard ; Fauche Borel ; offres faites à Pichegru ; plan du prince de Condé ; plan de Pichegru ; difficulté de s'entendre ; défiance du prince de Condé. — Ordre envoyé à Jourdan de passer le Rhin. — Grandes difficultés de cette entreprise. — Projet de Jourdan adopté par le Comité de salut public. — Préparatifs de Jourdan. — Passage du

Rhin.—Marche de l'armée de Sambre-et-Meuse sur le Mein.—Capitulation de Manheim.—Défaite d'un corps de 10,000 hommes porté sur Heidelberg par Pichegru.— Pichegru, nommé au commandement général des armées de Sambre-et-Meuse et Rhin-et-Moselle. — Il paralyse tout. — Situation déplorable de l'armée de Sambre-et-Meuse, par suite du refus de Pichegru de la seconder. — Irritation de Kléber contre l'état-major de Pichegru. — Inaction systématique de ce général. Wurmser en profite pour envoyer des renforts à Clairfayt. — L'armée de Sambre-et-Meuse menacée d'être détruite par Clairfayt.—Jourdan est forcé d'ordonner la retraite. — Causes de l'insuccès de cette campagne. — La réaction jugée par son influence sur les événements militaires. 181

CHAPITRE II.

LUTTE ENTRE LES THERMIDORIENS ET LES ROYALISTES.

Rapprochement entre les Thermidoriens et les Girondins fidèles à la République. — Attitude menaçante des royalistes. — Temps d'arrêt dans la marche du royalisme, immédiatement après l'affaire de Quiberon. — Sortie violente du *Bonhomme Richard*. — Décret relatif à la célébration du 10 août. — La réaction royaliste reprend son cours. — Organisation de la presse royaliste. — La Convention attaquée avec fureur. — Ce qui servait le royalisme; curieuse appréciation de l'abbé Brottier. — Le salon de madame de Staël. — Paris foyer de l'agitation. — Admiration excitée à l'étranger par Charette. — Il est nommé général en chef de l'armée catholique et royale par le prétendant. — Les *bureax* de Charette. — Importante lettre qu'il écrit au prétendant, à propos du grade à lui conféré. — Lettre du prétendant au duc d'Harcourt sur la nécessité pour le roi de France de « conquérir son royaumé. » — Défiance du prétendant et de son entourage à l'égard de l'Angleterre. — Expédition confiée au comte d'Artois par le gouvernemcnt anglais. — Le royalisme place ses espérances dans l'agitation du dedans plus que dans les secours du dehors. — On prépare une Constitution nouvelle. — Commission des onze; ses travaux. — Projet présenté par Sieyès ; il est rejeté. — Résumé de la Constitution de l'an III. — Dispositions caractéristiques. — Défauts de la Constitution de l'an III. — En quoi son vice fondamental consistait aux yeux des royalistes. — Elle leur fournit le prétexte qu'ils cherchaient pour essayer d'abattre la Convention.. 217

CHAPITRE III.

VICTOIRE DES THERMIDORIENS SUR LES ROYALISTES.

Décret des 5 et 13 fructidor. — Agitation. — Les sections ; leurs meneurs ; leurs journaux. — Physionomie de Paris. — Manœuvres pour affaiblir le parti thermidorien ; leur succès. — Mesures violentes. — Aspect de l'intérieur des sections. — La nouvelle *Société mère*. — La démagogie dans le royalisme. — « Acte de garantie. » — Rumeurs sinistres. — La Convention insultée. — Troubles en province. — Sédition à Chartres. — Suicide héroïque de le Tellier. — Attitude de la Convention. — La Constitution de l'an III proclamée. — Protestations. — Troubles au Palais-Egalité. — La Jeunesse dorée dans les spectacles. — Attitude du peuple. — Expédition du comte d'Artois. — Manifeste lancé par la section Lepelletier. —

Faiblesse de la Convention. — Fête funéraire. — Réunion séditieuse de sectionnaires dispersée. — Bataillon des *Patriotes de 89*. — Démarche menaçante de Menou. — Paris le 12 vendémiaire. — Troupes envoyées contre la section Lepelletier; leur retraite. — Bonaparte; sa situation à cette époque. — Inexactitudes du *Mémorial de Sainte-Hélène*. — Barras mis à la tête des forces de l'intérieur. — Bonaparte nommé commandant en second. — Soulèvement des sections. — Préparatifs de défense. — Murat dans la plaine des Sablons — Danican, général en chef des sectionnaires. — Il conseille aux sections la défensive; est regardé comme un traître. — Positions occupées par les sectionnaires. — Projet de proclamation proposé par Gamon. — Lanjuinais forcé de descendre de la tribune. — Le poste du Pont-Neuf est abandonné par le général Carteaux. — Dépêche envoyée par Danican aux Comités; leur réponse. — Premiers coups de fusil. — La canonnade de Saint-Roch. — Scène de trahison, rue de l'Echelle. — Colonnes de sectionnaires mitraillées sur les quais. — Fin du combat. — Paris le 14 vendémiaire. 247

CHAPITRE IV.

FIN DE LA CONVENTION.

Effet des journées de vendémiaire. — Efforts de la Montagne pour ressaisir son influence. — Les vaincus ménagés par les vainqueurs. — Barras recommande Bonaparte à la Convention. — Scène de violence chez Formalaguez. — Correspondance de Lemaître lue à la tribune. — Rapport de Delaunay (d'Angers) sur les complots royalistes. — Tallien va reprendre sa place sur les bancs de la Montagne. — Ses dénonciations contre Lanjuinais et Boissy-d'Anglas repoussées. — Rovère et Saladin sont décrétés d'arrestation. — Situation tragique de Tallien. — Découverte de documents qui le compromettent. — Pièces mystérieuses déposées au Comité de salut public; on les fait disparaître. — Tableau de la France à cette époque, tracé par Barras lui-même. — Nomination de cinq membres chargés de présenter des mesures de salut public. — Violente sortie de Thibaudeau contre Tallien. — Décret contre les parents des émigrés, présenté par Tallien et adopté. — Dernière séance de la Convention. — Jugement porté sur cette assemblée célèbre. 288

ERRATA

TOME VI.

Page 169, ligne 3, Wolstoncrafft, *lisez :* Marie Woolstonecrafft.

TOME VIII.

Page 175, *supprimez* les lignes 28 à 31, ainsi que la note 1, page 176.

Page 225, ligne 22, Compre, Corneille Paw, *lisez :* Campe, Corneille Pauw.

Idem, ligne 23, 24, Maddisson, Gilleers, *lisez :* Madison, Schiller.

Page 262, ligne 18, Paris, *lisez :* Panis.

TOME IX.

Page 140, ligne 30, un prêtre, *lisez :* un jurisconsulte.

TOME XI.

Page 365, ligne 33, parties, *lisez :* partis.

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN.

Albums d'Armand Dayot

Inspecteur général des Beaux-Arts

Format in-4° oblong.

Le Moyen Age. — La Gaule romaine. — Les Invasions. — La France féodale. — La Royauté. D'après d'anciens documents. L'ouvrage broché . . . . 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

La Renaissance en France, de Charles VIII à Louis XIII. D'après les documents du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 50 »

Louis XIV. 600 illustr., d'après les doc. de l'époque. L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »

De la Régence à la Révolution (La vie française au XVIIIe siècle). Ouvrage illustré d'après les documents de l'époque. L'ouvrage reliure toile. . . . . 70 »

La Révolution française. Constituante, Législative, Convention, Directoire. Environ 2.000 planches, d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile. . . . . 100 »

Napoléon. Illustré d'après des peintures, sculptures, gravures, objets, etc... du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »

La Restauration (Louis XVIII et Charles X). 534 figures d'après l'image du temps . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

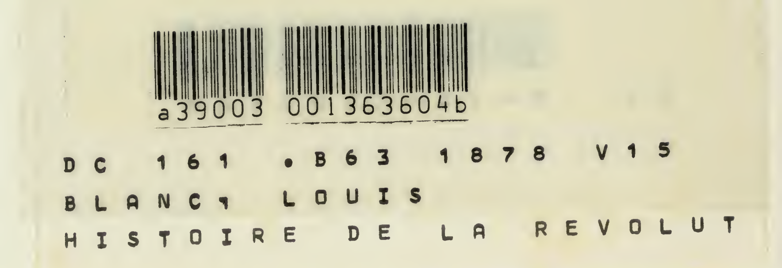
Journées révolutionnaires (1830-1848). D'après les peintures, gravures, sculptures, médailles, etc. . . . . L'ouvrage broché 15 »
Reliure toile . . . . 60 »

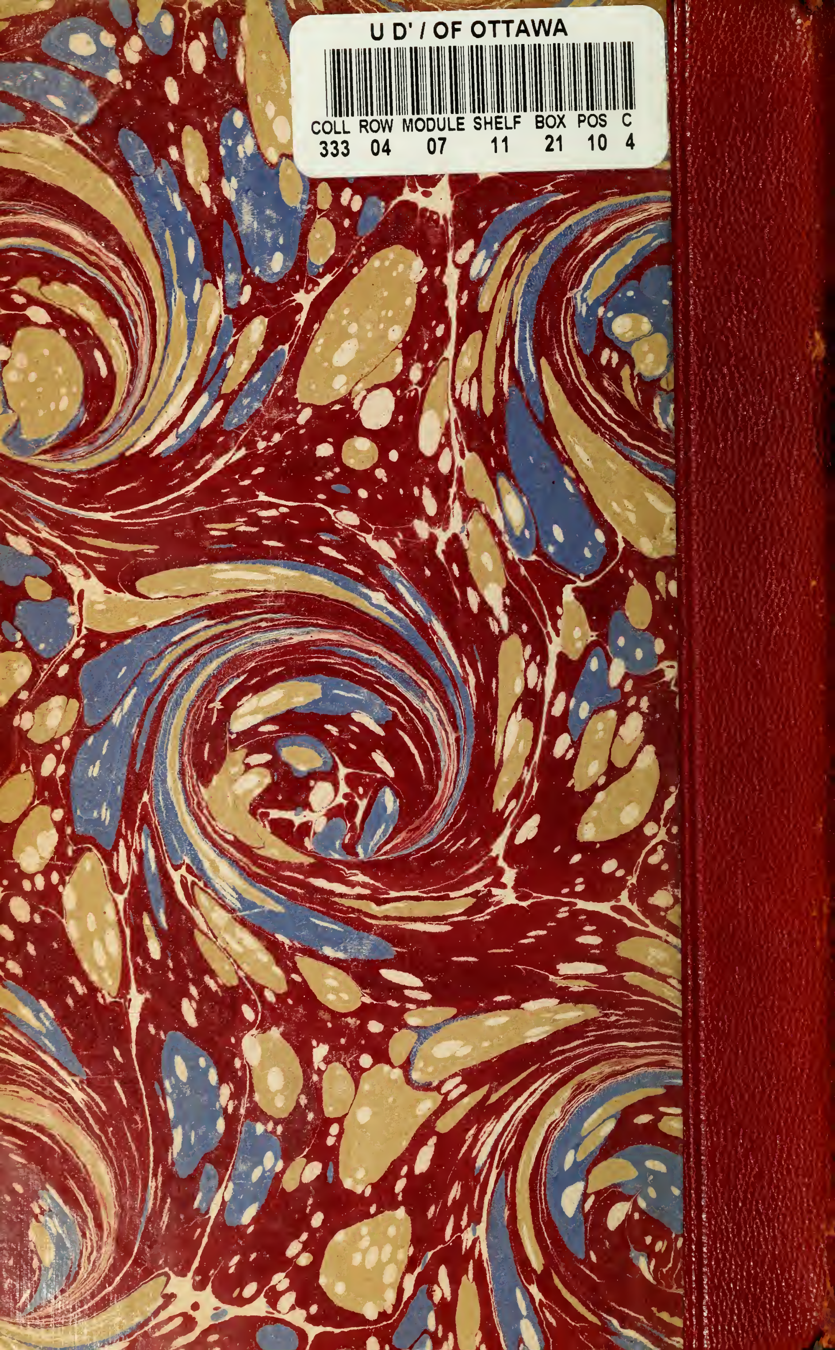
Le Second Empire (1851-1870). Environ 1.000 gravures, d'après les documents de l'époque . . . . L'ouvrage reliure toile 70 »

L'Invasion. — Le Siège — La Commune (Suite au **Second Empire**). Environ 1.000 gravures d'après les documents du temps. L'ouvrage reliure toile . . . . 70 »

Histoire contemporaine par l'image (1789-1872 . Ouvrage illustré d'après les documents du temps . . . . L'ouvrage broché 25 »
Reliure toile . . . . 70 »
Reliure amateur . . . . 58 »

6875. — Paris. — Imp. Hemmerlé, Petit et Cie. 6-1926.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 07 11 21 10 4